

LE  
DESSEIN AFRICAIN  
DE LÉOPOLD II

Nouvelles recherches sur sa genèse  
et sa nature (1875-1876)

PAR LE

**P. A. ROEYKENS**

DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS,  
LICENCIÉ EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ GRÉGORIENNE DE ROME  
MISSIONNAIRE DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE L'UBANGI

BERKES, E. (baron); Le baron Lambertain (Revue  
de l'U.E., I.V<sup>e</sup>, septembre 1922, p. 258).

LE  
DESSEIN AFRICAIN  
DE LÉOPOLD II

Nouvelles techniques sur les engrangements

et sa lasting (1855-1856)

Mémoire présenté à la séance du 21 novembre 1955.

Rapporteurs : MM. O. LOUWERS et L. GUEBELS.

P. V. ROETKENS

DOCTEUR EN SCIENCE POLITIQUE

MEMBRE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT  
DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

*Cum approbatione ecclesiastica.*

**A la Mémoire  
du baron A. Lamermont**

qui « seul a vu clair, dès la première heure, dans la conception pleine de hardiesse du Roi ».

BEYENS, E. (baron), Le baron Lamermont (*Revue générale*, LV<sup>e</sup>, septembre 1922, p. 247).

« Ce qui manque à la gloire de Lamermont, c'est un livre signé de son nom, résumant sa doctrine et les leçons de son expérience... Le loisir lui a manqué pour composer des ouvrages ou des mémoires. Mais si l'on fouillait les archives du ministère des Affaires étrangères, on y trouverait d'innombrables rapports, une multitude de notes et d'instructions écrites de sa main ou sous sa dictée. Il est à espérer que leur dépouillement tentera quelque historien qui entreprendra d'écrire les annales de la période léopoldienne ».

BEYENS, E. (baron), Le baron Lamermont (*Revue générale*, LV<sup>e</sup>, septembre 1922, p. 258).



Fig. 1. — Sa Majesté LÉOPOLD II, roi des Belges.

# LE DESSEIN AFRICAIN DE LÉOPOLD II

---

## AVANT-PROPOS

L'Histoire est une science d'approximation ; elle est essentiellement un effort constant de serrer toujours de plus près la réalité du passé à travers les traces qu'il a laissées. Travail de précision et de critique approfondie, exigeant de ceux qui s'y adonnent un contrôle toujours en éveil et un examen jamais lassé pour déterminer la valeur des sources de même que l'exakte portée de leur contenu.

L'histoire des débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II l'est encore plus que toute autre, parce qu'à peine se sont ouverts à la curiosité des chercheurs les multiples dépôts d'archives permettant enfin d'entamer l'étude scientifique de la genèse et de l'évolution de cette entreprise estimée à juste titre la plus colossale du siècle dernier.

Rien d'étonnant dès lors qu'on soit encore loin d'avoir découvert tous les documents authentiques qui existent et qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la critique scientifique des sources dont on dispose déjà. Toute contribution positive à ce double travail préliminaire est utile. Elle oblige à une mise au point des résultats déjà acquis, elle excite à de nouvelles investigations. L'histoire scientifique du Congo n'entre donc que dans ses débuts. Avant de pouvoir songer à la fixer dans une magistrale synthèse, comme quelques-uns le souhaitent déjà non sans une certaine impa-

tience (¹), les historiens devront encore œuvrer péniblement à de nombreuses études de détail et de critique.

Le mémoire que nous avons publié au commencement de l'année sur les débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II (²) a provoqué quelques utiles réactions et des nouvelles données peuvent encore s'ajouter au dossier. Il nous a semblé non dénué d'intérêt de nous y arrêter et de répondre par un effort de précision et de critique scientifique à la bienveillante attention qu'on a bien voulu prêter à nos travaux antérieurs. Nous pensons par là contribuer dans une modeste mesure au progrès de l'histoire du Congo. Ces quelques notes n'ont pas d'autre prétention.

Ce travail se présente comme une série d'études de certains points particuliers intéressant l'histoire de la phase initiale de l'entreprise africaine de LÉOPOLD II. Nous les avons groupées en trois chapitres d'après l'objet qui leur était plus ou moins commun. Chaque article cependant est à considérer en soi. Nous indiquerons toujours à quel passage déterminé de notre étude précédente notre exposé actuel se réfère, facilitant ainsi l'usage de ce livre.

Conçu dans le même esprit que notre mémoire précité, dont le présent travail n'est en somme que le complément et la mise au point, il offrira aux futurs historiens du Congo, espérons-le, un utile outil de travail. Le meilleur parti sera toujours d'en soumettre les données

(¹) Dans sa chronique remarquable des lettres et arts en Belgique coloniale et au Congo belge en 1954, M. J.-M. JADOT exprime le vœu suivant : « Grâce à la Section d'Histoire du Musée royal de Tervuren, au Secrétariat de l'I. R. C. B. [devenu l'A. R. S. C.] et aux sections d'histoire et de biographie coloniales de cette académie, à de nombreux archivistes, biographes et bibliographes du Pays, ce n'est pas utopie, à l'heure où j'écris, de souhaiter la publication, à l'occasion du cinquantenaire de l'annexion de l'empire léopoldien à la Belgique, d'une Histoire du Congo qui soit le monument *aere perennius* de nos accomplissements dans le Centre africain » (*Zaïre*, IX-1, 1955, pp. 69-70).

(²) ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, Bruxelles, 1955.

à un examen critique sévère, constructif et productif. C'est l'unique satisfaction que nous recherchons.

Nous regrettons qu'il ne nous fût pas possible d'apporter à ce travail tous les soins que le sujet exige. Notre unique excuse est de travailler dans un coin perdu de notre immense Congo. Ceux qui s'adonnent à des études historiques savent par expérience quel labeur requiert d'eux la dernière mise au point d'une publication scientifique, l'ultime contrôle des références et des citations. Qu'on nous pardonne les incorrections qui peuvent nous avoir échappé, les lacunes d'information ou de documentation que nous étions impuissant à combler et que toutes les personnes qui nous ont aidé si généreusement, spécialement ma nièce, M<sup>e</sup>lle Liliane DEVILLERS, et mes confrères, les PP. MEINARD et APOLLINAIRE LUYTENS, trouvent ici le tribut de notre reconnaissance.

Ce nous est un agréable devoir de témoigner notre gratitude à MM. O. LOUWERS et L. GUEBELS pour les rapports élogieux dont ils ont eu la bienveillance d'honorer notre mémoire.

Nous remercions l'Académie royale des Sciences coloniales d'avoir bien voulu adopter notre travail malgré les imperfections inhérentes à une étude élaborée sur la lisière de la forêt équatoriale congolaise. Nous sommes reconnaissant à M. E.-J. DEVROEY, secrétaire perpétuel de l'Académie, de l'aide précieuse qu'il nous a apportée pour rendre possible la publication de ces pages.

Kotakoli (Terr. de Banzyville), le 30 septembre 1955.

## CHAPITRE PREMIER

### QUELQUES PROJETS DE COLONISATION ET D'EXPANSION DE LÉOPOLD II ANTÉRIEURS A SON INITIATIVE AFRICAINE

Comme nous le faisions remarquer dans notre mémoire précédent :

« Il paraît absolument nécessaire d'étudier à fond tous les projets et les tentatives de colonisation conçus ou lancés par Léopold II avant la Conférence géographique de Bruxelles de septembre 1876, si l'on veut saisir la véritable pensée du Roi et comprendre toute la finesse de sa tactique. Ce qu'il a fait en Afrique, surtout au début de son initiative, n'est que le fruit de ses expériences et l'application parfaite d'une tactique mise au point au cours de multiples essais préparatoires. C'est donc en fonction de ses réalisations africaines qu'il faut étudier les plans du Roi en Extrême-Orient et ailleurs »<sup>(1)</sup>.

Notre étude antérieure présente en ce point des lacunes qu'il importe de combler. Nous avions démontré, à propos du projet chinois de 1873, combien instructif pouvait être pareil travail historique s'exerçant sur les antécédents coloniaux et expansionnistes du Roi. Nous y ajoutons, dans ce chapitre, quelques données nouvelles sur d'autres projets qui sont de nature à intéresser les chercheurs et à stimuler leur zèle pour l'étude approfondie des différents projets du Souverain. Nous en déduirons également quelques précisions à apporter à notre mémoire précédent.

<sup>(1)</sup> A. ROEYKENS, *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 257, note 1.

## ARTICLE I

Les mémoires de Banning sur les Compagnies privilégiées des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Dès 1855, la pensée du duc de Brabant semble être fixée au sujet de la forme initiale que doit revêtir toute tentative expansionniste ou coloniale belge : celle d'une société internationale commerciale. Un tel organisme n'était à ses yeux qu'un instrument de conquête pacifique, la phase initiale de toute entreprise coloniale<sup>(1)</sup>.

En 1861, il songe à réaliser cette idée en Chine et ailleurs ; en 1866, sa pensée s'est encore précisée. Il écrit en effet à LAMBERMONT, le 1<sup>er</sup> décembre de cette année :

« Mon rêve est de créer une société belge universelle ayant son siège à Bruxelles et qui deviendrait petit à petit pour la Chine ce que la Compagnie des Indes de Londres est devenue pour l'empire indoustannique, ce que l'ancienne Compagnie des Indes est devenue pour Java »<sup>(2)</sup>.

Il est intéressant de lire dans les *Notes sur ma vie et mes écrits* d'Émile BANNING le passage suivant :

« Après la guerre, le Roi pensa à la création d'une grande Compagnie commerciale, qui aurait pu exercer en même temps certaines prérogatives souveraines dans des contrées d'outre-mer. A ce projet se rattachent une série de mémoires historiques de 1871 à 1872 sur les diverses compagnies privilégiées des Indes constituées aux XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles en France, en Angleterre et aux Pays-Bas. Mes recherches montrèrent que ces combinaisons de l'ancien régime, inséparables des idées et des institutions d'une époque disparue, ne pouvaient, sans une transformation radicale, s'adapter aux exigences du temps présent. La pensée toutefois survivait à ces tâtonnements »<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir A. ROEKENS, Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 257-260.

<sup>(2)</sup> *Ibidem*, p. 259.

<sup>(3)</sup> Voir M. J. STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning (Bruxelles, 1955), p. 31.

Dans son manuscrit, BANNING s'exprime en ces termes :

« En Belgique peut-on entreprendre l'exploitation coloniale sans marine marchande ni de guerre qui serve de lien entre la métropole et sa colonie ?

» Le système des anciennes compagnies renferme peu d'éléments pratiques en vue de la combinaison projetée. Les conditions juridiques, économiques et politiques sont totalement renouvelées ; il faudrait créer de toutes pièces sur la base de l'anonymat. Mais la question de l'Emprunt est une complication grave : la Cie serait à la fois financière, politique, commerciale et agricole. Des éléments si divers supposent une organisation très complexe, impossible à esquisser tant qu'on reste dans le vague des termes actuels » (1).

Il reste encore à étudier quelles leçons Léopold II a tirées du travail de son dévoué serviteur. En 1892, lors de l'affaire du régime domanial, il sera à nouveau question des compagnies privilégiées du XVII<sup>e</sup> siècle. BANNING écrit à la fin de son mémoire sur *La liberté commerciale dans le bassin conventionnel du Congo d'après l'Acte Général de Berlin* :

« La doctrine du domaine de l'État telle qu'elle a commencé à se manifester vers 1890... procède des théories abstraites à l'aide desquelles s'est édifié depuis le XVII<sup>e</sup> siècle un système de priviléges de toute nature, confondant la puissance politique et l'exploitation commerciale, qui a pris dans l'histoire le nom de *vieux système colonial*. Partout où il a été appliqué sous l'une quelconque de ses formes, ce système a abouti à la stagnation et à la ruine sur le terrain économique, à l'oppression et à la révolte sur le terrain politique... Toujours et partout, les mêmes principes produisent les mêmes conséquences. L'association de la puissance politique et de la fonction commerciale dégénère fatallement dans la pire des servitudes : elle paralyse tout progrès et compromet, en la compliquant à l'excès, l'exercice de la souveraineté » (2).

Dans ses *Mémoires politiques et diplomatiques*, au cours

(1) E. B., Dossier n° 117. Extrait aimablement communiqué par M. A. COSEMANS.

(2) Voir M. J. STENGERS, *Op. cit.*, p. 100.

de sa narration des négociations qu'il avait menées dans l'affaire des droits de sortie durant la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles, BANNING raconte l'entretien dramatique que LAMBERMONT et lui eurent avec le Roi le 29 novembre 1890. Il note à ce propos le souvenir suivant :

« Le Roi, dans l'entretien, a laissé entrevoir une pensée étrange : Il avait conçu le Congo comme un vaste domaine privé, exploité en régie par des fonctionnaires et agents belges. Les bénéfices de l'opération auraient servi à défrayer l'entreprise : la colonie serait venue après. Comment une telle pensée a-t-elle pu coexister avec les traités du Congo et l'Acte de Berlin ? » (1).

Cet aveu du Roi mérite toute l'attention des historiens désireux de saisir la véritable pensée africaine de LÉOPOLD II. Dès le début, le fond de la toile sur lequel le Roi brodait les fresques enguirlandées de l'Association Internationale pour l'Exploration et la Civilisation en Afrique, n'est-il pas constitué par son idée d'une compagnie internationale commerciale destinée à lui assurer la souveraineté des territoires où elle prendrait pied ? BANNING semble se scandaliser en 1890 d'une pareille combinaison. Est-ce une raison pour la rejeter de prime abord ? Nous ne le pensons pas. Ce point reste à éclaircir.

## ARTICLE II

### La Compagnie africaine orientale.

Le mémoire intitulé *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient, 1840 à 1890*, pourrait utilement servir comme point de départ à l'étude des différents projets expansionnistes et coloniaux de nos Rois avant 1876. L'énumération de ces tentatives n'est toutefois pas com-

(1) E. BANNING, Mémoires politiques et diplomatiques (Bruxelles, 1927), pp. 206-207.

plète ; son exposé devrait être plus largement développé à l'aide des documents authentiques.

Cette étude, si elle n'est pas de la main même de LAMBERMONT, semble toutefois avoir été rédigée sous sa direction, à l'aide des dossiers de son cabinet (¹), dont elle fournit un résumé substantiel.

Dans son récent ouvrage, M. STENGERS produit le passage de cette étude se rapportant au projet de la création d'une « Compagnie africaine orientale » (²) que nous avions signalé déjà dans notre mémoire à la suite de l'exposé de A. DOREN (³). C'est à bon droit, pensons-nous, que le savant professeur note que l'idée d'une pénétration au cœur de l'Afrique inconnue n'y était pas encore présente.

Il remarque également à propos de ce projet que « notre seule source à son sujet — jusqu'ici du moins — est un passage du mémoire » dont il est question plus haut (⁴). Nous-même, nous n'avions encore trouvé aucun autre indice aux archives du Ministère des Affaires étrangères lors de la rédaction de notre précédent mémoire (⁵).

Entre-temps nous y avons pu repérer quelques documents qui indiquent que bien avant 1873, LÉOPOLD II s'intéressait aux possessions portugaises en Afrique. Ce projet d'une « Compagnie africaine orientale » ne fut-il pas le terme final d'une longue série d'études et d'efforts d'information ? Ne trouverions-nous pas les antécédents de ce projet dans les pièces suivantes.

A la fin de 1861, M. JOORIS étudie les possessions portugaises en Afrique pour Sa Majesté (⁶) ; en avril

(¹) Nous en donnerons un exemple plus loin à propos du projet philippin.

(²) STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning, p. 10.

(³) ROEKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 46.

(⁴) STENGERS, J., *Op. cit.*, p. 11.

(⁵) ROEKENS, A., *Op. cit.*, p. 46.

(⁶) A. M. A. E.-AF. 9. *Possessions portugaises*.

1867, le baron PYCKE fait connaître que le Portugal serait désireux d'aliéner l'une ou l'autre de ses possessions sur la côte de l'Afrique <sup>(1)</sup>. En 1868, la situation financière du Portugal n'est pas brillante <sup>(2)</sup>. Le 23 juin 1869, Ferdinand DE STEURS informe Bruxelles de la présence de deux personnalités belges à Lisbonne :

« J'ai entendu dire que Messieurs Émile de Laveleye et Reyntjes sont à Lisbonne pour se procurer des renseignements relativement à la formation d'une société pour l'exploitation de la culture du café dans les colonies portugaises » <sup>(3)</sup>.

Ces quelques données complètent donc notre information. Elles peuvent mettre d'autres chercheurs sur la bonne voie <sup>(4)</sup>. Puisque M. DE LAVELEYE a été mêlé à l'affaire, ne conviendrait-il pas de fouiller ses papiers personnels, dans le cas où ceux-ci ont été conservés ? Ce travail fournirait probablement encore d'autres données intéressantes concernant plus spécialement l'histoire de la fondation du Congo Indépendant ; car dans plus d'une circonstance, M. DE LAVELEYE, qui sera choisi par LÉOPOLD II comme membre de la Conférence géographique de Bruxelles en 1876, s'occupera activement de l'entreprise africaine du Roi.

<sup>(1)</sup> *Ibidem*. Il y a un vide dans ce dossier. En effet, les documents se rapportant aux possessions portugaises sautent, après la pièce d'avril 1867 que nous venons de signaler, jusqu'au 17 août 1877. Il est difficile d'admettre qu'entre 1867 et 1877, cette partie de l'Afrique n'intéressait plus Bruxelles ou les diplomates belges. Les dossiers « Correspondance politique-Légation belge au Portugal », vol. XI (1865-1868), XII (1869-1870), XIII (1871-1874), et XIV (1875-1880) combinent quelque peu cette lacune de l'autre collection de documents.

<sup>(2)</sup> A. M. A. E., *Correspondance politique. Légation du Portugal*, vol. XI (1865-1868), document n° 47 b. du 12 février 1868.

<sup>(3)</sup> *Ibidem*, vol. XII, 1869-1870, document n° 49.

<sup>(4)</sup> Ayant dû repartir pour le Congo au début de cette année, nous n'avons pu faire que quelques sondages dans les dossiers pouvant contenir des documents relatifs à ce projet d'expansion si peu connu jusqu'à présent.

## ARTICLE III

## La tentative de colonisation belge à Bornéo.

Le colonel STINGLHAMBER, ayant pu consulter les lettres échangées en 1861 entre le duc de Brabant et le baron DU JARDIN (¹), nous a fait connaître, dans son intéressant ouvrage *Léopold II au travail*, les projets que le Prince Héritier nourrissait alors au sujet de Bornéo (²). Celui-ci souhaitait acheter à M. B. BROOKE le sultanat que ce dernier s'était créé à Sarawak dans l'île de Bornéo. Il est intéressant, pour notre propos, de produire ici un extrait de l'exposé documenté du colonel STINGLHAMBER.

Dans un projet de lettre à M. B. BROOKE, neveu du Radjah de Sarawak, le duc de Brabant avait fait part de son projet de constituer une société pour l'exploitation du sultanat (³). Ayant demandé l'avis du baron DU JARDIN, celui-ci lui déconseillait de laisser entrevoir dans les premières ouvertures à M. BROOKE la possibilité d'une entreprise ou exploitation commune (⁴).

(¹) Cette correspondance avait été mise à la disposition de l'auteur par le capitaine baron de WITTE DE HAELEN (STINGLHAMBER, *Léopold II au travail*, p. 64). — Cet exemple est une preuve de l'indispensable nécessité des chercheurs et des historiens de dresser une liste aussi complète que possible des personnalités belges et étrangères avec lesquelles le Duc de Brabant ou le roi des Belges a été en relation au sujet de ses projets d'expansion et de colonisation. Ceci afin de pousser leurs recherches d'archives dans de bonnes directions et d'obtenir des personnes qui sont actuellement dépositaires des papiers laissés par ces personnalités la faveur de pouvoir les consulter et les employer. D'autre part, les familles de ces personnalités rendraient un inestimable service à la Patrie si elles confiaient la garde de si précieuses archives à l'une de nos institutions nationales particulièrement désignées à cet effet et qui donnent aux donateurs d'archives toutes les garanties de discrétion et de sécurité. Nous pensons soit aux Archives Générales du Royaume, soit au Musée de Tervuren, soit aux Archives du ministère des Affaires étrangères, soit aux Archives du Ministère des Colonies, soit à l'Académie royale des Sciences coloniales. Elles faciliteraient ainsi considérablement la tâche des historiens.

(²) *Op. cit.*, pp. 64-80.

(³) L'auteur ne donne malheureusement pas le texte de ce projet.

(⁴) *Op. cit.*, p. 72.

Le 4 décembre 1861, le Prince qui s'occupe intensivement d'études coloniales, comme il le dit lui-même, demande au baron DU JARDIN les renseignements suivants :

« Quel est le meilleur livre sur l'ancienne Compagnie des Indes néerlandaises ? J'attacherais beaucoup de prix à connaître l'histoire de cette société » (1).

Le baron s'empressa de fournir au Duc de Brabant tous les renseignements demandés. Le colonel STINGLHAMBER conclut alors en ces termes les rapports du baron avec le Prince :

« Au cours d'un congé en Belgique, le baron Du Jardin s'entretient fréquemment avec le Prince. Il résulte de ces conversations que le projet de transmission de souveraineté envisagé précédemment est peu réalisable. Pour faire admettre la cession de Sarawak, il faut pouvoir offrir aux actionnaires une possibilité de dividende.

» Une société financière, copiée sur les principes de l'ancienne « Compagnie des Indes », procurerait l'appui des puissances d'argent ; atténuerait les questions de dignité, si difficiles à résoudre ; amadouerait l'esprit casanier, mais commerçant, du peuple belge. Un système de culture approprié ramènerait la prospérité à ces territoires exsangues » (2).

L'Angleterre ne permit pas que le projet aboutît. L'exposé du colonel demande à être complété. Malheureusement le mémoire *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient* est très sobre sur ce projet du Duc de Brabant. Il se contente de noter :

« En 1873, une étude approfondie fut faite au sujet de Bornéo et des avantages que l'île pourrait offrir à la colonisation belge.

» Les résultats des recherches se trouvent consignés dans un rapport étendu, dont les conclusions sont défavorables. On s'en tint là » (3).

(1) STINGLHAMBER, *Op. cit.*, p. 77.

(2) *Op. cit.*, p. 78.

(3) L. N. M., t. IV. — Le rapport en question fut remis au Palais. Nous n'en avons pas trouvé de trace aux Archives du Département des Affaires étrangères sinon ce passage de la lettre de GREINDL à LAMBERMONT, écrite à Spa le 3 juillet 1873 : « Dans l'intérêt de la besogne, il serait à désirer que je

Le Roi continua néanmoins à suivre avec attention ce qui se passait à Bornéo et en tirera plus tard d'utiles leçons pour sa propre entreprise en Afrique (¹).

#### ARTICLE IV

Une proposition du Roi à Frère-Orban au sujet d'une tentative d'expansion belge au Japon en 1873.

L'intérêt que le duc de Brabant portait à l'expansion belge embrassait vraiment tous les coins du globe avec lesquels son pays pourrait avantageusement nouer des relations. Le Japon ne fit pas exception à cette règle.

Dans ses discours au Sénat, durant la session 1858-1859, le Prince aborde la question des relations commerciales de la Belgique avec les pays de l'Extrême-Orient ; le Japon n'est pas oublié (²). Le Duc se documente sur cette nation (³). En 1865, il est en rapports suivis avec le consul de Belgique à Yokohama qui lui envoie de nombreux mémoires qui concluent à l'utilité d'établir des relations commerciales avec le Japon (⁴).

Nous n'entendons pas ici exposer la place que ce pays tenait dans les préoccupations et les visées expansionnistes du Prince Héritier, et plus tard du Roi. Un seul fait cependant mérite d'être signalé.

puisse finir le travail sur Bornéo, ce qui durera encore une huitaine de jours... » (Archives Min. Aff. étr. Papiers Lambermont (classés en ordre systématique), t. V, sect. 9). Peut-être que le passage suivant d'une autre lettre du même au même, en date du 19 décembre 1873, s'y réfère également : « Je n'ai plus rien du dossier de l'Extrême-Orient. Je l'ai remis au Roi avec les exemplaires imprimés de l'instruction lorsque S. M. m'a déchargé de cette affaire » (*Ibidem*).

(¹) Voir, entre autres, ses instructions secrètes à STANLEY en avril 1879 (ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 398).

(²) DESCAMPS, *Le Duc de Brabant au Sénat de Belgique*, pp. 21-22.

(³) Lettre du Duc de Brabant à Brialmont, 28 janvier 1861. CROKAERT, P., *Brialmont, Éloge et Mémoire* (Bruxelles, 1925), p. 409.

(⁴) L. O. C., document n° 109. Lettre du baron GOFFINET à LAMBERMONT, datée du 18 mai 1865.

En juin 1873, FRÈRE-ORBAN transmit au Roi une note de son neveu, M. Albert DU BOUSQUET, sur les possibilités qu'offrait le Japon pour l'expansion commerciale de la Belgique <sup>(1)</sup>. Le Roi ne restait pas indifférent à ce geste du leader libéral ; sa réaction fut aussi prompte que nette. Il adressait, le 29 juin 1873, la lettre suivante à FRÈRE-ORBAN :

« Laken, ce 29 juin 1873.

Mon cher Ministre,

» Plus je réfléchis à tout ce que m'a dit votre neveu, plus je suis frappé de la justesse de ses vues et de l'opportunité de ses indications.

» Si j'ai bien compris son idée, d'une part, il faudrait réunir en une sorte de syndicat les représentants de différentes banques pour créer une succursale dans l'Extrême-Orient, d'autre part on convoquerait soit les chambres de commerce, soit une réunion de tous les industriels Belges, afin de constituer un fond et une caravane d'exploration pour le Japon et la Chine. On grouperait d'abord les Belges et puis on étendrait l'œuvre et le programme et on arriverait ainsi à une coalition des maisons Belges et Étrangères en réservant la majorité à nos nationaux.

» Notre pays neutre convient parfaitement pour l'organisation d'un effort universel dans le genre de celui dont nous avons parlé.

» Partout on se préoccupe de s'assurer des avantages en Orient ou dans l'Extrême-Orient. Il y a peu de jours, lorsque vous m'avez fait le plaisir de venir me voir, nous avons parlé du contrat Reuter publié depuis par les journaux. Ci-joint je vous adresse, avec prière de me les restituer quand vous les aurez lues, des lettres et de M. Lesseps et du général Iqualioff relatives au chemin de fer central asiatique.

» Si nous avons l'intention de nous assurer une part de la magnifique récolte qui s'offre dans l'Extrême-Orient, il n'y a pas de temps à perdre ; on est partout déjà en train de nous prévenir.

» Le Japon est infiniment plus avancé que la Chine, mais d'ici à très peu d'années il est certain qu'il se construira des chemins de fer en Chine et que les mines y seront exploitées. Je ne sais si on accordera des concessions aux étrangers, mais on en accordera aux Indigènes et il serait pour nous du plus haut intérêt d'être en mesure de les commanditer.

(1) Papiers de FRÈRE-ORBAN (Archives Générales du Royaume), Dossier n° 16.

» L'Empereur vient,— et c'est un très gros fait,— d'annoncer officiellement son intention de recevoir les ministres étrangers.

» Je tiens à vous remercier de nouveau de m'avoir amené votre neveu.

» Je suis convaincu qu'il y a moyen dans l'ordre d'idées qu'il m'a exposées d'arriver pour le pays et pour ses industries à des résultats incalculables.

» Une simple indication de votre part en ce sens éveillerait, j'en suis certain, l'attention du pays et produirait un bien immense. Je n'ai pas besoin de vous dire que si vous croyez que je puisse faire quelque chose d'utile, je suis à votre entière disposition.

» Croyez-moi, mon cher Ministre,

Votre bien dévoué et affectionné

(s) LÉOPOLD (¹).»

Ne dirait-on pas, d'après la teneur de cette lettre, que l'idée d'organiser un syndicat, d'envoyer une expédition et de fonder une société « universelle » émane du neveu de FRÈRE-ORBAN ? Si nous ne possédions plus les documents de 1858, 1861 et de 1866, publiés dans notre étude précédente (²), nous pourrions nous y tromper. Mais nous retrouvons un reflet trop fidèle des idées maîtresses du duc de Brabant et du jeune roi dans celles de M. DU BOUSQUET pour ne voir dans l'exposé du Roi à FRÈRE-ORBAN qu'une habile manière de capter la bienveillance de l'homme d'État libéral. Société internationale dans laquelle les Belges occuperaient la majorité, neutralité de la Belgique présentée comme facteur fécond à exploiter, ce sont là les atouts ordinaires et fondamentaux de toute combinaison léopoldienne.

Le Roi ne nie pas l'opportunité d'un essai à tenter au Japon ; il préfère cependant un pays moins développé qui a davantage besoin de capitaux et d'ingénieurs étrangers et où il est possible ainsi de se créer une influence et une position entraînant « pour le pays et ses industries des résultats incalculables ». Le Souverain songe

(¹) Archives Générales du Royaume. Papiers FRÈRE-ORBAN, Dossier n° 16.

(²) ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 257-261.

surtout à la Chine. Dans cette lettre à FRÈRE-ORBAN se dessinent en effet les premiers *lineamenta* du projet chinois de 1873 dont nous avons produit les principaux documents d'archives dans notre étude précédente (¹).

Nous y voyons enfin le Roi s'intéresser au chemin de fer central asiatique, correspondre à ce sujet avec DE LESSEPS. Cet ingénieur, devenu depuis des années l'ami dévoué de LÉOPOLD II, trouve en celui-ci un esprit qui admire ses vastes conceptions, qui le consulte assidûment et qui profite de ses informations. De son côté, le Roi trouve en DE LESSEPS un confident, un conseiller, un soutien enthousiaste en tout ce qui regarde la réalisation de ses projets d'expansion. Plus on étudiera les rapports de ces deux hommes, et plus on connaîtra la place éminente que DE LESSEPS a occupée dans les conseils de LÉOPOLD II.

## ARTICLE V

### Le projet philippin et le dessein africain de Léopold II.

Dans notre mémoire précédent, nous avons attiré l'attention sur la coïncidence de trois points : l'abandon du projet philippin, la clôture du congrès international des sciences géographiques de Paris et l'ouverture faite par le Roi à LAMBERMONT au sujet de son dessein de « faire quelque chose en Afrique », trois faits qui eurent lieu au mois d'août 1875 (²).

Le 22 de ce mois, LÉOPOLD II écrivait à son confident : « Pour le moment ni les Espagnols, ni les Portugais, ni les Hollandais ne sont disposés à vendre » (³). Normalement nous aurions dû commenter cette triple constata-

(¹) ROEKENS, A., *Op. cit.*, pp. 261-267.

(²) *Ibidem*, p. 96.

(³) L. O. S., vol. V, section 9, document n° 56.

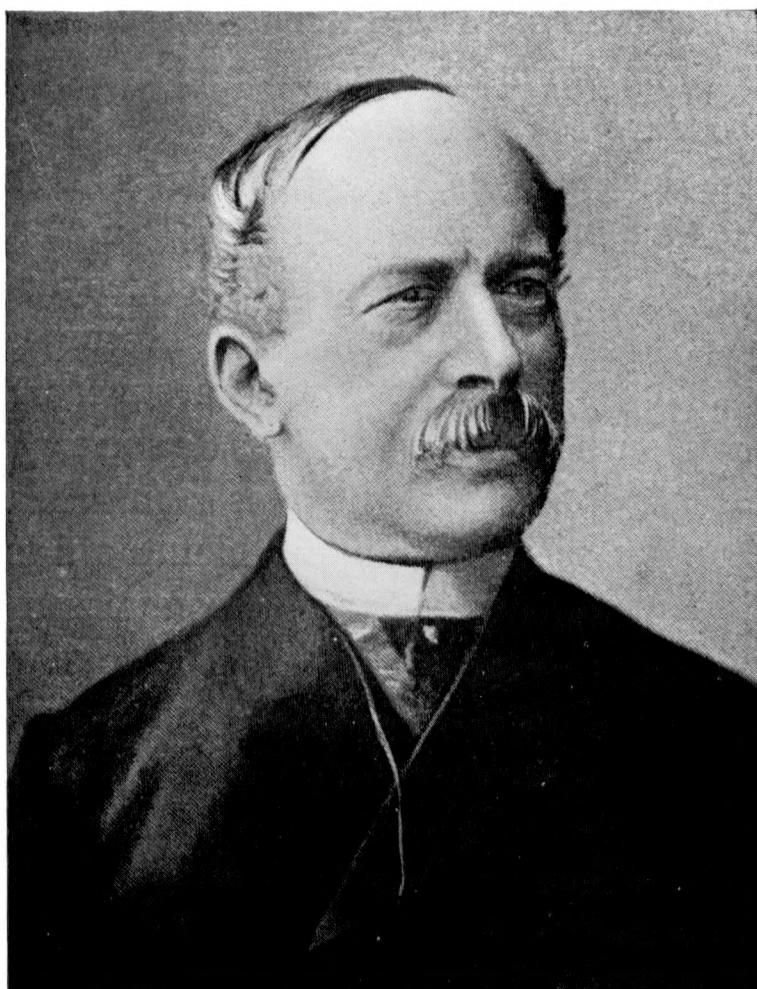


Fig. 2. — Le baron LAMBERMONT.  
Extr. de : « *Le Congo Illustré* », 1892, p. 9.

tion du Roi et examiner ces différents projets. Nous comblons ici quelque peu cette lacune en produisant le passage des *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient* qui est en quelque sorte le commentaire de cette lettre du Roi. Il s'agit du chapitre V de ce mémoire.

#### « LES PHILIPPINES.

» Déjà en 1840, des capitalistes, à la tête desquels se trouvait M. Ouvrand, avaient conçu le projet de former une compagnie pour l'exploitation exclusive du commerce des îles Philippines.

» La société avait entamé des négociations avec le Cabinet de Madrid. Elle offrait d'établir son siège en Belgique et demandait, en faveur des actionnaires belges et étrangers, la garantie d'un intérêt de 5 %, le capital pouvant être porté à 20.000.000 de francs.

» Le Gouvernement belge reconnut que la forme même du projet et les documents produits à l'appui n'avaient pas un caractère qui lui permit de s'en occuper.

» Cet échec ne découragea pas les promoteurs de l'entreprise, qui annoncèrent l'intention de présenter de nouvelles propositions.

» C'est dans cette prévision que le Gouvernement demanda à M. le Consul de Belgique à Manilla un rapport sur l'importance commerciale des îles Philippines, sur leur organisation administrative, financière et militaire, sur le caractère, les mœurs des habitants, etc.

» Le rapport fourni par notre agent et d'autres renseignements firent augurer que la possession de la Colonie dont il s'agit offrirait de grands avantages à une nation ayant les ressources industrielles de la Belgique.

» En présence de ces informations et des ouvertures faites au Gouvernement du Roi, le Cabinet de Bruxelles examina la question de savoir s'il ne serait pas possible d'effectuer pour le compte du pays la spéculation qui avait été projetée par quelques particuliers et même, allant plus loin, si l'utilité de créer pour la Belgique un établissement colonial venant à être reconnu, toutes les considérations ne se réunissaient pas pour donner la préférence aux îles Philippines.

» En attendant que cette idée ait été mûrie et discutée à fond, notre Ministre à Madrid fut chargé de sonder les dispositions du Gouvernement espagnol à l'égard d'une cession totale ou partielle des îles Philippines. Ces dispositions, il les trouva favorables ou plutôt il put s'assurer que l'orgueil national espagnol, qui, en d'autres temps,

aurait réprouvé avec indignation toute proposition de ce genre, était prêt à céder devant les implacables nécessités financières du moment.

» Mais dans une question aussi importante on ne pouvait agir qu'avec précaution, et d'un autre côté le gouvernement constitutionnel a des nécessités qu'il faut savoir accepter et qui, dans cette circonstance plus particulièrement, devaient entraîner l'action du Cabinet, parce que les Chambres législatives pouvaient refuser leur assentiment à un contrat qu'il s'agissait non seulement de signer *tout de suite* mais aussi *d'exécuter immédiatement* dans toutes ses charges et ses obligations.

» Il existait encore d'autres considérations, également graves, qui devaient ne pas être perdues de vue : Pouvait-on fonder toute la sécurité nécessaire sur un marché conclu avec un gouvernement dont la forme était jurement mise en question à cette époque et qui se débattait péniblement au milieu de l'anarchie et de la guerre civile ? La domination de l'Espagne était-elle assez bien assurée aux Iles Philippines pour que nous eussions pu être certains que, le contrat conclu et toutes les formalités terminées, il n'y eût qu'à en prendre possession ?

» Et pour ce qui regarde la Belgique, on se posait d'autres questions ; quelles conséquences aurait l'acquisition d'une colonie si importante sur son système de politique commerciale ? Comme autre point de vue, ne faudrait-il pas songer à se créer une marine, à augmenter les ressources militaires, à pourvoir à des besoins nouveaux d'établissement, d'administration et de conservation ? Et pourrait-on prévoir la limite des sacrifices financiers qu'une telle œuvre devait entraîner ?

» En août 1847, le Ministre des affaires étrangères résolut de concert avec son collègue de l'Intérieur de proposer au Roi d'instituer une commission spéciale qui devait être chargée d'abord d'examiner le principe de colonisation et de donner ensuite son opinion sur les différents projets de colonisation présentés et sur leur degré d'utilité (car il était question d'autres colonies que des Iles Philippines).

» En 1847, M. le Général Niellon offrit au Gouvernement de se rendre en Espagne pour reprendre la négociation de la cession des Iles Philippines à la Belgique. Sa proposition ne fut pas acceptée, bien qu'il crût avoir des chances de succès.

» L'idée de chercher à obtenir la cession totale ou partielle des îles Philippines fut remise à l'étude en 1869. A cette époque, l'Espagne se trouvait plongée dans une crise financière des plus aiguës et semblait devoir être forcément amenée, sinon à vendre telle ou telle portion de son domaine colonial, du moins à concéder à de grandes compagnies le monopole de leur exploitation.

» La crise dont souffrait l'Espagne fit que le gouvernement, à

bout de ressources, finirait par accepter les offres qui lui étaient faites de divers côtés pour la cession du monopole des tabacs aux Philippines, offres qu'il avait repoussées une première fois en 1871, comme se heurtant à l'amour propre national.

» Le Roi se montra disposé à seconder péculiairement les capitalistes belges qui tenteraient de reprendre l'affaire pour leur propre compte ; mais Sa Majesté avait en vue la formation d'une compagnie qui aurait revêtu en quelque sorte un caractère international et dont les pouvoirs et la sphère d'action auraient été des plus étendus.

» Un groupe, à la tête duquel se trouvait M. Verheyden, négociant occupant une position très en vue dans le commerce, se constitua pour poursuivre la réalisation de ce plan (¹).

» La compagnie projetée aurait offert pour les Philippines 100 millions à l'Espagne, dont la moitié payable le jour de son installation à Manilla, plus, comme tribut annuel, la moitié des bénéfices nets de sa gestion.

» On chercha à s'assurer le concours de certains personnages influents tels que le Général de la Gondara, associé de M. Salamanca, le plus gros financier de la Péninsule.

» Il me paraît très important, écrivait le Roi le 19 novembre, de bien disposer le Général en expliquant que l'Espagne en confiant les Philippines à une société *créée par elle* avec des éléments belges raffermirait son autorité sur l'archipel au lieu de l'aliéner.

.....  
Un incident pareil à celui de Cuba peut se produire aux Philippines et l'Espagne ne peut mieux se garantir de semblable éventualité qu'en chargeant une compagnie composée, je le répète, d'éléments *neutres*, mais dont les titres d'emprunt seraient entre les mains *de capitalistes de TOUS LES PAYS*, ni mieux *développer la prospérité de l'archipel*, dont elle fait ainsi garantir universellement la possession par l'intérêt de tous » (²).

» [Le but poursuivi était incontestablement patriotique, mais l'entreprise envisagée en elle-même et de près n'en était pas moins des plus compliquées, étant donné l'arrière-pensée politique qu'elle incluait.

» Aussi, parmi les personnes appelées à s'occuper de l'affaire en était-il qui eussent préféré voir adopter pour commencer une combinaison plus simple et ayant à leur avis plus de chance d'aboutir (³).

(¹) Le baron GREINDL avait été choisi par le Roi, dès mars 1872, pour seconder M. VERHEYDEN (L. O. S., t. V, section 9).

(²) Lettre du Roi à LAMBERMONT, datée du 19 novembre 1873, (L. O. S., t. V, section 9).

(³) Les différents alinéas mis entre [] et qui exposent l'opinion de certaines

» L'opinion, disaient-ils, n'est pas mieux préparée en Espagne qu'en Belgique à une cession des Philippines. Le Gouvernement besogneux de Castilar n'a pas voulu écouter M. de la Gondara et il est probable que M. Verheyden ne recevra pas un meilleur accueil auprès de celui du Maréchal Serrano.

» Nous risquons de nous épuiser en efforts stériles jusqu'aujourd'hui où le Gouvernement espagnol aura vendu le monopole du tabac à d'autres et mis ainsi un terme à nos espérances. Car qui voudrait encore offrir l'argent qu'il faudra pour acheter les Philippines si le tabac est déjà aliené ?

» Aujourd'hui que le Gouvernement espagnol est disposé à vendre le tabac, c'est le monopole qu'il faut lui demander et rien de plus.

» Une fois en possession du monopole du tabac, la Compagnie exploiterait les nouveaux besoins d'argent de l'Espagne pour obtenir d'autres avantages et arriver ainsi lentement, mais plus sûrement, à la cession complète de la souveraineté des îles.

» C'est en s'emparant graduellement des finances des Philippines, en y introduisant autant d'employés belges que possible, qu'on préparera l'opinion publique en Espagne à se résigner à la cession des îles devenues une charge sans profit. C'est par le même moyen qu'on fera l'éducation du public belge dont les idées sont encore si confuses qu'il regarderait aujourd'hui l'acquisition d'une possession coloniale comme un malheur.

» Cette méthode aurait en tout cas l'avantage, même si elle n'aboutissait pas au but final visé, d'assurer à la Belgique les relations commerciales avec l'Extrême-Orient que nous convoitons depuis si longtemps sans pouvoir y atteindre].

» Mais le Roi préférait s'en tenir à la combinaison première et visait la concession de la délégation complète de la puissance publique dans les îles. (Lettre du 10 décembre 1873).

» En tous cas, si l'on voulait faire quelque chose dans un sens ou dans l'autre, il n'y avait guère de temps à perdre.

» On résolut, en conséquence, de sonder le terrain et on envoya M. Verheyden à Madrid. Plus tard on eut l'occasion de pressentir, ici même, un personnage politique espagnol, en situation de nous éclairer sur les chances de succès de nos projets.

» Nous croyons intéressant de reproduire ci-dessous un extrait du compte rendu de l'entretien, d'après un rapport adressé le 20 août 1875 au baron Lambermont par M. de Montenacken d'Anvers.

personnes appelées à s'occuper de l'affaire, sont extraits d'une lettre de GREINDL à LAMBERMONT, datée du 3 février 1874 (*Ibidem*).

« Il n'y a pas longtemps, a dit le Comte X., non des banquiers, mais un gouvernement d'une Puissance européenne désireux à différents points de vue de se créer une colonie (allusion à la Prusse) s'est mis en rapport avec les hommes de notre Gouvernement alors républicain, en vue d'acquérir les Philippines ; cette Puissance avait manœuvré avec beaucoup d'insistance et assez habilement, paraît-il, pour avoir réussi à mettre deux de nos grands républicains, deux Ministres, dans ses intérêts. Ce n'est pas d'hier, ajoutait le comte X. que notre situation financière est précaire ; nos différends à l'intérieur et à Cuba donnaient à ces deux Ministres au service de leur proposition à peu près les mêmes raisons que l'on pourrait invoquer aujourd'hui ; or, lorsqu'ils ont lancé, comme ballon d'essai, les premiers articles dans la presse, il s'est produit un mouvement d'hostilité, de réprobation si unanime qu'ils ont dû, non seulement abandonner leur idée, mais la désavouer, nier qu'ils en eussent été de loin ni de près, les auteurs ou les parrains, pour ne pas dire les complices. Il ne me serait pas permis à moi-même de consentir autrement qu'à titre officieux à discuter des ouvertures impliquant, quoique dans une forme atténuée, l'aliénation d'une partie du territoire national, et je considère que si je devais me faire l'intermédiaire auprès de mon gouvernement d'une proposition de cette nature, il pourrait y être répondu par une dénonciation pour crime de haute trahison ».

» Le Comte repoussait avec la même énergie toute combinaison impliquant, comme la nôtre, une cession déguisée. Il ne croyait pas qu'il pût se trouver un Ministre capable de porter la question à la tribune, une majorité pour la voter, ni même une Chambre qui acceptât de la discuter ».

» A la suite de ce rapport, le Roi écrivait au Baron Lambermont :

« Le coup de sonde n'est pas encourageant et il ne me paraît pas utile d'insister.

» Pour le moment, ni les Espagnols, ni les Portugais, ni les Hollandais ne sont disposés à vendre.

» Je compte m'informer discrètement si en Afrique il n'y a rien à faire » (1).

Cet extrait est le résumé substantiel et fidèle des dossiers des Affaires étrangères de Bruxelles et d'une section des papiers laissés par le baron LAMBERTON (2).

(1) L. N. M. t. IV.

(2) Voir en particulier : L. O. S., t. V, section 9. — Voir pour plus de détails l'Appendice à la fin de l'ouvrage.

Tirons-en quelques conclusions, essentielles à notre avis, pour saisir la portée politique de l'initiative africaine du Roi.

Le baron GREINDL avait bien saisi en 1873 le but que le Roi poursuivait aux Philippines : l'entreprise, incontestablement patriotique, incluait une arrière-pensée politique<sup>(1)</sup>.

Le Roi lui-même confirmait cette conviction : il visait à la concession de la délégation complète de la puissance publique dans les Iles Philippines<sup>(2)</sup>.

N'ayant pas réussi aux Philippines, il se tourne vers l'Afrique. Dans quel but ? Avec quelle arrière-pensée ? Aurait-il du coup abandonné l'idée dominante de sa vie ? Personne, pensons-nous, ne peut encore le prétendre : la Conférence géographique de Bruxelles comme l'Association internationale africaine n'étaient dans l'esprit du Roi que les premiers pas vers la réalisation d'un but politique : l'acquisition du pouvoir politique sur une contrée de l'Afrique<sup>(3)</sup>.

Rien d'étonnant alors de voir GREINDL demander à LAMBERMONT en 1876 à propos de l'initiative africaine du Roi :

« A côté et sans préjudice du but scientifique et humanitaire à poursuivre, l'entreprise répond sans doute à une pensée exclusivement nationale ; quelle est-elle ? »<sup>(4)</sup>.

La réponse est révélatrice :

« On n'a pas en vue d'acquisition coloniale »<sup>(5)</sup>.

Le commentaire que nous avons donné de ce passage de la lettre de LAMBERMONT<sup>(6)</sup>, nous pouvons le com-

<sup>(1)</sup> Voir plus loin p. 234.

<sup>(2)</sup> Voir plus loin p. 235.

<sup>(3)</sup> Nous spécifierons davantage ce point dans le troisième chapitre de cette étude.

<sup>(4)</sup> Voir ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 165.

<sup>(5)</sup> *Ibidem*, p. 167.

<sup>(6)</sup> *Ibidem*, pp. 173-178.

pléter et préciser davantage. Déjà, en 1876, le Roi avait conçu le projet de ne pas fonder une colonie belge, c'est-à-dire il ne se proposait pas alors l'acquisition d'un territoire placé sous la souveraineté de la Belgique. Il visait un autre but : la fondation d'un État indépendant placé sous la souveraineté du Roi des Belges. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

Enfin GREINDL jugeait trop compliquée la combinaison élaborée par le Roi pour acquérir les Iles Philippines. Celle que LÉOPOLD II concevra pour l'Afrique le sera encore davantage. Le diplomate estimait que pour les Philippines une combinaison plus simple offrirait plus de chances d'aboutissement. Il a peut-être eu la même opinion plus tard pour celle adoptée pour l'Afrique. Pourtant, c'est précisément grâce à l'extrême complication du projet africain que celui-ci a réussi.

L'affirmation de GREINDL suivant laquelle en 1873 les idées du public belge étaient encore si confuses qu'il regarderait l'acquisition d'une possession coloniale comme un malheur, n'explique-t-elle pas la raison pour laquelle en 1876 le Roi semble déjà avoir renoncé à l'idée de créer une colonie belge en Afrique et avoir adopté celle de fonder un État indépendant sous sa propre souveraineté ? Elle explique également en partie la raison pour laquelle le Roi a imprimé à la première phase de son entreprise un caractère humanitaire et scientifique si fortement prononcé.

Une dernière remarque : le Roi élabore sa combinaison philippine sur le pivot d'une société internationale et neutre ; nous y retrouvons la même idée maîtresse de son projet chinois <sup>(1)</sup> et du projet japonais dont il retracait les grandes lignes dans une lettre à FRÈRE-ORBAN datée du 29 juin 1873 <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir ROEYKENS, A., *Op. cit.*, pp. 256-267.

<sup>(2)</sup> Voir *supra*, pp. 18-19.

Étant déjà depuis des années activement mêlé aux efforts expansionnistes du Roi <sup>(1)</sup>, GREINDL se trouvait par le fait même bien préparé à entrer dans les vues du Souverain lorsque celui-ci lança en 1876 son œuvre africaine. Aussi ne nous étonne-t-il pas de voir LAMBERMONT songer à lui pour la délicate fonction de secrétaire général de l'Association internationale africaine <sup>(2)</sup>.

Nous estimons que le fait de n'avoir pas mieux étudié et exploité le projet phillipin du Roi constitue une lacune dans notre étude sur les débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II. Notre unique excuse, c'est d'avoir eu trop tard connaissance d'une seconde série de papiers laissés par LAMBERMONT et de l'existence du mémoire sur les tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient. Nous trouvant actuellement installé dans un coin perdu au fond du Congo, et ne disposant que de quelques notes prises à la hâte avant notre départ pour l'Afrique, nous devons laisser à d'autres, placés dans de meilleures conditions de travail que nous, de refaire à fond cette étude. Nous n'avons qu'esquissé ici les principales conclusions d'un semblable ouvrage <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir *supra*, pp. 16, note 3 et 23, note 1.

<sup>(2)</sup> ROEYKENS, A., *Op. cit.* pp. 159-178.

<sup>(3)</sup> Grâce à l'aimable concours de M. DESNEUX, chef de service des Archives du Ministère des Affaires étrangères, nous avons pu ajouter à notre exposé le texte des principaux documents se rapportant à cette question. Voir l'appendice à la fin de l'ouvrage.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### UNE TENTATIVE D'EXPANSION BELGE AU TRANSVAAL. (1875-1878).

Le 16 août 1876, lors de la première réunion préparatoire des délégués belges à la Conférence géographique de Bruxelles, l'un d'eux, M. VAN VOLXEM, regrettait que les Belges eussent une si faible part à revendiquer dans les découvertes et les explorations dont l'Afrique avait été le théâtre. Le baron LAMBERMONT, tout en reconnaissant que la Belgique ne pouvait se comparer dans ce domaine à certaines autres Puissances européennes, fit cependant remarquer à ses collègues que ce continent n'était pas resté complètement inconnu à leurs compatriotes. Il leur rappela l'érection et le fonctionnement des services diplomatiques belges au Maroc, en Algérie, à Tunis, en Égypte ; il évoqua le souvenir du consul BLONDEEL explorant l'Abyssinie ; il cita l'établissement belge fondé jadis au Rio Nunez. Et c'est sans doute avec fierté qu'il conclut son court exposé en ces termes :

« Aujourd'hui enfin, nous précédonons la plupart des autres nations dans l'étude approfondie du Transvaal, étude confiée à des agents consulaires, des ingénieurs et des savants » (1).

Ces efforts belges portés sur le Transvaal durant les années 1875-1878 n'ont pas encore fait l'objet d'une étude, du moins à notre connaissance. Nous nous propo-

(1) Compte rendu de cette réunion. Voir A. ROEKENS, Les réunions préparatoires de la délégation belge à la conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaïre*, VII-8, 1953, pp. 810-811).

sons de les faire connaître quelque peu en utilisant les principales sources conservées aux Archives du Ministère des Affaires étrangères de Bruxelles <sup>(1)</sup>, espérant que ce premier essai — comportant toutes les imperfections et les lacunes inévitables à un travail effectué en pleine brousse congolaise, — incitera un historien belge ou sud-africain <sup>(2)</sup> à lui consacrer une étude approfondie.

\* \* \*

Un mot de géographie et d'histoire à propos du Transvaal. Ce pays occupe une partie des grands plateaux qui s'étendent au nord du fleuve Orange et que les Hollandais appellent le *Veldt* dont la monotone platitude n'est modifiée que par de longues rangées de collines, la plus importante est celle du Witwatersrand, et par de nombreux pointements granitiques appelés *kopjes*. Le climat assez doux sous une latitude qui est celle du troisième du Capricorne, est sec et sain, sans grands écarts de température entre le mois le plus chaud (janvier, 23°) et le mois le plus froid (juillet, 15°). Les pluies qui tombent pendant la saison chaude de l'hémisphère austral (novembre-mars) ne sont pas très abondantes.

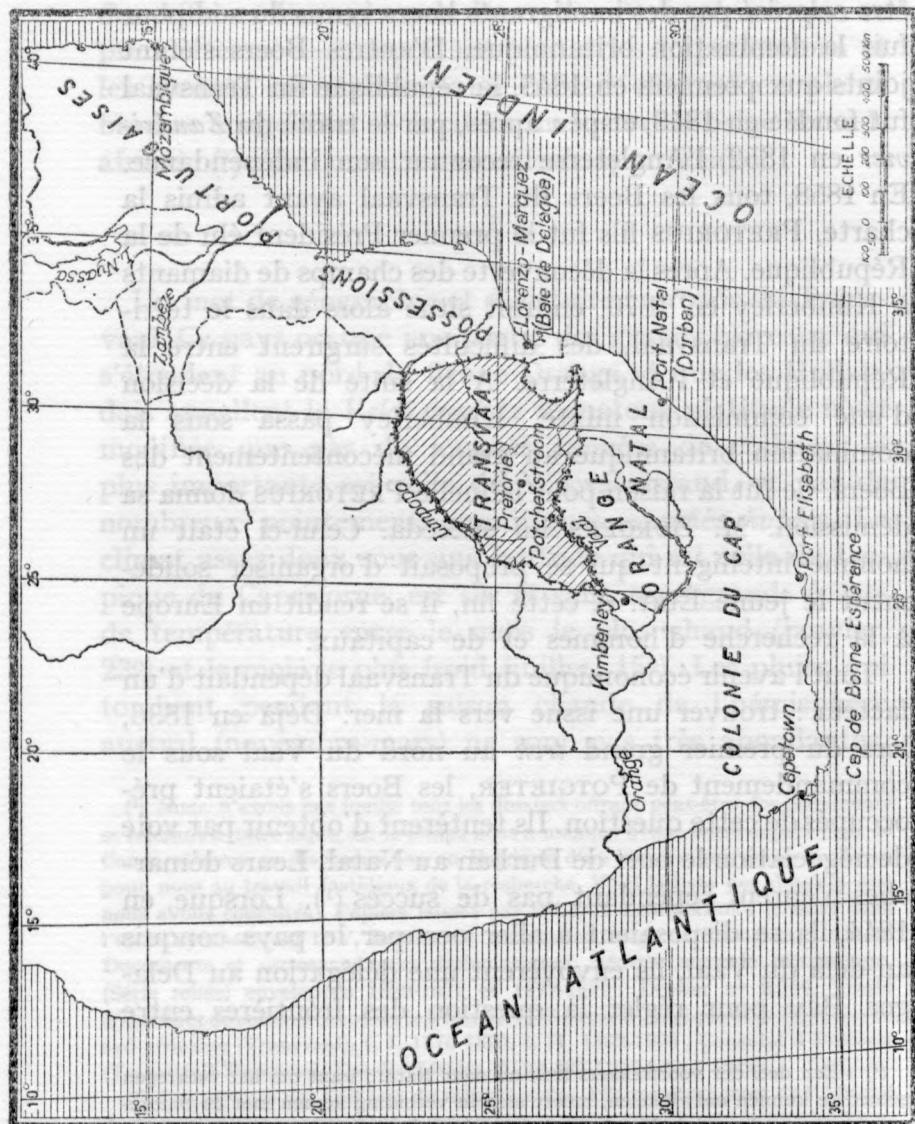
(<sup>1</sup>) Nous n'avons pas fouillé tous les dossiers offrant peut-être des documents se référant à notre sujet, car le temps nous a manqué avant notre départ pour le Congo et nous ne disposons pas en Belgique d'un service qui puisse se livrer pour nous au travail fastidieux de la recherche. Voici la liste des dossiers que nous avons consultés : Papiers laissés par le baron LAMBERMONT (classés dans l'ordre synthétique) t. V, section 10. Expansion belge au Transvaal ; AF. 5. Documents et correspondances diplomatiques. Afrique australe britannique. (Série reliée) enveloppes 1839-1877 et 1877-1879 ; Dossier n° 2.759. Traité d'amitié et de commerce conclu le 3 février 1876 entre la Belgique et la République sud-africaine (Transvaal), t. I, 1876-1890, t. II, 1892-1906 ; Consulat à Prétoria (Transvaal)-Personnel. Dossier Littera B, n° 885 (1.174 N-A Pers).

(<sup>2</sup>) Les services des archives du ministère des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud travaillent activement à rassembler la copie microfilmée de tous les documents se rapportant à l'histoire politique des différents États incorporés dans l'Union sud-africaine. L'historien belge, désirant approfondir le sujet pour autant qu'il intéresse l'expansion nationale, y trouvera donc une documentation abondante et presque exhaustive.

Naguère exclusivement occupé par des tribus cafres jusqu'en 1836, le Transvaal a commencé à cette date à être colonisé par des immigrants boers venus du sud pour fuir la domination britannique. D'autres Boers s'étant joints aux premiers en 1845, la république du Transvaal fut fondée en 1849, et peu après, par le traité du *Zandrivier* en 1852, l'Angleterre reconnut son indépendance. En 1858, tous les Boers du Transvaal ayant admis la charte, PRETORIUS fils fut le premier Président élu de la République. Après la découverte des champs de diamants à Kimberley en 1870, endroit situé alors dans le territoire du Transvaal, des difficultés surgirent entre la République et l'Angleterre. A la suite de la décision d'une commission mixte, Kimberley passa sous la domination britannique au grand mécontentement des Boers. Ce fut la raison pour laquelle PRETORIUS donna sa démission. M. BURGERS lui succéda. Celui-ci était un homme intelligent qui se proposait d'organiser solide-ment le jeune État. A cette fin, il se rendit en Europe à la recherche d'hommes et de capitaux.

Tout l'avenir économique du Transvaal dépendait d'un facteur : trouver une issue vers la mer. Déjà en 1836, lors du premier grand *trek* au nord du Vaal sous le commandement de POTGIETER, les Boers s'étaient pré-occupés de cette question. Ils tentèrent d'obtenir par voie de négociation le port de Durban au Natal. Leurs démar-ches n'eurent cependant pas de succès <sup>(1)</sup>. Lorsque, en 1844, ils se disposaient à aller occuper le pays conquis au-delà du Vaal, ils envoyèrent une délégation au Delagoa Bay pour régler la question des frontières entre

(1) « Een deel der voortrekkers trok nu naar Natal ; want om het verkregen gebied te kunnen ontwikkelen, moest men in verbidung komen met de buitenwereld, en men hoopte in Natal, waar zich ook reeds andere voortrekkers hadden gevestigd en over den noodigen grond onderhandelden, de haven van Durban te zullen krijgen. Na het verraderlijk vermoorden van Piet Retief en het over-vallen der daar gevestigde voortrekkers door de horden van Dingaan, keerden de meeste trekkers, en ook mijn vader, naar het land ten noorden der Oranjerivier terug » (KRUGER, P., *Gedenkschriften*, Antwerpen, 1902, p. 5).



Carte du Transvaal, nommé aussi République sud-africaine.

le Transvaal et les possessions portugaises. La chaîne de montagnes de Lebombo fut adoptée comme limite naturelle. La nouvelle République se voyait ainsi privée d'une voie d'accès directe à la mer (¹).

La grande préoccupation du président BURGERS fut de chercher une issue vers la mer qui rendrait son pays économiquement indépendant des possessions britanniques dans le Sud de l'Afrique. La voie de la Delagoa Bay s'indiquait. Un accord avec le Portugal ne semblait nullement impossible, l'intérêt de la colonie portugaise s'identifiant avec celui du Transvaal.

A cette époque, l'Angleterre et le Portugal avaient soumis au maréchal MAC-MAHON, président de la France, l'arbitrage de leur différend au sujet de la possession de la baie de Delagoa.

Le 24 janvier 1875, le baron A. D'ANETHAN, ministre de Belgique à Lisbonne, informait le comte d'ASPREMONT-LYNDEN que les journaux portugais annoncèrent que la question de la baie de Delagoa venait d'être tranchée en faveur du Portugal. La nouvelle était cependant pré-maturée : mais il était vrai que la commission consultative, instituée par le maréchal MAC-MAHON pour examiner la question, s'était prononcée dans le sens du Portugal. Dès lors on pouvait s'attendre à voir l'arbitre adopter cette solution (²). C'est probablement à la suite de cette nouvelle que M. BURGERS résolut de se rendre en Europe.

Au début de juin de cette même année, le gouvernement de Lisbonne reçut la sentence favorable du président MAC-MAHON, et l'ambassadeur de Belgique au

(¹) « Reeds een jaar te voren (1844) was een Kommissie, waartoe ook mijn vader behoorde, naar Delagoabaai gegaan, om met Portugal de grenzen van het wederzijdsch gebied vast te stellen. De graat der Lobombo-bergen zou de grens vormen tuschen Portugal en het land der voortrekkers » (KRUGER, P., *Ge denkschriften*. Antwerpen, 1902, p. 7).

(²) A. M. A. E. — Correspondance politique. — Légations — Portugal, t. XIV, 1875-1880, document n° 3.

Portugal fit observer dans sa lettre du 12 juin 1875 au ministre des Affaires étrangères de Bruxelles que « le Cabinet de Lisbonne attachait beaucoup d'importance à cette question dont la solution favorable ne peut manquer d'exercer une grande influence sur la prospérité de la Colonie de Mozambique » (¹).

L'événement ne passa pas inaperçu pour le Roi des Belges... son esprit fécond y vit tout de suite des possibilités à exploiter. C'est sous cet angle que le Transvaal nous intéresse ici.

## ARTICLE I

### La visite remise du président Burgers à Bruxelles, 1875.

Un des buts de la visite que, durant l'été 1875 jusqu'en février 1876, M. BURGERS, président de la République sud-africaine, entreprit en Europe, était de favoriser les relations commerciales de son pays avec notre continent et d'assurer l'avenir économique en même temps que politique du Transvaal. S'étant rendu d'abord en Angleterre, l'homme d'État sud-africain séjourna ensuite aux Pays-Bas. Il songeait alors à passer par Bruxelles (²). Le 17 juillet 1875, le Département des Affaires étrangères fit connaître à M. JESLEIN, consul général de l'État libre d'Orange en Belgique, qu'on était disposé à traiter le Président avec tous les égards qui lui étaient dus (³). On attendait donc à Bruxelles l'arrivée de M. BURGERS.

« Le Roi attachait beaucoup d'importance à cette affaire » écrira LAMBERMONT en marge d'un projet de lettre du ministre à Jules VAN PRAET le 5 novembre 1875 (⁴).

(¹) *Ibidem*, document n° 22.

(²) Lettre de M. JESLEIN, consul général de l'État libre d'Orange à Bruxelles, au ministre des Affaires étrangères, Bruxelles, 9 juillet 1875 (A. M. A. E.-AF. 5).

(³) A. M. A. E.-AF. 5.

(⁴) A. M. A. E.-AF. 5.

Ainsi, nous semble-t-il, devons-nous mettre la fameuse lettre du Roi à LAMBERMONT, écrite le 22 août 1875 et contenant cette phrase laconique :

« Je compte m'informer discrètement si en Afrique il n'y a rien à faire » (1),

Non seulement en rapport avec la fin des négociations concernant l'acquisition des Iles Philippines, ou avec le Congrès des sciences géographiques de Paris et avec le départ du comte DE BRAZZA pour l'Ogooué, mais également avec le passage du président BURGERS en Europe et avec la sentence arbitrale du maréchal MAC-MAHON. Le rapprochement des dates citées plus haut permet, croyons-nous, de considérer comme vraisemblable — pour ne pas dire probable — que chacun de ces événements a contribué à sa façon à fixer l'attention du Roi sur l'Afrique. Et l'imprécision que le Souverain laisse subsister quant à la partie du continent noir sur laquelle il porte ses regards, nous incite à estimer que, à cette époque, son esprit élaborait une de ses combinaisons les plus enchevêtrées dont les éléments se pénétraient et se complétaient mutuellement. L'historien scrutant les maigres données d'archives actuellement à sa disposition, aussi bien que ses lecteurs, voudraient tirer au clair cette combinaison. Mais, jusqu'à présent, on ne saurait en rechercher le secret que par la voie aléatoire de l'hypothèse.

Un fait est certain. Au mois d'août 1875, LÉOPOLD II se penche sur la carte de l'Afrique avec l'intention d'y découvrir un champ fécond et favorable à une entreprise, belge autant que royale... Le Transvaal d'une part, les immenses régions encore inexplorées du centre de l'Afrique d'autre part font l'objet de son examen. Et en même temps, il se demande quelle attitude

(1) Voir ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II* (Bruxelles, 1955), pp. 95-96.

les puissances européennes déjà intéressées à l'Afrique adoptent à l'égard de ces deux contrées, quelles chances de succès s'offrent à lui, d'après quelle formule il organisera le mieux ses efforts. Un bon joueur ne mise jamais sur un seul cheval : il multiplie ses chances de réussite, il combine son jeu. Le Roi était passé maître dans cet art.

Il voyait dans le Transvaal un pays neuf, demeuré presque inconnu, peu peuplé, offrant d'immenses perspectives d'avenir ; une nation ayant un pressant besoin d'argent, de bras, de matériel, d'organisation ; une nation qui cherchait de l'aide et qui s'ouvrait largement à l'immigration. Il y voyait un marché à conquérir, une contrée à gagner à l'industrie et à l'influence belges. Affinité de race et de langue, climat salubre et doux, détermination des Boers à vouloir rester en dehors de l'influence anglaise étaient autant de raisons qui durent déterminer le Roi à concevoir de vastes plans.

Faut-il y inclure, dès ce premier moment, non pas précisément une arrière-pensée de conquête pacifique, mais une vision sur un avenir éventuel réservant peut-être à la Belgique au Transvaal un rôle digne d'une grande nation impériale ? Nous n'avons aucune preuve pour l'affirmer, ni aucun motif pour le nier a priori. Ceci restera le secret du Roi ! LÉOPOLD II a-t-il conçu dès lors l'affaire du Transvaal en fonction de son autre dessein ayant l'Afrique équatoriale comme objectif ? Question de diriger utilement vers le continent noir le Gouvernement belge et le monde des affaires, de les habituer à s'intéresser à son avenir économique et de les préparer ainsi au rôle beaucoup plus vaste que le Roi espérait un jour leur destiner au centre de l'Afrique ? Question aussi de concentrer l'attention de l'Angleterre au Transvaal avec l'espoir d'avoir ainsi les mains plus libres dans les régions équatoriales ? Question encore de faire entrer la Belgique dans la société des nations ayant des intérêts en Afrique ? Espoir de trouver au Transvaal

les ressources dont il aurait besoin pour mettre à exécution le grandiose programme d'action civilisatrice et politique qui germait déjà alors dans son esprit par rapport aux régions centrales encore inoccupées de l'Afrique ? Encore une fois, il est bien possible qu'aucun de ces facteurs ne fût étranger aux visées royales ; mais jusqu'à présent tout cela reste le secret insondable du Roi dont tout projet donnait naissance à une multitude d'autres, dont l'esprit fécond prenait toujours des envolées conformes à son ambition patriotique d'une envergure autrement puissante que celle du commun de ses compatriotes contemporains.

On comprend, dès lors, qu'il s'inquiétait de voir le Président retarder sa visite. Le Département des Affaires étrangères prit des informations. Le 1<sup>er</sup> novembre 1875, le comte VANDER STRATEN PONTHOZ signalait au ministre que le 28 octobre dernier un dîner d'adieu avait été offert à Amsterdam au président BURGERS qui se disposait à retourner dans son pays <sup>(1)</sup>. Le comte d'ASPREMONT LYNDEN s'empessa, le 5 novembre suivant, de communiquer cette nouvelle au Palais à Jules VAN PRAET. Il fit également savoir qu'il avait informé verbalement M. JESLEIN, consul de l'État libre d'Orange, que le gouvernement du Roi ne verrait pas sans y attacher de l'intérêt M. BURGERS faire un séjour en Belgique avant son départ. « Dans ces circonstances, note le ministre, le Roi jugera sans doute que toute nouvelle démarche serait peu opportune ». Il se proposa toutefois de demander au consul belge à Amsterdam quelques renseignements confidentiels sur les motifs qui pouvaient avoir décidé le Président à ne pas se rendre en Belgique <sup>(2)</sup>.

Le lendemain, le Souverain fit savoir au ministre par une lettre du comte Paul DE BORCHGRAVE qu'il

<sup>(1)</sup> A. M. A. E.-AF. 5.

<sup>(2)</sup> A. M. A. E.-AF. 5.

partageait cette manière de voir ; il estima qu'il n'y avait pas lieu d'insister pour la visite de M. BURGERS (¹).

Le 12 novembre 1875, M. JESLEIN venait informer verbalement le ministre des intentions de l'homme d'État sud-africain :

« Il entrait dans les intentions du Président de faire cette visite à Bruxelles avant son retour au Transvaal ; mais il avait été obligé de partir pour le Portugal pour y conclure un traité dont il attendait les meilleurs résultats... Le Président espérait, avant de quitter l'Europe, pouvoir passer à Bruxelles quelques heures ; il avait le plus vif désir d'entretenir le Roi de plusieurs questions intéressant les relations commerciales des deux pays » (²).

Le 25 novembre suivant, M. SLEBURGH, consul de Belgique à Amsterdam, transmet au baron LAMBERMONT les renseignements confidentiels qui lui avaient été demandés au début de ce mois :

« Voici ce que j'ai pu apprendre de très bonne source par rapport à la question que vous m'avez posée ; le principal but du voyage de M. Burgers a été d'éveiller la sympathie des Hollandais pour la contrée dont il est le chef et cela pour contrebalancer dans l'avenir l'influence considérable que les Anglais peuvent exercer dans ces parages ; c'est ainsi qu'entre autres il désirerait vivement ouvrir un chemin de fer de l'intérieur à la côte, mais il ne voudrait pas y parvenir à l'aide des Anglais (si possible), de crainte de les voir s'y planter de cette manière.

» Par contre, il désire s'assurer aussi la sympathie du Portugal parce que la République sud-africaine touche aux possessions portugaises qui coupent même ses communications avec la mer. C'est pour cela que le Président est parti depuis peu de jours pour le Portugal.

» Son voyage limité par le temps a donc un but exclusivement pratique et s'il n'est pas allé en Belgique, ce n'est nullement parce qu'on l'en avait dissuadé, ou parce qu'il croyait avoir été manqué d'une manière ou d'une autre. Mais, au contraire, plutôt parce qu'une réception officielle dans les États qu'il n'avait pas à visiter pour le but proposé, l'effarouchait tant soit peu.

» A moins d'un changement d'itinéraire, il aurait l'intention de

(¹) A. M. A. E.-AF. 5.

(²) A. M. A. E.-AF. 5.

partir de l'Angleterre le 20 décembre et il est incertain qu'il reviendra encore en Hollande » (1).

## ARTICLE II

### Le passage du président Burgers à Bruxelles.

Le traité d'amitié, d'établissement et de commerce,  
février 1876.

Si la lettre du consul de Belgique à Amsterdam ne donnait pas beaucoup d'espoir, elle confirmait les bonnes dispositions du président BURGERS à l'égard de la Belgique.

Le 30 décembre 1875, celui-ci se retrouvait à Amsterdam, venant du Portugal où il avait conclu un traité favorable avec le Gouvernement de ce pays. Le Président négociait alors en Hollande le lancement d'un emprunt d'État pour la construction d'un chemin de fer allant de la capitale de la colonie portugaise de Delagoa Bay, Lourenço Marques, vers l'intérieur du Transvaal. Il chargea M. HAMELBERG, consul général de l'État libre d'Orange en Hollande, d'en informer le ministre des Affaires étrangères de Bruxelles et de lui faire part de ses intentions.

« Le fait que par ce chemin de fer l'intérieur du Transvaal serait placé en communication directe avec la mer, semble être de quelque importance pour le commerce et l'industrie belges en général et pour le commerce d'Anvers en ce qui concerne les laines en particulier. Je sais que le Président serait disposé à se rendre à Bruxelles et de conférer avec Votre Excellence sur un traité d'amitié et de commerce, s'il pouvait être assuré qu'une telle démarche de sa part serait agréable au Gouvernement belge, mais aussi qu'il hésiterait à le faire sans une telle assurance faite par une personne dans laquelle il peut placer confidence, d'autres personnes s'étant mêlées dans l'affaire d'une façon qui a semblé au Président étrange et suspecte » (2).

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

(2) A. M. A. E.-AF. 5.

Nous n'avons pas d'autres indications au sujet des intrigants dont la lettre de M. HAMELBERG fait mention. Qui aurait pu avoir intérêt d'empêcher le Transvaal de se rapprocher de la Belgique ? N'est-ce pas dans cette direction qu'on doit chercher les instigateurs de ces intrigues ? Ou bien est-ce qu'alors on avait déjà attiré l'attention de M. BURGERS sur les appréhensions que ressentirait le Gouvernement belge ou certains milieux intéressés de la Belgique à conclure un traité d'établissement et d'amitié avec le pays dont la législation ne garantissait pas le culte public de l'Église catholique ? Nous l'ignorons.

En tout cas, la missive du consul d'Orange fut immédiatement communiquée au Roi et le 4 janvier 1876, VAN PRAET informa le ministre :

« Sa Majesté me charge de vous dire qu'Elle est tout-à-fait d'avis, comme vous, de répondre affirmativement à cette ouverture » (1).

Le même jour, le comte d'ASPREMONT LYNDEN écrit donc à M. HAMELBERG :

« Je m'empresse de vous faire connaître que la visite de M. le Président de la République sud-africaine sera très agréable au gouvernement du Roi et que nous sommes tout disposés à conclure avec cette République un traité d'amitié et de commerce » (2).

Cette nouvelle fut sans délai remise à M. BURGERS. Celui-ci écrivait le 10 janvier suivant d'Amsterdam au ministre des Affaires étrangères de Bruxelles pour lui en exprimer sa satisfaction. Le Président désirait arriver le plus tôt à une conclusion pratique. Il écrit donc :

« Comme je n'ai que peu de temps encore avant de répatrier, je viens demander à Votre Excellence de bien vouloir m'adresser, au Consulat Général à Amsterdam, un projet d'un tel traité. Pour le cas

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

(2) A. M. A. E.-AF. 5.

que Votre Excellence préférerait que ce projet serait offert par moi, je serai entièrement disposé » <sup>(1)</sup>.

Le 12 le comte d'ASPREMONT LYNDEN en informe le Roi. Il a cru devoir accueillir favorablement les propositions du Président « dans la pensée que le Gouvernement ne doit négliger aucun moyen de créer à la Belgique des relations nouvelles ou de développer les relations existantes ». Il lui semble que le traité avenu le 1<sup>er</sup> avril 1874 avec l'État libre d'Orange pourrait servir de type pour le nouvel arrangement à conclure. Il espère que le nouveau traité pourrait être signé sous peu <sup>(2)</sup>. Il s'empresse d'en informer ses collègues des Finances et de l'Intérieur et de demander leur avis sur l'opportunité d'adopter cette formule <sup>(3)</sup>.

Dans sa lettre du 13 janvier 1877 au président BURGERS, le chef du département des Affaires étrangères propose en effet la formule du traité avenu entre la Belgique et l'État voisin du Transvaal. Il lui en envoie un exemplaire et le prie de lui faire part des observations que l'examen en pourrait lui suggérer <sup>(4)</sup>.

En huit jours, celui-ci avait terminé cette étude. Le 22 janvier suivant, il écrivait d'Amsterdam au ministre :

« ...En général je n'ai pas d'hésitation à suivre le traité proposé dans l'arrangement à conclure avec votre Gouvernement. J'y ai fait quelques altérations qui sont sans importance et s'expliquent d'elles-mêmes, à l'exception d'un seul point dans l'article 11, auquel j'ai ajouté un alinéa en faveur de l'État libre d'Orange <sup>(5)</sup>... »

Ne prévoyant aucune objection de la part du Gouvernement belge, le Président prie le ministre de faire

<sup>(1)</sup> A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I.

<sup>(2)</sup> A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I.

<sup>(3)</sup> A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I.

<sup>(4)</sup> A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I.

<sup>(5)</sup> Il s'agissait de réservier les avantages et priviléges exceptionnels à concéder éventuellement par la République sud-africaine à l'État libre d'Orange. Le président explique longuement cette clause qui trouve sa raison d'être dans une promesse contenue dans la charte d'indépendance de 1853 du Transvaal.

préparer les exemplaires pour les signatures dans le courant de la semaine suivante. Puis il ajoute :

» Je serai obligé de retourner à Prétoria pendant le mois de février, et il me conviendrait le mieux de visiter Bruxelles vers la fin de janvier ou le commencement du mois prochain.

» ...La langue hollandaise étant la langue officielle de la République sud-africaine, il me serait très agréable que le traité fût dressé en hollandais aussi bien qu'en français, et c'est pour cette raison que je prends la liberté d'ajouter au projet reçu de Votre Excellence une traduction hollandaise qu'elle trouvera, j'espère, correcte et exacte »<sup>(1)</sup>.

Le 26 janvier suivant, le comte d'ASPREMONT LYNDEN avertit le Président que la Belgique accepte les changements qu'il a présentés ainsi que l'ajoute de l'article 11<sup>(2)</sup>.

M. BURGERS, accompagné par M. HAMELBERG<sup>(3)</sup>, arriva le 1<sup>er</sup> février 1876 à Bruxelles où il se proposa de séjourner jusqu'au 5. Le lendemain, il rendit visite au ministre des Affaires étrangères. Aucune pièce ne nous est parvenue contenant des renseignements sur ce que se sont dit les hommes d'État en cette occasion<sup>(4)</sup>. Le lendemain, ils signèrent le traité d'amitié et de commerce.

Le 3 février, le Président fut reçu en audience au Palais. Le Roi lui octroya le Grand Cordon de l'ordre de Léopold. Ici aussi, nous manquons de tout document susceptible de nous fournir des informations au sujet des conversations qui eurent lieu entre le Roi et le Président.

(1) A. M. A. E.-Dossier n° 2759, Enveloppe I.

(2) *Ibidem*.

(3) Voir la lettre de M. HAMELBERG au comte d'ASPREMONT LYNDEN, Arnhem, le 16 mars 1876 (A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I). C'est sur l'invitation réitérée du Président que le consul de l'État libre d'Orange l'accompagnait à Bruxelles, M. BURGERS ne parlant pas le français, tandis que M. HAMELBERG le parlait bien.

(4) Le cabinet du ministre prit cependant des notes après la visite du Président, comme il ressort d'une note verbale de mai 1876 adressée au Ministre des Pays-Bas à Bruxelles (A. -M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I).

## ARTICLE III

## Le contrat de M. Burgers avec les Ateliers de la Dyle.

Dès qu'on connut en Belgique le projet d'établissement du chemin de fer Delagoa-Transvaal, le monde industriel s'y intéressa : il y avait là du matériel à livrer, peut-être une entreprise à exécuter. Les Ateliers de la Dyle de Louvain devançaient toutes les autres sociétés belges dans cette affaire. Il semble que le comte d'ASPREMONT LYNDEN y apporta son aide (¹).

D'une lettre du 16 mars 1876 de M. HAMELBERG, compagnon de M. BURGERS durant son voyage à Bruxelles, nous apprenons comment l'affaire s'était arrangée. Nous y lisons :

« En rencontrant le Président à la gare du chemin de fer à Rotterdam, il m'a présenté M. van Vlissingen, d'Amsterdam, que j'ai revu dans le convoi entre Rotterdam et Anvers. Il m'a informé qu'il était l'agent de M. Durieux pour la Hollande et qu'il était très désirable que le Président serait mis en contact avec M. Durieux et visiterait sa fabrique à Louvain. Le lendemain, celui-ci est venu voir le Président et l'a invité de venir inspecter sa fabrique. Le Président ayant accepté l'invitation, nous nous sommes rendus à Louvain le 4 février. Le 5 février, le Président a eu à l'hôtel de France une longue conférence avec M. Durieux et un de ses compagnons (je crois que c'était M. Wallot) où M. van Vlissingen était également présent, et à la suite de laquelle on est convenu que ces Messieurs viendraient voir le Président à Amsterdam le 11 février et lui fourniraient alors des renseignements sur les frais des locomotives, voitures, rails, etc. » (²).

On y arriva effectivement à un accord. La société de Louvain livrerait le matériel roulant et fixe pour la construction de la première partie du chemin de fer

(¹) La baron DE SÉLYS écrivit le 15 juillet 1876 : « Grâce à vos habiles négociations, le gouvernement de la République sud-africaine a conclu avec la Société de la Dyle à Louvain un contrat... » (A. M. A. E.-AF. 5).

(²) A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I.

de la baie de Delagoa à Prétoria. On espérait que cette première commande, qui n'était pas aussi importante qu'on l'avait d'abord escompté, — elle ne concernait qu'un railway de 50 km et représentait une somme de seize cents mille francs — satisferait le Gouvernement transvalien et amènerait celui-ci à confier à la Société de la Dyle la continuation de cette artère principale destinée à affranchir le Transvaal au point de vue économique (¹).

L'avenir était en effet prometteur. Le jour même que M. BURGERS signa le contrat avec les Ateliers de la Dyle à Amsterdam, il envoya une lettre au ministre des Affaires étrangères de Bruxelles, dans laquelle il disait entre autres :

« ... Je me félicite que les liens qui existent naturellement entre le peuple belge et nos compatriotes ont été renouvelés et confirmés par le traité d'amitié que j'ai eu l'honneur de signer avec Votre Excellence et j'espère que bientôt d'importantes relations commerciales s'établiront entre les deux nations, ce qui dépendra pour une grande partie des Belges qui, je me flatte, seront parmi les premiers à ériger des maisons de commerce à Lorenzo Marquez » (²).

#### ARTICLE IV

##### Le traité du 3 février 1876 devant les Chambres.

Ce même 11 février, le comte d'ASPREMONT LYNDEN informait le Roi du traité conclu entre la Belgique et le Transvaal et demanda au Souverain de bien vouloir signer le projet de loi destiné à l'autoriser à présenter la nouvelle convention à la législature (³). Il lui transmit en même temps le projet de l'exposé des motifs qu'il lirait à cette occasion devant les Chambres.

(¹) A. M. A. E.-AF. 5.

(²) A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I.

(³) A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I.

Dans cette pièce, le ministre rappelle d'abord que la loi du 26 septembre 1874 avait sanctionné le traité d'amitié et d'établissement de commerce conclu entre la Belgique et l'État libre d'Orange. Il fournit ensuite quelques précisions géographiques sur le Transvaal, ses limites, sa superficie, son climat, l'esprit général du pays et la population blanche et indigène. Il en décrit les ressources agricoles et minérales. Il souligne que

« Le développement des relations que le Gouvernement de la République appelle de tous ses vœux est subordonné à un fait dont la réalisation n'est plus douteuse dès à présent : la construction d'un chemin de fer, dont le projet est définitivement arrêté ».

Il donne des renseignements sur l'organisation politique et administrative du Transvaal ; il fait remarquer qu'une entière liberté de conscience et des pratiques religieuses est assurée aux membres de chacun des États contractants dans l'autre ; il justifie la clause particulière de l'article 11 relative à l'État libre d'Orange. Puis il conclut son exposé en ces termes :

« Le Gouvernement est convaincu, MM., que l'acte international qu'il a l'honneur de soumettre à vos délibérations pourvoit à toutes les nécessités de protection quant aux personnes, quant aux biens et quant aux transactions de manière à réaliser un système complet de garanties pour les citoyens de chacun des deux États qui voudraient s'établir dans l'autre ou nouer avec celui-ci des relations commerciales. Il ose croire aussi que ce traité, qui va faciliter nos rapports avec un État plein d'avenir, fondé par une race sœur de nos populations flamandes, ne saurait manquer d'éveiller les vives sympathies du pays »<sup>(1)</sup>.

Le Roi approuva entièrement ce texte, et la question venait à l'ordre du jour de la séance du 7 mars suivant à la Chambre.

Le traité fut discuté dans les sections. L'attention de la première et de la quatrième sections avait été fixée sur

<sup>(1)</sup> *Ibidem.*

<sup>(2)</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères au comte VANDER STRAETEN

la restriction contenue dans l'article 5 du traité ; celui-ci, disposant que les citoyens des deux pays contractants jouiraient dans l'autre « d'une entière liberté de conscience », y ajoutait :

« Les uns et les autres se soumettront, quant à l'exercice public de leur culte, aux lois de chaque pays. »

Il était dit dans le rapport de la commission centrale :

« Vu l'origine des populations européennes de la République sud-africaine et l'époque de leur émigration, on pouvait craindre que le culte catholique ne fût frappé d'une interdiction absolue au Transvaal. »

Nous lisons la réponse du Ministre des Affaires étrangères dans une note, écrite par son chef de Cabinet M. VAN DEN BOSSCHE :

« Des renseignements nous sont parvenus qui témoignent que cette crainte est vaine ; et nous avons les plus sérieuses raisons de croire que la charte politique de la République établit — tout au moins depuis 1869 — la liberté absolue des cultes dans le sens le plus large. Mais nous n'avons pas à reproduire ici ces renseignements qui émanent d'une source — autorisée à coup sûr — mais que nous ne pouvons considérer comme officielle » (1).

On avait dit également que si la législation non libérale d'un État ne s'opposait pas à un traité de commerce avec lui, elle formait un sérieux obstacle quant il s'agissait d'un traité d'établissement. Ce à quoi le ministre répondit qu'il n'y avait pas lieu de voir dans pareille législation un obstacle à un tel traité, mais un fait qui était susceptible d'en restreindre l'application à certains citoyens. Il conclut en ces termes :

« Le Gouvernement, en traitant avec le Transvaal, n'assure aux citoyens belges que les garanties inscrites dans le traité ; or, les avantages que celui-ci concède sont subordonnés à certaines obligations ou restrictions (comme celle de se conformer aux lois du pays), il est raisonnable que les Belges qui voudront tenter un établissement

(1) A. M. A. E. — Dossier n° 2759, enveloppe I.

là-bas s'assurent au préalable si la législation du pays est conforme à leurs besoins et à leurs aspirations. Ceux-là seuls persévéreront dans leur dessein qui trouveront à leur convenance l'état politique, social et religieux de la nouvelle patrie. Le Gouvernement n'engage personne à s'expatrier. Il conclut un traité dans des conditions qui lui paraissent propres à faire naître un courant de relations commerciales entre les deux pays et moyennant des garanties qui lui paraissent suffisantes ; libre aux citoyens belges de profiter du traité ou de n'en pas user » (1).

Cette difficulté n'allait pas sans mettre en question le succès de l'entreprise que le Gouvernement avait voulu favoriser par le traité. On comptait sur l'« affinité de race entre Flamands et Boers » pour voir s'éclore en Belgique un large courant d'émigration vers le Transvaal. Le Département désirait en conséquence posséder des renseignements officiels au sujet de la liberté des cultes dans ce pays. Nous savons par la réponse du comte d'ASPREMONT LYNDEN à une note verbale du ministre des Pays-Bas à Bruxelles du 13 mai 1876, que le Gouvernement tint les informations qu'il fournissait à la section centrale « de la personne qui accompagnait le président BURGERS lors de son passage en Belgique et qui les a fournies *confidentiallement* » (2). Il s'agit donc en l'occurrence de M. HAMELBERG, consul de l'État libre d'Orange à Arnhem. On voulait connaître la constitution du Transvaal. En vain s'adressait-on aux agences de la République sud-africaine et de l'État libre d'Orange établis dans les Pays-Bas. On savait bien, de source officieuse, qu'en 1869 — époque de la conclusion du premier traité entre le Transvaal et le Portugal — la charte politique du premier de ces États avait été modifiée dans le sens de la liberté des cultes ; mais on désirait avoir sous les yeux « le texte de la constitution actuellement en vigueur dans la République sud-africaine » (3).

(1) A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I.

(2) A. M. A. E.-Dossier, n° 2759, enveloppe I.

(3) Lettre du ministre des Affaires étrangères au comte VANDER STRAETEN

Le 19 août 1876, on procéda à Bruxelles à l'échange des ratifications sur le traité conclu le 3 février 1876<sup>(1)</sup>.

## ARTICLE V

### La Société Cockerill et l'expansion belge au Transvaal.

Lorsque le 16 février 1876, le président BURGERS accompagné à nouveau par M. HAMELBERG se rendit une deuxième fois à Bruxelles, d'autres sociétés belges que les Ateliers de la Dyle s'adressèrent à ce dernier pour entrer en relations avec le Président en vue d'obtenir la livraison du matériel pour le chemin de fer à construire. M. BURGERS leur fit savoir par le consul de l'État libre d'Orange que pour le présent il ne pouvait prendre leurs offres en considération, ayant déjà conclu tous les arrangements nécessaires à Amsterdam avec M. DURIEUX de la Société de Louvain<sup>(2)</sup>.

L'homme qui, en Belgique, était le plus attentif à ne négliger aucune occasion d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce et à l'industrie, le plus hardi et le plus prompt à concevoir des plans d'action en conséquence, était, sans aucun doute, le Roi des Belges. LAMBERMONT partageait les préoccupations de son Souverain, secondait de ses conseils et de son action discrète et éclairée les efforts déployés par le Roi dans ce domaine. D'un autre côté, celui des grands industriels belges qui entraînait le mieux dans les vues du Roi et de son conseiller

PONTHOZ, ministre de Belgique à La Haye, 6 mai 1876 (A. M. A. E.- Dossier n° 2759, enveloppe I). Y voir aussi la lettre du baron DE SÉLYS au ministre, Utrecht, le 8 avril 1876. — Nous verrons plus loin qu'un décret du gouvernement transvalien du 19 septembre 1876 vint enlever toute vaine appréhension au sujet de la liberté religieuse dans ce pays. Voir p. 91.

(1) A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I.

(2) Lettre de M. HAMELBERG au ministre des Affaires étrangères, 16 mars 1876 (A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I).

était M. SADOINE, administrateur-directeur général de la puissante société COCKERILL de Seraing. C'était un homme à l'esprit entreprenant, largement ouvert à l'idée d'entreprises lointaines, depuis longtemps en relation avec le Palais et avec LAMBERMONT. En 1873, il était le seul Belge qui parût à ce dernier pressé de réaliser le plan grandiose conçu alors par le Souverain au sujet de la Chine (¹).

C'est sans doute à lui qu'a songé LÉOPOLD II le jour où s'ouvrirent à ses yeux de vastes perspectives d'expansion commerciale et industrielle au Transvaal. Nous ne connaissons pas la genèse du dessein transvalien conçu en 1876 par la Société COCKERILL ; mais nous nous étonnerions très fort que le Roi fût entièrement étranger à son éclosion.

Depuis l'été 1875, le Transvaal se présentait à lui comme un pays d'avenir. Il avait toujours eu une préférence marquée pour des pays moins avancés où il y avait de grandes concessions minières à obtenir, de vastes entreprises industrielles à commanditer, des capitaux belges à placer, des centres d'émigration à créer (²). Plus qu'ailleurs, il rêvait de voir ses compatriotes y occuper des positions de commande dans le domaine de l'industrie, du commerce et des finances, et de parvenir de cette façon non seulement à enrichir la Belgique, mais également et surtout à étendre à l'extérieur l'influence de son pays. En tout point, le Transvaal dut, de prime abord, lui apparaître comme un champ d'action tout à sa convenance. Jamais le Roi n'en restait là ; jamais il ne se complaisait dans des spéculations platoniques. Homme d'action et d'affaires, il coulait immédiatement ses visions dans le moule d'une formule concrète

(¹) Voir ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 266-267.

(²) Voir pp. 18-19, la lettre du Roi à FRÈRE-ORBAN du 29 juin 1873.

et pratique. Souverain, il devait s'abstenir d'agir par lui-même dans le domaine économique ; il avait besoin d'une société, d'un comité, d'un syndicat, d'hommes d'affaires capables et disposés à suivre ses suggestions et au besoin à accepter sa direction. Diplomate avisé, il se rendit compte qu'au Transvaal il pourrait difficilement appliquer sa formule internationale. Il s'agissait d'y affronter directement les intérêts économiques et peut-être politiques de la puissante Angleterre ; il n'y trouverait d'autres pays qu'elle pour y créer une coalition d'intérêts, — les Pays-Bas ne comptant pas comme puissance industrielle. Pouvait-il raisonnablement espérer gagner les milieux anglais intéressés à partager avec la Belgique le marché et l'exploitation minière et industrielle du Transvaal ? D'autre part, les Boers luttaient précisément pour s'affranchir de l'influence anglaise. Pour gagner leurs sympathies, il fallait épouser en quelque sorte leur cause, identifier les intérêts belges au Transvaal avec ceux de ce pays. Une seule solution s'imposait à lui : y lancer une action exclusivement belge et la rendre, dès l'abord, aussi puissante que possible. Il aurait été peu politique de créer dès le début un organisme nouveau à cet effet ; mieux valait gagner une importante société industrielle déjà existante à s'établir au Transvaal. Dans cette conjoncture, rien d'étonnant de voir le Roi se tourner vers M. SADOINE dont il appréciait la valeur, qu'il savait d'avance gagné à l'idée et dont la position comme directeur général de la société de Seraing permettait d'attendre un concours aussi empressé qu'efficace.

Si nous voyons donc d'autres groupements que la Société de la Dyle faire des offres au président BURGERS le 16 février 1876, lors de son deuxième passage à Bruxelles, nous pouvons présumer trouver parmi leur nombre la Société COCKERILL. Le Roi s'est-il entretenu avec M. SADOINE après son entrevue du 3 février avec

le président BURGERS ? Quels plans concurent-ils alors ? Les documents d'archives que nous avons pu consulter, restent muets à ce sujet.

Il est toutefois un fait qu'ils révèlent et qui nous semble avoir son importance. Le 13 mars 1876, le comte d'ASPREMONT LYNDEN écrit au Roi à propos du candidat qu'il propose à son approbation pour le poste de consul rétribué de la Belgique au Transvaal :

« Ce candidat m'a été particulièrement recommandé par des notabilités parlementaires et par un groupe important d'industriels de la province de Liège » (1).

Ce petit renseignement prête à réflexion. Si, après la conclusion du traité avec l'État libre d'Orange en 1874, le gouvernement n'avait pas cru utile ou opportun d'ouvrir un consulat rétribué dans ce pays, pourquoi y songe-t-il par rapport au Transvaal le lendemain de la signature du traité de commerce avec ce pays ? Qui lui en suggéra l'idée ? Sous quelles influences prit-il une décision aussi prompte ? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons donner de réponse certaine, faute de documents.

Mais le ministre juge, dans cette même lettre au Roi, qu'il serait superflu de faire ressortir au Souverain les nombreux avantages que l'envoi d'un agent du Gouvernement pouvait présenter pour la Belgique. C'est que, peut-être, l'idée en avait été suggérée par LÉOPOLD II lui-même, et que le groupe d'industriels liégeois — dont sans aucun doute M. SADOINE était l'âme — n'avait pas seulement recommandé un candidat au consulat de Prétoria, mais qu'il avait également insisté sur la haute opportunité d'ouvrir pareille agence au Transvaal. En faisant mention des hommes d'affaires de Liège dans sa lettre au Roi, le ministre établit une

(1) A. M. A. E.-Consulat à Prétoria (Transvaal)-Personnel. B. n° 885 ; 1174 N/A Pers.

relation entre les projets de la Société COCKERILL et la création du consulat rétribué de Belgique dans ce pays.

En tout cas, dès le mois de mars, Seraing prépare l'envoi d'une mission d'études qui irait explorer certaines régions minières de la République sud-africaine et s'efforcerait d'y obtenir la concession de fermes houillères, peut-être de mines, d'un chemin de fer reliant cette région à la grande artère conduisant à la baie de Delagoa ; elle examinerait le placement de capitaux belges, la création d'une région industrielle, l'établissement de centres de colons belges <sup>(1)</sup>.

Cette mission se composait de l'ingénieur JACQUEMIN de la Société COCKERILL auquel avait été adjoint M. ESTOURGIES, aide-calculateur à l'Observatoire royal d'Uccle. Le 10 avril 1876, ce dernier recevait ses instructions de M. SADOINE <sup>(2)</sup>. Un arrêté du 14 suivant du ministre de l'Intérieur lui accordait un congé de 8 mois, sans traitement, en vue d'un voyage scientifique dans le midi de l'Afrique. Un subside de 2.000 F lui fut alloué pour couvrir en partie les frais de ce voyage <sup>(3)</sup>. Sur le désir du Roi, ce congé sera prolongé le 4 octobre 1876 <sup>(4)</sup>.

Avant leur départ pour l'Afrique, les deux voyageurs rendirent visite au ministre des Affaires étrangères <sup>(5)</sup>, mais ils ne prirent pas contact avec le consul que le Gouvernement allait envoyer peu après au Transvaal <sup>(6)</sup>.

Les deux délégués de COCKERILL arrivaient à Prétoria le 14 juillet 1876.

<sup>(1)</sup> Rapport de M. ESTOURGIES à M. SADOINE, 10 juin 1877 (A. M. A. E.-AF. 5).

<sup>(2)</sup> *Ibidem*.

<sup>(3)</sup> D'après une note du secrétaire général du ministère de l'Intérieur au baron LAMBERMONT (A. M. A. E.-AF. 5).

<sup>(4)</sup> A. M. A. E.-AF. 5.

<sup>(5)</sup> D'après une lettre de M. ESTOURGIES au ministre des Affaires étrangères, 14 juin 1877 (A. M. A. E.-AF. 5).

<sup>(6)</sup> Lettre du baron DE SÉLYS au ministre des Affaires étrangères, 10 septembre 1876 (A. M. A. E.-AF. 5).

Le Roi s'intéressait particulièrement à eux, puisqu'il les recommandait spécialement au consul de Belgique en partance pour le Transvaal (¹).

## ARTICLE VI

### Le consulat rétribué de Belgique à Prétoria.

Un des soucis de M. BURGERS était d'organiser solide-  
ment la machine administrative et judiciaire de son  
pays ainsi que de favoriser son développement culturel.  
A cet effet, il fit surtout appel à des personnalités néer-  
landaises. C'est également aux Pays-Bas qu'il s'adressa  
pour trouver les capitaux nécessaires à l'établissement du  
chemin de fer vers Delagoa Bay. Il avait su intéresser  
la chambre de commerce d'Amsterdam et une grande  
compagnie néerlandaise de commerce. Ces deux orga-  
nismes décidèrent, en février 1876, d'envoyer en Afrique  
du Sud chacun un délégué afin d'étudier sur place la  
situation du Transvaal. L'un deux, le capitaine TROMP,  
ancien officier de la marine royale des Pays-Bas, inspec-  
teur général de la marine marchande de ce pays, et  
conseiller municipal d'Amsterdam, adressait la lettre  
suivante au ministre des Affaires étrangères de Belgique  
le 29 février 1876 :

« J'ai l'honneur de faire part respectueusement à Votre Excellence que j'ai l'intention de faire un voyage dans la République sud-africaine, dite du Transvaal, afin de faire personnellement la connaissance de ce peuple intéressant, et de ce pays, qui paraît destiné à un grand avenir politique et commercial.

(¹) Lettre du baron DE SELYS au ministre des Affaires étrangères, 15 juillet 1876 (A. M. A. E.-AF. 5). — Dans un autre dossier, n° 2759, enveloppe I, nous trouvons le billet suivant de Jules DEVAUX au baron LAMBERMONT : 24, au Palais. « Mon cher ami, le Roi désire que je vous communique ces pièces soumises par Sadoine. Ayez la bonté de me les rendre « *post lectum* ». Tout à vous (s) Jules DEVAUX ». — Une main étrangère, qui signe par le paraphe Cl. a ajouté sous la date « juillet 1876 ? » et en marge « voyage de MM. JACQUEMIN et ESTOURGIES ».

» Connaissant par mes discours avec S. É. le Président Burgers l'intérêt que portent Sa Majesté le Roi et Votre Excellence au dit pays, j'ai l'honneur de me mettre à la disposition de Votre Excellence, à titre honorifique, pour le cas que Votre Excellence désirerait, de la part d'une personne, dont la considération et la position sociale et publique garantissent un rapport impartial et compétent, des renseignements sur la politique, l'industrie, le commerce etc. de la République sud-africaine, autant que cet ensemble pourrait être utile ou profitable au développement des intérêts de la Belgique ».

Son départ était fixé pour le 15 mars suivant et il demandait une réponse avant cette date <sup>(1)</sup>.

Nous ne savons pas si le ministre lui répondit ; du moins les dossiers du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles que nous avons consultés n'en contiennent pas de trace. Nous n'y trouvons pas non plus une allusion à une certaine association d'efforts ou à une entente entre Belges et Néerlandais concernant le Transvaal. Si nos voisins du Nord s'intéressaient à ce pays, ce fut surtout au point de vue de l'exploitation agricole et du commerce ; la Belgique, sans négliger ces deux facteurs, avait surtout en vue l'industrialisation et l'exploitation minière.

On avait déjà conçu de vastes plans à Bruxelles, et s'il devenait indispensable d'obtenir des renseignements précis et autorisés sur le Transvaal, on préférait sans doute les recevoir plutôt d'une source belge. En outre, on ne pouvait espérer que de bons effets du fait d'être le premier pays qui établissait un consulat retribué permanent à Prétoria. Du coup, on prouverait à M. BURGERS et à son Gouvernement que la Belgique était disposée à donner à son récent traité d'amitié une signification pratique et le prestige de notre pays y gagnerait beaucoup.

Nous avons vu plus haut que dès le 13 mars 1876 le Gouvernement belge avait pris une décision à ce sujet.

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

Il fit choix du baron DE SÉLYS FANSON comme titulaire de ce poste.

Docteur en droit de l'université de Bruxelles, le baron s'était surtout voué à l'étude des questions administratives et économiques. Il s'était déjà signalé par diverses publications économiques et n'était pas resté étranger aux questions commerciales et industrielles. Il collaborait également à plusieurs journaux belges et français. Il était bien connu de plusieurs grands industriels belges.

Déjà les journaux hollandais du 23 mars annonçaient sa nomination <sup>(1)</sup>, nouvelle que M. HOLST, consul général du Transvaal à Amsterdam, leur avait sans doute communiquée. En Belgique, l'opinion publique, ignorant les vastes plans d'expansion qui avaient inspiré la création de ce consulat, n'en comprenait pas non plus l'importance. L'idée en fut accueillie avec ironie dans certains milieux, ce qui fit écrire plus tard au baron DE SÉLYS dans une lettre au ministre :

« Vous n'avez pas oublié l'opposition qui a accueilli l'idée de ce consulat et le ridicule dont il a été entouré à sa création » <sup>(2)</sup>.

Le 6 avril 1876, le comte d'ASPREMONT LYNDEN communiquait au baron sa nomination par arrêté royal signé la veille <sup>(3)</sup>.

Avant son départ, le nouveau consul se voyait chargé de prendre contact avec tous les industriels belges s'intéressant au Transvaal et de se procurer une riche collection de produits belges dont il ferait connaître les échantillons en Afrique du Sud.

Le 21 mai 1876, le ministre envoyait au baron DE SÉLYS ses lettres de provision et les instructions générales concernant sa mission <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Lettre du baron DE SÉLYS au ministre des Affaires étrangères ; 25 mars 1876 (A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I).

<sup>(2)</sup> Lettre du baron au ministre ; 26 décembre 1876 (A. M. A. E.-AF. 5).

<sup>(3)</sup> A. M. A. E.-Consulat à Prétoria-Personnel. B. n° 885 ; 1174 N/A Per.

<sup>(4)</sup> A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I.

En réponse, le consul écrivait au comte d'ASPREMONT LYNDEN le 23 suivant :

« Je ferai l'impossible pour vous faire connaître les contrées du sud de l'Afrique et particulièrement le Transvaal tant au point de vue politique qu'au point de vue économique » (1).

Avant son départ, le baron DE SÉLYS fut probablement reçu en audience par le Roi (2).

### ARTICLE VII

#### Le consul en route pour le Transvaal.

S'étant embarqué le 20 juin 1876, le baron DE SÉLYS FANSON rédigeait en cours de route un long rapport rendant compte au ministre des visites qu'il avait effectuées en Angleterre, en France et surtout en Belgique en préparation de son départ pour l'Afrique du Sud. Il eut plusieurs entrevues avec M. DURIEUX, directeur de la Société de la Dyle auquel le président BURGERS avait commandé le matériel fixe et roulant du premier tronçon du chemin de fer Lourenço Marques-Prétoria. Il espère voir le Président confier aux ateliers de la Dyle toutes les commandes ultérieures requises par cette entreprise. Il note ses contacts avec d'autres personnalités du monde industriel et financier belge :

« J'ai eu aussi plusieurs conférences avec le directeur général Sadoine, de la Société Cockerill, sur l'avenir industriel du Transvaal. Je ferai tout ce que je pourrai pour seconder M. l'ingénieur Jacquemin dans sa mission, qui m'a été recommandé d'une façon spéciale en haut lieu (3).

(1) A. M. A. E.-Dossier n° 2759, enveloppe I.

(2) On peut le déduire, semble-t-il, d'un passage de la lettre du baron au ministre des Affaires étrangères du 15 juillet 1876, où il dit que MM. JACQUEMIN et ESTOURGIES lui avaient été recommandés en haut lieu.

(3) Sans aucun doute l'auteur désigne ici le Roi.

» Cette ouverture de relations industrielles avec le Sud de l'Afrique a naturellement excité la plupart des grands industriels belges avec qui j'étais déjà en rapport. La Société de Slessin et la Société de Couillet, patronnées par la Société Générale, seraient aussi désireuses, si l'occasion se présentait, non pas d'aller sur les brises de la Société de la Dyle, mais d'entreprendre une autre voie ferrée reliant le tronc principal. J'ai eu l'avantage de voir deux directeurs de la Société Générale qui sont impatients de connaître les premiers rapports que j'aurai l'honneur de vous adresser, dès mon arrivée à mon poste. »

Outre les instructions spéciales du ministre, le consul s'était vu chargé de satisfaire les demandes de renseignements que lui avaient adressées — à la suggestion du ministère lui-même, — M. BARELLA, secrétaire de l'Académie (¹), M. DUPONT, directeur du Musée Royal, M. JAMART fils et M. POUQUET, professeur à l'école de Gembloux. On désirait à Bruxelles voir le consul étudier à fond le Transvaal sous tous ses aspects en fonction de l'émigration belge. Le baron était heureux d'avoir pu faire déjà sur le bateau la connaissance de divers savants dont le concours lui permettrait de donner entièrement satisfaction à toutes ces requêtes.

Le rapport se terminait cependant par une nouvelle peu rassurante : une révolution des Cafres contre le Gou-

(¹) Le 18 mai 1876, M. BARELLA écrivait à M. BELLEFROID, secrétaire général du ministère de l'Intérieur : « J'ai l'honneur de vous adresser le questionnaire demandé. Je ne demande pas qu'on s'astreigne aux questions posées, ni qu'on les résolve toutes. Pour bien juger de l'état médical d'un pays, il faut le voir de haut, avec sa physionomie propre, son état moral, intellectuel, social, religieux, commercial, industriel et politique. *Tout est dans tout*, disait Jacotot. Il ne faut donc pas se borner aux influences atmosphériques, climatériques ; il faut tout voir, tout examiner. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour. Aussi je suis loin de demander un examen approfondi des diverses questions ; je désire seulement savoir jusqu'à quel point la réputation du Transvaal pour la Phthisie est confirmée et quel profit le Belge, et surtout le Belge indigent pourrait retirer de cette connaissance. » — Le ministre des Affaires étrangères écrivait en conséquence le 23 mai 1876 au baron DE SÉLYS : « Comme vous le savez, une opinion s'est produite en Angleterre qui attribue au climat du Transvaal des qualités curatives des maladies de la poitrine. M. le docteur Barella veut s'entourer de renseignements complets sur les conditions générales de l'existence dans ce pays à l'effet de pouvoir établir ce qu'il y a de fondé dans cette thèse » (A. M. A. E.-AF. 5).

vernement du président BURGERS serait imminente au Transvaal <sup>(1)</sup>.

De passage au Cap, le baron DE SÉLYS FANSON prit immédiatement contact avec le consul belge, M. KNIGHT, et rendit également visite à Sir CUNNINGHAM, le général en chef des troupes anglaises stationnées en Afrique du Sud. Voici en quels termes il relate cette entrevue dans sa lettre du 23 juillet 1876 au ministre :

« J'ai eu au sujet des affaires de Transvaal une conversation générale. Sir Cunningham pensait que la position du Gouvernement anglais était aussi critique que celle du gouvernement de M. Burgers. Ce n'est un mystère pour personne, ajouta-t-il, qu'il n'y a qu'une poignée de soldats anglais pour maintenir plusieurs centaines de mille noirs à qui on a eu l'imprudence, ces dernières années, de vendre quatre cent mille fusils (400.000). Quant à la question politique, il me dit seulement qu'il pensait que lord Carnarvon n'accepterait d'autre confédération des États sud-africains que sous le drapeau britannique ! »

Le nouveau consul est aussi tout heureux de décrire l'accueil que lui a fait la presse locale :

« Les journaux du Cap ont annoncé mon arrivée en Afrique en termes trop flatteurs pour que j'ose me permettre de vous les transmettre. J'ai su que ces articles avaient été inspirés par un passager du « Walmer Castle » avec qui j'ai noué des relations qui, j'espère, me seront très utiles à l'avenir, le docteur Atherston de Grahamstown, un savant de ce pays ».

Le baron joint à sa lettre un extrait du *Standard* du 21 juillet dernier. Ce journal anglais du Cap traitait des relations de la Belgique et du Transvaal à l'occasion de l'arrivée du consul, dont il fit un éloge très flatteur. La feuille conclut son exposé en ces termes :

« In the mission of men like baron de Sélys Fanson, Capt. Tromp (of the Amsterdam Chamber of Commerce) and Capt. Nortier (of the Netherlands Trading Compagny), we see the effects of Presidents

<sup>(1)</sup> Lettre du 15 juillet 1876 (A. M. A. E.-AF. 5). Réponse du ministre le 6 septembre 1876. Voir p. 65.

Burgers stay in Europe, and the profound interest he has succeeded to awaken there in the country committed to his government. The Transvaal is to good a country to engage only a transitory attention. When its resources become fully known, the money and the men will not be wanting for rapidly developing them; and should in after times the history of the country be written, the fact that one single man, having no other credentials than that he was the President of an insignificant State, unknown to, and therefore unbefriended in the great financial circles of the world, could have succeeded to inspire such confidence in his country as to get the amount of sympathy and help he received, is sure to be dwelt upon as one of those marvels which make truth of the appear stranger than fiction » (1).

Arrivé à Port-Élisabeth, terme de son voyage maritime, le baron DE SÉLYS y rencontra M. PEACE, consul belge à Natal, de passage dans cette ville. Celui-ci confirmait les renseignements alarmants au sujet de l'insécurité du Transvaal à cause de la guerre contre les Cafres qui venait d'y éclater. « En bon anglais, note le baron, M. PEACE accentuait encore ces informations ». Il lui donna le conseil de remettre son départ pour le Transvaal. Cet avis fut suivi. Toutefois, le baron envoya son compagnon, un certain M. OLIVIER, à PréTORIA et le nomma provisoirement chancelier du consulat. Il devait le tenir au courant de la situation. Le 31 juillet, le consul en informait le Ministre (2).

A Port-Élisabeth, le baron DE SÉLYS reçut les premières nouvelles de la mission JACQUEMIN-ESTOURGIES. Dans sa lettre au ministre en date du 4 août 1876, il estime cette mission prématurée. La guerre les empêche d'aller visiter les riches pays miniers, et M. JACQUEMIN semble même déjà désirer retourner en Europe (3).

Le consul se plaint de la façon dont les délégués de la Société COCKERILL s'acquittent de leur mission. Il leur

(1) A. M. A. E.-AF. 5. — Réponse du ministre le 18 septembre 1876. Voir p. 66.

(2) A. M. A. E.-AF. 5.

(3) A. M. A. E.-AF. 5.

écrit « de ne pas prendre le titre de « mission du Roi des Belges ». Sa Majesté serait le premier à les désavouer. Il n'y a de mission belge ou royale au Transvaal que celle que je représente » comme il le relate dans sa lettre au comte d'ASPREMONT LYNDEN en date du 10 septembre 1876 (¹).

Ayant appris le retour du président BURGERS à Prétoria, après la campagne contre les Cafres, et le vote approubatif du Volksraad, le baron DE SÉLYS crut bon de lui adresser des félicitations. Il en informa le ministre par sa lettre du 19 septembre 1876 (²).

Heureux de rencontrer à Port-Élisabeth le général CUNNINGHAM, il eut avec lui une conversation dont il rend compte en ces termes dans sa lettre du 22 septembre 1876 à Bruxelles :

« Il m'a appris que l'Angleterre n'interviendrait dans les affaires du Transvaal qu'à la demande du Volksraad... Le Général Cunningham me disait aussi que mes recherches dans la Colonie seraient bien plus utiles pour l'industrie belge qu'au Transvaal. Il me conseillait, quand j'aurais été dans ce pays et dans l'État d'Orange, à vous demander de fixer ma résidence au Cap qui est le siège du Gouvernement et par conséquent du Ministère des Travaux publics de la Colonie où s'élaborent tous les grands projets ».

Il exprime aussi son propre sentiment qu'il ferait œuvre beaucoup plus utile, en faveur de l'industrie belge, au Natal et dans la Colonie du Cap, plutôt qu'au Transvaal (³).

Le 2 octobre, M. DE SÉLYS rapporte au ministre que le président BURGERS vient de lui écrire une lettre dans laquelle il lui exprime son regret de voir le consul belge demeurer à Port-Élisabeth et il l'engage avec instance à venir prendre possession de son poste à Prétoria. De

(¹) A. M. A. E.-AF. 5.

(²) A. M. A. E.-AF. 5. — La réponse du ministre, 27 octobre 1876. Voir p. 68.

(³) A. M. A. E.-AF. 5. — Réponse du ministre, le 21 novembre 1876. Voir p. 69.

son côté M. OLIVIER, chancelier du consulat au Transvaal, écrivait par le même courrier au baron pour informer celui-ci que

« M. BURGERS espère de beaux jours pour le Transvaal, et qu'il ne mettra bas les armes que quand le dernier espoir se sera totalement évanoui ».

Devant ces instances, le consul se propose de faire une courte visite à la capitale du Transvaal et de revenir aussitôt dans la Colonie du Cap où il espère obtenir d'importantes commandes pour l'industrie belge. Il en appelle encore une fois à l'avis du général CUNNINGHAM à ce sujet (¹).

Étant encore à Port-Élisabeth, le 12 octobre 1876, le baron DE SÉLYS FANSON relate au ministre les efforts de l'Angleterre à créer une confédération des États de l'Afrique du Sud. Il rapporte à cette occasion une conversation qu'il eut ces derniers jours avec le général CUNNINGHAM :

« Dans la conversation que j'eus avec sir Arthur Cunningham chez le Commissaire civil, un mot m'a frappé et je crois devoir vous le rapporter, après avoir hésité à le faire.

» Je lui dis: « Je vais offrir à M. Burgers, puisqu'il n'a plus d'argent, de me vendre le Transvaal pour la Belgique ! » — « Oh, ne le dites pas en riant, me répondit le Général, ce serait pour votre pays une excellente colonie ! » — « Mais, ajoutai-je, que dirait Lord Carnarvon ? « Je suis persuadé que le Gouvernement (anglais) préférerait avoir des Belges au Transvaal, continua mon interlocuteur, que les boers républicains ! ».

» Si je réfléchis à cela et à l'insistance du Président Burgers à m'avoir à Prétoria, je me demande quelquefois, Monsieur le Comte, ce que le Président Burgers a pensé en disant à M. Olivier: « J'userai de tous les moyens avant de me rendre ». Je suis convaincu qu'il préférerait réclamer le protectorat de la Belgique et même davantage ! Il est certain que si la République transvalienne succombe, ce ne sera pas faute de combattants, mais faute d'argent et à l'heure présente un ou deux millions seraient pour elle la manne du désert ! » (²).

(¹) A. M. A. E.-AF. 5.

(²) A. M. A. E.-AF. 5.

Le lendemain, le baron DE SÉLYS exprime au comte d'ASPREMONT LYNDEN son regret de voir les industries belges ne pas s'intéresser aux projets de chemin de fer qu'il leur a déjà signalés dans la colonie du Cap. D'autre part, le président BRAND, de l'État libre d'Orange, qui venait de rentrer d'Europe, exprima au baron DE SÉLYS son regret de n'avoir pas de consul belge dans son pays.

« J'ai dit au Président que j'espérais avoir l'honneur d'être aussi accrédité près de lui »,

signale le consul au ministre des Affaires étrangères. Il se propose d'aller à PréTORIA par le Natal.

« Le Transvaal, estime-t-il, comme objectif est trop peu important, surtout maintenant, pour justifier les dépenses d'un consulat rétribué. Il ne s'y fera rien avant longtemps. La confiance ébranlée est lente à revenir et c'est la condition indispensable de l'émigration nécessaire pour donner à ce pays la population et l'argent qui lui manquent »<sup>(1)</sup>.

Le 18 octobre 1876, le consul se trouve encore toujours à Port-Élisabeth. Il tient le ministre au courant de la situation au Transvaal, et surtout du déroulement des opérations militaires de la guerre entre les Boers et les Cafres. Il transmet également un extrait d'un journal de PréTORIA sur « les nouvelles possessions belges en Afrique », c'est sous cet angle qu'on y envisageait l'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles, récemment lancée par LÉOPOLD II. Il le signale à l'attention du Gouvernement et communique son intention d'y répondre<sup>(2)</sup>.

Enfin, six jours après, le 24 octobre, il annonce au comte d'ASPREMONT LYNDEN qu'il compte quitter Port-

<sup>(1)</sup> A. M. A. E.-AF. 5. — Le 30 novembre 1876, le comte d'ASPREMONT LYNDEN répond aux deux lettres du 12 et du 13 octobre dernier du consul. Voir p. 70.

<sup>(2)</sup> A. M. A. E.-AF. 5. — Le 4 décembre 1876, le ministre y répondit. Voir p. 70.

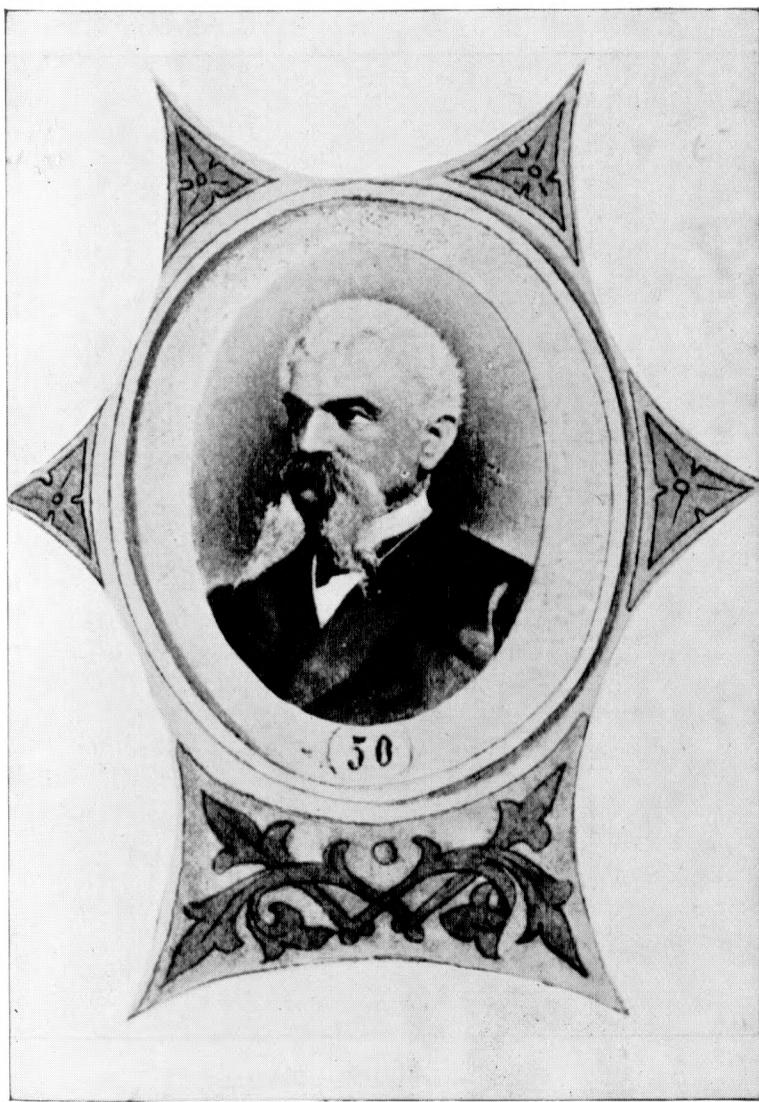


Fig. 3. — Le comte d'ASPREMONT-LYNDEN.  
(Cabinet des Estampes, Bibl. Royale, Bruxelles).

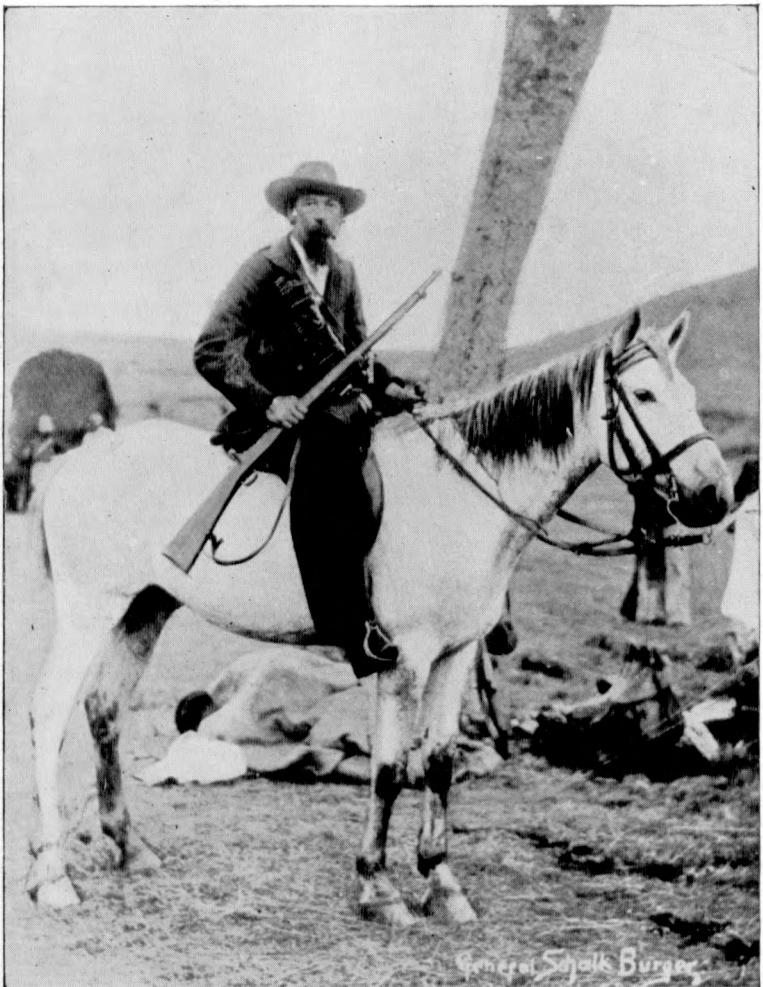


Fig. 4. — Le président BURGERS.  
(Extr. de L. VAN NECK, *Une guerre néfaste au pays des Boers*).

Élisabeth le 30 de ce mois pour Prétoria, où il espère arriver le 29 novembre (1).

Avant de partir à son poste, le baron DE SÉLYS FANSON pose quelques questions au ministre concernant la ligne de conduite à observer au Transvaal. Il écrit entre autres, le 26 octobre :

« En relisant vos instructions, Monsieur le Comte, j'ai constaté que mon rôle était absolument passif. Vous me demandez des renseignements sur le pays *de omni re scibili*, mais vous ne dites pas si, dans certaines occasions, je ne pourrais faire des *démarches* au moins *officieuses* en faveur d'une cause qui, selon moi, intéresse directement la Belgique ? Je veux parler de la réélection du Président Burgers et de la question du chemin de fer.

» Je vous saurais gré, Monsieur le Comte, de me donner des instructions à cet égard. Selon moi, nous, Belges, nous avons tout intérêt à appuyer la réélection du Président actuel, qui nous est tout dévoué. Je n'entends pas agir *officiellement* comme *consul*, mais officieusement dans mes conversations particulières et par la voie de la presse. Car j'ai déjà ici même, quelques relations pour combattre la politique anglaise ! Il est vrai que le grand secours à apporter au Président ce serait de l'argent, qui, ici, a plus de pouvoir qu'ailleurs. C'est le nerf de la guerre des Anglais ! C'est par ce moyen qu'ils entretiennent les chefs cafres ici, et entre les Radjas aux Indes, cette inimitié et cette division qui est le secret de la puissance britannique.

» En terminant, Monsieur le Comte, je dois vous dire deux mots de la Conférence de Bruxelles, qui préoccupe beaucoup les journaux anglais et africains.

» J'ai été, à ce sujet, ainsi que Sa Majesté l'objet des lazzis de la presse.

» L'idée d'établir un pénitencier en Afrique (2) a soulevé les colères des *manœuvres* de la plaine, comme les appelle Victor Hugo. A ce propos on a fait de longs articles sur « l'amitié belge » qui cherche à se concentrer. J'ai prié un ami de traduire un article que j'ai fait *in petto*, en réponse à ces explosions d'indignation et qui j'espère, fera l'effet d'une douche froide sur ces têtes africaines ! » (3).

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

(2) Voir l'origine de l'idée de fonder un pénitencier belge en Afrique, plus loin, pp. 181-192.

(3) A. M. E. F.-AF. 5. — Le baron DE SÉLYS n'avait pas encore reçu à cette date du 26 octobre 1876 les dépêches ministérielles du 18 septembre (voir p. 66) et du 3 octobre (voir p. 67), dont il accusera la réception le 10 novembre suivant (A. M. A. E.-AF. 5). — Les questions posées par le consul recevront une réponse de la part du ministre le 8 décembre 1876. Voir p. 71.

Ayant effectivement quitté Port-Élisabeth au début de novembre 1876, le consul informe le Département le 7 de ce mois qu'il venait de visiter les champs de diamants situés dans l'État libre d'Orange à 20 lieues de la frontière du Transvaal. Il y constate l'anxiété des Anglais craignant une invasion des Cafres (¹).

C'est à Kimberley qu'il reçoit les premières dépêches ministérielles (²). Ayant pris connaissance des journaux de Prétoria récemment arrivés à Kimberley, le consul décrit la situation, dans une lettre datée du 12 novembre :

« La grande question à l'ordre du jour, qui relègue celle de la guerre au second rang, c'est l'élection présidentielle qui doit se faire du 15 février au 15 mars de l'année prochaine ».

Il note que, d'après un journal de Prétoria, le président BURGERS semble regagner du terrain. Il communique enfin que les affaires du chemin de fer Delagoa-Bay au Transvaal ne marchent pas, que la caisse de la compagnie portugaise est vide et qu'on sera obligé de vendre une partie du matériel déjà arrivé à Lourenço Marques pour en payer le déchargement.

« Comme vous le voyez, Monsieur le Comte, conclut-il, ce pauvre chemin de fer subit bien des vicissitudes et il n'est rien moins que question de le poursuivre » (³).

La semaine suivante, le 17 novembre 1876, il entre-tient le ministre de la mission belge envoyée par la Société COCKERILL au Transvaal.

« D'après mes dernières informations, ce sont les Belges qui rendent ma présence nécessaire à Prétoria ! Je crains bien, Monsieur le Comte, que ces messieurs ne mettent le gouvernement du Roi et Sa Majesté elle-même dans une fausse position. Ils disent que le Roi pousse la Société Cockerill à demander la concession des mines et du railway.

(¹) A. M. A. E.-AF. 5. et 10 novembre 1876. A. M. A. E.-AF. 5.

(²) Il le signale au ministre par lettre du 10 novembre 1876. A. M. A. E.-AF. 5.

(³) A. M. A. E.-AF. 5. et 10 novembre 1876. A. M. A. E.-AF. 5.

Les deux choses sont connexes. Si les journaux de l'opposition (c'est-à-dire favorables aux Anglais et adversaires du maintien de la République libre et indépendante), tous unanimement hostiles à Monsieur Burgers (sauf son propre journal, le *Volkstem*) apprennent cela, ils vont recommencer contre notre Souverain et le Gouvernement qu'ils confondent, le même concert d'injures qu'ils ont fait entendre à propos de la question des convicts (¹). Si cela recommence, les journaux de la Colonie porteront l'écho en Angleterre et la presse anglaise vous créera des difficultés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur !

» En attendant, j'écris à ces Messieurs de la Société Cockerill pour leur recommander *toute la réserve* que *vous-même* m'avez prescrite et engager ces mêmes représentants de la Société Cockerill de ne pas se prévaloir imprudemment de l'appui que Sa Majesté a bien voulu leur accorder » (²).

Le consul notifie son intention de ne rester au Transvaal que le temps nécessaire pour étudier le pays. Il écrit à ce propos :

« Je suis persuadé qu'avant longtemps, il n'y aura rien à y faire. Les nations qui commencent sont plus lentes à se relever que les pays qui ont leur développement. L'opinion générale est que le Transvaal sera annexé à la Colonie avant six mois. Quoi qu'il en soit, Monsieur le Comte, vous comprendrez que *ma mission doit être élargie*. Pour éviter le ridicule, j'ai d'ailleurs dit que je devais explorer tout le *South Africa* en commençant par le Transvaal. Ce que tout le monde comprenait fort bien, car on n'aurait pas admis que je fusse envoyé pour le Transvaal seulement et cette thèse elle-même a trouvé des contradicteurs dans la presse belge avant mon départ » (³).

## ARTICLE VIII

### Les soucis du Département des Affaires étrangères de Bruxelles.

Si le 6 septembre 1876, ayant récemment reçu les premières dépêches du baron DE SÉLYS, le ministre

(¹) C'est la question de la création d'un pénitencier belge en Afrique.

(²) A. M. A. E.-AF. 5.

(³) A. M. A. E.-AF. 5.

exprimait à ce dernier toute sa satisfaction au sujet de son rapport du 15 juillet ; s'il lui communiquait que ce document, ayant été placé sous les yeux du Roi, avait beaucoup intéressé Sa Majesté ; s'il souhaitait enfin voir le consul lui faire parvenir de nombreux rapports (¹) ; le comte d'ASPREMONT LYNDEN et LAMBERMONT étaient loin d'apprécier l'intérêt que les journaux du Sud africain accordaient à la personne et à la mission du nouveau consul belge. Aussi, le 18 septembre suivant, le ministre écrivait-il une lettre confidentielle au baron DE SÉLYS où il traite cette question en ces termes :

« En créant un consulat au Transvaal, le Gouvernement du Roi a voulu poursuivre l'œuvre dont il avait posé le principe par la conclusion d'un traité avec cet État. Toujours soucieux du développement de nos relations commerciales, il a voulu, dans la sphère de son action, prêter son concours à l'initiative privée afin d'assurer à la Belgique une première place sur un marché nouveau et peut-on dire, encore inconnu.

» Les événements n'ont fait, jusqu'à présent, que confirmer nos espérances. Mais, vous ne l'ignorez pas, Monsieur, nous n'étions pas sans concurrents pour la conquête des nouveaux débouchés qui s'ouvraient à la production européenne. Il serait même vrai de dire qu'en prenant position, ainsi que nous l'avons fait, par notre traité avec le Transvaal et les faits qui s'en sont immédiatement suivis, nous avons suscité certaines jalouïes autour de nous. Des États, rivaux de la Belgique dans le domaine commercial, n'ont pu voir sans regret un courant sérieux d'affaires naissant entre un pays jeune, ayant de nombreux besoins, et un pays capable d'y pourvoir complètement et à lui seul.

» Dans cette situation, il va de soi que toute la discrétion dont seraient entourées nos relations avec le Transvaal, ne pourrait qu'être à notre plus grand profit. Cette appréciation est d'une vérité évidente et n'a pas besoin de démonstration.

» Or, Monsieur, depuis votre départ et à l'occasion de votre mission, la presse du Cap, dont les articles sont reproduits par les journaux anglais, s'occupe beaucoup de la Belgique et de son représentant,

(¹) A. M. A. E.-AF. 5. — Réponse à la lettre du consul du 15 juillet 1876 (Voir p. 56).

ainsi que des rapports commerciaux dont le Gouvernement belge a jeté les fondements dans l'Afrique méridionale.

» Cet état de choses ne laisse pas de m'inspirer quelque appréhension. Il est permis de craindre que l'attention des États auxquels j'ai fait allusion, ne soit ainsi entretenue ou réveillée par des faits qu'il serait avantageux pour nous de laisser se succéder sans éclat.

» Sans doute, Monsieur, il n'est pas en votre pouvoir d'empêcher la presse de livrer à la publicité des faits qui tiennent à l'ordre économique ou aux intérêts généraux. Il n'entre pas dans ma pensée de poursuivre un semblable résultat. Mais j'ai voulu, en vous adressant cette communication confidentielle, vous faire connaître le sentiment du Gouvernement sur la situation en général et, en particulier, sur l'attitude *toute de réserve* qui s'impose à son agent au Transvaal.

» Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez à cœur, en toute circonstance, de conformer vos agissements aux vues que j'ai l'honneur de vous exposer et que je crois basées sur la juste appréhension des intérêts belges et du but de votre mission » (1).

On approuvait à Bruxelles la décision du consul d'attendre provisoirement à Port-Élisabeth l'issue de la lutte entre la République sud-africaine et les Cafres. Cependant, on y désirait voir le baron DE SÉLYS se rendre à son poste à Prétoria aussitôt que possible (2).

Le 3 octobre 1876, le ministre insiste à nouveau sur « l'attitude toute de réserve » que le consul doit observer dans ses relations et il le prie de surseoir à toute nouvelle exploration dans toute autre partie de l'Afrique du Sud que le Transvaal (3).

Le comte d'ASPREMONT LYNDEN s'étonne de retrouver dans plusieurs journaux belges un récit des principaux événements politiques du Transvaal rédigés dans des termes identiques à ceux employés dans les rapports du baron DE SÉLYS. Il lui en demande des explications dans sa lettre du 13 octobre 1876 (4).

(1) A. M. A. E.-AF. 5. — Réponse à la lettre du 23 juillet 1876 (Voir p. 58).

(2) A. M. A. E.-AF. 5.

(3) A. M. A. E.-AF. 5.

(4) A. M. A. E.-AF. 5.

Mais voici que quelques jours plus tard on reçoit au Département de Bruxelles la lettre du consul datée du 19 septembre 1876. On s'y inquiète de voir celui-ci s'aventurer imprudemment sur le terrain de la politique. LAMBERMONT veille. Il s'agit d'empêcher à tout prix tout autre faux pas dans cette direction. En conséquence, le 27 octobre, le ministre adresse une lettre assez sévère au baron DE SÉLYS. Celle-ci est conçue en ces termes :

« J'ai sous les yeux votre lettre du 19 septembre dernier. J'y remarque, entre autres faits, que vous avez adressé des félicitations écrites à M. le Président Burgers au sujet de son retour à Prétoria et du vote approbatif du Volksraad. De tels agissements, M. le Consul, ne sont pas conformes à la ligne de conduite que je vous ai itérativement tracée. Quels que puissent être vos sentiments personnels dans la cause du Transvaal et de son Président, vous avez à vous abstenir avec soin de tout fait qui ne rentre pas rigoureusement dans votre rôle d'agent consulaire. Veuillez une fois pour toutes vous pénétrer de la notion exacte de ce rôle. Votre mission n'a d'ailleurs pas encore commencé ; et, je vous le répète, vous n'avez pas à vous départir, dans les circonstances actuelles, d'une attitude toute de réserve et d'expectative. Toute transgression de cette instruction bien formelle me forcerait, quelque regret que j'en eusse, à proposer votre rappel au Roi.

» Vous avez, Monsieur le Consul, à observer cette attitude de réserve en toute matière et, en général, vis-à-vis de toutes les personnes avec lesquelles vous pourriez être mis en rapport. Vous répondez donc entièrement à mes vues quand vous dites que « vous ne voulez plus rien faire » en matière industrielle, avant d'avoir reçu mes ordres et mes instructions. Je me réserve de vous tracer ces instructions au moment opportun » (1).

(1) A. M. A. E.-AF. 5. — Le 26 décembre suivant, le baron DE SÉLYS FANSON répondra au Ministre en expliquant sa lettre au président BURGERS comme particulière. Il souligne, en outre, que « des raisons particulières » le portent à soutenir le président BURGERS (voir p. 85). Il invoque enfin le souvenir de l'accueil peu encourageant que le consulat belge au Transvaal reçut au début : « Vous n'avez pas oublié l'opposition qui a accueilli l'idée du consulat et le ridicule dont il a été entouré à sa création, ridicule que les événements postérieurs n'ont justifié que trop et que j'ai dû subir pendant plusieurs mois, n'osant pas dire que j'étais envoyé comme consul au Transvaal ! » (A. M. A. E.-AF. 5).

Le 21 du mois suivant, le comte d'ASPREMONT LYNDEN écrit une longue lettre au consul pour lui dire sa satisfaction de le voir partir bientôt pour Prétoria. Il le loue de son désir de voir l'industrie belge profiter des travaux projetés dans la Colonie de Natal. Cependant, ayant demandé à ce sujet l'opinion de certaines personnalités compétentes de l'industrie belge, entre autres de M. SADOINE (¹), le ministre écrit :

« D'après l'avis d'hommes spéciaux qui, à raison de leur position dans l'industrie, sont à même de se prononcer en toute compétence sur la possibilité pour nous d'entrer en concours pour l'entreprise, il faut y renoncer pour le moment présent. Le siège éloigné des travaux à exécuter exigerait d'abord, des sociétés qui en assumeraient l'entreprise, des conditions d'organisation difficiles à remplir. Quant aux fournitures à faire, il suffira de vous signaler la difficulté de lutter avec l'industrie anglaise, qui aurait l'avantage de se trouver en présence de relations tout établies et qui d'ailleurs, dans les circonstances difficiles qu'elle traverse, livrerait très probablement le matériel nécessaire à des prix défiant toute concurrence ».

Le chef du Département des Affaires étrangères de Bruxelles détermine encore une fois la mission spéciale que le consul aura à remplir au Transvaal :

« Une fois installé à votre poste, vous aurez à consacrer tous vos efforts à l'étude sérieuse de la situation du pays, de ses besoins, de ses ressources ; vous vous attacherez, en un mot, à remplir le but des instructions générales que vous avez reçues après votre nomination. Dans l'état actuel des choses, votre mission consistera principalement à me donner, au sujet de la République sud-africaine, des informations conscientieuses, en ne perdant jamais de vue que notre objectif est l'établissement de relations avec le marché nouveau. Je vous rappellerai en terminant, qu'en dehors des devoirs consulaires — au sujet desquels je n'ai plus d'indications à vous donner — vous n'avez à prendre l'initiative d'aucune mesure, et ne pouvez faire aucune démarche qui soit de nature à engager votre responsabilité de fonctionnaire et, indirectement, celle du Gouvernement » (²).

(¹) Comme il ressort d'une note en date du 5 octobre 1876, conservée aux A. M. A. E.-AF. 5.

(²) A. M. A. E.-AF. 5.

A peine cette lettre était-elle expédiée, qu'à Bruxelles on reçut les lettres du 12 et du 13 octobre du baron DE SÉLYS<sup>(1)</sup>. Le 30 novembre, le ministre exprime au consul son déplaisir d'y apprendre qu'il s'était trop engagé envers M. BRAND, président de l'État libre d'Orange. Quant à l'entretien du baron avec le général ou sir CUNNINGHAM, voici ce qu'écrivit le comte d'ASPREMONT LYNDEN :

« Je regrette les propos que vous avez cru pouvoir tenir dans cette circonstance au sujet du Transvaal, et je ne puis que blâmer sévèrement votre attitude. Je dois vous faire remarquer que vous ne cessez de sortir du domaine des fonctions consulaires dont vous avez été investi. Je viens, cette fois encore, vous inviter à mettre plus de circonspection dans vos agissements »<sup>(2)</sup>.

Dans sa lettre du 18 octobre 1876, le baron DE SÉLYS avait paru faire grand cas d'un article paru dans la presse locale à Port-Élisabeth au sujet de l'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles. Le ministre lui répond le 4 décembre en ces termes :

« J'ai lu cet article avec soin, et il ne m'a point paru qu'une réponse fût nécessaire ou désirable. En tout cas, je n'y ai rien trouvé qui se rattachait aux intérêts commerciaux et industriels que vous avez mission de défendre ».

Le comte d'ASPREMONT LYNDEN tient également à ce que le consul n'écrive pas dans les journaux locaux et qu'il se contente de signaler à Bruxelles les articles concernant la Belgique qui y paraissent<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir plus haut, pp. 61-62.

<sup>(2)</sup> A. M. A. E.-AF. 5. — Le 18 janvier 1877, le baron répondra à cette dépêche du ministre. Il lui exprime l'impression de découragement qu'il a ressenti en la recevant. A son avis, cette lettre contenait « de si dures leçons pour de si légers écarts ! » C'est par pure politesse qu'il avait parlé dans le sens indiqué au président BRAND et il n'avait fait que plaisanter dans une conversation particulière avec le général CUNNINGHAM qu'il savait être un grand ami du Roi et de la Belgique (A. M. A. E.-AF. 5).

<sup>(3)</sup> A. M. A. E.-AF. 5. — Le baron DE SÉLYS certifiera le ministre, dans sa réponse du 18 janvier 1877, que depuis la réception de la dépêche ministérielle

Cette dépêche à peine expédiée, voici que le chef du Département doit répondre à la question du baron DE SÉLYS concernant l'action politique officieuse qu'il voudrait mener au Transvaal. La lettre du ministre est datée du 8 décembre 1876. On y lit :

« Cette lettre me donne à penser que, au moment où vous l'avez écrite, vous n'aviez pas encore connaissance de ma dépêche du 18 septembre dernier, inaugurant une série de communications par lesquelles j'ai dû vous prier de circonscrire vos agissements dans le domaine strictement limité de votre rôle consulaire, et vous rappeler à la réserve et à la circonspection que commande votre position de consul belge au Transvaal. J'aime à croire que, si vous aviez connu mes recommandations réitérées, la pensée ne vous serait point venue de demander s'il vous était permis de vous immiscer dans la politique intérieure de la République.

» De toute façon, Monsieur le Consul, je m'étonne d'avoir à répondre à une semblable question ; pour la poser, il faut que vous ayez singulièrement perdu de vue la nature et le but de la mission qui vous est confiée. Vous êtes un agent *commercial*, et à part les devoirs consulaires qui vous sont expressément tracés par les règlements, le seul champ qui soit ouvert à votre activité est celui où s'agitent les intérêts commerciaux et industriels. Je ne puis donc que répondre négativement, et de la façon la plus catégorique, à votre question ; et je vous prie, une fois pour toutes, de tenir sérieusement note de la direction que je viens de vous donner.

» Vous voudriez bien aussi renoncer à entretenir, à Port-Élisabeth ou ailleurs, des « relations pour combattre l'influence anglaise ». Vous n'avez aucunement qualité, je le répète, pour prendre parti dans les affaires politiques de l'Afrique méridionale ; et particulièrement en ce qui touche la question de l'influence anglaise, la réserve et l'abstention vous étaient commandées, non seulement par votre devoir de consul, mais encore par des raisons de convenance nationale » (1).

du 13 octobre 1876 — qui lui est arrivée le 13 décembre — il s'est abstenu de toute communication à la presse (A. M. A. E.-AF. 5).

(1) A. M. A. E.-AF. 5. — Le 24 janvier 1877, le baron DE SÉLYS y répond en ces termes : « Je ne perds pas de vue, Monsieur le Comte, que je suis un agent *commercial* et que le seul champ qui m'est ouvert est celui des intérêts commerciaux et industriels. C'est bien suffisant, mais je vous ferai remarquer, que dans ces régions, nous vivons dans un chaos politique, économique et social, au milieu duquel il est très difficile de se reconnaître.

De toute cette correspondance ressort à l'évidence le constant souci du Département des Affaires étrangères de Bruxelles de ne pas intervenir dans l'épineuse question de l'avenir politique de la République sud-africaine. La diplomatie belge y est limpide comme l'eau claire d'une source immaculée. Aucune arrière-pensée politique ne l'inspire et LAMBERMONT veille avec une attention particulière à ce que l'action du consul un peu trop entreprenant reste dans les limites du rôle que le Gouvernement lui a assigné. On ne veut pas d'acquisition territoriale au ministère des Affaires étrangères, on n'y cherche que de nouveaux débouchés pour le commerce et l'industrie belges ; on n'y est pas opposé à l'émigration de colons ; on y est même gagné à la favoriser par tous les moyens <sup>(1)</sup> , excepté celui qui impliquerait

Si en Europe, la limite entre le terrain politique et le terrain économique est nettement tracée, ici en Afrique, ce n'est pas du tout la même chose. Je dirai même plus et cela vous semblera peut-être une énormité ; c'est qu'ici, il est impossible de s'occuper des questions économiques, sans mettre le pied dans le plat politique. Cependant, Monsieur le Comte, je m'empresse d'ajouter que *je ferai tous mes efforts pour rester dans le cercle que vous m'avez tracé*. Je vous dirai donc, qu'en combattant indirectement l'influence anglaise, je n'ai fait que rendre coup par coup.

Les Anglais détestent ici les Hollandais et confondent les Belges avec ceux-ci. Leur but, c'est l'absorption du *South Africa* et le refoulement des Boers hollandais au-delà du Limbolo comme ils les ont déjà refoulés au-delà de l'Orange et du Vaal. Voilà le critérium de leur politique en deçà de l'équateur.

Si donc vous voulez rendre ma mission utile et je dirai même possible, il est absolument nécessaire que je puisse dans certaines limites soutenir, *au moins moralement*, la République Sud-Africaine contre ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Les Anglais ne se cachent pas d'ailleurs et crient fort haut ici, qu'il faut chasser tous les étrangers, Hollandais et Belges ! C'est leur *delenda Carthago !* (A. M. A. E.-AF. 5).

(1) Le 12 septembre 1876, le ministre écrivait la lettre confidentielle suivante au consul belge à Transvaal : « J'ai été amené, dans ces derniers temps à délivrer à des Belges se rendant au Transvaal des lettres d'introduction auprès de vous. Ce n'est, il est inutile de l'ajouter, qu'après avoir reçu sur le compte des personnes recommandées des renseignements favorables que je me décide à octroyer des lettres de l'espèce. Cependant il est désirable, Monsieur le Consul, que vous agissiez, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes gens qui débutent dans la vie, avec la circonspection qu'exige votre position » (A. M. A. E.-Consulat à PréTORIA (Personnel), Dossier B n° 885, 1174 N/A Pers.).

une intervention purement politique. Le Gouvernement encourage les nationaux qui osent disputer au commerce et à l'industrie britanniques un marché encore à créer, mais il entend voir son concours ne pas sortir du domaine économique. La conception qu'on se fit au Département de la neutralité belge et de ses conséquences pratiques dictait cette ligne de conduite.

## ARTICLE IX

### La mission de la Société Cockerill au Transvaal.

Il est nécessaire de revenir un peu en arrière et de suivre les deux délégués de la Société COCKERILL, MM. l'ingénieur JACQUEMIN et ESTOURGIES. Voici comment ce dernier rendait compte de sa mission à M. SADOINE, le 10 juin 1877 :

« Le but à atteindre était en substance l'obtention de concessions de fermes houillères situées dans le Drakenberg et celle des terrains nécessaires à un chemin de fer industriel qui devait relier les mines à exploiter avec le chemin de fer principal projeté de Delagoa Bay vers l'intérieur du Transvaal et de parvenir par ce moyen à créer l'industrie au Transvaal et y trouver un placement avantageux pour les capitaux belges et le surplus de nos populations ouvrières.

» Son Excellence M. le Président Burgers dans sa visite en Europe y avait fait porter les yeux sur le Transvaal et avait réussi à contracter en Hollande un emprunt de 300.000 £ pour la construction du chemin de fer projeté de Delagoa Bay. — 90.000 £ avaient été souscrites en peu de temps et cette somme avait servi à payer un matériel de chemin de fer suffisant pour construire la section portugaise de la ligne projetée.

» Le restant de l'emprunt devait être affecté aux dépenses de la construction et à la continuation de la ligne portugaise vers l'intérieur du Transvaal.

» Le traité entre le Transvaal et le Portugal oblige le premier à continuer la ligne du chemin de fer depuis la section portugaise jusqu'à un centre du Transvaal.

» En conséquence et pour exécuter ce chemin de fer depuis la côte jusque dans l'intérieur du territoire transvalien, le Gouvernement

de cette République créa le Lebombo Compagny dans laquelle il garda la majorité des actions et à laquelle M. Moodie céda sa concession portugaise sous certaines conditions passées entre lui et le gouvernement du Transvaal.

» Telle était la situation lorsque nous arrivâmes à Prétoria le 14 juillet 1876.

» Sous la date du 21 juillet, j'eus l'honneur de vous soumettre cet état de choses et appelai votre considération sur l'insuffisance de la totalité de l'emprunt hollandais pour pouvoir continuer la ligne portugaise projetée jusque vers un centre de commerce dans le Transvaal. Et dans la supposition qu'il n'y avait pas lieu d'espérer voir un nouvel emprunt couvrir les frais que nécessiterait l'extension de la ligne, j'indiquai pour l'exécution du projet la nécessité absolue de l'intervention d'une Compagnie étrangère, qui, à un moment donné, aurait pu obtenir facilement la concession pour la reprise des travaux au point où le Transvaal se serait trouvé arrêté dans ses opérations, et à des conditions qu'il restait à déterminer et à rendre aussi avantageuses que possible <sup>(1)</sup>.

» Votre télégramme du 4 septembre autorisa M. Jacquemin à demander la concession de la continuation de la ligne portugaise sur le territoire du Transvaal <sup>(2)</sup>.

» Mais dans l'intervalle écoulé, la défaite essuyée par les Boers devant Secocoeni avait discrédité le Transvaal, et dans une des séances du Volksraad, tenue au mois de septembre, le Président fit connaître que l'emprunt des 300.000 £ n'avait pas été couvert que jusqu'à l'occurrence de 90.000 £ qui toutes avaient été absorbées par le matériel commandé et qu'il ne restait aucune chance de voir rentrer des fonds provenant de souscriptions faites sur le restant de l'emprunt émis.

» L'argent nécessaire pour payer les frais de débarquement et de réception du matériel en route faisant défaut, M. Moodie fut envoyé à Delagoa Bay, Natal et le Cap, par la Lebombo Compagny pour emprunter de l'argent ou hypothéquer une partie du matériel attendu afin de faire face aux premiers besoins.

» Votre télégramme du 4 septembre nous arriva pendant notre tournée au Drakenberg.

» Avis en fut donné au Président et à M. Moodie, mais par de malen-

<sup>(1)</sup> Ce sont probablement des documents se rapportant à cette matière et provenant de ses délégués au Transvaal que M. SADOINE communiquait en juillet 1876 au Roi et que le 24 de ce mois Jules DEVAUX par ordre du Souverain transcrit pour lecture à LAMBERMONT (Voir page 53, note 1).

<sup>(2)</sup> Nous pouvons donc présumer que la Société COCKERILL aura pris cette décision en accord avec le Roi et le Département des Affaires étrangères.

contreux hasards, il nous a été impossible de nous rencontrer avec M. Moodie qui a néanmoins réussi à sauvegarder le matériel.

» Devant la situation faite au Transvaal par le manque de confiance qui avait empêché l'emprunt de se couvrir, il ne nous restait qu'à offrir de reprendre la concession portugaise avec celle du Transvaal de telle sorte à substituer la Société Cockerill à la Lebombo Compagny pour l'entreprise totale et d'obtenir aux termes de vos instructions les meilleures conditions possibles.

» A l'issue de nos explorations du Drakenberg, M. Jacquemin prit les devants sur Prétoria où il traita avec le Gouvernement du Transvaal le contrat provisoire du 17 novembre 1876.

» Il partit le lendemain, 18 novembre, pour l'Europe et conformément à vos instructions, je restai à Prétoria chargé de fournir tous les éclaircissements que je devais obtenir sur les diverses clauses du contrat, sous entente que ce contrat provisoire examiné et modifié selon les besoins en Belgique et après les explications fournies reviendrait à Prétoria en temps utile pour être soumis à la ratification du Volksraad dans sa session annuelle du mois de mai... » (1).

Le 24 novembre 1876, le baron DE SÉLYS FANSON rencontre M. JACQUEMIN à Kimberley où les pluies incessantes avaient retenu le consul belge. Le même jour, il communique les nouvelles suivantes au ministre des Affaires étrangères de Bruxelles :

« M. Jacquemin a obtenu beaucoup, malgré cela il semble avoir gagné l'éléphant de la loterie. Le Gouvernement de Transvaal lui a accordé la concession des mines (sauf celles du charbon) à condition de construire le chemin de fer. D'autre part, il paraît que la Compagnie de Lebombo lui céderait son actif pour rien, à condition d'être déchargée de ses obligations. J'ai dit à M. Jacquemin que tout cela ne me paraissait pas bien avantageux pour les commettants ! En effet, la construction du chemin de fer entraînerait une immobilisation de capitaux de 10 à 20 millions et la Société Cockerill ne peut se permettre ce luxe, à moins d'une haute intervention pécuniaire ! Ensuite, dans l'état actuel des choses, je trouve qu'il serait imprudent de se lancer dans une telle *aventure*.

» Le Transvaal a sur le bras la rébellion de Secocoeni (chef des Cafres) et les réclamations de Cetywayo, chef des Zulus, qui va aussi entrer

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

en campagne. D'un autre côté, un conflit avec le Gouvernement anglais qui se traduit par des notes acrimonieuses. Outre ces embarras extérieurs, le pays est en proie à l'anarchie intérieure, il est bouleversé par l'élection présidentielle et, *horresco referens*, dans la misère la plus complète !...

» M. Jacquemin m'a dit *confidentiallement* que M. Burgers s'était quasi jeté à ses genoux pour obtenir de lui une traite de 5.000 £ sur la Société Cockerill. Pendant deux heures, il a dû résister aux obsessions du Président, secondé par M. Jorissen, procureur général et M. Van Gockum, inspecteur des Écoles. Il a dû leur promettre de télégraphier à M. Sadoine pour lui proposer ce *prêt* ! Or, le télégramme a été expédié par l'intermédiaire de notre consul au Cap, *un anglais*, et vous pouvez être certain que ce fait est parfaitement connu du gouvernement anglais, qui voit avec plaisir que la lampe du Transvaal s'éteint faute d'huile !

» M. Jacquemin s'est rallié à mon avis. Il faudrait pour sauver la situation ou plutôt l'existence de la République, une haute intervention pécuniaire, soutenue par l'autorité du Gouvernement belge ! Pour dire toute ma pensée, Monsieur le Comte, il faudrait aussi que la Belgique achetât au Portugal la colonie de Delagoa Bay — ainsi elle aurait la clef du Transvaal, sinon cette clef augmentera tôt ou tard le trousseau des Anglais !

» Il paraîtrait que le Portugal ne demanderait pas mieux que de céder cette colonie. Possédant cette baie, le Gouvernement du Roi pourrait protéger nos nationaux, qui voudraient se fixer au Transvaal comme industriels ou agriculteurs. M. Jacquemin me dit aussi que par ce moyen, nous aurions une colonie sans avoir les embarras de l'administration et de l'organisation... et la plus belle colonie qui se puisse trouver en Afrique !

» Il paraît que M. Burgers et ses fidèles m'attendent avec impatience pour me prier de parler dans ce sens à mon Gouvernement. C'est l'opinion de M. Jacquemin et je dois dire que je ne serais pas surpris, à mon arrivée à PréTORIA, d'entendre formuler ces demandes ».

La consul parle ensuite de l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis du Transvaal :

« Lord Carnarvon a refusé d'intervenir par la force au Transvaal ainsi que le lui demandait une députation composée de quelques africains, dont les affaires profiteraient beaucoup de l'annexion de ce pays à la Colonie. Lord Carnarvon est très prudent, car en cas de conflit avec le chef Krebi, il a besoin de toutes ses troupes qui s'élèvent à peine à 3.000 hommes pour protéger les frontières de la Colonie.

» Il me semble que le secrétaire d'État a aussi compris qu'il a fait fausse route en soulevant sourdement la rébellion cafre. Les natifs sont très fiers du succès de Secocoeni, et depuis la guerre plus de 5.000 noirs ont quitté cette place (Kimberlay) pour retourner dans leur pays, le Zululand!... (¹).

L'ingénieur JACQUEMIN et son compagnon M. ESTOURGIES examinèrent également avec soin les possibilités que la République sud-africaine offrit à l'émigration belge. Voici ce que ce dernier écrit à ce propos dans son rapport du 10 juin 1877 :

« La question d'émigration au Transvaal a fait l'objet de nos études et nous avons cherché les moyens pratiques pour trouver un placement au surplus des populations ouvrières et agricoles belges.

» Le Transvaal qui occupe une superficie à peu près égale à celle de la France et dont la population blanche atteint à peine le chiffre de 50.000 âmes, offre un vaste et beau champ ouvert à l'industrie agricole, il lui manque essentiellement des bras travailleurs. Les Boers paresseux de leur nature ne cultivent leurs terres que tout juste pour suffrir à leurs stricts besoins; la terre d'ailleurs y est d'une remarquable richesse de production et partout où l'on ait bien voulu se donner la peine de semer ou de planter la nature y a répondu par de larges retours.

» La plus grande partie des terres du Transvaal appartient à la propriété privée. Ces terres ayant été données, distribuées, vendues ou hypothéquées par le ci-devant Gouvernement, une ferme (*plaats*) est d'une contenance de 6.000 acres environ, tel propriétaire possède trois ou quatre cents de ces fermes qui restent à l'état inculte et ne servent que de pâturage à de maigres troupeaux de bœufs ou de moutons, les fermes se cédaient ou s'échangeaient jadis pour des bagatelles ou pour des riens, les inscriptions de ces mutations au cadastre laissaient beaucoup à désirer...

» Nombre de terrains appartiennent à des propriétaires qui résident dans les colonies voisines du Cap, ils en avaient fait l'objet de vastes spéculations...

» Dans nos conférences avec le Président et avec quelques-uns des membres du Volksraad qui avaient à cœur le développement de leur pays, nous nous accordions sur le principe suivant :

» Que des émigrants belges, ouvriers agricoles et artisans, débarquant

(¹) A. M. A. E.-AF. 5. La lettre arrivera à Bruxelles vers le 20 janvier 1877.

à Natal ou à Delagoa Bay, seraient reçus par le Gouvernement de Transvaal qui se chargerait de leur transport et leur répartition, suivant les conventions passées au préalable avec les grands propriétaires qui assigneront à chaque famille les terrains sur lesquels ils s'installeraient et qu'ils pourraient cultiver à des conditions qui resteraient à déterminer et qui devraient être bénéficiaires à chacun des partis contractants.

» Pendant nos explorations du Drakenberg, nous avons eu des entretiens personnels avec quelques-uns de ces grands propriétaires... sur la même question de colonisation. Ces messieurs concordaient sur les mêmes principes et étaient tout disposés à affecter une grande partie de leurs terrains à la réalisation de ces projets....

» Ces propriétaires étaient également disposés à céder à une compagnie l'exploitation de gisements houillers compris dans leurs fermes moyennant une redevance équitable sur les produits. Je ne vois aucune difficulté pour la Société Cockerill d'obtenir à des conditions avantageuses l'exploitation de telle mine que la Société désirerait acquérir dans ces localités. Ces propriétaires, n'ayant pas les moyens de travailler leur sol et leur sous-sol, ne demanderaient pas mieux que de les voir exploités par des bras et des capitaux européens contre une rétribution raisonnable.

» Les richesses minérales du Transvaal restent jusqu'ici à l'état dormant et l'intérêt général du pays aussi bien que l'intérêt individuel de ses habitants exigent le développement immédiat des ressources du pays.

» Il serait inutile de chercher les éléments d'émigration en Belgique parmi les fermiers propriétaires ou parmi ceux qui disposent de certains capitaux, les frais de transport et d'installation au Transvaal absorberaient pour ces gens plus qu'il ne leur faut pour plusieurs années. Il faudrait choisir les ouvriers et artisans colonisateurs parmi ceux qui se décideraient de tenter au Transvaal une amélioration à leur existence actuelle.

» A ceux-ci le gouvernement ou de puissantes compagnies colonisatrices devraient venir en aide.

» La colonisation de la province orientale de la Colonie du Cap a coûté à l'Angleterre en 1820 au-delà de 50.000 £. Le succès a largement répondu à cette initiative et Port-Élisabeth qui alors n'était qu'une bourgade de pêcheurs est devenue aujourd'hui le Liverpool de l'Afrique australe.

...  
» La grande difficulté qui se présente à l'introduction de nouvelles populations au Transvaal, c'est sa distance à la mer. La route par



Fig. 5. — Le baron DE SÉLYS-FANSON, consul de Belgique à Prétoria.  
(Photographie obligeamment communiquée par M. le baron R. DE SÉLYS-FANSON).



Fig. 6. — Le baron SADOINE.  
(Musée Royal de l'Armée, Bruxelles).

wagon à bœufs de Natal est très longue et très coûteuse. Celle de Delagoa Bay est impraticable à cause de la région infectée par la tsé-tsé, qu'il y a à traverser. Une ligne ferrée seule de Delagoa Bay vers l'intérieur résoudrait toutes les difficultés qui s'opposent aujourd'hui au développement du Transvaal.

» La création de ce chemin de fer entraînerait forcément derrière lui un mouvement d'émigration que les circonstances actuelles semblent vouloir favoriser d'une manière tout à fait spéciale et inattendue... » (1).

#### ARTICLE X

Le contact du consul avec le président Burgers et avec le Transvaal.

C'est donc avec la perspective d'un avenir plein de promesses pour la Belgique que le baron DE SÉLYS FANSON continua sa route vers le Transvaal.

Le 25 novembre 1876, M. J. OLIVIER, chancelier du consulat à Prétoria, donnait à son tour, avec l'autorisation du consul, au ministre un aperçu sur les possibilités d'émigration belge au Transvaal. Peu d'espoir pour les professions libres ou pour ceux qui voudraient s'établir dans les centres. Il y a de l'avenir pour des artisans et surtout pour des agriculteurs qui voudraient fonder des fermes. La grosse question reste cependant celle du transport des produits vers les marchés tant intérieurs qu'extérieurs (2).

Le 27 de ce mois, le baron DE SÉLYS est enfin en territoire transvalien, notamment à Potchefstroom, où, la veille, le président BURGERS était aussi arrivé. Le consul belge avait immédiatement demandé une entrevue avec l'homme d'État. Voici en quels termes il en rendit compte au ministre, le jour même :

« Le Président est un charmeur, plein d'énergie et de confiance dans l'avenir de son pays. Il vient de perdre le chef de son armée,

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

(2) A. M. A. E.-AF. 5.

von Schlickmann, et de recevoir « une nouvelle note du Gouvernement anglais fort acrimonieuse » dont il me donna lecture. Cela n'avait pas l'air de l'inquiéter et il est résolu à continuer la guerre à outrance...

» ... M. Burgers m'a appris que les taxes ordinaires et extraordinaires commencent à être payées par les principaux citoyens et il constate avec plaisir que le peuple du Transvaal lui redevient favorable depuis les derniers succès militaires.

Le consul signale que le chef SOCOCOENI n'a pas accepté la médiation offerte par les Anglais pour régler son différend avec le Transvaal au sujet des frontières. Il traite directement avec le président BURGERS. Et le baron conclut sa relation :

« En somme, la situation s'améliore et si le Gouvernement anglais ne veut pas intervenir par la force, le Président m'a assuré qu'avant six mois le Transvaal sera rentré dans sa situation normale et il désire plus que jamais entretenir avec notre Pays des relations également avantageuses pour la Belgique que pour le Transvaal » (1).

Le baron relate le 3 décembre 1876 ses premiers contacts avec les habitants du Transvaal. Il écrit à ce sujet :

« On m'avait prévenu qu'il y avait à Potchefstroom deux partis bien tranchés : le parti du Gouvernement et le parti de l'opposition, que l'on appelle aussi le parti anglais.

» Le premier compte naturellement tous les « officiels », c'est-à-dire tous les fonctionnaires, qui sont d'ailleurs peu nombreux vu l'extrême simplicité de l'administration, et tous les propriétaires indépendants du pays, parmi lesquels... l'ex-président Prétorius, complètement rallié à M. Burgers, malgré les racontars de la presse anglaise.

» Le parti de l'opposition compte tous les *mécontents*, tous les individus qui n'ont pu obtenir de places du gouvernement, tous les pêcheurs en eau trouble, enfin cette classe de cosmopolites que l'on rencontre dans toutes les régions lointaines, qui ont cherché la fortune aux Goldsfields ou aux Diamandsfields et se sont rabattus sur le malheureux Transvaal comme la misère sur le monde ! La plupart sont anglais. Ce sont généralement des échappés des prisons de la Colonie,

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

ou des banqueroutiers. A leur tête se trouvent l'éditeur du « *Transvaal's advocate* » et un rédacteur du « *Transvaal's argus* ». Chaque semaine ces deux *miserables*, tous deux anciens condamnés, ... remplissent leurs journaux d'inepties et de calomnies contre le Président Burgers et son Gouvernement. Ces ordures sont ramassées soigneusement par la presse de la Colonie et rééditées par la presse anglaise, voilà comment s'écrit l'histoire du Transvaal!... »

En causant avec les partisans du Président, le baron DE SÉLYS a remarqué qu'on faisait grief à celui-ci de favoriser avec une partialité trop marquée les Hollandais qui lui étaient envoyés par M. Roland HOLST d'Amsterdam. Malgré cela, la réélection de M. BURGERS lui paraît à peu près certaine, tous les efforts de l'opposition ayant échoué jusqu'alors <sup>(1)</sup>.

Ayant reçu le 13 décembre 1876 les demandes d'explication ministrielles du 13 octobre dernier au sujet des articles de journaux parus sur le Transvaal en Belgique, le baron rappelle à ce sujet une conversation qu'il eut avec le ministre avant son départ, dans laquelle celui-ci l'aurait autorisé de continuer son activité journalistique « du moment qu'il ne signait pas ses correspondances ». Le consul estime en outre avoir rendu par ses articles un grand service à la Belgique « en empêchant des résolutions précipitées et des départs prématurés ». Il écrit encore :

« J'ai cru aussi être plus utile encore au Transvaal en réagissant contre les racontars malveillants des journaux anglais. M. le Président Burgers et ses conseillers ont reconnu que dans cette occasion, en soutenant le Transvaal contre l'Angleterre et les journaux anglais, j'avais rendu à leur pays un plus grand service que je ne pourrai jamais leur rendre comme consul ».

Il est disposé à se ranger aux instructions du Ministre et il attend celles que « sur cette matière délicate, vous voudrez m'envoyer le plus tôt possible », conclut-il dans

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

sa lettre <sup>(1)</sup>, faisant allusion à celle du 26 octobre 1876 <sup>(2)</sup>.

Le 20 décembre 1876, ayant eu le loisir d'étudier la convention provisoire intervenue entre les représentants de la Société COCKERILL et le Gouvernement du Transvaal le 17 novembre dernier, le baron DE SÉLYS FANSON adresse à ce sujet un long et intéressant rapport au ministre :

Il y fournit d'abord quelques renseignements à propos des négociations qui ont précédé cette convention.

L'initiative de la suggestion revint à M. ESTOURGIES. « L'empressement que mit M. JACQUEMIN à solliciter ces concessions n'eut d'égal que l'empressement qu'apportaient M. BURGERS et ses conseillers à les octroyer ». Le consul note en outre :

« Le Président de la République sud-africaine de son côté entrevoit enfin la réalisation de son projet cher et d'ailleurs si digne de l'être ! Il espérait encore par cette concession, me dit-il à Potchefstroom, éloigner les sollicitations des entrepreneurs anglais ; ceux-ci cependant n'avaient garde de participer au projet de M. Estourgies et suggéré ou au moins appuyé par M. Moodie, le directeur de la Compagnie de Lebombo, car ce chemin de fer serait nuisible à ceux de la Colonie et surtout aux recettes de la douane de Natal. Enfin M. Burgers pensait trouver de cette manière une somme de 5.000 £ immédiatement et absolument nécessaire pour empêcher la vente du matériel déposé à Delagoa Bay ».

Le consul cite le télégramme envoyé par M. JACQUEMIN à M. SADOINE pour lui annoncer l'obtention de la concession et demander l'autorisation de remettre au Gouvernement la traite de 5.000 £ si vivement réclamée. « M. JACQUEMIN recevait en garantie tout le matériel déjà fourni, et, je crois, la caution des membres du Gouvernement ».

Le Gouvernement portugais avait offert de faire

<sup>(1)</sup> A. M. A. E.-AF. 5.

<sup>(2)</sup> Voir p. 63.

l'avance d'une partie du subside accordé pour la construction du chemin de fer sur son territoire ; ainsi le matériel avait pu être sauvé par M. MOODIE. Le baron aborde alors l'appréciation motivée de la convention en question, « qui serait prise au sérieux de la part d'un Gouvernement établi et possédant du crédit, mais qui, dans les conditions actuelles, me paraît fantaisiste » écrit-il. Pour prouver cette opinion, il examine d'une façon générale la situation du Transvaal « moins mauvaise depuis quelques semaines, mais encore fort critique » :

« A l'extérieur : 1<sup>o</sup> la guerre contre Secocoeni, chef des Cafres... De loin cette guerre paraît une chose effrayante et c'est pourtant en réalité une des moindres difficultés que la République a à surmonter. 2<sup>o</sup> Les menaces de Ketochwaya, chef des Zulus, ne semblent pas non plus devoir inquiéter le Gouvernement du Transvaal. 3<sup>o</sup> *La guerre diplomatique* avec l'Angleterre, voilà la vraie, la seule difficulté que le Gouvernement de la République sud-africaine rencontre tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

» Les relations entre le Gouvernement anglais et celui du Transvaal sont toujours fort tendues. Lord Carnarvon, le secrétaire des Colonies, envoie des notes assez sévères au Président Burgers, mais c'est le Gouverneur du Cap, sir Henri Barkly, qui donne la note aiguë dans ces correspondances. Le Président m'a communiqué à Potchefstroom, la dernière dépêche, arrivée en même temps que moi, et je dois dire, qu'elle est vraiment humiliante pour celui qui l'a reçue. Il y a même des expressions fort peu diplomatiques et je dirai même injurieuses, non seulement pour la République, mais encore pour la *Belgique* et la *Hollande*, que le Gouverneur, sir Henri Brakly, traite avec dédain, en les appelant de « *misérables petits pays* » — renseignement donné par M. Burgers.

» Sir Théophile Shepstone est attendu ici le 23 décembre ; il arrive avec une escorte de 40 à 50 cavaliers. Le parti anglais est dans l'enthousiasme, le parti du Gouvernement ne sait quel parti tenir ; on dit ce commissaire britannique chargé d'un ultimatum.

» J'ai fait valoir, dans mes rapports antérieurs, les raisons qui me portaient à donner, *en général*, raison au Gouvernement de la République sud-africaine dans son conflit avec le Gouvernement anglais... Pour me résumer, quant à l'extérieur, la grande difficulté à résoudre

est le *modus vivendi* à adopter avec le Gouvernement anglais. Une conférence serait fort nécessaire, elle satisferait d'abord l'amour-propre de Lord Carnarvon et pourrait arriver à un bon résultat, si dans son sein, on introduisait quelques éléments conciliants. Selon moi, il faut dans l'Afrique méridionale une *Confédération* de tous les États, basée sur l'indépendance de chaque province comme en Australie et sur l'indépendance des États limitrophes (aux colonies anglaises) ».

Quant à la situation à l'intérieur du pays, le baron signale l'anarchie qui règne dans certains districts, le défaut d'organisation administrative et judiciaire, enfin la situation financière peu brillante. Il juge indispensable qu'un Gouvernement fort et dictatorial mette de l'ordre dans toutes ces affaires.

« Sans réorganisation sérieuse, je ne conseillerai jamais à la Belgique d'envoyer, ni un enfant, ni un centime au Transvaal, et c'est pourquoi je considère la convention avenue entre la Société Cockerill et la République sud-africaine comme absolument inacceptable et inexcusable, dans l'état actuel des choses.

» Comme je vous l'ai fait observer dans un rapport précédent, si la Belgique possédait la baie de Delagoa, elle pourrait protéger par elle-même les intérêts belges engagés, mais il paraît que le Roi du Portugal a dit à M. Burgers qu'il préférait céder Lisbonne ! »

Le consul estime encore que la Société COCKERILL n'est pas apte à réaliser le but poursuivi par M. SADOINE.

« Il sera donc nécessaire de former une compagnie puissante pour construire et exploiter ce chemin de fer. Je n'ai pas à examiner ici, si la Société Cockerill peut avec ses hautes influences mener ce projet à bonne fin... Je doute que la Société puisse *seule* réaliser ce vaste projet. Je pense qu'un *syndicat* formé par nos grands industriels, aurait plus de chances de le faire aboutir.

» Pour être fructueux, il doit, outre l'exploitation des mines, comprendre l'exploitation d'une banque et la perception de la douane, des accises et d'autres recettes extraordinaires, à établir préalablement, par le Gouvernement de la République sud-africaine, comme gages de ses garanties d'intérêt ».

Le baron promet d'étudier ultérieurement cette question dès qu'il l'aura suffisamment discutée avec M. le

président BURGERS et ses conseillers « qui, de prime abord, écrit-il, semblent partager ces idées ». Et il y ajoute :

« Je réclame la paternité du projet, concernant la perception de la douane, par les agents de chemin de fer, comme gage de la garantie d'intérêts ! »

Le consul parle également des futures élections présidentielles :

« Il paraît que l'on vient de décider M. P. Kruger à accepter la candidature pour la Présidence... Il est en quelque sorte le chef religieux de la majorité des « Boers »... Il est parfaitement opposé aux Anglais... Il accepterait la Présidence pour quelques mois, pour soulager Monsieur Burgers, dont il est l'ami » (1).

C'est dans ces circonstances que le baron DE SÉLYS FANSON recevait la lettre du 27 octobre 1876 du ministre des Affaires étrangères (2) et les termes de sa réponse, datée du 26 décembre 1876, n'en acquièrent que plus de signification. Le baron souligne que des raisons particulières le portent à soutenir le président BURGERS :

« C'est qu'ici au milieu de ce chaos politique, une seule cause m'apparaît comme seule favorable à la Belgique. C'est la cause de Monsieur Burgers. S'il succombe, je pense que le consulat que vous m'avez confié n'aura plus de raison d'être... En agissant comme je l'ai fait, j'ai agi selon ma conscience et pour le bien de mon pays... dans des circonstances souvent difficiles, n'ayant que ma conscience pour me guider, devant attendre trois mois avant d'avoir une réponse de Bruxelles à une lettre d'ici » (3).

Le lendemain, le consul remet officiellement au président BURGERS ses lettres de provision l'accréditant en qualité de consul du Royaume de Belgique (4).

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

(2) Voir plus haut, p. 68.

(3) A. M. A. E.-AF. 5.

(4) Lettre du consul, du 27 décembre 1876. — A. M. A. E.-AF. 5.

Deux jours après, le 29 décembre 1876, le baron DE SÉLYS informe le ministre que la guerre contre les Cafres semble approcher à sa fin. SECOCOENI venait de demander les conditions de paix. La lettre du consul contenait en outre les renseignements suivants :

« Un haut fonctionnaire du Gouvernement m'a dit confidentiellement, qu'il croyait savoir que le Gouvernement anglais mettait son *veto formel* pour la construction du chemin de fer de Delagoa Bay qui serait en effet ruineux par le Natal.

» Au conseil, hier au soir, M. le Président était fort découragé et semblait vouloir résigner ses fonctions. Mais ses conseillers ont raminé son courage et il a promis de continuer la lutte.

» Les plus grandes difficultés du moment sont encore sa réélection et la position financière... Si M. Paul Kruger est nommé — comme me disait un chef de l'opposition — ce sera le commencement de la fin. C'est-à-dire la banqueroute et par suite l'annexion à la Colonie anglaise. Quant à la question financière, elle est toujours... déplorable... Si l'on avait seulement 20.000 £ pour aller jusqu'au moment où M. Burgers sera réélu et pourra prendre des mesures pour faire payer les impôts, l'indépendance du pays serait sauvée !

» Sinon, il faudra, je pense, recourir à l'étranger, car le moyen de vivre n'est que provisoire. On préférerait beaucoup voir flotter ici le drapeau belge, plutôt que le drapeau anglais. On m'a pressenti à cet égard.

» J'ai répondu que mes instructions me prescrivaient la *plus scrupuleuse réserve*, mais que je transmettrai au Gouvernement du Roi les communications, qui me seraient faites à cet égard.

» Il paraît que le Président Burgers doit, en me rendant visite, m'entretenir à ce sujet. Soyez persuadé, Monsieur le Comte, que dans toutes ces affaires, j'apporterai la plus grande réserve. Le Transvaal serait cependant une bien belle colonie pour la Belgique ! »

Durant sa visite, comme le consul le relate plus loin dans sa lettre, le Président insista surtout sur son besoin d'argent, il reconnut les défauts de la convention du chemin de fer signalés par le baron DE SÉLYS, et il se dit disposé à accorder tout ce qui était nécessaire pour faire réussir ce projet et il approuva l'idée de donner la perception des douanes en garantie (1).

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

Un mois plus tard, le 26 janvier 1877, le consul informe le ministre de l'arrivée de Sir Théophile SHEPSTONE à Prétoria. « Attendons les événements, écrit-il, dans deux mois nous saurons si le pavillon anglais se fixe définitivement au Transvaal »<sup>(1)</sup>.

#### ARTICLE XI

##### Une lettre du président Burgers au Roi.

Les lettres du ministre des Affaires étrangères de Bruxelles au baron DE SÉLYS FANSON caractérisent parfaitement la position que le Gouvernement belge adoptait vis-à-vis de la question de l'expansion belge au Transvaal : on visait uniquement à y gagner le marché au commerce belge et à favoriser l'initiative privée désirant participer à l'industrialisation et au développement économique de ce pays. En outre, le Gouvernement belge était disposé à encourager l'émigration de colons belges au Transvaal. Son souci constant était cependant de s'abstenir de toute immixtion dans la politique intérieure de la République sud-africaine et d'éviter soigneusement tout geste qui aurait pu laisser croire qu'on se mêlait au conflit entre le Transvaal et l'Angleterre.

Alors que le 8 décembre 1876 le ministre des Affaires étrangères venait de rappeler au consul DE SÉLYS, en réponse à la lettre de celui-ci, datée du 26 octobre 1876, que d'aucune façon il ne lui était permis de sortir de son rôle strictement limité d'agent commercial, qu'il n'avait aucunement qualité pour prendre parti dans les affaires politiques de l'Afrique méridionale et que, particulièrement en ce qui touchait la question de l'influence anglaise au Transvaal, la réserve la plus absolue lui était

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

commandée, non seulement par son devoir de consul, mais encore par des raisons de convenance nationale ; quatre jours après, le 12 décembre 1876, M. BIEBUYCK, consul général de la République sud-africaine à Bruxelles, transmettait au ministre des Affaires étrangères une lettre personnelle du président BURGERS, adressée au Roi, avec prière de la faire parvenir à son auguste destinataire. Cette lettre fut communiquée au Palais le lendemain (¹).

Nous ne pouvons que conjecturer le contenu de cette missive présidentielle. En comparant la date qui figure en tête des lettres du consul belge à Prétoria avec celle de l'inscription de ses missives au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, nous constatons qu'en général la correspondance mettait un mois et demi entre les deux capitales (²). Ainsi, le président BURGERS a dû rédiger sa lettre au Roi durant la dernière moitié du mois d'octobre 1876, c'est-à-dire quelques jours après qu'il fût informé du télégramme de M. SADOINE répondant affirmativement à celui par lequel M. ESTOURGIES demandait l'autorisation de solliciter auprès du Gouvernement transvalien la concession du chemin de fer Delagoa Bay-Prétoria, puisque cette réponse parvenait le 11 octobre chez M. ESTOURGIES, qui s'empressa de la communiquer au Président (³). Nous savons que M. BURGERS entreprit en ce temps auprès de M. JACQUEMIN de pressantes démarches afin d'obtenir de la Société de Seraing une traite de 5.000 £ (⁴). Nous pouvons donc présumer,

(¹) A. M. A. E.-AF. 5.

(²) Ainsi, la lettre du 2 novembre 1876 est inscrite le 15 janvier 1877 ; celle du 27 novembre, le 22 janvier ; celle du 3 décembre aussi le 22 janvier ; celle du 13 décembre 1876, par contre, le 26 février 1877 de même que celle du 19 décembre.

(³) Le compte rendu de M. ESTOURGIES, daté du 10 juin, porte le 11 septembre comme date du télégramme, si nous ne nous trompons pas (A. M. A. E.-AF. 5) ; tandis que la lettre du baron DE SÉLYS FANSON en date du 20 décembre 1876 indique le 11 octobre comme date de la réception du télégramme (A. M. A. E.-AF. 5).

(⁴) Lettre du baron DE SÉLYS du 20 décembre 1876 (A. M. A. E.-AF. 5).

non sans vraisemblance, que dans sa lettre au Roi l'homme d'État sud-africain exposa la situation dans laquelle son pays se trouvait, exprima sa satisfaction de voir la Société COCKERILL prendre en main l'industrialisation du Transvaal dont on pouvait attendre les plus heureux résultats tant pour la République que pour la Belgique. C'était une excellente façon d'introduire une demande au Roi priant celui-ci de bien vouloir appuyer de sa haute influence auprès de la Société COCKERILL la requête que le Président s'était vu obligé d'adresser à cette Société. De l'acquiescement de Seraing, en fin de compte, dépendait le salut de la République.

Ou bien, dans cette lettre, le président BURGERS allait-il plus loin dans ses confidences et ses suggestions et devons-nous voir peut-être une connexion entre le contenu de sa lettre au Roi et ses paroles au baron DE SÉLYS FANSON, rapportées par ce dernier dans sa dépêche du 2 février 1877 au ministre :

« Les Boers ne veulent pas payer l'impôt de 5 f. par ferme... il s'en suivra la faillite de l'État et les Anglais reprendront les affaires de la République... Le Président avait convoqué le Volksraad en session extraordinaire pour le 14 février. On ne savait pas à quoi on aboutira. Si on repoussait les exigences des Anglais et l'annexion on ne pourrait pas éviter la faillite.

» Comme c'est fâcheux, me répétait encore hier au soir M. Burgers, que la Belgique ne vienne pas à mon secours. J'ai encore le jeu dans ma main. Si le Roi le savait, il m'aiderait, il m'enverrait 20.000 f. ... et la contrée se placerait sous l'égide du pavillon belge, cent fois, avant d'accepter le pavillon anglais. — Si aussi le chemin de fer était en construction, votre Gouvernement devrait intervenir pour protéger les intérêts engagés et je ferai voter par le Volksraad la réunion du Pays à la Belgique ! (1)

»... M. Burgers me dit en me quittant : « Envoyez-moi demain

(1) Le baron y ajoute cette réflexion : « Tel est, Monsieur le Comte, le résumé de la conversation de la soirée d'hier, que j'ai passée à la Présidence. J'ai écouté et je répète ! Comme consul, je me tiens sur la réserve, mais comme citoyen belge je ne puis aussi que dire : « Comme c'est dommage de voir échapper ainsi une si belle colonie pour nous à qui elle serait si utile ! »

votre secrétaire. Je vous écrirai quelques mots pour insérer dans votre dépêche au Gouvernement du Roi. J'attends d'importantes nouvelles ! » (1).

En *post scriptum*, le baron DE SÉLYS observe que le Président ne lui a pas envoyé la note promise. Si nous comparons les dates du 2 février 1877 et du 12 décembre 1876, nous obtenons un laps de temps d'un mois et demi ; il se peut donc que le Président attendait la réponse à la lettre qu'il avait adressée à LÉOPOLD II.

Il semble bien que la lettre du Président au Roi envisageait une intervention financière plus considérable que les 5.000 £ sollicitées par M. BURGERS à M. JACQUEMIN pour faire face à des besoins immédiats. Il s'agissait probablement d'une avance assez considérable, capable de sauver la République de la banqueroute qui la menaçait. Cette opinion s'impose, croyons-nous, si nous voyons une allusion à cette lettre présidentielle dans la note que LAMBERMONT rédigeait le 16 février 1877, dont nous parlerons plus loin.

Quoi qu'il en soit, la Société COCKERILL informait le président BURGERS par télégramme — reçu par celui-ci le 19 janvier 1877 — « qu'on devait voir la concession, avant de remettre les 5.000 £ demandées ». Le consul DE SÉLYS, qui communique cette nouvelle au ministre des affaires étrangères le même jour, y ajoute :

« Deux ingénieurs belges (2), récemment arrivés au Transvaal seront probablement employés par le Gouvernement à refaire l'exploration des mines de charbon, ébauchée par M. Jacquemin » (3).

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

(2) Il s'agit probablement des ingénieurs NIHOUL et POLCHET, arrivés au Transvaal en décembre 1876 « porteurs de votre haute recommandation et appuyés par le prince Caraman et le baron de Sélys Longchamps » (Lettre du baron DE SÉLYS FANSON au comte d'ASPREMONT LYNDEN du 1<sup>er</sup> mai 1877 (A. M. A. E.-AF. 5).

(3) Lettre du baron DE SÉLYS au Ministre des Affaires étrangères, 19 janvier 1877 (A. M. A. E.-AF. 5).

## ARTICLE XII

Bruxelles discute la convention provisoire intervenue entre le Gouvernement du Transvaal et la Société Cockerill.

Le 29 décembre 1876, M. BIEBUYCK, consul du Transvaal à Bruxelles, remet au ministre des Affaires étrangères le texte du décret du 19 septembre 1876 par lequel la liberté la plus complète était accordée à tout citoyen ou habitant de la République sud-africaine dans l'exercice de sa religion <sup>(1)</sup>.

Le même jour le consul transvalien annonce au comte d'ASPREMONT LYNDEN la convention provisoire conclue entre le gouvernement de PréTORIA et M. JACQUEMIN, de la Société COCKERILL. La nouvelle lui en avait été transmise officiellement par lettre du 28 novembre dernier <sup>(2)</sup>.

Vers la fin de l'année ou au début de 1877, M. JACQUEMIN rentra en Belgique. Sans aucun doute, il ne se rendait pas seulement chez M. SADOINE pour lui donner rapport de sa mission ; mais tout laisse croire qu'il prit également contact avec le ministère des Affaires étrangères. Nous ne savons pas, cependant, s'il fut reçu en audience au Palais.

L'ingénieur était bientôt rejoint en Belgique par M. OLIVIER. Celui-ci, qui avait rempli jusqu'à l'arrivée du baron DE SÉLYS à PréTORIA la fonction de chancelier du consulat, avait été l'objet d'une sollicitation de M. SADOINE lui proposant de devenir agent de la Société COCKERILL. En décembre 1876, DE SÉLYS avait jugé que le retour de son adjoint en Belgique serait utile aux diverses questions pendantes entre la Belgique et le Transvaal ; M. OLIVIER pourrait fournir des renseignements détaill-

<sup>(1)</sup> A. M. A. E.-AF. 5. Voir les antécédents de cet acte : pp. 45-48.

<sup>(2)</sup> A. M. A. E.-AF. 5

lés sur ce pays, comme le baron le note dans sa lettre du 26 décembre 1876 au comte d'ASPREMONT LYNDEN. Il espérait à cette date que le ministre aurait déjà reçu M. OLIVIER en audience avant la réception de sa lettre, qui arriva le 26 février 1877 (¹).

Nous apprenons d'une lettre écrite par le consul belge au Transvaal le 10 avril 1877 que M. OLIVIER lui avait écrit :

« Qu'il avait reçu au Palais et au Département un accueil des plus flatteurs » (²).

C'est donc probablement après avoir étudié les renseignements de ces deux personnes que le Roi discuta avec LAMBERMONT la concession à obtenir au Transvaal pour une société industrielle belge. Tout porte à croire qu'à Bruxelles on était déjà avant le 15 février en possession des lettres que le baron DE SÉLYS avait envoyées au ministre les 20 et 26 décembre 1876 (³) ou bien que MM. OLIVIER ou JACQUEMIN avaient exposé à Bruxelles les idées que contenaient ces deux missives.

Il semble que le Roi était disposé à cette époque à exploiter les circonstances favorables à l'expansion belge au Transvaal et à mettre à exécution les suggestions que lui avait faites le président BURGERS dans sa lettre personnelle adressée au Palais et reçue le 13 décembre 1876. En tout cas, voici une note très significative, écrite par LAMBERMONT le 16 février 1877 et probablement destinée à être communiquée au Roi.

« Ce 16 février 1877.

Note.

» La communication convenue a été faite ici à M. Biebuyck, qui en rendra compte au Président et qui montre du discernement et de la discréption.

(¹) A. M. A. E.-AF. 5.

(²) A. M. A. E.-AF. 5.

(³) Voir pp. 82-85.

» Des instructions dans le sens indiqué sont préparées pour Mr de Sélys et ne tarderont pas à être expédiées.

» Garantie portant sur les charbonnages. — J'ai en vain depuis hier cherché une formule ayant une valeur juridique. Il faudrait connaître la législation du Transvaal sur les propriétés minières. M. Jacquemin est probablement le seul Belge qui l'ait étudiée. On devrait donc ou s'adresser à lui, ou se contenter d'énoncer le principe d'une garantie portant sur les houilles.

» Garantie portant sur les revenus de la douane. On pourrait dire que « les recettes de la douane seront affectées par privilège au remboursement de la somme avancée ».

» Il est toutefois à observer — et cette remarque est commune aux charbons et aux douanes — que le Président, comme tel, peut seulement s'engager à présenter un projet de loi ayant pour but de ratifier les promesses qu'il aurait faites concernant ces deux objets.

» Les élections présidentielles sont commencées à l'heure qu'il est. Elles seront terminées le 25 mars. Le nouveau Président sera installé le 5 avril. On ne peut traiter de telles questions par voie télégraphique. Une lettre n'arriverait qu'après la proclamation du Président.

» L'avance projetée sera donc sans effet sur l'élection du Président.

» Si M. Burgers n'est pas réélu, l'affaire tombera entre les mains de son successeur.

» De toute façon, les garanties ou seront nulles comme valeur, ou passeront par l'épreuve parlementaire.

» On ne peut, semble-t-il, risquer un tel débat s'il doit être soutenu par un Président adversaire de M. Burgers.

» M. Burgers lui-même, dans l'affaire de l'emprunt d'Amsterdam, n'a pas échappé à de cruelles accusations qui ont fait le tour de la presse au Transvaal, en Angleterre, en Hollande, voire en Belgique.

» Le nom du Donateur, dans le cas actuel, peut être à la merci d'une imprudence ou d'une indiscretion.

» Le Président Burgers, en parlant d'une avance, a eu en vue non le Roi, non le Gouvernement, mais une Compagnie avec laquelle il traitait de la rétrocession du chemin de fer. Il ne saurait donc songer, en cas d'échec, à s'en prendre à Sa Majesté ou aux Ministres.

» Il semble donc que le plus pressé serait de déterminer Seraing à prendre un parti quant au projet de convention concernant le chemin de fer.

» Si Seraing, soit seul, soit avec un syndicat, acceptait ce projet moyennant certains amendements, un pas considérable serait fait.

» Dans cette hypothèse, une modique avance ne serait qu'une question secondaire pour le syndicat et se justifierait aisément.

» Mais si Seraing refuse ou ne parvient pas à former un syndicat ? Ce cas a été prévu par le Président et une autre combinaison, belge aussi, serait préparée pour cette éventualité. — Ce renseignement m'a été donné depuis que j'ai eu l'honneur de voir le Roi ; je ne suis pas autorisé à en indiquer la source et on m'a seulement permis de le faire connaître à Sa Majesté pour son information personnelle et confidentielle.

» En résumé, et après y avoir mûrement réfléchi, je suis d'avis : que Seraing doit être amené à se prononcer le plus tôt possible sur le projet de convention ;

que si Seraing décline, il y aura lieu de voir ce qui sortira de l'autre combinaison qui est belge aussi ;

que si l'un des deux groupes accepte le projet, — amendé bien entendu, — la question d'une avance pourra seulement alors être traitée en connaissance de cause ;

» Et, enfin que si le projet n'était pas accepté en Belgique, la question de l'avance se présenterait dans des conditions qui demanderont un nouvel et très sérieux examen.

(s) A. L. (1).

Cette note se présente comme la réponse mûrement réfléchie du confident et conseiller du Roi que celui-ci venait de consulter. LAMBERMONT déconseille au Roi d'intervenir personnellement dans l'affaire en mettant une avance à la disposition du président BURGERS ; il tend à maintenir l'entreprise exclusivement dans le domaine privé et économique. Sage et prudent, comme toujours, soucieux d'éviter toute complication diplomatique, le baron LAMBERMONT reste fidèle à sa doctrine que la Belgique doit éviter, même dans ses efforts d'expansion économique, tout ce qui pourrait porter préjudice à sa neutralité. Il n'est pourtant pas adversaire d'une initiative courageuse.

Nous connaîtrons toute sa pensée en prenant connais-

(1) L. O. S., t. V, section 10. Expansion belge au Transvaal.

sance « des instructions dans le sens indiqué préparées pour M. de Sélys ».

Le 21 février 1877, le ministre des Affaires étrangères envoie quatre dépêches au baron DE SÉLYS FANSON (1).

La première, n° 29, est confidentielle et répond à la lettre du consul datée du 1<sup>er</sup> décembre 1876. Les communications que les consuls des pays lointains peuvent faire à la presse doivent se contenir dans le domaine des renseignements géographiques, historiques ou commerciaux.

« Mais il faut dans ce cas que l'assentiment du Département des Affaires étrangères soit préalablement obtenu et que les agents s'abstiennent soigneusement d'entrer dans des questions qui touchent soit à des conflits entre des pays étrangers, soit à des débats de politique intérieure ».

Le ministre demande au consul d'user d'un intermédiaire pour faire parvenir ses communications à la presse belge et de s'abstenir d'écrire dans la presse locale.

La deuxième dépêche, n° 30, répond à la lettre du consul datée du 29 décembre 1876 dans laquelle celui-ci faisait allusion à des éventualités où, le recours à l'étranger étant devenu nécessaire au Transvaal, on y aimerait voir flotter le drapeau belge. Voici ce qu'écrivit le ministre à ce sujet :

« La Belgique, Monsieur, fait des voeux sincères pour la prospérité de la République sud-africaine, et c'est sans arrière-pensée qu'elle a manifesté ses sympathies pour le jeune État en arrêtant avec lui des conventions d'établissement et de commerce. Mais le Gouvernement belge ne recherche aucune extension au dehors ; c'est dans cette vue qu'il a jusqu'aujourd'hui dirigé sa politique et il n'entend pas s'en départir.

» Je ne saurais donc que vous recommander, Monsieur, de persister à garder la plus grande réserve dans toutes les circonstances où des questions viendraient à être soulevées, se rattachant à l'ordre d'idées que vous avez abordé dans votre communication rappelée ci-dessus ».

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

La dépêche n° 31 répond à la lettre du 26 décembre 1876 du baron DE SÉLYS dans laquelle celui-ci présentait différentes considérations tendant à expliquer son geste d'avoir félicité le président BURGERS dans une lettre particulière <sup>(1)</sup>, geste que le ministre avait blâmé dans sa lettre du 27 octobre 1876 <sup>(2)</sup>. Voici ce que le comte d'ASPREMONT LYNDEN écrit le 21 février 1877 à ce sujet :

« Je crois bien faire, Monsieur, de préciser mes recommandations en vous en donnant la raison.

» Dans l'accomplissement de ses devoirs, le Gouvernement s'abstient soigneusement de toute manifestation d'opinion — bien plus encore de toute intervention — quand il s'agit de questions qui divisent des pays étrangers.

» La règle que le Gouvernement s'est tracée à cet égard doit également diriger la conduite de ses agents.

» Il m'était donc impossible d'approuver le fait des félicitations adressées au Président du Transvaal à propos d'un vote du Volksraad : et il importe peu que la lettre que vous avez écrite à M. Burgers ait eu, dans votre intention, le caractère de lettre particulière. Je n'ai pu davantage autoriser « *les démarches au moins officieuses* » que, par votre lettre du 26 octobre, vous manifestiez le désir de faire en faveur de la réélection du Président. Il est impossible, en pareille matière, de faire la distinction entre le caractère public d'un agent et son caractère privé ; la règle est absolue : il ne peut être permis à l'agent de s'immiscer dans les luttes intérieures de l'État auprès duquel il accomplit sa mission, ni d'assumer un rôle quelconque dans les conflits qui peuvent surgir entre cet État et d'autres nations » <sup>(3)</sup>.

Le ministre renouvelle alors les instructions données dans sa lettre du 8 décembre 1876 <sup>(4)</sup>, et ajoute :

« J'ai à peine besoin d'ajouter que l'attitude de réserve que comporte votre position au Transvaal n'exclut aucunement les sympathies très réelles, très sincères que nous inspire la jeune République. Ces sympathies, vous pouvez les manifester librement toutes les fois

<sup>(1)</sup> Voir p. 85.

<sup>(2)</sup> Voir p. 68.

<sup>(3)</sup> Cette dernière réflexion a été ajoutée par le baron LAMBERMONT sur le brouillon de la dépêche.

<sup>(4)</sup> Voir plus haut, p. 71.

que vous ne serez pas arrêté par des raisons de convenances tirées de l'ordre d'idées que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer».

Enfin la dernière dépêche ministérielle du 21 février 1877, n° 32, accuse la réception de la lettre du 20 décembre 1876 dans laquelle le baron DE SÉLYS traitait la convention provisoire intervenue entre la République sud-africaine et la Société COCKERILL. Le ministre écrit à ce propos :

« Le Gouvernement comprend toute l'importance que présente l'affaire projetée et pour le Transvaal, dont elle assurerait, si elle venait à réalisation, le développement à tous les points de vue, et pour le groupe industriel qui en poursuit l'entreprise. Il prêtera son concours empressé pour utiliser tous les documents, tous les renseignements que vous lui ferez parvenir concernant cet objet »<sup>(1)</sup>.

Si telles étaient l'attitude du Gouvernement et la ligne de conduite prescrite par lui à son consul au Transvaal, quel a pu être le contenu de la communication que LAMBERMONT était convenu avec le Roi de faire verbalement à M. BIEBUYCK pour être transmise par celui-ci au président BURGERS ? Nous savons que le 18 février 1877, le consul du Transvaal écrit au chef d'État de la République sud-africaine<sup>(2)</sup>, mais nous ignorons le contenu de sa dépêche. On peut toutefois se demander si parfois la note suivante, autographe non datée, d'Émile BANNING ne résume ou ne rend pas la communication verbale qui a été faite à M. BIEBUYCK entre le 16 et le 18 février :

« On ferait savoir à M. le Président Burgers :

» 1<sup>o</sup> Que les probabilités d'une guerre entre la Russie et la Turquie s'étant notamment accrues dans ces derniers jours, il est à prévoir que l'attention de l'Angleterre va se concentrer de plus en plus sur les

<sup>(1)</sup> Le texte primitif du brouillon portait : « mettre à la disposition des intéressés, et pour permettre à ceux-ci d'en tirer le meilleur parti possible ».

<sup>(2)</sup> Voir la lettre-réponse du Président en date du 3 avril 1877 (A. M. A. E.-AF. 5). — Voir plus loin, p. 111.

affaires d'Orient et que ses forces actives seront dirigées presque exclusivement de ce côté.

» 2<sup>o</sup> Que la République sud-africaine pourrait trouver chez les nations de l'Europe qui s'intéressent à son avenir, des ressources qui lui permettraient peut-être de traverser avec succès la crise actuelle. En supposant que cette crise provienne surtout de la difficulté de faire rentrer les impôts et par suite de l'état précaire des finances publiques, on pense que le Gouvernement transvalien pourrait venir à bout de ces obstacles, s'il disposait d'une troupe de colons européens qui, tout en se livrant aux travaux productifs de l'agriculture, seraient provisoirement une force de police, à la disposition du Gouvernement pour l'exécution des lois et règlements, notamment en matière d'impôts.

» Une Société d'émigration se constituerait pour recruter les émigrants et leur avancer les fonds nécessaires à l'effet de se transporter au Transvaal. Le Gouvernement de la République concéderait des terres aux colons en l'échange de leurs services et rembourserait ultérieurement la Société de ses avances, lorsqu'avec l'aide des hommes fournis par elle, il aurait réussi à rétablir ses finances » (1).

Communication aussi prudente que féconde en perspectives ! Nul doute que le langage patriotique et colonialiste des dernières dépêches du baron DE SÉLYS rencontra les aspirations dont depuis sa jeunesse le Roi avait fait le rêve de sa vie. Peut-être le Transvaal se serait-il offert alors comme une aubaine idéale à l'esprit de LÉOPOLD II toujours à l'affût d'occasions favorables, non seulement pour procurer au commerce et à l'industrie belges de nouveaux débouchés, mais aussi pour amener son pays à se lancer résolument à la conquête pacifique d'une colonie, n'eût été l'Angleterre impérialiste décidée à s'accaparer de ce pays si riche.

Il était bon cependant, même dans les circonstances d'alors, de ménager l'avenir !

(1) L. O. S., t. V, section 10. Expansion belge au Transvaal.

## ARTICLE XIII

## Comment échoua l'affaire.

## Une démarche de la part du Foreign Office auprès de Lamberton.

Déjà dans sa lettre du 17 novembre 1876, le baron DE SÉLYS avait averti le ministre que la façon dont M. JACQUEMIN et M. ESTOURGIES présentaient leur mission au Transvaal donnait à craindre que le Gouvernement belge et le Roi se verraiient mis dans une fausse position, puisque ces messieurs laissaient entendre que le Roi poussait la Société COCKERILL à demander la concession des mines et chemin de fer <sup>(1)</sup>.

Ces craintes étaient fondées. En effet, le 30 décembre 1876, le consul britannique ELTON, résidant à Mozambique, adresse une lettre confidentielle à Lord DERBY dans laquelle il s'exprime en ces termes à propos des affaires du Transvaal :

« On répand des bruits divers au sujet des soucis du Gouvernement belge à propos de l'exécution de la ligne de la Baie de Delagoa au Transvaal et un sentiment se fait jour dans l'État libre qu'il serait politique que la République eût une main dans cette affaire. Ces bruits et spécialement l'opinion qui a cours dans l'État libre indiquent très clairement, j'ose le dire, la grande importance qu'attachent encore à la position de la Baie de Delagoa tous ceux qui sont intéressés dans les affaires du Sud de l'Afrique... »

Et dans le *post-scriptum* à cette lettre, le consul ELTON écrit entre autres choses :

« On dit que le Président Burgers a l'intention de s'adresser à la Belgique pour reprendre le chemin de fer, l'emprunt etc. et que le chef de la commission belge au Transvaal est parti pour l'Europe avec un projet à cet effet » <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> A. M. A. E.-AF. 5. — Voir plus haut, p. 64.

<sup>(2)</sup> A. M. A. E.-AF. 5. — La traduction de ce document faite par BANNING.

Lord DERBY reçut cette dépêche le 5 février 1877. Quinze jours après, il écrivit à M. LUMLEY, ministre d'Angleterre à Bruxelles, pour lui demander si le Gouvernement belge s'occupait en effet de la reprise du chemin de fer de Delagoa Bay.

Le 24 février, le diplomate anglais se présente au baron LAMBERMONT et donne à celui-ci connaissance du rapport confidentiel du consul ELTON ainsi que de la dépêche de Lord DERBY.

Voici, d'après une note que le baron LAMBERMONT dressa ce même jour, la réponse que le secrétaire général du département des Affaires étrangères donna au ministre britannique :

« J'ai répondu que la mission mentionnée dans le rapport du consul anglais n'avait pas été envoyée par le Gouvernement, mais par un établissement particulier, la Société Cockerill, qui a désiré s'assurer des ressources que présenterait l'exploitation des minerais et particulièrement du charbon dans le Transvaal ; que l'un des membres de cette commission était récemment revenu en Belgique ; qu'il se pourrait que des pourparlers fussent réellement engagés entre le Gouvernement du Transvaal et la Société de Seraing et que j'ignorais s'ils étaient en voie d'aboutir.

» Quant au Gouvernement, j'ai dit qu'il était représenté au Transvaal par un consul, M. de Sélys, dont l'arrivée a été retardée par diverses circonstances et qui n'a adressé encore que quelques rapports au Département des Affaires étrangères.

» J'ai ajouté que si le Gouvernement belge ne songeait pas à reprendre le chemin de fer de Delagoa Bay, il attachait de l'intérêt à tout ce qui peut ouvrir de nouveaux débouchés à notre industrie et j'ai rappelé que ce sont des établissements belges qui ont livré le matériel destiné au chemin de fer dont il s'agit » <sup>(1)</sup>.

Cette démarche du diplomate britannique fit sans doute comprendre à LAMBERMONT que l'Angleterre entendait ne pas être surprise au Transvaal et qu'elle ne désirait pas y rencontrer, sur le terrain politique, la compétition du gouvernement belge. Une raison de plus,

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

croyait-il à coup sûr, de veiller à ce que toute l'entreprise y conservât son caractère purement privé et économique. Nous verrons plus loin qu'il en tint compte et qu'il ne manqua pas d'exposer sa manière de voir au Roi <sup>(1)</sup>.

#### ARTICLE XIV

##### Les événements au Transvaal.

Pendant qu'à Bruxelles on étudiait les moyens de mettre à exécution les projets d'expansion économique qui depuis la venue du président BURGERS en Belgique, en février 1876, n'avaient cessé d'intéresser d'une façon particulière tant le Roi et le Gouvernement que les hautes sphères du monde industriel et financier, les événements au Transvaal prenaient une tournure tragique.

Le 5 janvier 1877, le consul belge à Prétoria informait le ministre des faits suivants :

« M. le Président, dans une conversation, m'avait demandé d'assister aux conférences qu'il aura avec sir Shepstone, Délégué Britannique dont on attend l'arrivée. Je me suis empressé de décliner cet honneur et, à ce propos, je vous dirai que je suis heureux de ne pas être venu plus tôt au Transvaal, parce que le Président aurait voulu me faire agir sur les membres du Volksraad, lors de leur dernière réunion.

» C'est pour cela qu'il tenait tant à m'avoir à Prétoria. J'ai par là évité un piège, dans lequel je serais peut-être tombé fort *innocemment*. Car vos instructions sont si précises *pour la réserve à tenir* que je suis par moment tenté à me croire le personnage muet de certaine comédie... » <sup>(2)</sup>.

La semaine suivante, le 11 janvier, le baron relate que :

« La guerre avec les Zulus vient d'être déclarée par la République Sud-africaine. Un vassal du roi des Zulus avait fait une excursion

<sup>(1)</sup> Voir p. 107.

<sup>(2)</sup> A. M. A. E.-AF. 5.

sur le territoire de la République. Certains prétendent que cet acte est un fait isolé, mais beaucoup, dans le monde officiel, prétendent que le roi des Zulus l'a instigué sur les conseils du Gouvernement anglais... » (¹).

Les chances de l'élection présidentielle de M. Paul KRUGER semblaient augmenter tandis que celles du président BURGERS diminuaient. « Le programme politique de M. KRUGER comprend le renvoi de tous les étrangers et il juge les consuls inutiles » écrit le baron DE SÉLYS à Bruxelles, le 19 janvier 1877 (²).

Le 24 janvier, le consul assure le ministre qu'il fera tous ses efforts pour rester dans le cercle des intérêts purement économiques, comme le lui prescrit la lettre du comte d'ASPREMONT LYNDEN en date du 8 décembre 1876 (³).

Deux jours après, il annonce l'arrivée de Sir Théophile SHEPSTONE à Prétoria. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« Durant son séjour, les Anglais vont faire signer des pétitions pour l'annexion du Transvaal à la Colonie... Le parti anglais veut réunir le Volksraad pour faire ajourner l'élection présidentielle... »

Dans l'après-midi du 26 janvier eut lieu la première conférence de Sir Théophile SHEPSTONE avec les membres du Conseil exécutif de la République, et le lendemain, le consul ajoute ce qui suit à sa lettre de la veille :

« J'ai vu M. Burgers le soir... j'ai appris les communications que leur a faites le commissaire britannique :

» Sir Shepstone a commencé par dire que le Gouvernement anglais avait en effet reconnu l'indépendance de la République en janvier 1852, mais que depuis cette époque de nombreuses réclamations lui étaient parvenues, qui établissaient que les Boers étaient incapables de se gouverner eux-mêmes et que leur politique envers les Cafres était devenue un sujet d'inquiétude pour le Gouvernement anglais :

(¹) A. M. A. E.-AF. 5.

(²) A. M. A. E.-AF. 5.

(³) A. M. A. E.-AF. 5. — Voir la lettre du ministre, plus haut, p. 71.

» Sir Shepstone a déclaré que l'Angleterre exigeait que la République entrât dans la Confédération proposée par Lord Carnarvon sous le drapeau anglais, que le Président de la République fût nommé par le Gouvernement de la Reine, ainsi que tous les fonctionnaires de l'État et que ceux-ci prêtassent avant d'entrer en fonction serment d'obéissance au dit Gouvernement.

» Ainsi donc pour résumer, Monsieur le Comte, l'Angleterre veut l'annexion du *Transvaal aux Colonies*, c'est là la signification du mot *Confédération en Afrique*!

» Dans la conversation, il paraît que sir Shepstone a laissé entendre que l'on proposerait au Président Burgers de devenir le premier Gouverneur anglais. Celui-ci nous a déclaré hier soir, qu'il n'accepterait jamais ni le drapeau, ni la place de Gouverneur. Les membres de la Conférence ont été fort étonnés d'apprendre les exigences britanniques. M. Kruger a protesté et dit que les Boers ne se soumettraient jamais au drapeau anglais. Le Président Burgers a demandé à réfléchir et ne s'est pas prononcé.

» Il n'est pas découragé et me disait hier au soir : « J'aime à penser que Shepstone demande beaucoup pour avoir moins, c'est le commencement de la partie, que nous allons jouer, espérons-nous » (1).

Le 2 février, le consul envoie une lettre pessimiste à Bruxelles :

« L'état de la République Sud-africaine s'aggrave chaque jour et lorsque cette lettre vous parviendra, elle aura peut-être cessé d'exister ».

Nous avons donné plus haut l'extrait de cette même lettre dans lequel le consul relate que le président BURGERS a mis tout son espoir en la Belgique et qu'il en attend d'importantes nouvelles (2).

Le 9 février 1877, le baron DE SÉLYS signale une importante manifestation des Boers qui étaient venus demander ce que Sir SHEPSTONE venait faire à Prétoria. Le Président leur fit comprendre que s'ils voulaient conserver l'indépendance de leur pays, ils devaient payer les impôts. Une heureuse nouvelle au milieu de

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

(2) A. M. A. E.-AF. 5. — Voir plus haut, p. 89.

ces jours troublés : la paix venait d'être signée avec SECOCOENI, chef des Cafres. Ce fait enlevait le principal atout au jeu de Sir SHEPSTONE (¹).

Enfin le consul apprit confidentiellement que M. BURGERS étudiait avec ses conseillers le moyen de faire une espèce de coup d'État lors de la réunion du Volksraad. Ils s'agissait de faire accorder au Gouvernement le moyen de faire pression sur ceux qui ne payaient pas les impôts. Puis il ajoute l'information suivante :

« Le Procureur Général m'a demandé si la Belgique ne consentirait pas à être l'arbitre entre la République et le gouvernement anglais. J'ai répondu, Monsieur le Comte, que ma mission était purement économique et que vos instructions réitérées me défendaient strictement de me mêler de politique ; que cependant sur les points qui seraient à résoudre, je ne me refusais pas de mon côté de faire un rapport que je transmettrais au Gouvernement du Roi, lequel en ferait l'usage qu'il jugerait convenable. J'ai aussi fait observer que je *pensais* que le Gouvernement du Roi refuserait l'arbitrage s'il n'était réclamé par les deux partis » (²).

La semaine suivante, le 16 février 1877, le consul donnait le compte rendu de la session extraordinaire du Volksraad. Une commission de cinq membres y fut instituée pour examiner l'affaire de la confédération. Le baron DE SÉLYS relate en outre :

(¹) A ce propos nous lisons dans : *Gedenkschriften van Paul KRUGER gedicteerd aan H. C. BREDELL en Piet GROBLER* (Anvers, 1902, pp. 72-73) : « De eerste zaak die behandeld werd, was de vredesaanbieding van het Kaffer-Opperhoofd Secocoeni. Burgers had, zoals hiervoren reeds gezegd, na de terugtrekking van de Burger-kommando's verschillende sterke vrijwilligerscorpsen achtergelaten, die Secocoeni zoo in het nauw brachten, dat hij om vrede verzocht. Dit nu stond Shepstone in het geheel niet aan, want, indien er vrede kwam, zou zijn voornaamste argument voor annexatie — de onmacht om Secocoeni ten onder te brengen, of zoals hij het uitdrukte de « *inherente zwakheid* », — vervallen. Hij wist van den President — tegen den wil en zin van Kruger — gedaan te krijgen, dat twee afgevaardigden naar Secocoeni werden gezonden om een onderzoek ter plaatse in te stellen. Deze Kommissie van twee Engelschen, bracht natuurlijk het verlangde antwoord terug, namelijk : dat Secocoeni niet aan vrede dacht. Deze oneerlijkheid kwam den Engelschen, zoals wij zien zullen, later duur te staan ».

(²) A. M. A. E.-AF. 5.

« L'on dit partout que sir Shepstone a les pleins pouvoirs pour décréter l'annexion du Transvaal aux Colonies anglaises et qu'il n'attend que le désistement de M. Burgers pour le faire. — Celui-ci me disait encore : C'est bien dommage que les grandes puissances n'aient pas pensé à faire occuper le Transvaal par la Belgique, au lieu de la Bulgarie ! » (1).

### ARTICLE XV

#### Le Roi poursuit malgré tout son projet

« Le plus pressé serait de déterminer Seraing à prendre un parti quant au projet de convention concernant le chemin de fer »

avait écrit LAMBERMONT dans sa note du 15 février 1877. Le Roi continuait à s'occuper personnellement de l'affaire. On venait de recevoir à Bruxelles la dépêche du 26 janvier 1877 du baron DE SÉLYS, laissant percer que le président BURGERS n'avait pas encore perdu tout espoir de sauver l'indépendance du Transvaal.

Le 26 mars 1877, le Roi mandait le baron LAMBERMONT au Palais (2). On y traitait des modalités d'exécution du projet transvalien. Il était opportun de laisser sommeiller pour le moment l'affaire du chemin de fer, mais on avait intérêt de voir Seraing entreprendre sans tarder l'exploitation de la concession qui lui était concédée provisoirement et de soutenir la position du président BURGERS ou de son successeur éventuel. Voici que le Roi rédige lui-même une note indiquant les idées que M. SADOINE, le directeur de la Société COCKERILL, serait prié de développer dans une lettre à M. HOLST, consul général de la République sud-africaine à Amsterdam.

Le Roi écrit le billet suivant à LAMBERMONT le 30 mars 1877 :

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

(2) A. M. A. E. — L. O. S., t. V, section 10. Expansion belge au Transvaal.

« Cher Baron,

Ci-joint un petit mot pour servir de thème à la lettre que M. Sadoine écrirait à M. Holst. Je trouve que ma note manque de clarté et de précision. Vous serez très aimable de l'améliorer. Je viens aussi vous demander l'adresse de M. Holst.

Je n'ai pas encore vu M. Sadoine, je ne sais donc dans quelles idées il se trouve, mais il est clair qu'il a intérêt à écrire dans le sens que je compte lui indiquer.

Votre très affectueux  
(s) Léopold.

Merci des bonnes nouvelles. Je les reçois avec joie au moment de fermer ceci <sup>(1)</sup>. »

Voici le texte de cette note autographe du Roi :

« Dans la concession du chemin de fer accordée par la République sud-africaine à la Société de Seraing se trouvent compris des terrains à Philipstapel. Vu les circonstances, il semble préférable de commencer la mise à fruit de la concession par l'envoi de 100 ou 200 émigrants pour mettre avant tout la main à la culture de ces fermes. Cet essai, s'il réussit, fera évanouir certaines appréhensions qui retardent la construction du chemin de fer.

» Rien n'empêcherait la République sud-africaine de ne faire la remise anticipée de ses terres qu'à la condition de pouvoir employer un certain nombre des émigrants pour se constituer une bonne police. La création d'une bonne police assurerait la stabilité de l'ordre et la rentrée régulière des impôts ; elle rétablirait le crédit de la République et faciliterait singulièrement l'exécution du projet du chemin de fer.

» Il paraît donc de l'intérêt de la République Sud-africaine et il est aussi de l'intérêt de la Société de Seraing qu'un délai plus long soit accordé pour la construction du chemin de fer, que quelques modifications soient consenties à la concession et que le contrat reçoive sa première exécution par l'envoi d'un certain nombre de travailleurs pour l'exploitation des terrains de Philipstapel. La République en remettant ses territoires à la Société, pourrait, ainsi qu'il est dit plus haut, se réservé le droit à employer une partie des émigrants à faire la police et à assurer la rentrée de ses impôts. Sur cette rentrée, elle rembourserait à la Société les frais de l'envoi à Philipstapel des émigrants, elle solderait les hommes qu'elle emploierait.

<sup>(1)</sup> *Ibidem.*

» Si ces idées étaient partagées par le Président, la Société de Seraing enverrait des propositions en règle et un délégué pour les discuter » (1).

Le lendemain, LAMBERMONT faisait parvenir sa réponse au Roi.

« Au Roi.

Sire,

La note, en effet, pourrait être plus précise, mais toute réflexion faite, mon avis serait de la laisser telle qu'elle est. Il semble suffire d'indiquer l'idée générale sans trop s'engager sur le reste. Si l'idée est admise, on sera d'autant plus libre pour discuter et régler les modes d'exécution.

Je demande seulement la permission de proposer une addition au dernier §§.

Il est évident que toute l'affaire se traite au point de vue très légitime de l'industrie belge, laquelle, dans les circonstances présentes, a grandement besoin de veiller à l'extension de ses débouchés et qui, ayant déjà un commencement d'affaires avec le Transvaal, désire le continuer et le développer. C'est donc sur le terrain purement économique qu'on se place et point sur aucun autre ».

Je propose cette adjonction non seulement parce qu'elle répond à mon sentiment personnel, sentiment que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Majesté, mais aussi parce que les choses pourraient se présenter, au Transvaal même, de telle manière qu'une telle déclaration viendrait fort à point.

Votre Majesté trouvera ci-joint l'adresse de M. Holst, telle que M. Biebuyck me l'a donnée.

Il sera sans doute utile que M. Sadoine se mette en rapport avec M. Holst. Je me permets de conseiller qu'il voie aussi M. Biebuyck, mais en seconde ligne. Celui-ci est très *Belge* et très porté à ne rien laisser dériver dans des directions qui nous deviendraient étrangères ou opposées.

Je suis...

(s) B<sup>n</sup> Lambermont.

Ce 31 mars 1877 » (2).

Dans aucune circonstance, le baron LAMBERMONT ne perd de vue le point de vue gouvernemental ou plutôt

(1) L. O. S., t. V section 10.

(2) L. O. S., t. V, Section 10. Expansion belge au Transvaal.

le souci d'éviter tout ce qui pourrait porter préjudice à la neutralité belge. En principe, il ne veut voir dans l'entreprise au Transvaal qu'une tentative d'expansion économique et commerciale, nullement un moyen d'action politique. Ce point de vue est partagé par le Gouvernement, comme il ressort des lettres du ministre des Affaires étrangères au baron DE SÉLYS en date du 21 février 1877. Le Roi le savait, et s'il avait omis d'ajouter dans sa note la précision que LAMBERMONT lui suggérait par après, n'est-ce pas que LÉOPOLD II, connaissant les dispositions du président BURGERS par les lettres du baron DE SÉLYS, espérait voir l'affaire prendre une évolution politique favorable au dessein qu'il poursuivait depuis tant d'années : celui de voir la Belgique acquérir un domaine d'outre-mer ? Il était trop fin diplomate cependant pour se lancer dans une aventure ou pour se compromettre par des manœuvres intempestives. Il était toutefois plus hardi que son confident ; et si celui-ci était dominé par son souci de la sécurité diplomatique de la Belgique, le Roi, de son côté, tout en partageant cette sollicitude, était avant tout porté à préparer et à ne pas entraver l'avenir colonial de sa Nation.

Nous ne possédons pas le texte de la note que LÉOPOLD II fit parvenir à M. SADOINE ; nous ne savons donc pas si le Souverain adopta l'addition proposée par le secrétaire général du Département des Affaires étrangères, ni la suite que le directeur de la Société COCKERILL y donna (1).

Les événements en Afrique allaient bientôt prendre une tournure qui mettait fin à toute négociation. Même si une lettre avait été envoyée à M. HOLST, consul général de la République sud-africaine, à Amsterdam,

(1) Il faudrait, pour être complet, pouvoir consulter les papiers de LÉOPOLD II du président BURGERS, ceux de M. SADOINE, de la Société COCKERILL et du Département des Affaires étrangères du Transvaal.

celui-ci n'aurait pu la transmettre à temps à Prétoria pour que son gouvernement pût y donner suite. L'Angleterre était décidée d'agir et de prendre elle-même en mains les destinées du Transvaal.

#### ARTICLE XVI

##### Le Transvaal incorporé dans la Confédération de l'Afrique du Sud.

Un premier essai de M. BURGERS pour obtenir du Volksraad les pouvoirs nécessaires pour assurer à l'État la perception rapide des impôts fut un échec, rapporte le baron DE SÉLYS au ministre dans sa lettre du 23 février 1877 (¹).

Peu de jours après, un revirement complet se produisit au Volksraad en faveur du Président. On vota toutes les réformes qu'il avait proposées. Les Boers, qui voulaient rester indépendants, avaient enfin compris que c'était là leur unique planche de salut. Le consul note à ce propos le 6 mars :

« Cependant les Anglais de cette ville (Prétoria) affirment que la proclamation destinée à faire connaître l'annexion du pays aux Colonies est déjà *imprimée* et que sir Shepstone a déjà recueilli par ses émissaires environ 3.000 signatures en faveur de l'annexion pure et simple... !

» Plusieurs Anglais m'ont assuré que l'annexion n'empêcherait pas l'établissement du chemin de fer de Delagoa Bay » (²).

De son côté, M. ESTOURGIES ne restait pas inactif. Voici comment il relate ses interventions dans son rapport du 10 juin 1877 à M. SADOINE :

« La situation financière et politique de la République du Transvaal déclina rapidement et le 22 janvier 1877, sir Théophile Shepstone, envoyé spécial de S. M. Britannique, arriva avec son état-major à

(¹) A. M. A. E.-AF. 5.

(²) A. M. A. E.-AF. 5.

Prétoria dans le but d'agir au mieux des intérêts de l'Angleterre, eu égard aux dangers que le Transvaal présentait aux colonies voisines.

» Il ne fut pas difficile de prévoir l'issue probable de cette intervention.

» Le Volksraad fut convoqué en session extraordinaire en février, la suite des discussions prouva bientôt que l'indépendance du Transvaal se trouvait sérieusement menacée et la session annuelle, attendue au mois de mai, était devenue tout à fait problématique.

» J'obtins du Président que le contrat provisoire avec la Société Cockerill du 17 novembre serait soumis au Volksraad dans cette session extraordinaire de février et le 8 mars, en sa séance de clôture, le Volksraad ratifia en principe le contrat provisoire autorisant le Gouvernement d'en modifier les clauses selon les exigences de la Société Cockerill au mieux des intérêts de la République.

» J'obtins aussi du Gouvernement du Transvaal, sous la date du 12 mars, la concession pour la Société Cockerill de deux fermes houillères de 6.000 acres chacune, retenues par le Gouvernement dans la succession Mai Corkendale et à choisir et à délimiter par lui dans les terrains de New Scotland dépendant de cette succession.

» J'obtins en outre de sir Théophile Shepstone, qu'au cas d'annexion, il appuyerait de tout son pouvoir (et malgré les sympathies que l'on pourrait lui supposer pour le chemin de fer de Natal) auprès du Gouvernement anglais la Société Cockerill dans son entreprise projetée du chemin de fer de Delagoa Bay vers l'intérieur » (1).

Le 13 mars 1877, le baron DE SÉLYS rend compte au ministre d'ASPREMONT LYNDEN que la veille eut lieu une réunion à laquelle participaient les membres du Conseil exécutif du Transvaal et les principaux membres de la mission anglaise. Il écrit entre autres :

« Sir Shepstone y a déclaré *catégoriquement que la République sud-africaine ne pouvait continuer à subsister*. Alors ont commencé les discussions préliminaires de la cession de l'État au Gouvernement anglais.

» Le Président Burgers a encore dressé la nuit dernière une série de questions qu'il a remises ce matin à l'examen du Commissaire Britannique et qui ont pour objet : la valeur à conserver aux diplômes de capacité reconnus par l'État et aux concessions de mines et de

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

chemin de fer, accordées par le gouvernement actuel à la Société Cockerill »<sup>(1)</sup>.

Sir SHEPSTONE donnait à ces questions une réponse « évasive et peu satisfaisante ». Dans un entretien confidentiel, le Commissaire Britannique disait au baron DE SÉLYS :

« que pour le chemin de fer, il n'aurait pas d'objection, mais qu'il pensait que la question des mines devait en être disjointe »<sup>(2)</sup>.

Le 2 avril suivant, le consul informe le ministre qu'avec la garantie du Gouvernement anglais, la Société COCKERILL pourrait accepter le chemin de fer projeté « si les conditions de la concession sont elles-mêmes favorables »<sup>(3)</sup>.

Le lendemain, le président BURGERS écrit à M. BIEBUYCK, Consul général de la République Sud-africaine à Bruxelles, pour lui accuser réception de sa lettre du 18 février<sup>(4)</sup>. Il écrit en outre :

« Notre République se trouve en ce moment dans une position dangereuse et je crains beaucoup que malgré mes efforts pour sauver ce qui peut encore être sauvé, nous devrons perdre notre indépendance.

» Pour le cas où nous serons obligés de baisser notre drapeau, j'assurerai la concession et les conventions contractées.

» Quelque tournure que les affaires puissent prendre, la Belgique sera toujours assurée d'y conserver la main »<sup>(5)</sup>.

Le 10 avril, le baron DE SÉLYS relate la visite que

(1) A. M. A. E.-AF. 5.

(2) Lettre du consul au ministre, du 20 mars 1877, inscrit à Bruxelles le 5 mai (A. M. A. E.-AF. 5).

(3) A. M. A. E.-AF. 5.

(4) Le baron LAMBERMONT fait allusion à cette lettre dans sa note du 16 février (voir plus haut, p. 92). On peut se demander si parfois la note d'E. BANNING que nous citions plus haut (p. 97) ne serait pas « la communication convenue (qui) a été faite ici à M. Biebuyck, qui en rendra compte au Président », comme nous lisons dans cette même note du 16 février de LAMBERMONT. Seule la confrontation des pièces des différents fonds d'archives indiqués dans une note précédente (p. 108 note 1) permettrait d'y répondre avec certitude. En attendant, la chose nous semble très probable.

(5) Copie en est conservée A. M. A. E.-AF. 5.

M. BURGERS et les principaux fonctionnaires du Gouvernement lui avaient faite à l'occasion de l'anniversaire du Roi. Ils lui exprimaient la reconnaissance du Transvaal à la Belgique pour avoir été le premier pays à envoyer un consul à Prétoria. Il note en outre que la République était sur le point de disparaître, sir SHEPSTONE ayant annoncé quelques jours auparavant qu'il proclamerait sous peu officiellement l'annexion.

« Le conseil du Gouvernement a décidé que l'on devait employer tous les moyens pacifiques pour protester contre l'attentat, dont la République Sud-africaine est l'objet » (1).

(1) A. M. A. E.-AF. 5. — Voici le texte de cette protestation historique : « Nademaal Harer Britsche Majesteits Regeering bij de conventie van Zandrivier in 1852 plechtig de onafhankelijkheid van het volk ten Noorden van de Vaalrivier heeft gewaarborgd, en nademaal de Regeering van de Zuid-Afrikaansche Republiek zich niet bewust is ooit eenige reden tot een vijandige handeling gegeven te hebben aan H. Ms. Regeering, noch ooit eenigen grond voor zulken daad van onverwijd geweld, nademaal deze Regeering zich steeds heeft bereid getoond en nog bereid is alles te doen wat van haar met recht en billijkheid kan gevorderd worden, en tevens alle oorzaken van ontevredenheid die er mogen bestaan uit den weg te ruimen ; aangezien zij steeds bij herhaling zich volkomen bereid heeft verklard om met H. Ms. Regeering zoodanige traktaten te sluiten of verbintenissen aan te gaan als noodig moge geoordeeld worden voor de algemeene beveiliging van de blanke bevolking in Zuid-Afrika, en gewillig is zoodanige verbintenissen stiptelijk na te komen ; aangezien volgens publieke verklaringen van H. Ms. Minister van Koloniën, Lord Carnarvon, er geene begeerte bestaat bij de Britsche Regeering om het volk van de Zuid-Afrikaansche Republiek tegen zijn zin onder haar gezag te dwingen ; en nademaal het volk, hetzij door memories of anderzins bij groote meerderheid duidelijk heeft te kennen gegeven, en niet toe genegen te zijn ; en nademaal de Regeering overtuigd is niet in staat te zijn tegenover de overmacht van Groot-Brittanië de rechten en de onafhankelijkheid des Volks met het zwaard te handhaven, en bovendien in geenen deele een stap wenscht te nemen, waardoor de blanke inwoners van Zuid-Afrika in het aangezicht van den gemeenschappelijken vijand tegenover elkander zouden worden verdeeld of in vijandelijke aanraking met elkaar komen tot groot onheil van de gansche Christelijke bevolking van geheel Zuid-Afrika, vóór en aleer het laatste middel beproefd is om langs vreedzamen weg en vriendschappelijke bemiddeling de rechten des volks te verzekeren ; zoo protesteert de Regeering ten sterkste tegen deze handelwijze van H. Ms. speciaelen Commissaris en besluit tevens een Kommissie van afgevaardigden onverwijd naar Amerika en Europa te zenden met volmacht en instructie om desvereischt een derden persoon bij zich te voegen, ten einde te beproeven aldaar in de eerste plaats de belangen en wenschen des volks voor H. Ms. Regeering te leggen, en zoo dit geen gewenscht gevolg moge hebben, hetgeen de Regeering diep zou betreuren

Le 12 avril 1877, Sir SHEPSTONE proclamait l'annexion. Cinq jours après, le président BURGERS écrivait la lettre suivante à M. BIEBUYCK, consul du Transvaal à Bruxelles :

« Monsieur,

» Je dois à regret vous annoncer que jeudi dernier le Commissaire spécial de S. M. a déclaré mettre la République sous l'autorité Britannique.

» J'ai signé une protestation contre cet acte de violence et d'injustice ; une commission d'envoyés de notre Gouvernement partira pour l'Europe, elle appellera des agissements de Londres auprès des Gouvernements amis.

» Aussi longtemps que le résultat de cette protestation ne sera pas connu, les Consuls devront conserver leur poste.

» Je vous prie de vouloir bien prêter votre aide à la Commission sus-dite près du Gouvernement belge.

» En terminant, je vous témoigne ma cordiale reconnaissance pour le zèle avec lequel vous avez servi la République, aussi pour la confiance et l'amitié que vous m'avez personnellement montrées.

» Agréez...

(s) Burgers (1).

## ARTICLE XVII

### La suite des événements vue de Bruxelles.

Tandis qu'au Transvaal les ingénieurs NIHOUl et POLCHET continuèrent à prospecter (2), et que le baron

en alsnog niet kan gelooven, dan te trachten de vriendschappelijke hulp en de bemiddeling van andere Mogendheden in te roepen, en allereerst van die, welke de onafhankelijkheid van deze Staat hebben erkend.

Tot leden dezer Kommissie werden de heeren S. J. P. Kruger, Vice-president en lid van den Uitvoerenden Raad en Dr E. J. P. Jorissen, Staats-procureur der Zuid-Afrikaansche Republiek, benoemd » (Texte en sud-africain communiqué par le consul belge de Prétoria au ministère des Affaires étrangères le 10 avril 1877. Voir A. M. A. E.-AF. 5). — Nous citons le texte néerlandais, publié dans Gedenkschriften van Paul KRUGER (Antwerpen, 1902, pp. 75-77).

(1) Copie en traduction en est conservée : A. M. A. E.-AF. 5.

(2) Lettres du baron DE SÉLYS au ministre, 1<sup>er</sup> mai 1877. A. M. A. E.-AF. 5.

DE SÉLYS reçut du ministre des Affaires étrangères l'ordre de rester à son poste « maintenant que des travaux importants sont projetés au Transvaal et, d'après les négociations engagées, l'exécution de ces travaux pourra être confiée à l'industrie belge » (¹) ; on se demandait à Bruxelles quel accueil on réserverait aux délégués du Transvaal, dont le baron DE SÉLYS avait annoncé le départ pour le 1<sup>er</sup> juin 1877 et qui débarqueraient le 26 ou 27 de ce mois à Plymouth (²).

Le 30 juin 1877, le comte d'ASPREMONT LYNDEN demandait au ministre de Belgique à La Haye de le renseigner exactement sur la façon dont MM. KRUGER et JORISSEN seraient accueillis par le cabinet des Pays-Bas (³).

Ce n'est que le 19 septembre suivant, la veille de l'arrivée des délégués transvaliens, que le ministre reçut la réponse :

« M. de Willebois (⁴) m'a dit hier que si les délégués présentent leur protestation au cabinet de La Haye, — ce qui semble encore doux, — ils recevront en termes bienveillants une déclaration formelle d'abstention » (⁵).

Le 27 septembre 1877, le baron LAMBERTON rend compte à M. J. DEVAUX de la visite des délégués du Transvaal à Bruxelles. Sa lettre, destinée à être placée sous les yeux du Roi est conçue en ces termes :

« Mon cher ami,

» Les Délégués de la feue République du Transvaal sont arrivés à Bruxelles.

» Ils ont pour mission :

a. de protester contre l'annexion ;

(¹) Lettre du ministre au consul, 29 mai 1877. A. M. A. E.-AF. 5.

(²) Lettre du consul DE SÉLYS au ministre, 14 mai 1877. A. M. A. E.-AF. 5.

(³) A. M. A. E.-AF. 5.

(⁴) Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas.

(⁵) A. M. A. E.-AF. 5.

b. de soutenir le projet du chemin de fer du Transvaal à la Delagoa Bay.

» Ils se sont adressés à M. Biebuyck, Consul de la même République à Bruxelles.

» M. Biebuyck, qui est intelligent et nous est très dévoué, leur a expliqué qu'aucune démarche ayant pour objet une protestation, une intervention ou un but politique quelconque ne pourrait, d'après lui, être accueillie, d'abord parce que la Belgique est neutre, et puis parce que les recevoir comme mandataires de la République de Transvaal, ce serait reconnaître la dite République comme existant encore.

» Devant ce raisonnement limpide, ils n'ont pas insisté quant au premier point ; mais ils ont reporté leurs sollicitations sur le second : si on laisse faire les Anglais, ont-ils dit, ils feront échouer tout projet de ligne traversant le territoire portugais ; le projet Cockerill sera sacrifié et on fera passer la ligne sur le territoire exclusivement anglais, pour arriver au port également anglais de Natal, aujourd'hui menacé de décadence. Ils ont terminé en disant que, pour réussir à Londres, la Société de Seraing devait réclamer le maintien de son contrat non comme une chose dépendant de la bienveillance de l'Angleterre, mais comme un droit acquis.

» Le Consul a répondu que, d'après ses renseignements, on continuait à s'intéresser en Belgique au projet de chemin de fer en question et il leur a conseillé de voir avant tout M. Sadoine.

» MM. Kruger et Jorissen sont donc allés à Seraing, et M. Biebuyck ignore encore ce qui se sera passé entre eux et M. Sadoine.

» M. Jorissen parle parfaitement le français.

» Les deux délégués n'ont pas vu les ministres néerlandais.

Tout à vous.

(s) Lambermont.

Ce 27 septembre 1877 » (1).

Dans sa lettre datée de Lijdensberg, le 6 décembre 1877, le baron DE SÉLYS relate les impressions qu'il a pu repérer au Transvaal à propos de la première expédi-

(1) A. M. A. E.-AF. 5. — Dans ses mémoires, M. KRUGER ne fait pas mention de son passage à Bruxelles en 1877. Il écrit simplement : « In November van het jaar 1877 verliet de Deputatie Engeland, na nog eerst aan Holland, Frankrijk en Duitschland een bezoek te hebben gebracht om te proberen deze mogendheden tot interventie te bewegen ; doch natuurlijk zonder eenig resultaat, hoewel de Deputatie overal zeer vriendelijk werd ontvangen ». *Gedenkschriften van Paul KRUGER* (Antwerpen, 1902), p. 79.

tion belge de l'Association Internationale Africaine, qui venait de passer par le port de Natal. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« Mon devoir de renseigner exactement le Gouvernement du Roi m'oblige à regret de vous dire, que l'on croit généralement dans le South Africa que *cette mission ne réussira point dans son but principal!* Ses résultats scientifiques seront, par contre, plus satisfaisants.

» Telle est l'opinion publique, dont je me fais l'écho bien malgré moi ; car je suis triste de ne pouvoir vous donner des informations plus encourageantes, concernant une œuvre, qui, entre toutes, serait digne d'un grand succès » (¹).

Le 20 avril 1878, le baron DE SÉLYS est à Durban et il signale au ministre que les Boers ont décidé d'envoyer une nouvelle députation en Europe, notamment M. P. KRUGER et M. P. JOUBERT, qui avait été Président pendant l'absence de M. BURGERS. « Ils vont porter l'ultimatum des Boers au Gouvernement anglais » écrit-il (²).

Le 4 octobre 1878, les deux délégués sont à Bruxelles et demandent une audience auprès de FRÈRE-ORBAN devenu ministre des Affaires étrangères depuis juin (³).

Le chef du cabinet de celui-ci leur répondit, le 9 de ce mois, que le ministre était absent pour quelques jours (⁴). Peu de temps après, MM. KRUGER et JOUBERT quittèrent Bruxelles en laissant une note pour le ministre dans laquelle ils expliquaient l'objet de leur mission (⁵).

Enfin le 21 décembre 1878, le ministre annonça au baron DE SÉLYS sa nomination comme consul de Belgique au Cap et la fermeture du consulat rétribué au Transvaal. Dans cette lettre, le ministre développait

(¹) A. M. A. E.-AF. 5.

(²) A. M. A. E.-AF. 5.

(³) A. M. A. E.-AF. 5.

(⁴) A. M. A. E.-AF. 5.

(⁵) A. M. A. E.-AF. 5. — Parlant de cette seconde visite en Europe, KRUGER se contente d'écrire : « Weer werd op den terugweg in den herfst van 1878 een bezoek gebracht bij de Regeeringen op het vasteland van Europa » (Gedenkschriften van Paul KRUGER (Antwerpen, 1902), p. 82.

quelques considérations intéressantes, qui confirmaient ce que le baron DE SÉLYS avait écrit dans sa lettre du 28 mai 1877 concernant le peu d'espoir qui subsistait après l'annexion de voir les Belges s'emparer du marché du Transvaal. Les Anglais, qui étaient les agents des grandes maisons de commerce de Natal et de Port-Élisabeth, y monopolisaient le trafic avec ce pays (¹). Voici ce qu'écrivit le ministre :

« Investi, par la confiance du Gouvernement, de la mission de représenter les intérêts belges dans la plus importante des colonies anglaises de l'Afrique méridionale, vous vous pénétrerez, Monsieur, des devoirs nouveaux que cette mission vous impose. Dans vos fonctions consulaires au Transvaal, vous vous êtes trouvé au milieu d'un peuple jeune, nouveau, d'une race sœur de notre race flamande, et qui espérait beaucoup de la Belgique au point de vue du commerce et de la civilisation. Vous avez joui d'une franchise, d'une liberté d'allures presque absolue. Tout autre est votre position au Cap. Une réserve beaucoup plus grande vous est imposée. La sympathie politique que les Anglais professent pour nous, n'exclut pas toujours certains sentiments de jalousie qui procèdent de la rivalité commerciale ou plutôt industrielle. Vous mettrez vos soins, dans la pratique de vos fonctions, à ne pas éveiller ces sentiments. D'autre part, la connaissance que vous avez déjà acquise du caractère anglais vous permettra d'éviter, dans le contact que vous aurez avec les résidents, tout froissement qui pourrait nuire à votre situation officielle et aux intérêts qui vous aurez à défendre » (²).

\* \* \*

Cette décision ministérielle était prise au moment où venait de se constituer à Bruxelles le Comité d'études du Haut-Congo ! Si, à cette époque, le Roi vit s'évanouir les rêves qu'il avait peut-être caressés dans le secret de son cœur au sujet du rôle que la Belgique aurait pu jouer au Transvaal, toute son attention et tous ses

(¹) A. M. A. E.-AF. 5.

(²) A. M. A. E.-AF. 5.

efforts se concentraient désormais sur l'entreprise congolaise dont STANLEY deviendra le champion en Afrique <sup>(1)</sup>.

Conçu en même temps que l'œuvre africaine de la Conférence géographique de Bruxelles, le projet d'expansion belge au Transvaal, à l'origine duquel sans aucun doute l'influence du Roi a été déterminante, est-il à considérer par l'historien comme une entreprise lancée et poursuivie pour elle-même, ou comme une manœuvre habile de diversion au profit d'un autre dessein, celui notamment qui inspirait la Conférence géographique de Bruxelles et qui visait comme champ d'action l'immense centre encore inoccupé de l'Afrique équatoriale ?

L'état actuel de notre documentation ne nous permet pas de répondre avec certitude à cette question <sup>(2)</sup>.

Si nous avons produit dans cet article le texte de tant de pièces d'archives se rapportant à ce projet transvalien, c'est parce que, jusqu'à présent, à notre connaissance, ce projet était si peu connu ainsi que ces documents. Ils reflètent d'une façon très lumineuse la position du Gouvernement belge de cette époque à l'égard de la question coloniale aussi bien que les conceptions de LAMBERMONT en cette matière et la direction qu'il donnait en conséquence aux agents du Gouvernement séjournant à l'étranger. C'est LAMBERMONT, en effet, qui, avec le Souverain, a été le cerveau qui a guidé toute l'entreprise. Si elle avait réussi, peut-être que le Transvaal aurait été belge tandis que nous n'aurions pas eu le Congo !

Une autre conclusion se dégage encore des faits que nous venons d'exposer. C'est que les origines du Congo belge ne sauraient se comprendre que dans le cadre de l'histoire politique de l'Afrique tout entière de la moitié

<sup>(1)</sup> ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II* (Bruxelles, 1955), p. 232. — Curieux rapprochement des dates à relever : c'est en avril-mai 1877 que LÉOPOLD II apprend l'annexion du Transvaal, c'est à la fin de ce mois qu'il songe déjà à STANLEY ou au moins à une entreprise dans le bassin du Congo !

<sup>(2)</sup> ROEKENS, A., *Op. cit.*, p. 211.

du XIX<sup>e</sup> siècle. LÉOPOLD II a calculé son initiative africaine de septembre 1876 en fonction de la situation générale du continent noir ou plutôt en fonction de la position que les puissances européennes y possédaient à cette époque et de la politique qu'elles y adoptaient alors.

Enfin, les événements politiques, même de l'Afrique du Sud, auront leur répercussion dans l'évolution de l'œuvre du Roi au Congo. Ainsi, l'affaire de Delagoa Bay qui, en 1875, avait donné naissance à la tentative d'expansion belge au Transvaal, mettra quelques années plus tard le dessein de LÉOPOLD II au Congo en danger ! En effet, si en 1875 l'Angleterre avait vu lui échapper la baie de Delagoa, elle ne renonçait pas à l'espoir d'arriver un jour, par voie de négociations avec le Portugal, à un arrangement favorable à ses desseins dans cette partie de l'Afrique. Elle songeait d'abord à offrir une compensation pécuniaire fort élevée à Lisbonne, puis à un échange de territoires, enfin elle essaiera de gagner le Portugal à ses vues en reconnaissant les prétentions portugaises sur l'embouchure du Congo.

Il importe donc aux historiens qui étudient les origines et l'évolution de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II d'examiner, à l'aide des archives belges pour la plupart encore inexplorées, les informations que le Roi reçut au sujet des événements africains et de leur répercussion dans la politique des puissances européennes intéressées en Afrique et d'établir la réaction du Souverain à tous ces renseignements ou plutôt la façon dont il adapta sa tactique aux nouvelles situations ainsi créées. La tâche qui les attend dans ce domaine est encore immense ; elle est digne de tenter nos meilleurs savants belges.

## CHAPITRE TROISIÈME

### L'ARRIÈRE-PENSÉE DE LÉOPOLD II LANÇANT SON INITIATIVE AFRICAINNE

Comme l'objectif principal de notre mémoire précédent était de

« Rechercher en tout l'arrière-pensée du Roi, la portée exacte de ses paroles et de ses actes, la finesse de sa tactique, en un mot, le génie diplomatique qu'il a déployé pour réaliser l'œuvre de sa vie » (1),

ce point a nécessairement retenu l'attention de ceux qui ont recensé notre étude. Nous relevons l'appréciation suivante :

« Peut-être ne suivons-nous pas tout à fait l'auteur lorsqu'il juge l'Association internationale africaine, première mouture issue de la Conférence de 1876, comme une simple manœuvre de diversion. L'évolution de la pensée royale fut, pensons-nous, plus progressive, moins contrastée, et peut-être aussi plus logique et moins machiavélique. Peu importe du reste, si l'on s'accorde à reconnaître au Roi, dès les premières réalisations, la volonté de doter la Belgique d'un domaine colonial » (2).

Il convient donc de reprendre ici l'examen de ce point capital et de préciser davantage la question : où LÉOPOLD II voulut-il en venir en convoquant la Conférence géographique de Bruxelles et en instituant l'Association internationale africaine ? Quel rôle cette assemblée et cette institution devaient-elles remplir, dans son calcul ? Comment devaient-elles concourir à la réalisation de son arrière-pensée politique ?

(1) ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 6.

(2) RANIERI, L., dans *Zaïre*, IX, 1955, p. 540.

De tous les problèmes de l'histoire du Congo, celui des débuts de l'œuvre africaine du Roi est un des plus compliqués et des plus enchevêtrés. Il n'a d'ailleurs pas encore retenu l'attention de beaucoup d'historiens. Il comporte un aspect spécifiquement belge à côté d'autres aspects qui regardent plutôt l'attitude du Roi vis-à-vis de la question spéciale des différentes puissances européennes qui, à cette époque, avaient des intérêts en Afrique. Nous espérons apporter ici quelques données nouvelles qui permettront aux chercheurs mieux placés que nous de pousser plus loin encore leurs investigations.

## ARTICLE I

### Le témoignage du baron E. Beyens.

Dans sa brochure sur *La question africaine*, le baron E. BEYENS émet l'observation suivante :

« Sans attendre la solution du problème (de l'exploration du centre de l'Afrique), un roi, souverain d'un petit pays, avait choisi l'Afrique pour champ d'expérience de ses projets de colonisation... »

» Dès sa jeunesse, nourri surtout d'études géographiques, il avait été hanté par des rêves d'entreprises coloniales, d'expansion maritime et commerciale. Il voyait grand pour son pays et pour lui-même. Arrêté par l'impossibilité d'élargir les frontières de la Belgique, son regard s'était porté de bonne heure sur les terres exotiques où le génie industriel d'une nation, si effacé que fût son rôle politique, se serait donné libre carrière. Ses projets prirent une forme concrète dans son esprit au retour d'un voyage en Orient, entrepris pour fortifier sa santé... »

» On peut se demander si, en réunissant le 12 septembre 1876, au palais de Bruxelles, une conférence de géographes et de voyageurs pour leur parler de l'Afrique centrale dans un but humanitaire et pratique, — car le programme visait à la fois l'abolition de la traite, l'exploration scientifique et l'ouverture de l'Afrique à la civilisation et au trafic européen, — le roi avait la vision d'un État personnel à lui-même et à sa dynastie. Comme la plupart des entreprises humaines, la sienne n'est pas sortie, achevée de toutes pièces, du monde de son

cerveau. Elle a subi des transformations au gré des événements et suivant le travail de l'imagination créatrice...

» D'autre part, ce que je puis certifier, — ayant eu la bonne fortune à cette époque d'être attaché au cabinet de Léopold II et l'honneur de travailler avec lui, après la retraite prématurée de mon chef, M. Jules Devaux, en mai 1884, — c'est qu'en modelant sans relâche sous des aspects successifs sa création africaine, il pensait toujours à la Belgique » (1).

Cet auteur était particulièrement bien placé pour assister au travail intensif du Roi, depuis qu'en 1882, il faisait partie de son cabinet. Son père, comme ministre de Belgique à Paris, y a dû jouer un rôle important dans la préparation de la Conférence de Bruxelles comme DE BORCHGRAVE à Berlin et SOLVYNS à Londres. Nous avons démontré dans notre mémoire précédent l'attention toute spéciale que le Roi portait à l'intérêt que certains milieux français montraient pour l'Afrique centrale. Il est donc bien probable que le baron BEYENS père était particulièrement mis à contribution par LÉOPOLD II. C'est peut-être en raison des relations plus suivies que le Souverain entretenait avec le ministre de Belgique à Paris que le fils de celui-ci fut adjoint à son cabinet. Quoi qu'il en soit, le témoignage que nous citons plus haut mérite de retenir spécialement l'attention des historiens. L'auteur est un fin diplomate qui mesure ses paroles avec un soin extrême, d'autant plus qu'il aborde ici un point particulièrement important et qu'il se base sur des connaissances puisées au contact journalier qu'il avait eu jadis avec le Roi.

Or, si son texte, au premier abord, semble signifier qu'on ne doit pas chercher chez le Roi, dès 1876, la vision d'un État personnel à lui-même et à sa dynastie, un examen plus minitieux nous porte à y voir tout autre chose. En effet, la question que pose le baron est claire

(1) BEYENS, E. (Baron), *La Question africaine* (Bruxelles, 1918), pp. 22-24.

et précise : le Roi, en convoquant la Conférence géographique de Bruxelles, avait-il « la vision d'un État personnel à lui-même et à sa dynastie ? » Question curieuse, surtout en ce qui concerne son dernier élément. Si on scrute à fond la psychologie d'un écrivain, surtout d'un historien, on constate que très souvent il a recours à la forme interrogative pour affirmer un fait dont il est certain, mais dont il se trouve dans l'impossibilité de produire les preuves, non pas que celles-ci n'existent pas, mais parce que des raisons d'ordre privé ou public l'empêchent d'en faire état.

On s'attend à une réponse nette, affirmative ou négative. Ici le diplomate, après avoir attiré l'attention de ses lecteurs sur le dessein du Roi, — que celui-ci a réellement mis à exécution plus tard, — ne nie pas qu'en 1876 LÉOPOLD II ait nourri déjà cette idée. Et pour cause. Il venait d'affirmer que le Souverain « avait été hanté par des rêves d'entreprises coloniales dès sa jeunesse » et qu'« il voyait grand pour son pays et pour lui-même ». En plus, BEYENS donne une réponse qui, même dans ses termes vagues, inclut une affirmation. L'idée d'un état personnel n'est pas sortie, achevée de toutes pièces, du cerveau du Roi, dit-il. La négation porte uniquement sur le caractère achevé de cette idée, elle ne touche d'aucune façon à l'existence même de ce dessein. En d'autres mots, l'écrivain nous paraît énoncer assez clairement que déjà en 1876 LÉOPOLD II songeait à se créer en Afrique un domaine personnel qui posséderait une entité politique distincte de la Belgique. Cet État deviendrait la propriété du Roi et de la Dynastie belge. Nulle question de constituer une colonie belge en Afrique. Cette idée doit être considérée comme résolument exclue, dès 1876, dans l'esprit du Roi.

Il est évident que le Souverain, dès le début, ne savait pas encore à quelle époque il pourrait voir son dessein se réaliser, ni prévoir par quels détours il parviendrait

un jour à ce résultat. L'idée cependant lui était présente lors de la convocation de la conférence de Bruxelles. « Elle a subi des transformations au gré des événements et suivant le travail de l'imagination créatrice » du Souverain, ajoute le baron BEYENS.

Sans doute celui-ci prévoyait-il que l'affirmation à peine voilée lancée par lui au sujet du dessein du Roi de se créer un empire personnel et dynastique en Afrique pourrait peut-être offusquer quelques esprits en Belgique. C'est pourquoi il a hâte de certifier « qu'en modé-lant sans relâche sous des aspects successifs sa création africaine, le Roi pensait toujours à la Belgique ».

Nous avouons que, lors de la rédaction de notre mémoire précédent, notre attention ne s'est pas portée avec assez de pénétration sur ce passage des mémoires de BEYENS <sup>(1)</sup>. Nous nous efforcerons, à la lumière de son témoignage, de scruter davantage l'arrière-pensée du Souverain convoquant la Conférence géographique de Bruxelles.

Fait digne d'être souligné. Alors qu'on estimerait peut-être que, du fait d'avoir étudié les événements qui se sont déroulés tant en Afrique qu'en Europe avant et après 1876, l'historien contemporain s'expose facilement à attribuer à LÉOPOLD II une vision plus nette sur la situation d'alors et des visées plus précises que le Roi n'en avait en réalité ; l'historiographe, au contraire, plus il étudie les données du passé et plus il est convaincu d'être encore loin de posséder tous les éléments dont le Souverain disposait pour apprécier à leurs justes proportions les possibilités de la situation d'alors et le parti que celui-ci se proposait d'en tirer au profit du dessein patriotique qui le hantait depuis sa jeunesse. Le Roi connaissait mieux que nous où en étaient les choses par rapport à l'Afrique en 1876, il

<sup>(1)</sup> ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 57.

connaissait mieux que nous où il voulait en venir et par quelle voie il pouvait y arriver. Loin d'avoir faussé la réalité historique par des excès de précision dans leur exposé, les auteurs qui ont traité des débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II ont été, jusqu'à présent, beaucoup trop timides et trop réservés à rendre la véritable pensée du Souverain.

Il faut avouer que leur tâche n'était pas des plus faciles. On peut appliquer à l'étude des tout premiers débuts de l'initiative africaine du Roi ce qu'on a dit à propos de l'histoire des finances congolaises :

« L'insuffisance de la documentation est manifeste <sup>(1)</sup>. Elle s'aggrave du fait que même les données publiées ne sont pas toujours sûres... L'historien doit peiner pour découvrir, à travers la vérité officielle, la vérité tout court... Dernière difficulté enfin : c'est que les opérations qu'il s'agit soit de déceler, soit — dans la plupart des cas — de reconstituer hypothétiquement, ne sont pas des opérations simples ».

LÉOPOLD II avait le goût et possédait l'art des manipulations diplomatiques. Ses opérations étaient souvent savantes et compliquées. On peut même dire qu'il est peu d'écheveaux aussi compliqués et entremêlés que celui dont les premières années de l'initiative africaine ont vu l'élaboration. Et nous nous faisons notre la courageuse conclusion du savant professeur :

« Tout cela, on l'avouera, n'est pas fait pour faciliter la tâche de l'historien. Mais l'accumulation des difficultés, plutôt que de l'inciter au découragement, peut et doit piquer son amour-propre. La question est importante, elle tient à la vie même de l'État du Congo : nous devons nous efforcer de la cerner et de la comprendre » <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ajoutons à cette constatation de M. STENGERS que ce manque de documentation provient plutôt du fait qu'on n'a pas encore retrouvé les archives, ou que les archives retrouvées ne sont pas encore accessibles aux chercheurs, plutôt que de leur soi-disante destruction massive. Voir *supra* p. 222.

<sup>(2)</sup> M. J. STENGERS, Note sur l'histoire des finances congolaises : le « trésor » ou « fonds spécial » du Roi-Souverain (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, t. XXV, fasc. 1, 1954, pp. 153-155).

## ARTICLE II

**La question de l'arrière-pensée initiale du Roi débattue par les historiens.**

Adoptant la curieuse opinion de STRAUCH (¹), A. J. WAUTERS a lancé l'idée que l'œuvre congolaise ne fut l'objet d'aucune étude préalable de la part du Roi. Celui-ci aurait épousé cette idée d'emblée, sans réflexion, sans but déterminé et sans en avoir tracé le plan au moins dans ses grandes lignes (²). Depuis lors, on a abandonné cette assertion gratuite. Les auteurs posent la question suivante : « Le plan qui devait aboutir à la création d'un immense empire africain et modifier la physionomie politique de tout un continent, était-il bien prévu et calculé avec précision » par le Roi au moment de prendre l'initiative de la Conférence géographique de Bruxelles (³) ?

DAYE y répond en ces termes :

« Pas tout à fait. Le roi éprouvait des désirs violents, mais les moyens de les satisfaire demeuraient vagues. Il voulait entreprendre une œuvre africaine, il voulait la développer pour la prospérité de son propre pays. L'idée coloniale était devenue chez lui presque une obsession, dont il osait à peine parler. Mais, en pratique, il attendait tout des circonstances » (⁴).

De son côté, le comte DE LICHTERVELDE émet à ce propos les réflexions que voici :

« Quelles étaient exactement les visées de Léopold II à cette époque ? Les affirmations du duc de Brabant ne laissent, nous semble-t-il, aucun doute sur le but final qu'il entrevoit : la fondation d'une colonie

(¹) La lettre de STRAUCH à WAUTERS du 1<sup>er</sup> mai 1911.

(²) WAUTERS, A. J., dans *Le Mouvement géographique*, XXVIII, 1911, p. 260, pp. 309-310).

(³) DAYE, P., Léopold II (A. Fayard, Paris, 1934, p. 160).

(⁴) *Ibidem.*

belge. Si, comme il le disait, la Belgique était heureuse et satisfaite de son sort, son Roi nourrissait pour elle des ambitions autrement larges. Mais il eût été aussi inutile que dangereux de vouloir les préciser. Attendre, épier l'occasion favorable, la faire naître au besoin, c'était tout ce qu'on pouvait faire à cette heure d'incertitude. C'est étrangement méconnaître les difficultés de la situation que de s'étonner, comme l'ont fait plus tard certains critiques, du vague qui enveloppe encore les plans du petit souverain belge » (1).

On possède les affirmations nettes d'E. DE BORCHGRAVE (2) d'où il ressort que le Roi avait préparé avec grand soin la Conférence de Bruxelles et qu'il en avait établi au préalable tous les points du programme. DAYE en tire la conclusion qui s'impose, sans toutefois oser aller jusqu'au bout de la voie dans laquelle il s'engage, lorsqu'il écrit :

« Force nous est donc bien de reconnaître que, pour cette première étape tout au moins, le Roi avait dressé un plan, limité mais très précis. Il est probable qu'il en fut toujours de même et qu'il avança par étapes successives, chaque fois bien préparées, mais sans savoir avec exactitude quelle étape suivrait. Ce n'est que peu à peu que se dégage l'idée maîtresse qui elle-même fut, à plusieurs reprises, remaniée et adaptée » (3).

Enfin citons un dernier historien, dont la contribution aux origines de l'État Indépendant du Congo a été des plus remarquables pour son époque ; R. S. THOMSON écrit :

« Il est très improbable qu'il (Léopold II) ait jamais cru sérieusement que les grandes puissances confieraient le développement de l'Afrique à une association internationale dont le siège principal

(1) DE LICHTERVELDE, L., (Comte), Léopold II (Louvain, Éditions Rex, s. d., p. 147).

(2) DE BORCHGRAVE, E. (Baron), *Les Origines de l'État indépendant du Congo (Bulletin de la Classe des Lettres, Sciences mor. et pol. et Beaux-Arts de l'Académie Royale de Belgique, 1919, pp. 169-174)*. Voir à ce propos notre mémoire : *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 53. Voir aussi notre article : *Les réunions préparatoires de la délégation belge à la Conférence Géographique de Bruxelles en 1876, dans Zaïre*, VII-8, 1953, p. 805.

(3) DAYE, P., *Op. cit.*, pp. 160-161.

serait en dehors de leurs frontières ; il était trop réaliste pour cela. Il avait une toute autre idée en tête en convoquant la Conférence Géographique ; il avait décidé de prendre part personnellement au développement de l'Afrique. La réalisation de ce projet satisferait d'abord son désir insatiable d'action et profiterait ensuite à son pays. L'appel direct à la Belgique avait été infructueux. Elle avait fait la sourde oreille. Soit, il ferait de la Belgique une puissance coloniale malgré elle et sans qu'elle le sût. Il la mènerait à la conquête coloniale sous la bannière de l'internationalisme. Il sentit probablement, dès l'origine, que chaque station fondée par un comité national serait finalement réclamée par son propre pays dans le partage inévitable du continent. Si la Belgique avait un enjeu en Afrique à ce moment critique, elle ne pourrait pas aisément être renvoyée les mains vides par les autres puissances.

» Il croyait qu'on pourrait persuader la Belgique de prendre part à un mouvement international. Mais il ne faudrait jamais mentionner les mots « territoire » ou « colonies » en sollicitant son appui. Léopold ne commettrait jamais cette erreur. Le trop grand empressement de Banning lui avait valu un échec auquel il aurait pu s'attendre. L'appel doit être fait au cœur. Dans le discours qu'il adressa à ceux qui furent invités à former le Comité belge, le 6 novembre 1876, Léopold ne parla de rien autre que de l'esclavage. »

L'auteur cite ici le discours du Roi, puis il continue :

« Si nous avions écouté ce discours, et hors du milieu où il fut prononcé, nous n'aurions pu le distinguer d'un des sermons prêchés par l'éminent cardinal Lavigerie, pour la cause des missions étrangères. La Conférence Géographique avait indiqué que le but immédiat des stations à fonder était hospitalier et scientifique. La suppression de la traite des nègres n'avait été considérée, par les délégués, que comme un but à atteindre ultérieurement. Léopold choisit intentionnellement ce thème à l'exclusion de tout autre. Il n'y a aucune raison de douter de son horreur sincère pour la traite ; la campagne conduite par l'État Indépendant du Congo contre les Arabes (1892-93), afin d'exterminer ce mal à jamais le prouve suffisamment. L'idée directrice de la convocation de la Conférence Géographique était politique : une organisation internationale servirait de moyen à la Belgique de prendre pied sur le sol africain.

» Et comme ce fut là, pour autant que nous puissions en juger, le but de la convocation de la Conférence de Bruxelles, la collaboration de l'Europe était un facteur négligeable. Tout ce que Léopold demandait

réellement à l'Europe était de donner à son programme la sanction de l'internationalisme. Elle lui avait donné tout ce dont il avait besoin : en 1876, elle lui avait fait cadeau d'une organisation ; en 1877, elle avait approuvé le choix d'un drapeau pour couvrir ses opérations ; ensuite elle avait eu la courtoisie de le laisser tranquille. Sous le couvert du Comité exécutif de la Commission Internationale, dans laquelle il avait peu d'opposition à craindre, — car, à part le secrétaire général, nommé par lui, il pouvait aussi compter sur l'appui du représentant américain, Henry S. Sanford, — il était en position de planter le drapeau d'une organisation internationale fictive là où il lui plairait » (1).

Aucune de ces assertions ne saurait plus satisfaire aujourd'hui parce que erronées comme celles de STRAUCH et de WAUTERS, ou incomplètes comme celles des autres auteurs cités.

Ayant concentré notre attention sur ce problème et orienté nos études à rechercher par l'analyse minutieuse de chaque document l'arrière-pensée du Roi et sa tactique, nous sommes arrivés à la conclusion qu'on ne peut pas se laisser rebuter par le vague et le mystère dans lesquels LÉOPOLD II enveloppa ses plans en 1876, ni surtout croire que cette imprécision dans l'expression de son dessein suppose une égale indétermination dans son esprit.

Le problème africain qui se posait à lui en 1876 était beaucoup plus une question diplomatique et politique qu'une affaire économique, scientifique ou humanitaire. Ce n'était pas tant la découverte de l'intérieur de l'Afrique, ni l'ouverture de ce continent à la civilisation, ni l'abolition de la traite qui lui importaient en premier lieu. C'était la question de trouver le moyen de prendre fermement pied au centre de l'Afrique, d'y créer des intérêts belges avant que ne se posât l'inéluctable problème de son partage politique, d'y occuper des

(1) R. S. THOMSON. *La fondation de l'État Indépendant du Congo*, Bruxelles, Office de Publicité, 1933, pp. 57-59.

positions avantageuses, d'y fonder des raisons d'être qui, un jour, pourraient devenir des droits. Nous devons même aller plus loin dans notre assertion et dire qu'il s'agissait déjà à cette époque de poser le premier pas qui devait amener le Roi à réaliser au cœur de l'Afrique le rêve de sa vie : y acquérir un domaine personnel.

Sans doute, on ne saurait être trop circonspect dans la recherche de la véritable pensée du Roi posant les fondements de son œuvre africaine et s'engageant dans la voie de l'exécution. Si, entreprenant cette tâche délicate au moyen de déductions conjecturales à défaut de données authentiques d'archives, l'historien peut tenir compte des antécédents du Roi lui permettant de jeter une lumière sur la portée des actes et des paroles du Souverain, s'il peut confronter son interprétation avec des données postérieures qui lui révèlent certains aspects de la pensée initiale de créateur de l'empire congolais, il doit toutefois se garder de présenter l'histoire de la création de l'État Indépendant du Congo à la façon du déroulement infaillible d'un raisonnement rigoureusement logique dont la conclusion, contenue dans les prémisses, se serait dégagée sans hésitation au cours des événements.

Mais d'autre part, on ne peut rejeter *a priori* la possibilité qu'avant même de commencer son œuvre africaine, le Roi, par la pénétration et la sagacité de son esprit autant que par la précision de ses multiples informations et par la détermination résolue de sa volonté, ait pu non seulement se fixer un but précis, — fût-ce la création d'un État personnel à lui-même et à la Dynastie, — mais aussi échafauder en même temps un ensemble de moyens et se choisir une voie apte à l'atteindre. *Quod primum est in intentione, ultimum est in execuzione*, disent les philosophes. Il n'est pas nécessaire de trouver ce fut final explicitement et publiquement affirmé dès le début de l'entreprise pour être en droit de prétendre

qu'il fût présent à l'esprit du promoteur de l'œuvre au moment où il lançait celle-ci.

On est encore loin de connaître les multiples projets, la foule de combinaisons ingénieuses et hardies, les nombreuses idées parfois extraordinaires, conçus, élaborés et lancés par le Roi dont l'esprit était toujours en travail et l'imagination créatrice ne trouvait jamais le repos. Quelquefois ce ne furent que de savantes manœuvres de diversion pour mettre ses concurrents éventuels sur une fausse piste ; ailleurs ce furent des armes de combat, des stratagèmes en vue de défendre son véritable dessein en prenant le devant sur ceux qui songeaient à lui barrer la route ; d'autres fois, ce furent des plans d'action préparés d'avance pour parer à un échec toujours possible sur un point déterminé ou dans une circonstance donnée. Ayant pris dès le début l'entreprise africaine en mains, le Roi a dû voir, dès cet instant initial, la possibilité d'aboutir. Il s'y est lancé de toute son âme, déployant toutes les ressources de son génie, procédant avec une finesse et des précautions extrêmes, toujours sûr de lui-même, se méfiant de ses concurrents, s'appliquant à chaque instant à les devancer, à déjouer leurs plans, à tirer profit de leur rivalités mutuelles, à exploiter au maximum chaque circonstance. Tout acte qu'il accomplissait, était un pas en avant vers la réalisation de son dessein, une phase intermédiaire de son plan d'action poursuivant un objectif précis, limité, mais tout orienté vers le but final. Longtemps il a tenu secret le fond de sa pensée, nous ne savons même pas s'il s'en est ouvert entièrement à LAMBERMONT, du moins dans les premières années. Si donc il est déjà extrêmement difficile de connaître tous les produits de l'esprit étonnamment fécond du Roi, il est encore plus malaisé de déceler la portée exacte qu'il attribuait à ses différentes combinaisons.

Certains éléments fondamentaux permettent toutefois d'apprécier objectivement les plans d'expansion dont

le Roi s'est occupé, avant et après 1876, comme des différentes phases qu'il a suivies pour mener à bon terme son entreprise africaine. Il y a, d'une part, son inébranlable passion patriotique d'agrandir la Belgique et de procurer à son pays un territoire d'outre-mer et d'autre part, les quatre facteurs constants qui s'opposaient à la réalisation de ce rêve et qu'il s'était juré de vaincre. Ce sont la mentalité étroite et anticolonialiste de l'opinion publique belge et de la plupart de nos hommes politiques d'alors, sa propre position délicate de roi constitutionnel d'un petit pays neutre, son infériorité en moyens financiers, militaires et navals en comparaison de ceux dont disposaient ses concurrents, et enfin la rivalité toujours ombrageuse et l'appétit insatiable des puissances coloniales, grandes et petites.

Une des conditions indispensables de son succès était le secret absolu qu'il gardait sur les véritables visées qui étaient à la base de toutes ses combinaisons. Les différentes formules qu'il a inventées et qui n'étaient que les étapes successives par lesquelles il s'approchait du but final, tenaient son arrière-pensée ingénieusement cachée, jusqu'au moment où il jugeait de son intérêt d'affirmer celle-ci sans ambages. Avant d'arriver à pouvoir poursuivre ouvertement la création d'un empire personnel africain, sa tactique consistait au fond en ceci : lancer des entreprises à caractère international et privé, ayant d'abord un objectif immédiat scientifique et humanitaire, puis plus spécifiquement économique et commercial ; s'en réserver personnellement la direction et poser à la base de chacune d'elles des principes qui impliquaient virtuellement des dispositions lui permettant de faire évoluer l'œuvre dans le sens de sa suprême préoccupation politique.

Les historiens contemporains, nous l'avons vu, sont d'accord pour affirmer qu'une idée politique était à la base de l'initiative africaine du Roi. La plupart d'entre

eux n'osent pas préciser davantage celle-ci. Ils se contentent d'affirmer que la création politique à laquelle tendait son effort était dans son esprit tout orienté au profit de la Belgique. Nous croyons pouvoir affirmer qu'au moment où il lançait son entreprise africaine, cette création politique n'était autre, dans son intention, que la constitution d'un État personnel à lui-même et à sa Dynastie.

Ainsi, il reste vrai ce qu'on a dit si éloquemment :

« La première originalité de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II, c'est son point de départ. Cette œuvre, qui fut le triomphe de l'action, est née d'une pensée » (1).

Cette pensée cependant ne se restreint pas à la conviction du Roi que seule la possession d'un territoire d'outre-mer pouvait assurer à la Belgique d'une manière sûre et stable les débouchés dont son industrie et son commerce avaient un inéluctable besoin, en même temps qu'elle lui procurait le moyen de devenir une grande puissance dans la famille des nations portant son influence culturelle loin au-delà des mers en devenant la fidèle tutelle de peuples à conduire au progrès et à la civilisation. Cette pensée nous semble comporter un élément encore plus caractéristique, plus original, plus léopoldien. N'implique-t-elle pas la détermination du Roi d'assurer ce territoire à son pays non comme une colonie soumise à la domination et à la souveraineté de la Belgique, mais comme un état appartenant au Souverain des Belges, comme un domaine de la Couronne depuis 1830 confiée à Léopold I<sup>er</sup> et à ses successeurs héréditaires, domaine jouissant d'une souveraineté distincte de celle de la Belgique et universellement reconnue par les autres nations, domaine enfin dont les destinées

(1) STENGERS, J., La place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation (*La Nouvelle Clio*, première et deuxième années, 1949-1950, n° 9, octobre 1950, p. 517).

seraient soudées à celles de la Belgique par le lien vivant de la Dynastie des COBOURG GOTHA<sup>(1)</sup>.

Les souvenirs du baron BEYENS semblent l'insinuer ; cette idée s'harmonise parfaitement avec le caractère et avec les aspirations de LÉOPOLD II ; elle répond enfin à l'œuvre qu'il réalisa quelques années plus tard. C'est une possibilité que tout historien conscientieux ne peut plus se permettre de rejeter comme une supposition, peut-être ingénieuse, mais restant malgré tout une pure supposition gratuite. Cette hypothèse mérite, en effet, autant de crédit que l'idée généralement admise jusqu'à présent, mais ne se basant sur aucune donnée sûre et certaine d'après laquelle, en 1876, le Roi n'aurait encore eu aucune vision précise du terme final auquel aboutirait, en 1885 et plus tard en 1889, son initiative africaine.

### ARTICLE III

#### L'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles et l'expédition du comte de Brazza sur l'Ogooué en 1875.

C'est en plaçant l'initiative africaine de LÉOPOLD II dans le cadre international de l'époque qu'on pénétrera le mieux la tactique qu'il a suivie, dès le moment qu'il songeait à convoquer la Conférence de Bruxelles, pour

(1) Dans son commentaire de la lettre du Roi à BEERNAERT datée du 5 août 1889, après avoir rappelé la question posée par A. J. WAUTERS qui se demandait si le testament du Roi léguant le Congo à la Belgique répondit à l'idée initiale du Promoteur de l'œuvre africaine, E. VAN DER SMISSSEN écrit : « Dès l'origine, l'œuvre africaine fut aux yeux de Léopold II non un but, mais un moyen, celui de rendre la Patrie plus grande et plus prospère. Le Roi ne sépara jamais les deux idées — celle de la civilisation des peuples du Congo et celle de l'exploitation des richesses africaines par les Belges... On a vu que la lettre du 22 septembre (1889 du Roi à Beernaert) donne la réponse à Wauters. Aide financière et testament se tiennent, mais le lien qui les unit n'est pas l'idée d'un expédient née en juin ou juillet 1890 à la suite de l'échec de la combinaison financière essayée au mois de mars. C'est l'idée inspiratrice même de l'œuvre africaine dont le prêt n'est qu'un corollaire, dont le testament est l'expression précise et juridique » (*Léopold II et Beernaert*, Bruxelles, 1920, t. II, p. 188).

arriver à réaliser son dessein. Dès à mars 1861, le duc de Brabant avait écrit à BRIALMONT :

« ...Quand pouvez-vous aller à Paris...

» A Paris, je crois que vous trouverez beaucoup d'empressement à seconder nos vues, beaucoup plus qu'à Bruxelles. Si vous pouviez aller à Paris, il serait bon de vous entendre avec M. l'ingénieur Poncelet afin d'examiner là-bas, avec lui, les moyens d'organiser sérieusement une grande exploration franco-belge dans l'Extrême-Orient. Vous avez, je pense, entendu, samedi, M. Poncelet nous dire qu'à Paris, on y travaille. Il serait indispensable de prendre l'avis de M. Lambermont » (1).

« Je suis enchanté d'apprendre que le général Chazal consent à vous laisser aller à Paris. Vous pourriez peut-être partir samedi ; avant cela, il serait bon que vous vissiez le major Goffinet pour les petits détails du voyage et MM. Lambermont et Poncelet en vue du projet d'exploration. J'ai grande confiance dans les conseils de M. Lambermont.

» Vous aurez à Paris deux choses à faire : 1<sup>o</sup> réunir des renseignements militaires sur la dernière expédition ; 2<sup>o</sup> sonder le terrain financier dans l'espoir de vous procurer, là-bas, l'appui et les fonds qui nous manquent pour traduire nos désirs et nos plans en faits.

» ...M. Beyens vous présentera au baron Gros » (2).

Si à cette époque, le Duc de Brabant se tournait vers la France et y trouvait des sympathies disposées à seconder ses vues expansionnistes qui alors se dirigeaient sur la Chine et qui n'ambitionnaient rien de moins que « d'amener la Belgique à se procurer une colonie » (3), rien ne serait aussi naturel que de voir LÉOPOLD II chercher en 1875 à Paris des appuis à son dessein africain. La possibilité d'une certaine entente entre le Roi

(1) Lettre du Duc de Brabant à BRIALMONT, Bruxelles, le 18 mars 1861 (CROKAERT, P., Brialmont, Éloge et Mémoires, Bruxelles, 1925, p. 410).

(2) Lettre du 19 mars 1861. *Ibidem*, p. 410.

(3) Le Duc de Brabant à LAMBERMONT, 17 mars 1861 (Archives du ministère des Affaires étrangères. Papiers LAMBERMONT (classés dans l'ordre chronologique), document n° 85. — Il est à noter que le Prince écrivait cette importante lettre le jour avant qu'il adressait à BRIALMONT celle relative au voyage de celui-ci à Paris. On y trouve donc précisées par le Duc lui-même les vues dont il parle à BRIALMONT. C'est parce qu'il avait mis LAMBERMONT au courant de ses projets intimes qu'il renvoyait à lui son émissaire avant le voyage de celui-ci à Paris.

et des personnalités françaises à ce sujet mérite d'être examinée par les historiens désireux de découvrir de son mystère le berceau du dessein africain de LÉOPOLD II. Qu'il nous soit permis d'apporter quelques données intéressantes qui peut-être pourront mettre d'autres sur la bonne voie dans leurs recherches et hasardons-nous encore une fois dans le chemin aléatoire de l'hypothèse.

Il ressort du dépouillement des publications que nous avons consultées, que durant les années 1873-1875 certains milieux français s'intéressaient particulièrement au problème de la pénétration de l'Afrique centrale par la voie de l'Ogooué (<sup>1</sup>). Ce n'était pas seulement une question de prestige et d'amour-propre dans le domaine purement scientifique ; des aspirations impérialistes s'y mêlaient. Certaines sphères gouvernementales, certains hommes d'État, certaines personnalités du monde scientifique, surtout géographique, n'y restaient pas indifférents. Le savant VIVIEN DE SAINT-MARTIN insistait à chaque occasion sur les avantages que présentait à son avis cette voie de pénétration. En Allemagne, on ne négligeait nullement les vues de cet éminent homme de science. Le Dr LENZ fut chargé de tenter sa chance dans ces parages, en 1873. Ceci avait excité non seulement l'ardeur du marquis DE COMPIÈGNE et de MARCHE, mais préoccupait aussi le ministère de la Marine de Paris qui chargeait le contre-amiral DU QUILIO de remonter ce fleuve aussi loin que possible. Le comte DE BRAZZA faisait partie de la marine française opérant dans ces parages en 1874. Le problème le passionnait. Il adressait un rapport personnel à Paris s'offrant d'explorer l'Ogooué et de pénétrer par cette voie au cœur de l'Afrique.

(<sup>1</sup>) Voir ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 62-93.

L'Angleterre venait de voir échouer l'expédition GRANDY qui avait mission de remonter le cours du Zaïre ; l'Allemagne continuait à fonder de solides espoirs de voir réussir l'expédition du Dr GÜSSFELDT se proposant de contourner les cataractes des Monts de Cristal en partant du Loango, tandis que le Dr LENZ ne se décourageait pas dans ses tentatives de remonter l'Ogooué. Les intérêts de la France exigeaient un effort national dans ces régions. Le comte DE BRAZZA en fut chargé en février 1875.

Nous avons vu LÉOPOLD II s'intéresser particulièrement au Congrès des sciences géographiques qui devait se tenir à Paris au mois d'août 1875. Il se rendit à la capitale française au mois de mars ou avril de cette année. Deux faits sont certains : le Roi connaissait assez bien les explorateurs français (¹) et plus tard il trouvera en France des personnalités qui soutiendront généreusement son initiative africaine, entre autres M. DE LESSEPS, ami de vieille date, et M. Ch. MAUROIS (²). Puisque, jusqu'à présent, nous ne possédons aucune donnée d'archives sur la façon dont le Roi s'est pris pour préparer les milieux français à la Conférence géographique de Bruxelles, il ne nous semble pas dénué d'intérêt d'essayer de repérer les maigres éléments que nous livrent certaines publications sur les relations du Roi avec les milieux géographiques de la capitale française durant l'époque qui précédait la convocation de la Conférence de Bruxelles.

En 1873, le capitaine d'État-major français Fr. Rou-

(¹) DE BORCHGRAVE, E. (baron), *Les origines de l'État Indépendant du Congo* (*Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 1919, pp. 171).

(²) « M. Maunoir pourrait peut-être aussi se rendre à Londres. Il s'est, je crois offert à venir ici quand nous en aurions besoin » écrit le Roi à LAMBERMONT, le 27 octobre 1876 (A. M. A. E. *Afrique, Conférence Géographique de Bruxelles*, document n° 47). Nous verrons M. MAUROIS tenir LAMBERMONT au courant des dispositions des Portugais à l'égard de l'œuvre de la Conférence. Lettre de lui à LAMBERMONT, Paris, 27 février 1877 (*Ibidem*, document n° 115).

DAIRE avait été chargé de travaux géodésiques pour déterminer la méridienne de Biskra. Frappé de l'abaissement du Sahara au-dessous du niveau de la Méditerranée, il estima qu'il y avait eu autrefois une mer à la place des sables et pensa que l'on pourrait fertiliser le désert en perçant les dunes qui le séparent de la Méditerranée et créer ainsi une mer intérieure. Ayant gagné DE LESSEPS à ses idées, le capitaine vit en 1874 l'Assemblée nationale voter une somme de 10.000 F pour lui permettre de pousser l'étude de son projet. La mission des Chotts, telle fut la dénomination officielle de cette expédition, fut organisée en novembre 1874 par le Ministère de la guerre et le gouvernement général de l'Algérie. Elle était définitivement constituée le 1<sup>er</sup> décembre 1874 à Biskra (1). La Société de Géographie de Paris avait adjoint M. DUVEYRIER comme son délégué auprès de la mission ROUDAIRE (2).

Mais bientôt celui-ci se vit à court d'argent. Le subside que la Société avait mis à sa disposition s'avérait insuffisant à cause de dépenses imprévues auxquelles il avait dû faire face. Il signala le fait à Paris. A la séance du 6 janvier 1875, la Société de Géographie s'occupa de la question. Allait-on rappeler M. DUVEYRIER ? Le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY proposa alors de lui envoyer d'urgence 700 F pour pourvoir aux frais de transport. M. DE QUATREFAGES considérait cette somme comme insuffisante et demanda de la porter à 1.000 F (3).

Chose curieuse, dans le procès-verbal de la séance du 20 janvier suivant, nous relevons le passage que voici :

(1) ROUDAIRE, E., La mission des Chotts du Sahara de Constantine (*Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1875, t. II, pp. 113-125), communication faite par le capitaine à la séance du 7 juillet 1875.

*Idem.* Rapport sur les opérations de la mission des Chotts (*Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1875, t. II, pp. 574-586). Voir aussi : *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1877, t. II, pp. 248-276 (Historique et résultats de la mission ROUDAIRE).

(2) Extraits de lettres de M. DUVEYRIER au Secrétaire général : *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1875, t. I, pp. 94-100 ; 203-207 ; 303-317.

(3) *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1875, t. I, p. 213.

« M. de Quatrefages avait proposé à la précédente séance d'augmenter de 300 F l'allocation supplémentaire envoyée à M. Duveyrier et qui devait être prise sur le fonds des voyages. Deux jours après, le secrétaire général recevait d'un membre de la Société, qui a désiré garder l'anonymat, cette somme de 300 F »<sup>(1)</sup>.

Nous estimons que l'historien du Congo a tout intérêt à se demander qui a bien pu être ce personnage généreux désirant garder l'anonymat. Peut-être les archives de la Société de Géographie de Paris pourraient nous le révéler. En attendant, il nous paraît permis de ne pas exclure la possibilité que ce fût le Roi des Belges. Pareil geste serait en tout le cas parfaitement en harmonie avec sa manière d'agir. LÉOPOLD II s'intéressait à la mission du capitaine ROUDAIRE, comme on peut le déduire de la lettre d'Ém. DE BORCHGRAVE au Roi datée de Berlin, le 27 juillet 1876<sup>(2)</sup>. Connaissant les courants d'idées et les aspirations des milieux géographiques de Paris, étant depuis de longues années en rapport avec M. DE LESSEPS, s'intéressant à toutes les grandes entreprises d'outre-mer et surtout épiant constamment toute partie du globe encore inoccupée et toute occasion pour y tenter sa chance, le Roi avait tout intérêt à gagner les sympathies des milieux géographiques de Paris et à s'y créer des relations utiles.

Or, dans cette affaire que nous venons de rappeler, — chose qui nous a frappé — nous voyons mentionnés quatre des futurs membres de la Conférence de Bruxelles : le président de la Société de Géographie, le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY, M. DE QUATREFAGES qui deviendra membre français du Comité exécutif de l'Association internationale africaine, M. DUVEYRIER et M. CH. MAUNOIR secrétaire général de la Société parisienne.

<sup>(1)</sup> *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1875, t. I, p. 323.

<sup>(2)</sup> Voir ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 134.

Si le don de 300 F en faveur de la mission de M. DUVEYRIER venait du Roi, ce geste a dû sans doute impressionner favorablement les savants français voyant le Roi des Belges, qui était membre honoraire de leur Institution, s'intéresser d'une façon si délicate et en même temps si généreuse à une entreprise entièrement française.

Deux mois plus tard, nouveau geste du Roi : il offrit 1.000 F pour le futur Congrès international des sciences géographiques que la Société de Paris organiserait au mois d'août suivant. En outre, LÉOPOLD II avait fait annoncer sa prochaine visite à la capitale française et le vice-amiral avertissait ses collègues qu'il aurait alors l'occasion d'exprimer de vive voix à Sa Majesté la haute et respectueuse gratitude de la Société<sup>(1)</sup>.

Il est curieux de noter que ce voyage du Roi eut lieu à l'époque où M. DUVEYRIER venait de rentrer en France. Le voyageur donnait une conférence sur la mission ROUDAIRE à la séance du 5 mai 1875<sup>(2)</sup>.

Vers ce même temps se trouvaient à Paris le marquis DE COMPIÈGNE et MARCHE, revenus récemment de leur expédition de l'Ogooué. Le marquis exposait à la séance du 3 mars 1875 de la Société de géographie de Paris son projet d'un second voyage en Afrique équatoriale<sup>(3)</sup>. A cette même occasion, le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY rappela le prochain voyage de M. DE BRAZZA. Tandis que son compagnon MARCHE se joindra à ce dernier, DE COMPIÈGNE deviendra plus tard secrétaire de la société de géographie de l'Égypte. Le fait de voir un autre prendre la direction de l'exploration de l'Ogooué, aura-t-il laissé le marquis indifférent ? En tout cas,

<sup>(1)</sup> *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1875, t. I, p. 431. (Séance du 3 mars 1875).

<sup>(2)</sup> DUVEYRIER, H., Premier rapport sur la mission des Chotts du Sahara de Constantine (*Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1875, t. I, pp. 482-503).

<sup>(3)</sup> *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1875, p. 434.

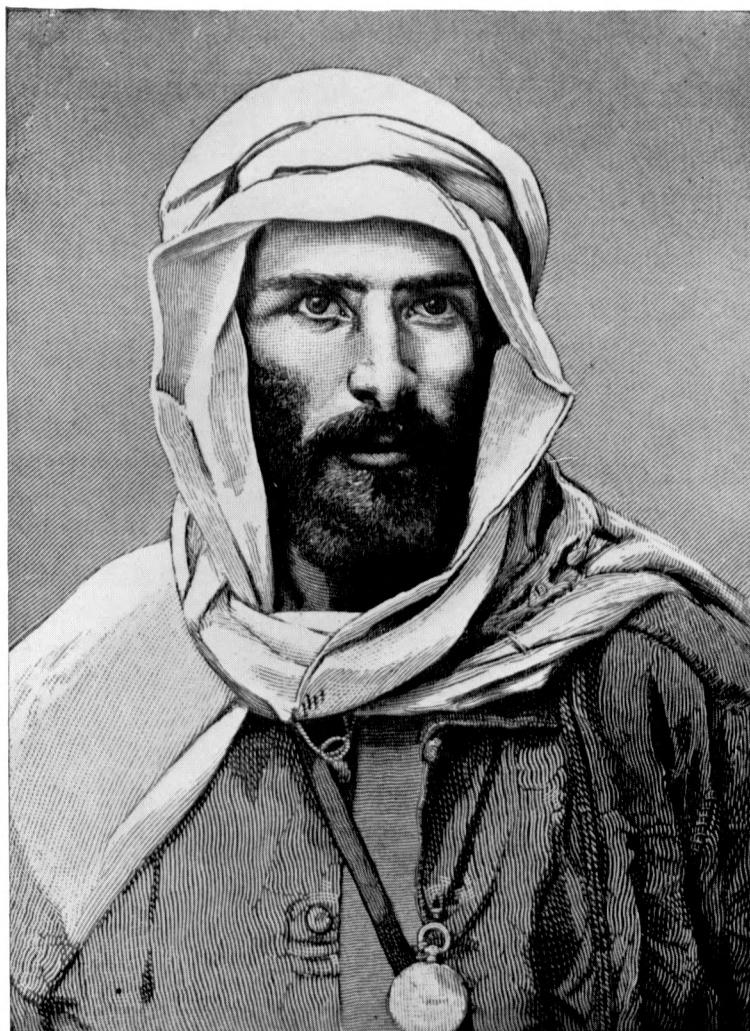


Fig. 7. — Le comte Savorgnan P. de BRAZZA.

(Extr. de : *H. M. Stanley ; Cinq Années au Congo, 1879-1884*. Bruxelles, 1885, p. 152).

lors de la visite du Roi à Paris, ce voyageur, qui l'année suivante sera aussi invité à Bruxelles, aura sans doute été présenté à Sa Majesté. Et comme en 1876, à Londres, LÉOPOLD II s'était particulièrement intéressé à CAMERON, il nous semble qu'il avait autant de raisons de se montrer non moins empressé à l'égard du marquis DE COMPIÈGNE.

Bien que nous n'ayons aucun indice documentaire nous permettant de reconstituer les conversations que LÉOPOLD II a eues dans la capitale française au début de l'été de 1875, tout nous porte à croire que la mission du capitaine ROUDAIRE, le récent voyage du marquis DE COMPIÈGNE et la prochaine expédition du comte DE BRAZZA n'y ont pas été étrangers. Furent-ils les seuls points de l'activité des Français dans les pays d'outre-mer qui retenaient à cette époque l'attention du Roi ? Nullement. Il y avait l'affaire des actions de la société du canal de Suez... Depuis son voyage en Orient (1864-1865), il avait en vain tenté en 1873 de constituer une société pour assurer à la Belgique une position favorable en Chine et depuis lors, il concentrat ses efforts sur l'acquisition des Iles Philippines ; rien de ce qui touchait l'est de l'Asie ne le laissait indifférent. Or, ayant conquis en 1861 la Cochinchine et obtenu l'année suivante le protectorat sur le Cambodge, la France désirait étendre son influence sur toutes les côtes de l'Indochine et communiquer directement avec les provinces méridionales de la Chine. Les tentatives faites dans cette direction furent à l'origine du conflit qui éclata en 1873 entre la France et le Céleste-Empire. En 1874, la France se vit forcée de restituer à l'Annam les conquêtes qu'elle avait déjà réalisées dans le Delta n'obtenant en retour que quelques maigres concessions commerciales. Cependant Paris n'abandonnait pas l'espoir de voir un jour la domination française s'établir sur ces contrées convoitées. LÉOPOLD II qui suivait avec trop d'attention

l'œuvre expansionniste des grandes puissances, et qui nourrissait toujours l'un ou l'autre projet ayant pour objectif l'Extrême-Orient, aura sans doute lu avec grand intérêt les deux passages suivants de l'*Année Géographique*. Le premier parut au début de 1874 :

« CHAP. III. INDO-CHINE. — ANGLAIS ET FRANÇAIS.

§ 4. *Cochinchine et Tonking.*

Exploration de la route du Yun-Nam méridional par le Tonking.

Une des grandes questions qui s'agitent en ce moment dans le monde commercial est l'ouverture de la route du Yun-Nan, c'est-à-dire de toute la région Sud-Ouest et centrale de la Chine, par l'ouest ou par le sud. Les Anglais ont, dans cette vue, tenté depuis quelques années plusieurs grandes reconnaissances par le Nord de la Birmanie, et tel était aussi l'objet principal de notre expédition du Mékong en 1866. En ce moment, nos tentatives se sont portées dans une autre direction : la voie du Tonking, signalée par les explorateurs du Mékong, semble en effet présenter les facilités que l'on n'a pas trouvées dans d'autres directions. Les efforts se portent de ce côté.

Une note publiée dans le *Journal Officiel*... M. Delaporte (auquel cette nouvelle mission a été confiée) expose avec netteté l'état de la question.

« L'ouverture d'une communication courte et directe avec le sud-ouest de la Chine a cette importance particulière que les productions en thés et en minéraux des riches provinces du Yun-nan et du Szechouan sont à peine exploitées, parce qu'elles n'ont que le débouché lointain de Changhaï, après un trajet de plusieurs centaines de lieues sur le Yang-tse-Kiang ou fleuve Bleu.

Le commerce anglais, préoccupé de la concurrence que la nouvelle ligne du chemin de fer transcontinental des États-Unis fait à la marine marchande, cherche à ouvrir un débouché terrestre entre l'Inde et la Chine centrale.

Malheureusement ces débouchés nécessiteraient des voies artificielles très coûteuses dans des pays encore fort mal explorés et dont plusieurs populations sont loin d'être sûres. Au nombre de ces voies, il faut ranger la route projetée de Bhamo, dernier port du cours supérieur navigable de l'Irâouady, à Tali-fou, marché occidental du Yun-nan, ou bien un chemin de fer qui mettrait en communication Rangoon, à l'embouchure de l'Irâouady, avec Kieng-Hong, port du Mékong, sur la frontière méridionale du Yun-nan.

Jusqu'à l'exploration française du Mékong, on croyait pouvoir trouver un débouché naturel le long de ce grand fleuve du Kombodj ;

mais la nature des rives, la multiplicité des écueils, et de nombreuses cataractes, ont dû faire renoncer à la possibilité d'une canalisation de Mékong.

Mais, par une heureuse compensation, les explorateurs ont reconnu que la communication naturelle existait, beaucoup plus courte et beaucoup plus sûre, par le Song-Koï, ou grand fleuve du Tonking. Elle avait même été utilisée par deux commerçants français.

Or, le Song-Koï, de son embouchure à la Chine, coule dans un pays placé sous notre tutelle, le royaume d'Annam. Son cours est presque direct jusqu'à la capitale du Yun-nan, à peu de distance du cours supérieur du fleuve Bleu. Cette capitale est un des plus grands marchés de la Chine Méridionale. Quant à la route du Tonking, elle est la plus courte du Yun-nan à la mer.

Ce concours de circonstances a appelé l'attention de notre Société de géographie. Sur son initiative, il a été décidé que l'un des anciens explorateurs du Mékong, M. Delaporte, serait appuyé pour entreprendre une exploration sur le fleuve Bleu. La colonie de Cochinchine a offert 30.000 fr., le ministère de l'instruction publique 10.000, la Société de géographique 6.000 ; le ministère de la marine s'est engagé à fournir le matériel et le personnel.

Tel est actuellement l'état de cette grave et importante question, sur laquelle n'ont été encore publiés que des documents préparatoires. Le gouverneur de la Cochinchine, M. l'amiral Dupré, a fait faire, par le vapeur *Le Bourayne*, une reconnaissance qui a fourni des renseignements très intéressants ».

... Une lettre de M. Delaporte... « Au point de vue géographique, il serait possible de faire d'importantes rectifications à la carte du Tonking. S'il existe sur le territoire chinois un canevas géographique, à peu près exact (dû aux importants travaux des jésuites et condensé dans l'atlas du P. Du Halde), dans la région qui nous intéresse ces travaux se sont arrêtés exactement aux anciennes frontières du Tonking, et du Laos. Au-delà de ces lignes, aucun renseignement sérieux n'avait été recueilli jusqu'à ce jour. Sur les cartes du Tonking les plus récentes, les côtes sont seules vraies.

Les missionnaires sont jusqu'ici les seuls Européens qui aient pénétré dans l'intérieur du pays ; aussi avons-nous pu recueillir aux Missions étrangères de précieux renseignements.

Le Fleuve du Tonking déjà remonté par deux Français, MM. Dupuis et Millot, avant l'arrivée de M. Delaporte.

Un incident récent achève de montrer quelles facilités M. Delaporte doit trouver dans l'accomplissement de sa mission.

Deux négociants français, ayant à faire une livraison d'armes à

feu et de munitions au général chinois chargé de réprimer l'insurrection musulmane dans le Yun-nan, MM. Dupuis et Millot, auraient, en dépit du mauvais vouloir des autorités annamites, remonté, dans les premiers jours de novembre, une des branches du Songkōi jusqu'à Keï-cho, capitale du Tonking. Dans les mois de décembre et de janvier derniers, ils seraient parvenus jusqu'au Yun-nan où ils ont effectué leur livraison. Le général en chef des troupes chinoises leur a donné une escorte militaire de cinquante hommes, pour assurer leur retour, qui s'est effectué à Hong-Kong, leur point de départ, dans les derniers jours de juin 1873 » (1).

Le second passage n'était pas moins intéressant ; il parut au début de 1875 :

« CHAP. XI. INDO-CHINE ».

*La Cochinchine française et le Tonking. Francis Garnier.*

Dans cette partie de l'Extrême-Orient, de graves événements ont eu lieu qui sont de nature à exercer une grande influence sur nos futures relations avec ces contrées lointaines, sous le rapport scientifique aussi bien qu'au point de vue politique. La triste fin de M. Francis Garnier au Tonking a eu dans toute l'Europe, aussi bien qu'en France, même au milieu de nos préoccupations, un retentissement que justifiaient assez les circonstances de la catastrophe et les conséquences qu'elle pouvait entraîner. Aucun de nos lecteurs n'a certainement oublié la part considérable de M. Francis Garnier dans la fructueuse expédition du Mékong en 1866, voyage qui surtout a ouvert la voie aux futures explorations de toute l'Indo-Chine orientale. ... il était retourné à la fin de 1872, pour accomplir une œuvre de premier ordre... il devaitachever la reconnaissance du fleuve immense qui vient déboucher au-dessous de Changhaï... C'était l'étude des extrémités occidentales du Yun-nan (à peine aperçues par les Européens) ... c'était la reconnaissance des contrées à peu près inconnues qui forment le point de contact du Sud-Ouest de la Chine et du Sud-Est du Tibet... c'était un premier coup d'œil (de maître et de savant) sur les abords inexplorés de la région élevée d'où s'écoulent, comme autant de routes pour les futures explorations, les fleuves et les grandes rivières qui descendent vers les mers de la Chine et de l'Inde. ...

M. Garnier avait d'ailleurs devant les yeux un but qu'il ne séparait pas de ses investigations scientifiques : c'était de préparer l'avenir

(1) VIVIEN DE SAINT-MARTIN. *Année Géographique*, 1873 (Paris, 1874, pp. 66-70).

des relations commerciales auxquelles notre établissement de la Cochinchine est appelé...

La reconnaissance du Mékong avait constaté un fait extrêmement regrettable ... les rapides et les fréquents ressauts rendent ce beau fleuve impropre à l'établissement d'une navigation régulière au moyen de la vapeur... L'expédition de 1866 avait signalé l'existence d'une autre route, relativement facile, habituellement pratiquée par les indigènes, et qui dès lors appelait tout particulièrement l'attention de la France : c'est la route du Tonking (grand pays situé au fond du golfe qui en prend son nom, entre le Yun-nan et le royaume de Cochinchine, au Nord de notre colonie de Saïgon).

Dans les temps réguliers, le Tonking reconnaît l'autorité de la Chine ; dans les temps troublés, comme ceux que traverse l'Asie orientale, il se trouve plus directement sous la main de la Cochinchine : mais par le fait c'est un pays à peu près indépendant, indépendant d'habitudes et de tradition. ...

Les missionnaires sont les seuls Européens qui aient pénétré dans cette contrée. Depuis longtemps les missionnaires du Tonking appartiennent exclusivement à la France ; sous ce rapport le Tonking est déjà un pays à demi français.

Les facilités que la mission du Mékong avait signalées de ce côté devaient donc fixer l'attention du gouvernement.

— Fin déplorable de M. Garnier. — Un négociant Français, M. Dupuis, établi à Han-Keou, dans l'intérieur de la Chine, s'était chargé, dans le cours de 1874, de porter aux troupes chinoises du Yun-nan, alors en pleine lutte contre les Musulmans révoltés, des armes achetées au nom du gouvernement chinois. M. Dupuis avait choisi, comme la route la plus courte et la plus facile, la voie du fleuve du Tonking.

Mais les autorités locales relevant du gouvernement de Hué, ici comme partout mal disposées envers les étrangers, susciterent toutes les difficultés possibles. M. Dupuis, impatienté, devança l'autorisation et passa outre.

On voit d'ici les récriminations du gouvernement cochin-chinois. L'amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine française, sentit le besoin d'envoyer sur les lieux mêmes constater l'état des choses et concilier le différend... Le choix tomba sur M. Garnier... il partit de Saïgon avec une faible escorte, une centaine d'hommes au plus. Arrivé au Tonking, il se heurta dès le premier jour contre le mauvais vouloir des fonctionnaires cochin-chinois. Après les tristes événements qui venaient de frapper la France, et que déjà l'on exploitait contre nous, Garnier comprit que moins que jamais la faiblesse était permise. Poussé d'ailleurs à bout, dans son énergique et franche nature, par

l'astuce cauteleuse de ces misérables Orientaux, il frappa un coup de force. Il occupa la capitale avec sa petite troupe, enleva d'assaut la citadelle, révoqua d'autorité les gouverneurs des provinces environnantes, fit, en un mot, acte de souveraineté. Ceci se passait aux mois de novembre et de décembre 1873. Par malheur, emporté par sa bravoure, il se vit, le 21 décembre, enveloppé, lui troisième, par une troupe nombreuse, et tomba criblé de coups. Sa mort a tout changé.

...Garnier a-t-il devancé ses instructions ? Il a, dit-on, été désavoué... il n'a rien dit ni rien fait, quelles qu'aient été les résolutions commandées par les circonstances, dont la France ait à rougir. ...

Malgré ces tristes événements, le gouvernement de Hué, comme Suzerain du Tonking, a été amené à signer, le 15 mars 1874, un traité qui donne satisfaction à nos justes exigences. Trois ports du Tonking nous sont ouverts, la circulation dans l'intérieur du pays est libre, l'exercice de la religion chrétienne est garanti. Si le but n'est pas complètement atteint, l'essentiel est obtenu....

Le traité de Saïgon fut signé au palais du gouvernement de la Cochinchine française à Saïgon, le 15 mars 1874 »<sup>(1)</sup>.

Le comte L. DE LICHTERVELDE nous apprend que dans les années qui précédèrent immédiatement la convocation de la Conférence de Bruxelles alors que le projet phillipin tombait à l'eau, le Roi, loin de se décourager, « s'était remis, en grand mystère, à caresser des projets qui n'ont pas tous été révélés »<sup>(2)</sup>. Cette phrase nous a toujours un peu intrigué. De quels projets s'agit-il ? A son tour, Théodore SIMAR, dans sa recension de la plaquette de Jacques PIRENNE sur l'histoire du Congo, pique la curiosité des historiens lorsqu'il écrit :

« Nous sommes nous-même en mesure d'affirmer et de prouver, le cas échéant, qu'il est impossible à l'heure présente d'écrire une histoire précise et complète des essais de colonisation du Congo. Rien que pour l'époque antérieure à 1876, il existe encore dans de nombreux dépôts des archives totalement inconnues. Quant à la période postérieure à 1876, elle est encore plus compliquée que la précédente et cela, pour deux motifs : d'abord, les documents sérieux

<sup>(1)</sup> VIVIEN DE SAINT-MARTIN. *Année Géographique*, 1874 (Paris, 1875, pp. 216 et sq.

<sup>(2)</sup> DE LICHTERVELDE, L. (comte), Léopold II (Louvain, s. d.), p. 135.

sont rares ou ignorés ou dispersés dans toutes les directions et, en second lieu, l'histoire de la fondation de l'État Indépendant est intimement liée à celle du grand mouvement d'expansion impérialiste et colonial qui caractérise la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le bassin du Congo a joué en Afrique le rôle politique que joue la Belgique en Europe. Le lecteur auquel nous dirions qu'il faut chercher dans les Indes anglaises un des fils conducteurs de l'histoire du Congo, sur-sauterait et crierait au paradoxe. C'est cependant la vérité et toute la vérité. Mais pour la découvrir, il faut bien connaître la tendance et le but des grandes poussées coloniales qui se sont succédées depuis le XIV<sup>e</sup> siècle » (1).

Si cet auteur attire l'attention sur l'Inde britannique d'autres peut-être scruteront davantage l'Indochine et y trouveront quelque projet qu'en grand mystère le Roi caressait à cette époque. Pour notre part, concentrons-nous sur les projets français sur l'Ogooué que le comte DE BRAZZA allait s'efforcer de mettre à exécution.

Il nous semble digne de retenir l'attention de l'historien de voir Vivien DE SAINT-MARTIN insinuer dans la livraison de juin de 1875 de la revue *Le Tour du Monde* que peut-être on pourrait trouver un moyen terme entre les expéditions organisées sur une grande échelle et les voyages isolés, sans toutefois préciser davantage ce qu'il entend par ce moyen terme. Nous avons dit dans notre mémoire précédent que LÉOPOLD II avait déjà probablement entrevu celui-ci (2). Mais ne devons-nous pas voir dans ces paroles du géographe français une allusion voilée au prochain projet du Roi d'instituer l'œuvre des

(1) *Congo* (Revue générale de la colonie belge), 1921, I, p. 498.

Éd. DE JONGHE écrit de Th. SIMAR : « L'histoire du Congo l'intéressait particulièrement... C'est son goût pour l'histoire de la formation de notre empire colonial qui lui fit écrire l'étude sur l'Impérialisme allemand et l'Expansion européenne dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle... Il avait en préparation un ouvrage capital sur le rôle des colonies dans l'histoire des peuples européens » (*Congo*, 1930, II, pp. 144-147). Cet historien aussi savant qu'érudit a sans doute laissé des papiers, des notes. Ne serait-il pas à souhaiter que ceux-ci ne se perdent pas pour l'Histoire ?

(2) Voir ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 89.

stations ? Notre Souverain était-il en relation avec ce savant ?

La réflexion par laquelle DE BRAZZA clôturait sa conférence à la septième section du Congrès de Paris et que nous avons soulignée dans notre mémoire précédent (¹), n'était-elle pas une idée suggestive lancée en faveur de l'initiative que bientôt prendrait le Roi des Belges ?

Le baron REILLE ne fit-il pas allusion à la prochaine Conférence géographique de Bruxelles et à l'œuvre des stations qui en naîtrait, lorsqu'il espérait voir certains projets se réaliser « avant que de nouvelles assises de notre science se réunissent » (²) ? Et dans cette même séance du 20 décembre 1875 de la Société de Géographie de Paris, CH. MAUNOIR, le futur membre de la Conférence de Bruxelles, pensa-t-il uniquement à l'expédition du comte DE BRAZZA, lorsqu'il disait dans son rapport sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1875 :

« L'on peut prédire que d'ici peu de temps les forces de la civilisation moderne pénétreront dans l'intérieur de l'Afrique pour transformer ce vaste continent, champ presque illimité de production » (³) ?

Ne faut-il pas en dire autant de la conclusion de l'étude que M. DUVEYRIER, encore un futur membre de la Conférence de Bruxelles, consacre en février 1876 à l'expédition de CAMERON, estimant que les travaux des voyageurs africains

« ... ont, dès à présent, une portée dont les conséquences se feront bientôt sentir, en permettant au commerce, aux arts et aux idées du monde civilisé de pénétrer dans des contrées habitées par des peuples jeunes » (⁴) ?

(¹) ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II*, p. 86.

(²) *Ibidem*, p. 92.

(³) *Ibidem*, p. 117.

(⁴) *Ibidem*, p. 117.

Plus on réfléchit à la question, et plus on est convaincu qu'il doit y avoir une relation assez étroite entre le voyage du comte DE BRAZZA et l'initiative africaine du Roi. Mais laquelle ?

DE BRAZZA et ceux qui soutenaient son projet, espéraient fermement que la France devancerait par la voie de l'Ogooué tout concurrent éventuel dans la course vers l'intérieur de l'Afrique équatoriale. A cette époque, ont-ils vu en LÉOPOLD II un rival possible ? Nous ne le pensons pas. Et le Roi, du moment qu'à cette époque son regard se portait déjà sur le centre encore inoccupé du continent noir comme sur une immense contrée dont un jour il pourrait faire un domaine à lui, n'avait-il pas tout intérêt à tenir son projet le plus secret possible aux Français plus encore qu'aux Anglais, Allemands et autres ? Essayons donc de nous représenter la tactique que le Roi a pu adopter en l'occurrence pour ne pas éveiller la méfiance de la France à l'égard de l'initiative africaine qu'il méditait.

Dire qu'il se désintéressait complètement du projet du comte DE BRAZZA aurait été peu politique et aurait pu faire naître des soupçons le jour où il lancerait à son tour son initiative africaine. N'était-ce pas beaucoup plus sûr de présenter son propre projet comme devant contribuer efficacement au succès de l'entreprise du voyageur français et d'y faire voir une habile manœuvre de diversion d'un caractère inoffensif en faveur d'un autre projet qui, — nettement politique et expansionniste celui-là, — avait pour terrain d'opération un tout autre point du globe ? On connaissait à Paris les aspirations de LÉOPOLD II aussi bien que l'état d'esprit anti-colonialiste du peuple belge et des hommes d'État de chez nous. On savait le Roi capable de concevoir les combinaisons les plus subtiles pour arriver à lancer son pays dans des entreprises d'outre-mer. Enfin, ce n'était pas un secret à Paris que son regard se portait de préférence

vers l'Extrême-Orient. En fin tacticien, LÉOPOLD II n'a-t-il pas songé alors d'exploiter ces dispositions de certains milieux français pour rendre à leur yeux son initiative africaine non seulement inoffensive, mais même avantageuse aux intérêts de la France en Afrique ? Il ne lui était pas difficile de les convaincre qu'il avait concentré ses efforts expansionnistes sur un point de l'Extrême-Orient, à l'antipode du centre de l'Afrique. N'a-t-il pas pressenti alors ces mêmes milieux sur la possibilité d'une collaboration étroite entre lui et la France en vue d'une action commune dans ces contrées ? L'incompréhension des Belges et leur abstentionnisme n'étaient-ils pas un motif plausible pour expliquer son recours à la coopération de la France, et sa position de chef d'État d'un petit pays neutre un argument à prévaloir, un moyen à préconiser pour évincer l'Angleterre toujours prête à contrecarrer toute tentative d'expansion d'autres pays, aussi de la France, spécialement en Extrême-Orient ? Il n'était pas, en effet, à sa première tentative dans ce domaine, comme nous l'avons vu au début de cet article. Il devait naturellement choisir un pays auquel la France s'intéressait. S'est-il souvenu alors des visées françaises de s'approcher des frontières méridionales de la Chine ? C'est bien possible. Les propositions que le Roi fit alors à certains hommes d'État français, la combinaison qu'il leur présenta, furent-elles dans son esprit plus qu'une manœuvre pour les gagner à son initiative africaine, ou plutôt pour leur faire accepter celle-ci comme ne portant pas de préjudice à leurs intérêts dans le continent noir ? Il lui devenait ainsi possible, en effet, d'en donner une explication tout à fait naturelle : son œuvre humanitaire et scientifique en faveur de l'Afrique était une excellente manœuvre de diversion, elle détournerait l'attention des puissances de cette autre partie du globe en dehors du continent noir où, ensemble avec la France, il déployerait ses efforts.

rait une action coloniale vigoureuse. Le Roi n'a-t-il pas laissé entendre que l'œuvre africaine se limiterait en ordre principal à l'établissement de postes hospitaliers et qu'elle concentrerait ses efforts de pénétration spécialement sur la voie de l'Est en prenant Zanzibar comme point de départ de ses expéditions futures ? Cette assurance n'était-elle pas de nature à donner aux Français tout apaisement ? DE BRAZZA pouvait ainsi opérer en toute liberté sur la voie de l'Ogooué.

L'initiative venant du Roi des Belges, l'entente secrète avec la France restant inconnue, l'organisme à fonder étant purement scientifique et humanitaire, toute l'entreprise procédant d'une association internationale dont la direction serait confiée à un comité composé d'un délégué français, anglais et allemand sous la présidence du Roi des Belges, le siège de l'œuvre étant établi à Bruxelles, tout concourrait à faire agréer le projet aux sociétés de géographie de Londres et de Berlin, et les gouvernements de ces deux pays n'y verraient pas un préjudice aux intérêts de leurs nationaux, puisque l'œuvre se mit au service des voyageurs sans distinction de nationalité.

LÉOPOLD II a-t-il imaginé cette combinaison ? L'avenir peut-être nous le dira. Entre-temps il nous semble que cette hypothèse n'est pas à rejeter *a priori*. Elle peut inciter les chercheurs à combler une grave lacune dans la collection d'archives qui jusqu'à présent a pu être rassemblée ; elle leur montre la voie, leur ouvre une veine à exploiter. Cette supposition ne repose que sur une base fragile : les quelques allusions possibles de certaines personnalités françaises à la Conférence géographique de Bruxelles et à l'œuvre future des stations que nous avons relevées plus haut. Par contre, elle fournit une explication plausible du choix de Zanzibar comme point de départ des expéditions de l'Association internationale africaine, ainsi que du fait que jamais cet organisme

n'a organisé une expédition par l'ouest. Elle déclare peut-être aussi les sympathies que certaines personnalités françaises ont montrées à l'égard de l'initiative africaine du Roi et l'acharnement avec lequel d'autres, surtout des hommes d'État, ont combattu par après l'entreprise du Roi dans le Bas-Congo.

Ainsi, dans cette hypothèse, la Conférence géographique de Bruxelles comme la constitution de l'Association internationale africaine devraient être regardées comme la première phase de la lutte serrée qui se livrera plus tard entre les hommes d'État de Paris et le comte de BRAZZA d'une part et LÉOPOLD II et STANLEY d'autre part. Cette conjecture n'est pas en contradiction avec ce que nous avons écrit dans notre mémoire précédent au sujet de la genèse du dessein africain du Roi et de l'œuvre des stations. Elle ne fait que le compléter et mettre l'initiative royale plus en rapport avec les visées impérialistes françaises en Afrique à cette époque. Elle fait ressortir davantage l'idée politique qui était à la base de l'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles. En effet, nous savons maintenant avec certitude que LÉOPOLD II conçut son projet africain au moment où il dut renoncer à toute autre perspective d'acquisition coloniale. Si au mois d'août 1875 la situation était devenue claire, il pouvait déjà prévoir toutefois dès le début de l'année que l'affaire des Iles Philippines n'avait que très peu de chances d'aboutir. Si donc vers cette époque il commença déjà à préparer de loin le terrain en vue de lancer sa nouvelle entreprise africaine, il est certain qu'il poursuivait un même dessein : celui d'acquérir un domaine outre-mer.

L'hypothèse que nous soumettons à l'appréciation des chercheurs fait voir que l'entreprise africaine de LÉOPOLD II doit être étudiée en fonction des idées maîtresses qui depuis tant d'années dominaient l'esprit et les efforts expansionnistes du Roi. Elle doit être également étudiée

en tenant compte de la conjoncture de la politique coloniale et expansionniste de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne après 1870. Il ne suffit pas d'y consacrer quelques considérations générales. Il nous faut chercher les personnalités étrangères avec lesquelles le Roi était en rapport, nous efforcer de lever le voile sur les spéculations auxquelles les informations qui lui parvenaient, donnaient naissance dans l'esprit toujours en éveil du Roi. Enfin, cette supposition élargit l'explication à fournir à la forme concrète donnée par LÉOPOLD II à son initiative — croisade en faveur du progrès de la science géographique et de l'abolition de la traite.

Si nous ne soulignons ici que les relations possibles de l'initiative royale avec l'expédition du comte DE BRAZZA — et vue de cet angle, l'œuvre revêt un aspect assez inattendu — nous n'entendons nullement en nier ou négliger l'aspect belge tel que l'historien THOMSON le propose (<sup>1</sup>), au contraire ; mais nous sommes intimement convaincu que l'initiative du Roi offre également un aspect français, anglais et allemand. L'historien doit se demander comment LÉOPOLD II a présenté son œuvre auprès des hommes d'État de Paris, de Londres et de Berlin. Jusqu'à présent nous ne savons encore rien de précis à ce sujet. Notre hypothèse se limite à poser le problème et à fournir quelques indications.

#### ARTICLE IV

L'offre généreuse du Roi en faveur de Cameron.

Décembre 1875.

M. STENGERS, dans sa publication de textes inédits d'Émile BANNING, cherche des arguments décisifs pour déterminer si oui ou non, dès avant janvier 1876, le

(<sup>1</sup>) Voir plus haut, pp. 127-129. Il importe cependant d'y faire quelques retouches. Ce que dit l'auteur d'une colonie belge, il faut l'entendre au sens large du mot.

Roi a tourné ses regards du côté de l'Afrique. Après avoir déblayé le terrain des faits, des textes, des hypothèses sans valeur démonstrative, comme il dit, il en retient deux : la lettre du Roi à LAMBERMONT du 22 août 1875 et l'offre de 100.000 F faite par lui à la Société royale de Géographie de Londres en faveur de CAMERON <sup>(1)</sup>.

Nous lui savons gré d'avoir redressé à ce propos l'erreur accidentelle <sup>(2)</sup> que nous avions commise et qu'il explique d'ailleurs parfaitement. Ce n'est donc pas au début de 1875, à la suite de la publication de la lettre de CAMERON datée d'Udjidji le 9 mai 1874, que le Roi prit cette initiative, mais, suivant la déclaration du Président de la Société royale de Géographie de Londres en personne, vers la mi-décembre de cette année. Le savant professeur donne le texte anglais de l'organe de cette institution. Produisons-en ici la traduction française :

« Il y a environ un mois, tout juste avant que la nouvelle authentique de l'arrivée du lieutenant Cameron à la côte occidentale (africaine) parvînt en Angleterre, des bruits circulaient basés sur une information inexacte communiquée de l'Égypte par télégramme, d'après lesquels l'explorateur était retenu à l'intérieur de l'Afrique, n'ayant plus les moyens pécuniaires de poursuivre son voyage. Quand cette nouvelle erronée atteignit les oreilles du Roi des Belges, celui-ci écrivit aussitôt à son Ministre en ce pays (Angleterre) pour lui dire que, si c'était vrai, il était tout disposé à prendre sur lui la responsabilité personnelle de payer les dépenses nécessaires pour ramener le lieutenant Cameron en Angleterre. Toutefois, quand le ministre de Belgique communiqua cette offre généreuse de Sa Majesté à la Société, il (le Président) était en mesure d'expliquer que cette rumeur était fausse, que le lieutenant Cameron n'était pas dans un besoin immédiat d'argent et qu'il avait actuellement atteint la côte occidentale. Il exprima en même temps la profonde reconnaissance qu'éprouvaient la Société et le public anglais de voir le grand intérêt que Sa Majesté attachait

<sup>(1)</sup> STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning (Bruxelles, 1955), pp. 13-14.  
— L'auteur aurait pu faire également état du témoignage du colonel STING-LHAMBER, Léopold II au travail, pp. 80-81 et 346.

<sup>(2)</sup> Le fait s'étant produit en 1875, l'erreur de date n'infirme pas la conclusion que nous en avions tirée.

aux découvertes géographiques. Sans doute, dans ces circonstances, il n'avait plus le droit d'accepter cette offre généreuse; il put cependant constater que Sa Majesté offrit de placer, si c'était nécessaire, la somme de 100.000 F au crédit du lieutenant Cameron pour les dépenses de son voyage de retour... » (1).

En note, M. STENGERS rappelle brièvement que la nouvelle que CAMERON était arrivé sain et sauf à Loanda parvint à Londres le 16 décembre 1875. Le *Times* l'annonça dans son numéro du 17 décembre 1875. Ceci permet donc de situer la démarche du ministre de Belgique à la mi-décembre 1875. C'est parfaitement exact. Il s'en suit que l'épisode que nous avions placé à la page 73 de notre mémoire et le commentaire qui l'accompagne (pp. 75) doivent se reporter à la page 110, au début de l'article traitant de l'exploit de CAMERON. Il en découle également que nous n'avons — du moins jusqu'à présent — que des données conjecturales pour établir que dès le début de 1875 LÉOPOLD II fixa son regard sur le centre de l'Afrique.

Il n'entrait pas dans le cadre de l'étude de M. STENGERS de pousser plus loin ses investigations. On peut cependant se demander d'où venait la prétendue nouvelle lancée d'Égypte et à la suite de laquelle le Roi prit cette initiative.

Le *Times* de Londres avait publié le 5 décembre 1874 le télégramme venant d'Aden et annonçant le projet de CAMERON de poursuivre sa découverte et de descendre le fleuve qui passait par Nyangwe avec l'espoir d'arriver en six mois aux cararactes de Yelela (2). Au mois de mars 1875, on publiait à Londres la fameuse lettre du voyageur anglais datée d'Ujiji le 9 mai 1874 (3). Au début de cette même année, une souscription avait

(1) *Proceedings of the Royal Geographical Society*, t. XX, 1875-1876, p. 165.

(2) *Année géographique*, 1874, t. XII, treizième année (Paris, 1875), p. 82.

(3) *Proceedings of the Royal Geographical Society*, t. XIX, 1874-1875, pp. 75-77 et 246-259.

été ouverte par la Société royale de Géographie de Londres afin de pourvoir aux dépenses de ce prolongement de voyage <sup>(1)</sup>.

En avril 1875, le lieutenant LINANT DE BELLEFONDS, membre de l'état-major de l'expédition égyptienne opérant sous la direction de GORDON dans le Soudan oriental, rencontrait STANLEY au bord du lac Nyanza. Ils y parlèrent de CAMERON, et le lieutenant écrivait à cette occasion dans son carnet de notes :

« M. Stanley m'informe que Cameron a écrit d'Oudjidji (9 mai 1874) qu'il partait pour le Congo. M. Cameron aurait été très embarrassé par la question d'argent, ayant dépassé le crédit alloué par la Société géographique » <sup>(2)</sup>.

Le lieutenant LINANT DE BELLEFONDS fut assassiné sur le chemin de retour vers Khartoum. On retrouva plus tard les notes de l'officier ainsi que les lettres que STANLEY lui avait confiées. Ces notes furent publiées dans le *Moniteur égyptien* du 5 et 7 novembre 1875 et reproduites en entier dans *l'Explorateur* (revue française éditée à Paris) du 25 novembre suivant.

C'est donc au début de novembre 1875 que cette nouvelle concernant CAMERON contenue dans les notes du lieutenant LINANT DE BELLEFONDS avait été communiquée d'Egypte par télégramme. Elle prêtait à confusion puisqu'elle contenait des nouvelles qui avaient été vraies en mai 1874, mais qui ne l'étaient plus un an et demi plus tard. En outre, elle dut froisser l'amour-propre anglais, puisque la Société royale de Géographie, en

(1) Sir H. C. Rawlinson's Address at the anniversary meeting, 24th may 1875 : « In the mean time the Royal Geographical Society has opened a subscription, with a view of providing the necessary funds for his adventurous journey, and has headed the list with a donation of 500 £ » (*Journal of the Royal Geographical Society*, vol. XLV, 1875, p. cciii). Il venait auparavant de relater le projet de CAMERON de continuer son voyage du Tanganika jusqu'aux cataractes de Yelela.

(2) Voir *L'Année Géographique 1875*, t. XIII, quatorzième année (Paris, 1876), pp. 141-145.



Fig. 8. — Le commandant Verney Lovett CAMERON.  
(Extr. de : CAMERON : A travers l'Afrique, voyage de Zanzibar à Benguela, 1872-1876. Paris, 1878, page de garde).

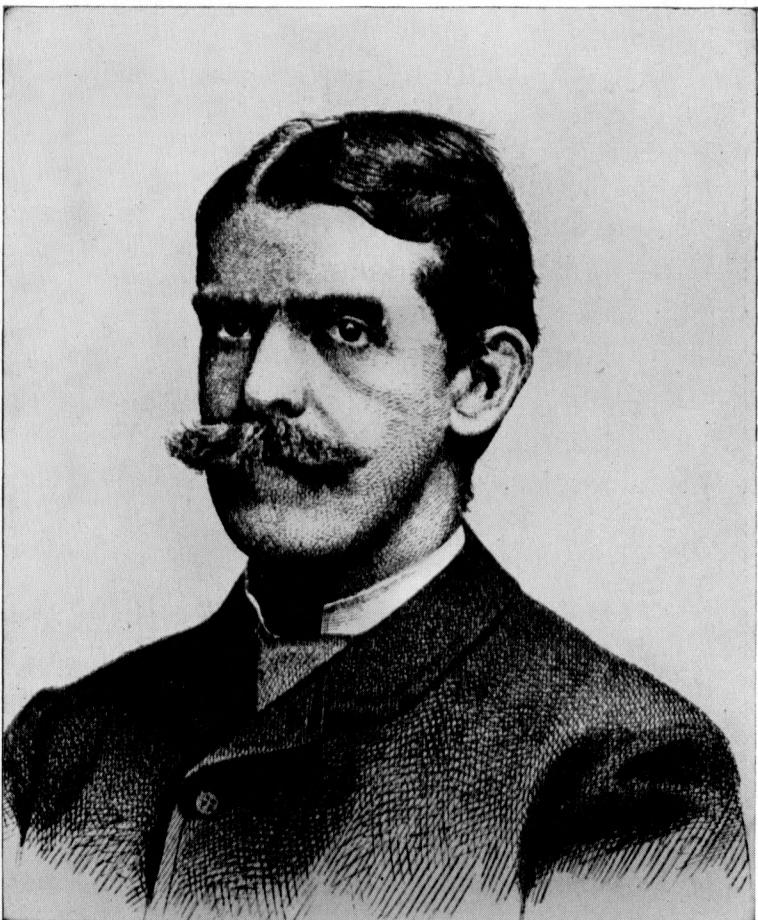


Fig. 9. — Le Dr G. SCHWEINFURTH, le découvreur de l'Ouellé-Makoua.  
(Extr. de : *Le Mouvement Géographique*, 4<sup>e</sup> année,  
13 févr. 1887, p. 15).

apprenant les soucis financiers de CAMERON, y avait immédiatement pourvu dès le début de 1875.

LÉOPOLD II pouvait le savoir. Son geste avait certainement un but en relation avec le projet africain qui occupait déjà à cette époque son esprit. Pour évaluer l'exacte portée de son acte, nous devrions connaître quelle idée le Roi se faisait en décembre 1875 de l'attitude que l'Angleterre adopta à cette époque vis-à-vis de l'occupation éventuelle de la partie de l'Afrique centrale que CAMERON se proposait de parcourir.

En tout cas, il nous semble que notre commentaire de cet acte du Roi peut être maintenu : c'est vers cette époque qu'est né LÉOPOLD l'Africain. Nous nous trouvons ici en présence de la première manifestation extérieure de l'intérêt que le Roi portait à l'Afrique équatoriale et plus particulièrement au bassin du Congo (¹).

## ARTICLE V

### La suggestion de Schweinfurth.

1874-1875.

Vraiment, plus on fouille les publications géographiques parues durant l'année 1875, et plus on constate que le Roi y a puisé maints éléments de sa tactique mise si génialement en œuvre pour réaliser en Afrique le rêve de sa vie.

L'historien se demande sous quelle influence le Roi adopta alors la forme spéciale d'une association internationale ayant pour programme de contribuer à la pénétration de l'Afrique par les explorateurs et à l'abolition de la traite.

LÉOPOLD II suivait l'œuvre des voyageurs..., il par-

(¹) ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II* pp. 74-75.

courait leurs publications pour y rechercher des informations utiles. Nous serions fort étonné qu'il n'ait pas lu le livre du docteur Georges SCHWEINFURTH, *Au cœur de l'Afrique, 1861-1871, Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*, dont en 1875 parut à Paris la traduction française de la main de M<sup>me</sup> H. LOREAU.

Le passage suivant a dû alors retenir son attention.

Dans le chapitre XXIII du second volume, l'auteur expose la triste situation des esclaves et les horreurs de la traite telles qu'il les a vues lui-même durant ses longs voyages dans le Soudan oriental. Il formule sa conclusion de la façon suivante :

« Moyens proposés pour la suppression de la traite des noirs.

Idées d'un voyageur qui est allé dans l'Afrique centrale, aux sources mêmes du commerce d'esclaves.

1<sup>o</sup> Administration de l'Égypte (y compris ses dépendances) suivant les principes des États d'Europe...

2<sup>o</sup> Nomination de commissaires chargés de parcourir les provinces et d'inspecter les routes suivies par les traitants...

3<sup>o</sup> Formation de grands États nègres, qui réuniraient les territoires les plus exposés aux rapt, et qui seraient placés sous le protectorat des puissances européennes. Le morcellement excessif des peuples africains a toujours été le principal obstacle à l'entrée de la civilisation dans ces pays. Seuls, de grands États peuvent offrir la sécurité nécessaire à l'établissement des relations commerciales.

4<sup>o</sup> Immigration chinoise dans les provinces musulmanes du Nil... » (1).

Si les réflexions exprimées par DE BRAZZA au Congrès international des sciences géographiques de Paris en 1875 ouvraient de larges horizons aux combinaisons royales — à moins qu'elles ne furent lancées que pour les annoncer discrètement et leur préparer le terrain (2) —, celles émises par SCHWEINFURTH étaient de

(1) SCHWEINFURTH, *Op. cit.*, pp. 370-371.

(2) Voir ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 86. Voir aussi plus haut, p. 148.

nature à frapper l'esprit de celui qui ne cessait d'épier le moment favorable pour lancer son pays dans une entreprise coloniale et pour se mettre en état, si la fortune lui faisait des avances, de saisir celles-ci au bond.

Sommes-nous ici en présence d'une des sources où LÉOPOLD II a puisé son inspiration ? Certaines questions se posent à l'historien désireux d'en savoir davantage. Vers quelle époque de l'année 1875 la traduction de l'ouvrage de SCHWEINFURTH a-t-elle vu le jour ? Le Roi s'est-il mis en relation avec ce voyageur avant la convocation de la Conférence de Bruxelles en septembre 1876 ? Le savant explorateur assista au Congrès international des sciences géographiques à Paris en 1875. Des émissaires du Roi y prirent-ils contact avec lui ? La correspondance du docteur SCHWEINFURTH ne révèle-t-elle rien qui puisse intéresser l'histoire des prodromes de la Conférence de Bruxelles (¹) ?

En tout état de cause, si jamais une idée répondit aux aspirations intimes de LÉOPOLD II, ce fut bien celle d'un grand État nègre placé sous le protectorat des puissances européennes. Ce ne fut pas seulement en 1879 que le Roi y songea (²) ; déjà à la veille de la Conférence de Bruxelles, l'idée d'une société internationale pour la colonisation fédérale de l'Afrique sous le patronage de la Belgique neutre était discrètement lancée en Belgique (³).

Dans son remarquable livre sur LÉOPOLD II, le comte L. DE LICHTERVELDE écrit :

(¹) L'ouvrage de M. Konrad GUENTHER, Georg Schweinfurth, *Lebensbild eines Afrikaforschers. Briefe von 1857-1925* (Stuttgart, 1954, p. X-341) ne contient que de rares allusions à sa participation à la Conférence géographique de Bruxelles. Nous n'avons pas été en mesure d'utiliser cet ouvrage. (Voir M. A. VANDEPLAS, dans *Zaire*, IX-4, 1955, pp. 428-429).

(²) Voir ses instructions secrètes à STANLEY données en août 1879 (ROEVKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 397-398).

(³) Voir plus loin la correspondance particulière du *Précureur* du 12 septembre 1876, analysée plus loin, pp. 194-204.

« Quand Léopold II eut mené à bien son projet de doter la Belgique d'une colonie, d'impitoyables adversaires se sont plu à opposer les vues exclusivement humanitaires exprimées par le Roi en 1876 aux calculs patriotiques qui le faisaient en réalité travailler dès ce moment à la création d'un empire d'outre-mer. L'expérience pourtant aurait dû leur démontrer l'erreur qu'il y a d'opposer l'une à l'autre comme contradictoires l'action politique et l'impulsion charitable. Comme on l'a vu par après, le salut de la race noire ne pouvait dériver des efforts d'un consortium international où nul n'assumerait effectivement les charges, les risques et les responsabilités du gouvernement. Le Roi, s'il voulait vraiment mettre fin à la traite et reculer d'une manière durable les frontières de la barbarie, était dans l'obligation stricte de viser à la constitution d'un pouvoir politique capable de faire régner sur les tribus l'ordre et la paix. Était-il étonnant qu'à ses yeux ce pouvoir dût être belge ? Mais à cette époque, l'apathie du pays et la jalouse des puissances ne lui auraient pas permis de marcher droit au but » (1).

Le passage du livre de SCHWEINFURTH que nous avons cité démontre à l'évidence que déjà en 1875 des esprits avertis comprirent que la lutte pour l'abolition de la traite en Afrique demandait la constitution d'un pouvoir politique colonial. Le Roi fut certainement de leur nombre. Rien d'étonnant, dès lors, de voir la Conférence géographique de Bruxelles et l'Association internationale à laquelle elle alla donner naissance, avoir dans son esprit une portée beaucoup plus vaste que celle qu'on leur attribuait généralement. Il en ressort qu'il n'y a pas lieu de parler de machiavélisme (2) à ce sujet.

(1) DE LICHTERVELDE, L. (Comte), Léopold II (Louvain, s. d., pp. 148-149).

(2) La Conférence géographique et l'Association internationale ont été une phase initiale destinée à évoluer vers une œuvre politique dont elles contenaient les éléments en puissance. Leur objectif humanitaire n'excluait pas ceux-ci. D'autre part, dans la réalisation de son objectif politique, le Roi n'a jamais trahi ce programme humanitaire qui était à la base de la Conférence et de l'Association, comme l'a décrit magistralement un de nos coloniaux les plus autorisés (M. O. LOUWERS, Hommage au Roi Léopold II, Fondateur de l'empire colonial belge, dans *Biographie coloniale belge, Institut Royal Colonial Belge*, Bruxelles, t. I, p. XVII). — Voir aussi ce que nous écrivions dans « Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II », Bruxelles, 1955, pp. 32-32). Pour arriver à son but, LÉOPOLD II a épuisé toutes les ressources de finesse et d'habileté de son génie diplomatique ; mais il serait déplacé, pour ne pas dire injuste, estimons-nous, de parler de

Il nous semble intéressant de développer quelque peu ce point.

A propos de la relation que CAMERON donnait de son voyage à travers l'Afrique, à la fin de 1875, nous avons noté déjà dans notre mémoire précédent que l'insistance de l'explorateur sur la nécessité d'enrayer l'odieux trafic des esclaves au cœur même de ce continent favorisait singulièrement le dessein du Roi (¹). En adoptant cette croisade parmi les objectifs — fussent-ils éloignés — de sa future Association, LÉOPOLD II était certain non seulement de gagner la sympathie du monde civilisé, mais aussi d'y trouver le moyen d'entraîner les Belges dans son aventure et d'en faire des instruments de ses projets personnels (²). S'il appuyait au début avec tant d'insistance sur le concours que son œuvre était appelée à apporter à la lutte contre la traite, ce n'était pas uniquement en vue de flatter l'opinion publique ou de s'entourer d'une auréole de généreux philanthrope (³), le Roi entendait tirer tout son profit de cet élément. Il n'avait pas été le premier à y voir la voie pour arriver à la fondation d'un puissant État nègre, peut-être serait-il plus exact de dire qu'il a été un des rares hommes d'État qui avaient lu en 1875 avec attention la conclusion du livre de SCHWEINFURTH !

Il vaut la peine de se représenter LÉOPOLD II réfléchissant à la suggestion de cet explorateur : « Formation de grands États nègres... placés sous le protectorat des puissances européennes ».

Si jusqu'à présent seule une entreprise commerciale

machiaïvelisme, d'absence de scrupules moraux, de politique dépourvue de conscience et de bonne foi. Plus on étudiera son œuvre et plus le Roi en sortira grandi. Si LÉOPOLD II s'est toujours montré un des plus fins diplomates de son temps, il s'est également distingué par son sens de l'honneur, son culte du droit et sa fidélité à la parole donnée.

(¹) ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 113.

(²) *Ibidem*, p. 116.

(³) *Ibidem*, p. 178.

permettait à la Belgique et surtout à Son Roi d'entamer une tentative d'expansion avec le dessein d'arriver par ce moyen à acquérir un domaine d'outre-mer, voici qu'une nouvelle voie se dessine : celle d'une œuvre éminemment humanitaire. Elle a l'avantage d'être de nature à frapper l'imagination et le tempérament généreux des Belges ; il suffirait de mettre le caractère philanthropique de l'entreprise à l'avant-plan tout en laissant dans l'ombre la forme concrète à laquelle toute action efficace dans ce domaine devait conduire ; car les Belges seraient bien prêts à se dévouer à l'abolition de la traite, mais peu disposés à aller former un puissant État nègre, et le Gouvernement serait sans doute le premier à s'y opposer. Cette nouvelle voie n'était pas non plus libre d'embûches diplomatiques. De toute façon il fallait éviter de donner l'impression de vouloir réaliser immédiatement la suggestion si heureuse de SCHWEINFURTH. Pour cela, au début du moins, il importait de présenter l'œuvre à entreprendre sous un jour aussi sympathique que possible, et de ne faire état de l'abolition de la traite que comme un but général auquel la nouvelle initiative était destinée à collaborer d'une manière modeste, mais efficace. Il fallait plutôt appuyer sur l'utilité de l'œuvre par rapport à la pénétration de l'Afrique, lui assigner une tâche immédiate limitée, avant tout orientée vers le domaine des sciences géographiques. En donnant à l'entreprise un caractère international, en se mettant pour ainsi dire au service de tous, en présentant l'entreprise comme un geste généreux et désintéressé en faveur du progrès de la science et de la civilisation, l'écueil serait évité de voir les grandes puissances, — dont les nationaux opéraient déjà en Afrique comme explorateurs, — s'opposer à l'entrée en lice d'un nouveau compétiteur pour le futur partage de l'Afrique. De ce fait, ce serait déjà un résultat capital si l'abolition de la traite était admise dans le programme de l'Association

à fonder. Il suffirait par après d'exploiter cette veine.

Comment pourrait-on arriver à la formation de grands États nègres dont parle SCHWEINFURTH ? Trois voies se présentent à l'esprit qui y réfléchit. Une première possibilité serait de seconder l'action de l'Égypte, de favoriser sa poussée vers le centre de l'Afrique et de prendre ensuite ce pays sous tutelle ainsi que toutes ses acquisitions de l'intérieur. LÉOPOLD II ne devait pas y songer : c'était l'affaire des Grands : la France, l'Angleterre et l'Allemagne s'étaient déjà trop intéressées à l'Égypte. Une conclusion s'en dégageait. Il serait utile de laisser ce pays autant que possible en dehors de la nouvelle entreprise. Il fallait agir à côté d'elle... et ne pas trop tarder, car les expéditions du Khédive avançaient de jour en jour vers le centre de l'Afrique.

Restaient à envisager deux autres éventualités : ou bien les puissances européennes se partageraient l'Afrique centrale, chacune d'elles prenant sous sa tutelle une région déterminée, ou bien toute l'Afrique centrale formerait un protectorat collectif, international.

Dans le premier cas, le partage de l'Afrique se ferait à la guise des grandes nations coloniales intéressées déjà au continent noir et suivant le poids de leurs forces respectives, et il ne resterait rien pour les petites nations. En outre, du fait même que la Belgique refusait d'assumer une tâche coloniale, le Roi ne pouvait pas espérer obtenir un territoire. De toute éventualité, il importait donc d'écartier autant que possible l'idée d'un partage de l'Afrique, ou, du moins, de reculer l'heure de cette opération jusqu'au moment où, par une de ses ingénieuses combinaisons, le Roi se serait créé une situation lui permettant d'obtenir aussi un lot dans ce partage.

Le mieux serait encore de voir s'accréditer l'idée de la seconde solution, celle d'un protectorat collectif, d'une colonie fédérale ou internationale. Une telle institution supposait en effet une entente entre les puissances

et la fondation d'un organisme international chargé de l'administration de ce territoire. Cette perspective offrait un champ presque illimité et éminemment propice aux combinaisons dont l'esprit du Roi était si fécond et qui lui étaient depuis longtemps si familières. L'idée d'une société internationale commerciale formait jusqu'alors la base de toutes les formules qu'il avait inventées en vue de ses tentatives d'expansion. Il suffirait d'appliquer à ce nouveau genre d'opération les mêmes idées maîtresses, de faire jouer les mêmes facteurs qui les dominaient : se faire attribuer la présidence et le patronage de cet organisme international, en fixer le siège européen à Bruxelles ; faire valoir la position propre de la Belgique neutre et pacifique, sans ambition coloniale, faisant de son Souverain l'homme tout indiqué à remplir telle fonction et de sa capitale l'endroit idéal pour y établir le siège d'un tel organisme. Il s'agirait uniquement d'exploiter alors l'aubaine qui s'offrait à lui.

Avant tout, il fallait s'assurer les chances de succès en prenant hardiment l'initiative... avec une prudence et une habileté consommées. Il fallait d'abord se créer une position de choix, une place d'honneur et même le poste de commandement dans l'effort du monde civilisé en faveur de l'Afrique tant dans le domaine de la science que dans celui de la philanthropie. Ceci lui était possible et relativement facile, et sa dignité royale lui était un atout incomparable. Pour lancer l'affaire, il fallait résolument écarter de l'entreprise toute apparence mercantile et politique. Ceci lui permettrait d'y remplir un rôle à titre personnel tout en se prévalant du prestige de sa couronne. Le Gouvernement belge, loin de mettre obstacle à cette initiative, ne pourrait que se réjouir de l'accroissement de prestige et d'honneur qui en résulterait et pour son Souverain et pour le pays. Les nations étrangères ne pourraient qu'acquiescer à une initiative aussi noble et aussi désintéressée, d'autant

plus que leur nationaux en profiteraient les premiers.

Mais une fois cette position favorable acquise, le Roi ne laisserait plus l'initiative s'échapper de ses mains ou l'œuvre évoluer dans une direction autre que celle qui servait son dessein. Peut-on s'imaginer LÉOPOLD II insouciant de l'avenir et s'en remettant paisiblement au cours des événements et des circonstances ? C'est mal le connaître et mal le juger. Le génie du Roi était prévoyant. Ce fut même une des notes caractéristiques de son esprit et il y mettait tant de clairvoyance qu'après coup on a pu parler d'un don de vision prophétique ! Ce qu'on a dit de lui à propos de la Commission internationale africaine de 1877 et de la fondation de l'Association internationale du Congo en 1882, doit déjà s'appliquer à la Conférence géographique de Bruxelles et même à la préparation de celle-ci :

« Ici déjà se révèle cette habileté diplomatique, cet art de dissimuler sous des apparences indifférentes une volonté bien déterminée. Dire que le roi n'est pas sincère serait inexact. Il l'est, et il entend accomplir, en effet, une tâche humanitaire. Mais celle-ci se complète d'autres besognes, qui seront siennes et dont vraiment il ne voit pas l'utilité de parler pour le moment » (1).

»...Le roi des Belges — sans l'assentiment formel de la Belgique et « à titre strictement privé » — s'est maintenant lancé dans les intrigues de la haute politique... Le Roi est dans son élément. Il se révèle à lui-même. Il est un diplomate né qui, jusqu'à ce moment, n'avait guère trouvé dans son pays l'occasion de déployer son talent. Le public ne s'en aperçoit guère, mais les quelques personnes de l'entourage direct, les quelques amis que le roi s'est ralliés dans les pays étrangers et dont il fait déjà des collaborateurs, les diplomates qui suivent de près son activité secrète sont stupéfaits. Il déploie une habileté, une volonté, une intelligence, un sens de l'opportunité et même un sens des affaires auxquels personne ne s'attendait de sa part. Il ne discourt plus, comme jadis, sur la nécessité de l'expansion. Il a constaté que ses paroles restaient sans écho. Maintenant il peut agir, ce qui est mieux. Tout en apportant la plus grande conscience dans les devoirs de sa charge royale ... il s'est lancé à corps perdu dans une œuvre

(1) DAYE, P., Léopold II (Paris, 1934, p. 162).

correspondant aux désirs les plus profonds qui, depuis son adolescence, emplissent son âme » <sup>(1)</sup>.

Le même auteur se pose alors la question :

« Éprouve-t-il alors déjà, d'une façon précise, l'intuition des formes que pourront revêtir ses entreprises ? Il se borne à « accumuler des atouts », à « conquérir des droits », comme il le disait. Mais il entend *réaliser*, et réaliser au bénéfice de son pays. Certains ont mis en doute la claire vision qu'il avait de l'avenir. Celle-ci, cependant, ne semble pas, dans son ensemble, douteuse et l'on ne peut souscrire à l'avis de Strauch, qui avait cependant été mêlé de bien près aux débuts de l'entreprise et qui, plusieurs années après la mort du Roi, devait nier la pré-méditation » <sup>(2)</sup>.

Les deux expressions que DAYE cite comme étant du Roi caractérisent parfaitement les deux premières phases de son œuvre : au début, il s'agissait surtout d'accumuler des atouts, c'est l'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles et l'Association internationale africaine à laquelle elle a donné naissance ; plus tard, lors de la fondation du Comité d'Études du Haut-Congo et de l'Association internationale du Congo, il s'agissait de conquérir des droits. La première phase inaugurerait déjà dans le domaine purement scientifique le rôle d'arbitre des intérêts qu'un jour le Roi se réservait de remplir en Afrique sur le plan politique et au profit de la Belgique ; elle suggérait et préparait la pensée d'une colonisation fédérale de l'Afrique ou mieux, préludait l'idée d'internationaliser ou de neutraliser le centre de ce continent en le plaçant sous le patronage du Roi des Belges. Déjà avant 1876, LÉOPOLD II n'avait pas seulement une claire vision de l'avenir, mais il préparait celui-ci, il l'étudiait, il s'y adaptait, il le construisait...

L'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles

<sup>(1)</sup> DAYE, P., Léopold II, pp. 189-190.

<sup>(2)</sup> *Ibidem*, p. 190.

suppose, en effet, chez son promoteur, un habile calcul sur la position neutre de la Belgique et sur les divergences de la politique coloniale de l'Angleterre et de la France d'une part, et de l'Allemagne d'autre part. Londres et Paris étaient annexionnistes, impérialistes ; Berlin ne cherchait pas encore à acquérir des territoires d'outre-mer, mais uniquement, — au moins à cette époque — à obtenir en dehors de l'Europe le libre échange, l'égalité parfaite de son commerce avec celui des nations coloniales. LÉOPOLD II le savait et, dès lors, a dû spéculer sur les avantages qu'il en pouvait tirer. Si l'Angleterre et la France se présentaient à lui comme de puissants concurrents dont il avait à déjouer les prétentions, l'Allemagne, au contraire, s'offrait à lui comme un non moins puissant soutien. Pour s'en assurer le concours ultérieur dans la réalisation de son dessein politique, il n'aura qu'à jouer la carte de la liberté du commerce.

Une conclusion se dégage de ce qui précède : en convoquant la Conférence de Bruxelles, LÉOPOLD II préparait déjà celle de Berlin. Les années qui courrent de l'éclosion du dessein africain du Roi jusqu'à la reconnaissance de l'État Indépendant du Congo forment un tout, non seulement parce que les efforts déployés durant cette période sont tous commandés par une volonté inébranlable et déterminée, mais également parce que chaque phase fait partie d'une tactique savamment étudiée et génialement appliquée. L'objectif final est contenu en puissance dans chaque phase de ce vaste plan ; chaque stade prépare la voie et le terrain au suivant, l'appelle pour ainsi dire. Les obstacles se dresseront par légions ; à certains moments, les circonstances compromettront sérieusement le succès ; l'imprévu ou l'imprévisible ne feront pas défaut ; mais l'inébranlable volonté et le génie du Roi triompheront finalement. Les dix premières années de l'œuvre africaine du Roi doivent se concevoir comme une passionnante partie jouée par le Souverain sur l'échiquier

diplomatique. C'est parce que LÉOPOLD II avait si bien calculé son jeu, avant même la première mise, qu'il a gagné cette partie. La fondation de l'État Indépendant du Congo est une grandiose épopée, une véritable action dramatique d'une envergure exceptionnelle. Elle est un ensemble merveilleux d'actes particuliers, complexes, variés, enchevêtrés, mais toujours ordonnés vers un but unique. L'action débute, progresse, se noue, se complique ; elle est féconde en péripéties pour enfin se dénouer en une magnifique apothéose. Rien de plus passionnant que de suivre l'acteur principal de ce drame ; mais rien de plus ardu aussi que de pénétrer le secret de ses actes préliminaires. Jusqu'à présent, à défaut de données authentiques d'archives, nous pouvons seulement présumer, conjecturer avec une dose assez forte de probabilité et de vraisemblance, que le livre de SCHWEINFURTH contenant la suggestion de la formation d'un puissant État nègre sous un protectorat européen a joué un rôle important, peut-être décisif, dans cette préparation et qu'il a contribué à faire trouver au Roi l'heureuse formule de son dessein. Peut-être qu'un jour des pièces d'archives viendront confirmer cette hypothèse.

## ARTICLE VI

### Le témoignage du baron Guillaume. 1876.

Récemment un historien <sup>(1)</sup> a cru devoir dénier les garanties suffisantes d'exactitude à l'ensemble du témoignage du baron GUILLAUME que nous citions déjà dans notre mémoire précédent <sup>(2)</sup>. Nous démontrerons ailleurs que le savant critique infirme à juste titre la partie des souvenirs du diplomate concernant la confé-

<sup>(1)</sup> STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning (Bruxelles, 1955, p. 12).

<sup>(2)</sup> ROEKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 53-54.

rence de Berlin, mais qu'il n'apporte aucune raison plausible pour ne pas admettre l'exactitude substantielle de l'ancien secrétaire de LAMBERMONT nous rapportant les événements qui ont précédé et suivi immédiatement la Conférence géographique de Bruxelles et auxquels il fut mêlé personnellement d'une façon particulière <sup>(1)</sup>. Le même historien renonce à toute tentative de situer chronologiquement l'entretien dont le baron GUILLAUME fait état, rejetant, sans en donner aucune raison, la date que nous avions proposée. Nous exposerons ailleurs ce qui nous a amené à placer cet entretien entre le 11 juin et le 27 juillet 1876 <sup>(2)</sup>. Nous ne revenons pas ici sur ces deux points.

Le 22 août 1875, le Roi écrivait à LAMBERMONT qu'il comptait s'informer discrètement si en Afrique il n'y avait rien à faire. Les paroles du Souverain rapportées par GUILLAUME y sont parfaitement conformes tout en apportant des éléments nouveaux d'où il ressort que l'idée a déjà pris certains contours dans l'esprit du Roi.

Une première question se pose à l'historien étudiant ce témoignage « extrêmement précieux » <sup>(3)</sup> : le diplomate nous transmet-il littéralement les paroles de LÉOPOLD II ? Au chercheur désireux de scruter la pensée intime du Roi, le souvenir de GUILLAUME, rapproché de la lettre du Roi du 22 août 1875, fournit une base suffisamment sûre pour en admettre au moins l'authenticité substantielle. Il s'agit maintenant de saisir le contenu des expressions vagues et générales attribuées au Souverain. Voici les réflexions que nous soumettons à ce propos à l'appréciation des futurs historiens du Congo.

<sup>(1)</sup> Voir : ROEYKENS, A., Un précieux témoignage au sujet des débuts véridiques de l'œuvre africaine de Léopold II, dans *Aequatoria*, LIX, 1956, pp. 125 sq.

<sup>(2)</sup> *Ibidem*.

<sup>(3)</sup> M. STENGERS écrivait en effet : « Ce témoignage... serait extrêmement précieux s'il présentait de suffisantes garanties d'exactitude et si, d'autre part, il comportait une suffisante précision chronologique. Or, il ne répond ni à l'un ni à l'autre de ces exigences » (*Op. cit.*, p. 12).

Il ressort incontestablement de la lettre du Roi comme du souvenir du diplomate que l'initiative africaine vient de LÉOPOLD II lui-même. C'est lui qui en conçut l'idée. Celle-ci est le fruit de ses observations et de ses réflexions. Il cherche maintenant à la réaliser discrètement, c'est-à-dire dans le plus grand secret. Pourquoi entourer son nouveau projet d'un si grand mystère s'il s'agissait simplement de lancer une œuvre purement scientifique et humanitaire sans aucune arrière-pensée politique ? Cette façon de procéder ne se comprendrait guère. Pourquoi s'adresser à LAMBERMONT, le confident de tous ses projets d'expansion et de toutes ses tentatives de colonisation caressés, combinés et lancés depuis presque vingt ans ? Conçue après l'échec philippin, cette nouvelle initiative s'inspire des mêmes préoccupations. Aussi, LAMBERMONT dira bien que le but qu'on poursuit est « essentiellement humanitaire »<sup>(1)</sup>, « purement scientifique et complètement désintéressé »<sup>(2)</sup> ; jamais il n'exclura l'avenir politique et économique que l'œuvre prépare et que le Roi recherche.

Si l'initiative africaine de LÉOPOLD II doit être comprise dans la ligne ininterrompue de ses projets d'expansion, il importe avant tout de se faire une idée exacte de l'évolution qu'avait prise à la fin de 1875 la pensée maîtresse du Roi en cette matière ; car c'est en fonction de cette pensée évoluée que nous devons comprendre ses paroles laconiques et un peu énigmatiques. Nous pouvons la résumer comme suit. La Belgique a besoin d'une colonie, mais elle n'en veut à aucun prix ; le Gouvernement autant que l'opinion publique y sont hostiles. Jadis, le Prince héritier s'était efforcé de gagner ses compatriotes à ses convictions et à ses projets. Si le duc de Brabant se faisait si pressant dans

<sup>(1)</sup> LAMBERMONT au Roi, 10 juin 1878. Voir ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 320.

<sup>(2)</sup> LAMBERMONT, le 9 septembre 1876. — Voir : *Zaïre*, VII-8, 1953, p. 820.

ses discours au Sénat, on ne doit pas y voir un exposé platonique d'idées qui formeraient plus tard le programme de son règne. Ces discours obtiennent une signification beaucoup plus pratique quand on les situe dans le cadre de l'activité fébrile que le prince héritier déployait déjà à cette époque sur le terrain diplomatique en faveur de projets bien déterminés <sup>(1)</sup>. Il s'agissait pour lui de préparer les hommes du Gouvernement à donner leur assentiment à son projet concernant la Chine, Bornéo, l'Argentine et tant d'autres. Il crut alors encore nécessaire et possible d'associer directement le Gouvernement à la réalisation de ses desseins. Cependant, déjà en mars 1861, il commença à se fatiguer de prêcher toujours dans le désert.

« Le duc de Brabant a assez parlé sur les colonies ; il ne peut guère y revenir plus d'une fois encore. On use une idée en se bornant éternellement à en parler sans résultat » <sup>(2)</sup>.

Devenu Roi, sa conviction est bien arrêtée :

« Directement, la Belgique ne peut rien tenter... à cause de son propre gouvernement, des dispositions de l'esprit public et à cause de la jalouse des grandes puissances » <sup>(3)</sup>.

Dès lors, il rêve de tenter l'affaire indirectement, par le truchement d'une société commerciale internationale privée et neutre. Telle est son idée en 1866, telle elle reste en 1873 ; il s'efforce de la réaliser au Mozambique, en Chine, à Bornéo, aux îles Philippines. Le secret reste un élément essentiel de sa tactique. Quelques

<sup>(1)</sup> Pour ne donner qu'un exemple : 17 mars 1861, lettre du duc de Brabant à LAMBERMONT (Archives du Min. des Aff. étrang. Bruxelles, Papiers Lambermont (classés en ordre chronologique), document n° 85) ; 18 mars 1861, lettre du duc de Brabant à BRIALMONT ; 19 mars 1861, lettre du Duc au même (CROCKAERT, Brialmont. Éloge et Mémoires. Bruxelles, 1925, p. 410) ; 31 mars 1861, discours du duc de Brabant au Sénat.

<sup>(2)</sup> Lettre du duc de Brabant à LAMBERMONT du 17 mars 1861.

<sup>(3)</sup> Note du Roi à son secrétaire le comte DE BORCHGRAVE D'ALTENA datée du 1<sup>er</sup> décembre 1866 (L. O. C., document n° 130).

hommes seulement ont l'esprit assez entreprenant pour suivre le mouvement qu'il veut créer. Parfois, le Roi livre sa pensée intime à quelques-uns d'entre eux. LAMBERMONT le soutient de ses conseils tout en veillant adroitemment à ce que les projets du Souverain suivent la ligne générale de la politique extérieure de la Belgique basée sur la neutralité permanente de la nation. Chez le Roi, l'arrière-pensée politique est toujours présente dans tous ses projets, elle s'accentue même davantage avec le temps..., mais elle ne s'identifie plus avec l'idée d'une colonie belge proprement dite.

On n'a pas encore analysé avec assez de perspicacité, nous semble-t-il, l'évolution qui s'est produite dans les idées expansionnistes de LÉOPOLD II depuis ses premiers débuts dans la vie publique jusqu'à la veille de la Conférence géographique de Bruxelles. Cette lacune a été une des causes de ce que l'on a si peu compris la véritable portée qu'avait l'initiative africaine pour lui. Bien avant 1875, il était convaincu que s'il voulait réussir dans son dessein de doter la Belgique d'un domaine d'outre-mer, il lui fallait personnellement en entreprendre la réalisation. Dans son dessein africain plus qu'ailleurs se révélera sa nouvelle formule. Il s'y prendra en outre d'une nouvelle manière.

Si jusqu'alors toutes ses tentatives d'action au dehors avaient été combinées sur la base de la constitution d'une société commerciale, voici que, dès 1875, il élabora un autre plan pour entreprendre quelque chose en Afrique. C'est l'idée d'une Association internationale poursuivant des objectifs scientifiques et humanitaires. Le problème qui se pose à l'historien est de savoir ce qui a inspiré cette nouvelle orientation au Roi et comment il s'y est déterminé. Il ne suffit pas de se contenter de la remarque générale que l'étude de la situation particulière de l'Afrique l'a amené à choisir cette nouvelle voie merveilleusement adaptée aux circonstances et

éminemment apte à entraîner les Belges. L'Histoire désire assister à cet intense travail de gestation de son dessein africain. Jusqu'à présent, les données authentiques d'archives nous font encore défaut pour retracer avec certitude l'évolution de ce labeur interne. Les essais de reconstitution hypothétique de la genèse de cette nouvelle combinaison royale que nous nous sommes hasardé d'esquisser, n'ont d'autre valeur que de démontrer que le Souverain a pu trouver dans les publications de l'époque et spécialement durant l'année 1875 des éléments utiles d'où son génie a su élaborer la magistrale formule de la Conférence géographique de Bruxelles et de l'Association internationale africaine. Il est cependant un point capital à ne jamais perdre de vue : c'est que l'initiative, lancée alors par le Roi, était essentiellement destinée, à ses yeux, à prendre une évolution ultérieure favorable à l'arrière-pensée qui l'avait inspirée. Celle-ci n'était autre que de lui assurer un domaine personnel dont les destinées, dans sa personne et dans sa Dynastie, seraient intimement et indissolublement liées à la Belgique.

C'est là également un élément auquel les historiens n'ont pas encore porté suffisamment leur attention. Le rêve expansionniste du Roi a trouvé ainsi sa formule définitive. Il ne s'agit plus de procurer à la Belgique une colonie, de lui créer un domaine d'outre-mer sur lequel elle exercerait sa pleine Souveraineté. Le Roi s'est rendu à l'évidence et il en a tiré l'unique conclusion que son opiniâtre attachement à la Belgique et son souci prédominant pour la prospérité de son pays lui dictaient. Il résolut d'exploiter à sa façon et au profit de sa nation les dispositions anticoloniales des hommes du Gouvernement de son pays. Puisque ceux-ci ne consentaient pas à assumer la responsabilité d'une action coloniale, puisqu'ils manquaient de virilité politique, le Roi les rassurera. Il se montrera le premier à renoncer

à lancer la Belgique dans une aventure coloniale qu'on ne concevait pas en Belgique sans l'inquiétante perspective de complications diplomatiques, d'expéditions militaires, de préjudices pour la neutralité. Dans son dernier projet philippin, LÉOPOLD II avait encore expérimenté qu'on préférerait n'encourir aucun risque dans ce domaine. Même LAMBERMONT se montrait circonspect. Le Roi, mieux que personne, connaissait la conception de la neutralité belge qui était à la base de toute l'œuvre diplomatique de ce dernier <sup>(1)</sup>. En l'associant si intimement à la préparation de son dessein africain qu'il l'a fait, le Souverain prouve qu'à cette époque il conservait dans les conseils du baron la même confiance qu'il lui témoignait déjà quinze ans aupara-

(1) Voici, tracé de main de maître par un auteur anonyme d'après le biographe de LAMBERMONT, un exposé substantiel de la doctrine de LAMBERMONT : « Lambermont estimait que la neutralité ne peut être séparée de l'indépendance et qu'elle en est la meilleure garantie. Cette neutralité n'est pas pour lui un expédient dont le seul but aurait été de nous permettre de traverser la crise de l'enfantement, sauf à la secouer comme une entrave, comme un principe de stérilité et d'impuissance, comme un cadeau funeste qu'il faut répudier lorsque la conscience de la force acquise permet de s'en passer... La perspicacité de Lambermont appréciait les avantages de notre situation, mais il (*sic*) en sondait aussi les difficultés. Il savait que, pour les aplanir et les surmonter, la Belgique devait se ménerger l'amitié des princes, s'assurer la confiance des hommes d'État, se concilier les bonnes grâces de l'opinion publique en Europe et les conserver, quoi qu'il arrive, sans rien sacrifier de la dignité et des droits du pays. Ce n'était point, à ses yeux, la tâche seulement de ces moments de crise où la guerre est à l'horizon, où la société européenne paraît ébranlée dans ses fondements. Ce labeur ne cesse pas pendant les époques de paix. Il y a toujours des susceptibilités à ménager, certaines résistances nécessaires à opposer lorsque les événements amènent des rapprochements dont l'intimité serait périlleuse. Le choc des intérêts matériels doit être constamment amorti. Il faut, malgré les obstacles qui surgissent parfois sans qu'on ait pu les prévoir, maintenir des relations loyales et sûres avec les puissances, surtout avec celles à qui, peut-être, on demandera un jour plus qu'une bienveillance passive. Et cette vigilance continue s'exerce avec des moyens dont l'insuffisance est fréquemment une source de préoccupation et de regrets. La Belgique a donc une politique extérieure qui lui est propre, ni effacée, ni inactive, condition indispensable et sauvegarde du développement paisible de ses intérêts économiques, mais dont cette expansion n'est pas le seul objet ni le but exclusif. De cette politique, Lambermont a créé les traditions et démontré l'efficacité et l'excellence. L'histoire y verra son titre principal à la gratitude des Belges » (DE ROBIANO, Le baron Lambermont, Bruxelles, 1905, pp. 79-81).

vant (¹). Mais il n'était plus le jeune prince de 1861 ; Roi, il est devenu plus personnel, il se trace à lui-même sa ligne politique. S'il partage avec LAMBERMONT le souci de la neutralité belge, il se montre cependant plus hardi que son conseiller à en faire la pierre angulaire de ses combinaisons expansionnistes. En cela, il le surpasse. Il le sait sans doute ; aussi mettra-t-il tous ses soins à ménager les appréhensions de son prudent et sage conseiller.

Ainsi, si le Roi renonce à l'idée de doter la Belgique d'une colonie, il conçoit en même temps un projet beaucoup plus hardi : celui de se tailler en Afrique un empire personnel pour lui et pour sa dynastie. L'idée d'acquérir un domaine à lui pour l'offrir à la Belgique ne lui était pas étrangère puisqu'il en parlait déjà à LAMBERMONT en 1861 (²). En 1875, cette idée semble s'être cristallisée dans son projet africain. Elle était essentiellement d'inspiration patriotique. Depuis sa jeunesse, il avait été élevé par son père dans les sentiments d'un absolu dévouement à la Belgique (³). C'est à cette racine que prit vie l'idée de se tailler un empire africain.

(¹) « J'ai grande confiance dans les conseils de M. Lambermont » écrivait le duc de Brabant à BRIALMONT, le 19 mars 1861 (CROCKAERT, Brialmont, Éloge et Mémoires. Bruxelles, 1925, p. 410).

(²) Lettre du duc de Brabant à LAMBERMONT du 11 juin 1861 (L. O. S., t. V., section 8. Projet d'établissement à la Plata, 1861). Voir le texte : ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 413, note 1.

(³) Le jour où le duc de Brabant fit son entrée au Sénat, le 9 avril 1853, LÉOPOLD Ier répondait en ces termes aux membres de la Législature venus l'en féliciter :

« ...Ce qui a manqué à la Belgique, c'est un avenir. Ces belles provinces, depuis des siècles, ont plusieurs fois essayé de vivre de leur propre existence ; toujours le sort et des circonstances défavorables y ont fait obstacle.

Vous avez aujourd'hui une dynastie à vous, à vous seuls. Cette dynastie s'est identifiée avec le Pays, et vos intérêts ont toujours été placés avant les siens. Je vois parmi vous plusieurs hommes politiques qui peuvent dire que cette assertion est vraie.

Je puis affirmer que les fils sont dignes des sentiments que le Pays leur témoigne.

Depuis plusieurs années le Duc de Brabant s'est occupé des intérêts publics ; j'ai trouvé en lui beaucoup de jugement et beaucoup de bon sens ; je l'ai initié

En s'adressant donc à LAMBERMONT — et en cela le témoignage du baron GUILLAUME n'est que l'écho de la lettre du Roi à son conseiller — LÉOPOLD II ne parle que de lui-même. Ce n'est pas la Belgique, mais lui-même qui compte s'informer s'il n'y a rien à faire en Afrique ; c'est lui qui y veut faire quelque chose. Le Souverain agit à la place de son pays. Cette première confidence ne fut qu'une entrée en matière et le point de départ d'ultérieurs échanges de vues. Jusqu'à présent cependant, aucun document, à notre connaissance, ne nous renseigne sur ce qui fut dit entre le Roi et son confident à propos de l'Afrique d'août 1875 jusqu'en juillet 1876. Le souvenir du baron GUILLAUME gagne ainsi en importance puisqu'il apporte un élément nouveau : le but que le Roi dit poursuivre. LÉOPOLD II semble déjà être arrivé à une idée assez précise : il demande au baron d'étudier avec lui l'œuvre des explorateurs africains et de voir ensemble ce qu'ils pourraient en tirer dans un but pacifique et humanitaire. C'était là son seul souci, son but unique.

LAMBERMONT était toutefois le premier à ne pas s'y tromper ; il connaissait trop bien son Souverain pour

franchement à tout ce qu'il y a d'essentiel et d'utile dans les affaires... » (Lt. col. MONTTHAYE, *Notre Dynastie*, Bruxelles, 1910, pp. 110-111).

C'était une confirmation autorisée des paroles que le jeune Prince venait de prononcer au Sénat le même jour :

« ...Les acclamations dont le Peuple belge veut bien saluer mon entrée dans cette enceinte me prouvent, une fois de plus, que, satisfait de son passé, il n'en désire que la continuation dans l'avenir.

Tel est, en effet, Messieurs, le but vers lequel nous devons marcher ensemble. Quant à moi, vous connaissez les sentiments qui m'animent. Vous savez que, sincèrement dévoué à l'existence du Pays, je la confonds avec la mienne. Vous trouverez en moi un compatriote heureux et fier de pouvoir contribuer au maintien de notre indépendance et de notre prospérité.

Tel a toujours été mon vœu le plus cher. Puisse le Ciel, qui depuis vingt-deux ans protège ma Patrie, m'exaucer encore aujourd'hui ».

La même pensée revient en 1865 dans le discours de son avènement au trône :

« ...Premier Roi des Belges à qui la Belgique ait donné le jour. Je me suis, depuis mon enfance, associé à toutes les patriotiques émotions de mon Pays... Dans ma pensée, l'avenir de la Belgique s'est toujours confondu avec le mien ».

ne pas deviner que ce nouveau projet devait servir son grand dessein d'expansion. Celui-ci a-t-il révélé dès lors toute sa pensée, tout son plan à son conseiller ? Nous manquons de données positives pour y répondre catégoriquement. Certains éléments cependant nous semblent de nature à faire entrevoir la conduite du Roi dans cette occurrence. BEYENS paraît insinuer que LAMBERMONT « a vu clair dès la première heure, dans la conception pleine de hardiesse du Roi » (1). Ce témoignage a son poids. Nous verrons ce dernier déployer tout son talent pour seconder les vues du Roi et répondre à toutes les questions de ses collègues belges pendant les réunions préparatoires à la Conférence de septembre 1876 d'une façon qui suppose nécessairement qu'il saisissait parfaitement l'objectif du Roi. Lui-même laisse entendre qu'il connaît « les évolutions qu'il sera nécessaire de faire effectuer à l'œuvre pour la conduire à son but » (2). C'est qu'en novembre 1876, au lendemain de la Conférence géographique et de l'institution de l'Association internationale africaine, il connaissait ce but. Seul le Roi a pu le lui apprendre. L'a-t-il fait avant le mois de septembre de cette année ? M. STENGERS estime qu'on ne peut rien déduire du témoignage du baron GUILLAUME (3). Si nous n'avions que cette source, soit. Mais au mois d'août 1876, nous voyons LAMBERMONT assurer ses collègues qu'il n'est nullement question d'acquisition d'une colonie pour la Belgique (4) ; il répète la même assertion à GREINDL en octobre suivant (5).

(1) BEYENS, E. (baron). Le baron Lambermont (*Revue Générale*, LV, septembre 1922, p. 247).

(2) Rapport de LAMBERMONT sur son voyage à Londres. 30 novembre 1876. A. M. A. E., Afrique. Conférence géographique de Bruxelles et Ass. int. afr. (1876-1882), document n° 74). — Voir le texte : ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 186-194.

(3) STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning (Bruxelles, 1955), p. 13.

(4) Voir ROEYKENS, A., Les réunions préparatoires de la délégation belge à la conférence géographique de Bruxelles, *Zaire*, VII-8, 1953, p. 812.

(5) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 167.

LÉOPOLD II sera donc convenu avec lui que l'initiative nouvelle ne visait d'aucune façon l'établissement d'une colonie. Ce point est hors de doute, nous semble-t-il. A GREINDL, le baron précise davantage les résultats qu'on est en droit d'attendre de l'œuvre :

« La Belgique et son Souverain en retireront indirectement de l'honneur et un grand profit moral » et « avec le temps, le commerce y trouvera sans doute aussi son compte » <sup>(1)</sup>.

En 1878, il écrira à Sa Majesté :

« L'on traduira sans doute exactement une auguste volonté en comptant que rien ne viendra donner à supposer que l'Association africaine n'aurait été créée que pour servir de manteau à des projets d'un caractère particulariste » <sup>(2)</sup>.

Qu'on ne se méprenne pas sur la portée exacte de la formule très nuancée de la pensée de LAMBERMONT. Il ne nie nullement que l'Association africaine ait été créée pour servir à des projets d'un caractère politique, mais il attire l'attention du Roi sur la nécessité d'éviter tout ce qui pourrait laisser croire que ce projet était d'une nature particulariste, c'est-à-dire restreinte au seul profit de la Belgique. Il voudrait voir le Promoteur de l'œuvre africaine poursuivre sous la formule internationale l'objectif humanitaire de la Conférence de Bruxelles, et il conseillait d'adopter de même la formule internationale dans le projet de nature plus commerciale que le Roi méditait alors de réaliser avec le concours de STANLEY.

De toutes ces données paraît se dégager une conclusion nette. C'est que le Roi a réellement fait entrevoir à LAMBERMONT le but politique général qu'il voulait atteindre par la création de l'Association internationale africaine, but tout pacifique et humanitaire. Il

<sup>(1)</sup> ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 167.

<sup>(2)</sup> *Ibidem.*, p. 320.

voulait concourir à la paix en Afrique et à la libération des malheureuses populations qui y étaient victimes de la traite. En fin de compte, en effet, l'établissement d'un pouvoir politique stable et actif était indispensable pour y faire régner l'ordre, la justice et le respect de la dignité humaine, pour y introduire la civilisation, y tracer les routes, équiper le pays, y introduire et protéger le commerce, y planter l'industrie, y faire fructifier ces immenses territoires, y exploiter les richesses du sol. Mais cet aspect du but que se propose le Roi n'épuise pas son dessein. Si, en ce moment, l'Angleterre semblait plus ou moins se désintéresser du centre du continent noir, si l'Allemagne ne cherchait pas encore à se tailler un empire colonial, la France, au contraire, ou du moins certains hommes d'État français, nourrissaient l'ambition d'étendre la domination française sur ces contrées encore inoccupées de l'Afrique. Il importait au Roi d'écartier la domination exclusive des puissances étrangères de cette immense partie de l'Afrique centrale qu'aucun pays n'avait encore annexée. Il fallait envisager la possibilité de voir les nations européennes se disputer âprement la possession de ces territoires le jour où elles se rendraient compte de leurs richesses. Des complications internationales, des guerres coloniales mêmes pouvaient en découler. Il y avait là un facteur à exploiter, une œuvre éminente de paix et d'équilibre à réaliser. Ne pourrait-on pas amener les nations à confier l'œuvre de gouvernement et de colonisation de l'Afrique centrale à une société internationale placée sous le patronage du Roi de la Belgique neutre qui administrerait cet immense territoire au profit de tous et y accorderait une égale liberté au commerce de toutes les nations ? N'est-ce pas là le but pacifique et humanitaire dont parle le Roi ? Connaissant les dispositions et la doctrine de LAMBERTMONT, LÉOPOLD II lui aura sans doute exposé cette idée que la veille de l'ouverture de la Conférence

géographique de Bruxelles un correspondant particulier bruxellois communiqua au journal *Le Précurseur* d'Anvers (¹).

Avons-nous ici l'ultime fond de la pensée royale de cette époque ? Nous ne le pensons pas. Le Roi a toujours été trop patriote pour se contenter d'une formule internationale quand il s'agissait de réaliser le dessein qui a dominé toute sa vie. La combinaison qu'il a sans doute exposée à LAMBERMONT n'était, à ses yeux, qu'un moyen pour arriver au but suprême qu'il s'était tracé dans le secret de son cœur. Celui-ci n'était autre, croyons-nous, que la fondation d'un État personnel qu'il administrerait non pas en mandataire des nations européennes, mais en Souverain indépendant. A-t-il révélé cette pensée à LAMBERMONT avant la Conférence géographique de Bruxelles ? On peut en douter et nous inclinons plutôt à la négative. Ce que ce dernier écrit à GREINDL, en octobre 1876, au sujet de l'honneur et du profit moral qui rejoillira de l'entreprise sur la Belgique et son Souverain laisse raisonnablement supposer que LÉOPOLD II a tenu cette pensée secrète au début de son entreprise. Certains se demanderont peut-être, à la suite de BEYENS, si seulement le Roi a eu dès le début pareille visée hardie. Nous sommes porté à l'affirmative. En effet, une solution belge était exclue puisque la Belgique ne voulait pas de colonie, celle d'une colonie internationale n'aurait jamais pu satisfaire les ambitions patriotiques du Roi et on pouvait toujours douter si la Belgique serait disposée à assumer la tâche qui, en cette hypothèse, lui incomberait. Il ne lui restait donc plus qu'une seule solution : celle de réaliser à lui seul l'heureuse suggestion d'un SCHWEINFURTH : créer un grand État nègre pour lui-même et pour sa dynastie !

Ainsi, croyons-nous, peut se comprendre l'arrière-

(¹) Voir plus loin p. 195.

pensée qui fut à la base de l'initiative africaine de LÉOPOLD II. Nous n'avons fait aucune violence aux textes ou aux événements pour arriver à cette conclusion. Peut-être certains diront-ils que nous projetons sur les débuts de l'œuvre africaine du Roi la clarté qu'elle n'a obtenue que plus tard. Dans ce cas, nous n'aurions fait que démontrer que cette œuvre, même dans son stade initial, contenait déjà en germe toute l'évolution qu'elle a connue ultérieurement. Le génie diplomatique de LÉOPOLD II n'en serait pas moins grand. En tout cas, nous avons préféré exposer notre travail de recherche plutôt que d'esquisser une vue synthétique du labeur interne auquel le Roi s'est livré en 1875 et 1876, sacrifiant le charme du lecteur au souci du chercheur, notre but n'étant avant tout que de mettre entre les mains des futurs historiens du Congo un instrument de travail qui, espérons-le, leur pourra être un utile point de départ à d'ultérieures et fructueuses investigations. Le point sur lequel celles-ci paraissent devoir se concentrer spécialement est la confrontation de la conception de LAMBERMONT à celle du Roi quant aux rapports de la neutralité et de l'expansion belges. A défaut de documents authentiques, c'est surtout dans le comportement ultérieur de ces deux génies dans l'affaire africaine qu'ils trouveront la solution des questions qu'ils se poseront. Les tractations relatives aux projets antérieurs du Roi leur fourniront également d'utiles données.

#### ARTICLE VII

Une singulière annonce parue dans la presse belge au sujet de la future Conférence de Bruxelles.

3 septembre 1876.

Dès le début du mois d'août 1876, le baron E. DE BORCHGRAVE avertit LAMBERMONT que les journalistes

berlinois commençaient à s'intéresser à la future conférence. A Bruxelles on estimait qu'il fallait leur fournir quelques renseignements inoffensifs :

« C'était une affaire personnelle du Roi, on chercherait les moyens de coordonner ce qui restait encore à faire dans le domaine de l'exploration de l'Afrique, et on traiterait des questions qui touchaient à l'intérêt humanitaire, scientifique et économique. Le Roi était heureux de donner, dans ce but élevé, l'hospitalité aux grandes illustrations de la science » (1).

Un mois plus tard, en Belgique, on pouvait lire dans *Le Précurseur* du 3 septembre l'entrefilet suivant, placé dans la rubrique des faits divers :

« Congrès de géographie.

On travaille activement aux ministères des Affaires étrangères et de la Justice à préparer les éléments de la Conférence géographique qui se tiendra prochainement au Palais, sous la présidence du Roi. Cette Conférence aura pour objet d'étudier les moyens pratiques d'établir une colonie pénitentiaire belge en Afrique. Le Roi y a invité quelques-uns des plus illustres explorateurs de ces contrées, et si leur opinion est favorable à l'idée préconisée par Sa Majesté, il est probable qu'un projet de loi sera soumis aux Chambres, en vue d'en assurer l'exécution dans un bref délai ».

*L'Echo du Parlement* du lendemain reproduisit la même information dans sa rubrique des faits divers, indiquant le journal liégeois *La Meuse* comme source de ce renseignement.

D'où venaient ces informations, qui contenaient des éléments exacts à côté de nouvelles entièrement fantaisistes ? Il nous est impossible de le savoir avec certitude ; toutefois nous présumons qu'elles n'avaient pas été lancées à l'insu du Palais. Était-ce une manœuvre de diversion pour dérouter l'attention du public belge au sujet de la véritable portée de la Conférence ? Il est un fait qu'avant l'ouverture de la Conférence, le Roi

(1) Voir ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 138.

voulait tenir son projet secret. Il n'avait rien à faire des considérations, peut-être fort inopportunnes, que des journalistes pourraient se permettre de produire. Il devait surtout veiller à ce que ses intentions ne fussent pas mal interprétées et à ce que les étrangers ne trouvassent rien qui pût froisser leur susceptibilité ou éveiller leur jalousie.

L'idée d'établir une colonie pénitentiaire belge en Afrique peut bien avoir été un ballon d'essai pour étudier les réactions possibles de la presse nationale. On n'avait qu'à laisser tomber le mot « pénitentiaire » pour avoir l'idée d'une colonie belge en Afrique ! D'autre part les délégués étrangers ne s'y laisseraient pas prendre puisqu'ils connaissaient l'objet véritable qui serait soumis à leurs délibérations et qui n'avait aucune connexion avec le projet dont parlaient *Le Précursor* et *l'Echo du Parlement*.

Mais, qui avait pu inspirer cette idée de colonie pénitentiaire, et comment était-on parvenu à y mêler le ministère de la Justice (¹) ?

Dans l'hypothèse, très vraisemblable croyons-nous, que l'idée d'une colonisation pénitentiaire ait été lancée par le Palais, le Roi ne s'est-il pas souvenu en 1876 de la recommandation que M. LE JEUNE, son conseiller et confident, lui avait donnée jadis à ce propos ? Cet éminent juriste lui avait écrit en effet plus de dix ans auparavant :

« ...Ces considérations conduiront à la solution du problème colonial d'autant mieux qu'elles se rattachent à l'étude des questions pénitentiaires qui s'imposent à l'attention publique.

(¹) Nous nous sommes adressé au Ministère de la Justice à Bruxelles. Il n'y existe pas, semble-t-il, de service central d'archives. Le service chargé des institutions pénitentiaires ne possède aucune donnée, m'y a-t-on assuré, concernant le projet de loi dont parle *Le Précursor* ni aucun renseignement au sujet de la prétendue mission africaine qui aurait été confiée à M. STEVENS. — Nous n'avons pas su savoir si le Ministère de la Justice conserve un dossier personnel de tous les fonctionnaires de ce Département. Il serait souhaitable qu'un chercheur s'intéresse à trouver les papiers personnels laissés éventuellement par M. STEVENS.

» La réforme des institutions pénitentiaires est urgente, l'expérience est là qui montre dans la colonisation la voie de cette réforme, mais la colonisation pénitentiaire apparaît comme une entreprise dont les proportions effraient les imaginations. Elle réclame en effet un capital considérable, et les hésitations ne se calmeront que pour autant qu'il soit démontré que la colonisation réserve à ce capital un emploi fructueux.

» Quelque vastes que soient les horizons de la question coloniale, il importe de ne pas négliger les rapports secondaires qui la relient à la réforme pénitentiaire : il y a là un courant de préoccupations dont on peut tirer bon parti. L'attention publique en Belgique est absorbée par des questions de politique intérieure et d'agiotage qui n'approfondissent rien, elle s'est accoutumée aux discussions faciles qui s'agitent sans cesse dans le même cercle d'idées. On ne la captivera, pour une question d'un intérêt sérieux mais éloigné, qu'en saisissant habilement toutes les occasions de la ramener à cette question »<sup>(1)</sup>.

Quoi qu'il en soit, voici ce que *Le Précurseur* du 12 septembre 1876 nous apprend :

» On a rattaché cette conférence royale à la mise en disponibilité de M. Stevens, inspecteur général des prisons, et de ce que cet honorable fonctionnaire a accepté la mission d'aller étudier dans l'Afrique centrale, pour l'édification du Roi et pour son compte, la question de savoir s'il serait possible d'établir sur le sol africain une colonie pénitentiaire belge, on a conclu, je ne sais trop par quel enchaînement d'idées, que la Conférence géographique, convoquée par le Roi, serait appelée à donner son avis sur cette question...

» Ce fonctionnaire... avait eu quelques difficultés avec les aumôniers (de la prison de Louvain)... Un beau jour à Louvain, las de renouveler sans cesse ses observations, dont on ne tenait aucun compte, l'inspecteur se mit en tête d'opérer lui-même. Et le voilà donnant aux prisonniers des conférences morales, des instructions, des leçons qui non seulement les intéressèrent beaucoup... mais encore exercèrent une influence beaucoup plus salutaire. C'était sous le ministère libéral.

» Mais à peine les cléricaux étaient-ils arrivés au pouvoir, qu'une dénonciation était adressée au ministre de la justice...

(1) M. Léon LE FEBVE DE VIVY, Documents d'histoire précoloniale belge (18-1-1865). Les idées coloniales de Léopold duc de Brabant. Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, Mémoires in-8°, Nouvelle série, t. VII, fasc. 1, 1955, p. 29. — En 1863-1864, le Prince semblait préférer rejeter cette idée. Voir la lettre de GOFFINET à LE JEUNE, (LE FEBVE DE VIVY, *Op. cit.*, pp. 25-26).

» Voilà donc l'inspecteur très ennuyé. Aussi accepta-t-il avec empressement l'offre du Roi, quand Sa Majesté lui demanda s'il lui convenait de partir pour l'Afrique et d'y étudier le pour et le contre d'une colonie pénitentiaire à établir dans ces parages.

» Dans un de ses écrits, M. Stevens s'est prononcé contre les colonies pénitentiaires. Cette circonstance n'a pas arrêté le Roi ; elle n'a pas diminué sa confiance dans l'impartialité de son mandataire ; mais elle prouve qu'il n'a pas de parti-pris dans la question » (1).

En effet, M. STEVENS était un partisan convaincu du régime de l'emprisonnement individuel. Ayant été invité à se rendre à Versailles pour y faire connaître les avantages et les inconvénients du système cellulaire appliqué en Belgique (Louvain) aux membres de la Commission d'enquête sur le régime des établissements pénitentiaires instituée par l'Assemblée nationale de France en 1871, il y exposa ses idées le 17 et le 20 décembre 1872. Quelqu'un de cette Commission ayant, par après, qualifié d'« étrange aberration » l'idée d'appliquer le système cellulaire aux détentions prolongées, M. STEVENS y répondit par une brochure, éditée en 1875 à Bruxelles. Il y envisagea les possibilités dont la France disposait et il était amené ainsi à parler des colonies pénitentiaires dans des territoires d'outre-mer. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« Notons cependant que la France a une ressource que la Belgique n'a pas ; c'est la transportation des condamnés à long terme dans les colonies lointaines. Nous n'avons pas à examiner la valeur de ce système, mais nous ferons remarquer en passant, que pour un grand nombre de condamnés à des peines afflictives, la transportation est considérée comme une faveur et manque, par conséquent, du caractère répressif que doit avoir le plus sévère des châtiments du système pénal. En 1852, 3.000 forçats demandèrent spontanément à être transportés à la Guyane. Plusieurs détenus des maisons centrales se sont rendus coupables de crimes de meurtre ou d'incendie, dans l'intérieur de ces établissements, avec le but avoué d'être condamnés aux tra-

(1) Nous avons omis dans cette citation les réflexions journalistiques reflétant trop crûment l'esprit tendancieux de l'époque.

vaux forcés et, par suite, d'être admis à réclamer leur transportation à la Guyane française. Et à quel moyen a-t-on dû recourir pour déjouer ces odieuses tentatives et pour fortifier la répression qui doit les atteindre ? Il a été décidé que désormais toute condamnation, prononcée pour crime commis dans les maisons centrales, serait subi *en cellule* (Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 23 juillet 1853). Remarquons ensuite qu'en 1873, à la Guyane, chaque convict coûtait 1.100 fr par an, c'est-à-dire trois fois la dépense occasionnée par un condamné soumis au régime cellulaire.

» L'entretien annuel d'un condamné, c'est-à-dire la nourriture et le vêtement, coûterait à la Guyane 448 fr et à la Nouvelle Calédonie 381 fr par an. Dans ce chiffre ne sont pas compris les frais de garde et d'administration, non plus que les frais de transport qui s'élèvent à 400 fr au moins pour la Guyane et à 900 fr au maximum pour la Nouvelle Calédonie (Rapport de M. le Vicomte d'Haussonville, 1873).

» Ces dépenses sont encore plus élevées pour l'Angleterre, puisqu'il résulte d'un rapport fait au Parlement, en juillet 1860, que 5.465 convicts déportés ont coûté chacun 180 livres sterling, soit 4.500 fr l'an, au total 24.592.500 fr (Bonneville de Marsangy, *De l'amélioration de la loi criminelle*, t. II, p. 95).

» Ainsi, au double point de vue de l'intimidation et de la dépense, le résultat serait peu satisfaisant. Nous passons sous silence la question des décès et des évasions, à moins qu'on ne veuille y trouver un résultat qui plaiderait en faveur de la transportation.

» L'Angleterre, après avoir dépensé des millions, a renoncé à la transportation. Les frais occasionnés par ce système s'étaient élevés si haut que le comte de Gray n'hésita pas à dire que, si la même somme avait été employée en Angleterre, elle eût suffi à y construire le nombre de prisons nécessaires pour y organiser un bon système de punition. M. le Président Bérenger ajoute que les frais d'établissement d'un lieu de déportation, tel que la Nouvelle-Galles, avaient coûté, d'après les calculs de Benthon, plus de 200 millions de francs, outre une dépense annuelle de 15 millions ; qu'avec des 200 millions de francs, on organisera tout un système de maisons pénitentiaires en France, en supposant qu'il n'en existât pas une seule » (Tissot, *Réforme pénitentiaire*, p. 311) » (1).

Telle fut la conception de M. STEVENS en 1875. Il

(1) STEVENS, J. B., *Régime des établissements pénitentiaires. Enquête parlementaire. Déposition de M. Stevens, inspecteur général des prisons de Belgique. Rapport de M. Charles LUCAS à l'Académie des Sciences morales et politiques* (Muquardt, Bruxelles, 1875, pp. 12-15).

est un fait que le Roi demanda à ce fonctionnaire d'étudier la possibilité ou l'opportunité d'établir une colonie pénitentiaire belge en Afrique, mais nous doutons fort qu'il fût jamais question d'envoyer M. STEVENS en mission en Afrique. En tout le cas, en 1877, ce fonctionnaire rédigea une étude dans laquelle la question d'une colonie pénitentiaire outre-mer fut envisagée. Nous avons trouvé cette étude signalée dans la bibliographie dressée par Victor DE LA COURT et éditée dans les comptes rendus du Congrès international pour l'étude des questions relatives au patronage des détenus et à la protection des enfants moralement abandonnés tenu à Anvers en 1890 (¹). Le livre de M. STEVENS porte le titre suivant très significatif : *Le patronage des condamnés adultes et des jeunes libérés. Mémoire dédié à S. M. le Roi* (Bruxelles, 1877, brochure manuscrite in folio) (²).

Si ce travail est dédié au Roi, c'est que l'étude du sujet a été entreprise à la demande de Sa Majesté. Le fait que l'ouvrage n'a pas été publié à cette époque, semble le prouver également.

Quatorze ans plus tard, en 1891, M. STEVENS livrait son travail à la publicité (³). Nous sommes donc en mesure de connaître le contenu de son rapport au Roi et la solution qu'il donnait à la question des colonies pénitentiaires dans un territoire d'outre-mer.

L'auteur y constate que :

« Des trois moyens généralement employés pour prévenir la rechute des criminels : le patronage, l'expatriation volontaire, la surveillance de la police, le premier a été abandonné après d'infructueux efforts, le second n'a pas été essayé et le troisième fonctionne... dans des conditions diamétralement opposées au but qu'il s'agit d'atteindre » (⁴).

(¹) Congrès international pour l'étude des questions relatives au patronage des détenus et à la protection des enfants moralement abandonnés, Anvers, 1890 (E. GUYOT, Bruxelles, 1891, p. 89).

(²) La bibliothèque du Ministère de la Justice à Bruxelles ne possède pas cette étude.

(³) STEVENS, J. B., *Le patronage des condamnés adultes et des jeunes libérés* (Société belge de librairie, Bruxelles, 1891, 103 pp.).

(⁴) STEVENS, *Op. cit.*, pp. 32-33.

Le huitième chapitre de son étude est entièrement consacré à l'expatriation volontaire. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« Il est admis que le patronage des adultes devrait être une faveur dont pourraient seulement profiter ceux qui l'auraient mérité par une bonne conduite en prison et par des témoignages de repentir.

» Les incorrigibles ou réputés tels seront donc abandonnés. Il en sera de même des individus qui, en raison de leur position sociale antérieure ou du caractère de l'offense commise, auront perdu tout espoir de se reclasser dans la société.

» Mais ils n'en seront que plus dangereux. La lutte pour les besoins de l'existence leur sera plus difficile. Les dangers qu'ils feront courir au repos des citoyens paisibles n'en seront que d'autant plus dangereux.

» Dans l'intérêt social, il importe donc d'offrir une planche de salut à cette classe de libérés. Il n'en est d'autre que de leur faciliter les moyens de s'expatrier volontairement dans les pays d'outre-mer. Ils pourront, s'ils le demandent, être recommandés à cette fin, à la société de patronage.

» Il est des libérés qui désirent quitter la mère patrie, les uns à cause de la fâcheuse notoriété de leurs antécédents, les autres parce qu'ils veulent s'éloigner de leurs familles trop fortement irritées de leurs désordres ; ceux-ci parce qu'ils s'imaginent qu'ils se tireront d'affaire dans un pays où leur passé ne sera pas connu ; ceux-là parce qu'ils ont le goût des voyages et des régions nouvelles. Il y a, en effet, au delà de l'océan, des pays où des hommes qui ont la santé, le courage et la volonté nécessaires peuvent aspirer à une honnête aisance.

» Certaines contrées de l'Amérique du Sud, la Colombie, le Pérou, le Chili, Buenos-Ayres, offrent un vaste champ à leur activité.

» En raison des soins, des démarches multiples et du surcroît de dépenses qui en résulteront pour la société, elle devra se montrer très circonspecte, lorsqu'il s'agira de favoriser l'émigration d'un libéré. Elle doit s'assurer principalement si son désir de quitter la métropole n'est pas le résultat d'un caprice ou d'une illusion ; si sa santé, son instruction primaire et professionnelle, son caractère lui permettent de supporter, d'une part, les fatigues d'un long voyage, le changement de climat et, d'autre part, les luttes réservées à tout homme en quête d'une position sociale sur un terrain qui ne lui est pas familier. Nous terminons ce paragraphe en rappelant le passage suivant, extrait d'un travail que nous avions livré à la publicité en 1862 :

« Des secours seront accordés au libéré qui, à sa sortie de prison, consentirait à s'expatrier. On doit encourager l'émigration volontaire, car, quoi qu'on fasse pour le libéré, sa position sera toujours difficile et, à côté de l'expiation et du repentir, il restera toujours le souvenir de la faute ».

» Ce système, comme nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, est suivi dans plusieurs pays et ne peut soulever aucune réclamation lorsqu'il est appliqué avec prudence et discernement à des sujets qui ont réglé leurs comptes avec la justice et qui ont recouvré leur pleine liberté » (1).

LÉOPOLD II a-t-il réellement songé à appliquer pareil système de colonisation en Afrique ? On peut en douter sérieusement. En effet, si peut-être il entrevoyait pour l'avenir la possibilité d'un essai dans ce sens, comme BANNING et BECKER semblent le faire supposer (2), le

(1) STEVENS, J. B., *Op. cit.*, pp. 65-68. — Au Congrès international d'Anvers de 1890, STEVENS intervint dans la discussion à la séance du 11 octobre 1890 de la deuxième section à propos de la définition à donner au terme du patronage et au rôle à assigner à cette institution. On discutait la proposition suivante : « Le patronage consiste avant tout dans la recherche et, s'il est possible, dans l'organisation du travail. La réconciliation avec les familles ou les anciens patrons, le rapatriement, l'expatriation, et, pour les jeunes gens, l'engagement militaire sont également recommandés » [Congrès intern. Patronage des détenus et protection des enfants moralement abandonnés, Anvers, 1890 (E. Guyot, Bruxelles, 1891, p. 261)]. « M. STEVENS demande la suppression du mot « expatriation ». C'est un danger pour nos compatriotes qui vont s'établir à l'étranger et qui y sont considérés comme des forçats libérés ». On estime cependant qu'il ne faut pas supprimer ce moyen de refaire sa vie (*Ibidem*, p. 262).

(2) L'idée d'une colonie pénitentiaire dans un territoire d'outre-mer, et plus spécialement en Afrique, est reprise dans une brochure que nous attribuons à BANNING, éditée en 1882, et qui porte comme titre *La Belgique doit être agrandie* et les deux initiales E. B. comme indication d'auteur. Après avoir démontré que l'augmentation incessante de la population belge exige un agrandissement du territoire national par l'acquisition, même *manu militari*, d'une colonie en Afrique, par laquelle opération la Belgique profiterait matériellement de l'initiative africaine de son Roi, il écrit : « D'autres considérations, d'une portée plus haute encore peut-être en font pour nous une question de salut. La première de celles-ci est inspirée par la progression inquiétante de la criminalité qui se constate en Belgique. Les prisons se remplissent de plus en plus... Tout ce monde de réprouvés devrait être impitoyablement transporté et relégué aux antipodes... Un pénitentiaire de ce genre exige du territoire à une distance suffisante pour bannir toute espérance et toute tentative de retour dans la mère patrie, et ce territoire doit être assez étendu pour que le déporté, simple ouvrier colon d'abord, puisse plus tard arriver à la condition de propriétaire du sol sans que la surface lui

Roi ne comptait sûrement pas sur le concours d'éléments aussi compromis et parfois aussi compromettants et embarrassants comme agents exécutifs de ses desseins en Afrique.

Ayant reçu un voyageur portugais, le major SERPA PINTO, il écrivait à STRAUCH, le 30 juillet 1879 :

« ...Ce voyageur m'a entièrement intéressé, il est très intelligent. Il m'a dit : les voyages et les opérations en Afrique dépendent des hommes que l'on met à la tête. Si ces hommes sont capables, les

soit marchandée. Le désir inné chez l'homme de posséder la terre et la facilité d'obtenir celle-ci dans une large mesure sont en effet un puissant moyen d'assainissement moral. Qu'on n'oublie pas que c'est Botany-Bay qui a été le point de départ de la richesse, si développée aujourd'hui, de l'Australie. L'utilité moralisatrice d'un établissement du genre que je préconise ne se limite pas à l'expulsion au dehors des éléments infectés dont une nation a le devoir de combattre la contagion ; elle se manifeste aussi d'une autre manière que l'appellerai préventive. Dans toute société, il existe, en nombre plus ou moins grand, de ces natures emportées, indisciplinées pour qui la lutte active et violente est un besoin irrésistible ; un milieu constamment calme et paisible comme la Belgique n'offre pas de débouché à ces sortes d'instincts qui, au fond, ne sont que ceux de la destruction. Ici, ils sont nuisibles ; là-bas, ils seraient utilisés, et l'issue qu'ils y trouveraient préserverait des rigueurs répressives du code pénal beaucoup de malfaiteurs qu'une organisation naturelle mal équilibrée, plutôt que portée au crime, amène devant la justice » (*Op. cit.*, pp. 26-27).

En 1890, à ce fameux congrès d'Anvers auquel BANNING assistait également, un agent de l'État indépendant du Congo prit la parole après avoir été invité par le Président de « donner quelques aperçus sur l'avenir de l'Afrique centrale comme pays de colonisation pénitentiaire. C'est à la séance du 14 octobre 1890 que Jérôme BECKER exposa sa conception devant les membres de la troisième section du Congrès.

« Croyez-vous humaine et pratique la création, en Afrique, de colonies pénitentiaires, par les différentes nations qui y possèdent une part de territoire, et éventuellement, dans quelles conditions ces colonies pourraient être organisées ? » telle est la question qu'il aborde. Il y affirme que ces établissements constituent un moyen excellent de faire reconquérir aux condamnés libérés leur réhabilitation sociale. La colonisation britannique de l'Australie est le fruit de ce système. BECKER préconise d'envoyer en Afrique « les condamnés qui en feraient la demande, les vagabonds des deux sexes, les enfants, voire même nos compagnies disciplinaires ». Le climat d'Afrique n'est pas mortel. La seule difficulté est le choix de l'emplacement de ces établissements ; il se prononce pour le genre de colonies agricoles. Enfin il termine son exposé par une envolée lyrique : « il voit dans les « pénitentiers » le noyau de nouvelles et riches stations. Transformer les parias en civilisateurs ! Quelle gloire morale pour l'Europe et pour l'Afrique conquise au progrès moderne ! Quelle source de prospérité et d'avenir ! » Congrès intern. Patronage des détenus et protection des enfants moralement abandonnés, Anvers, 1890 (E. Guyot, Bruxelles, 1891, pp. 311-316).

succès sont à bon marché et certains. Dans le cas contraire, on dépense beaucoup et sans résultats.

» Cela est indiscutable, nous n'arriverons à rien si nous ne parvenons pas à envoyer en Afrique des hommes. Trouver des hommes, voilà ce que nous devons nous efforcer de faire...

» Aujourd'hui nous agissons avec précipitation, sans connaître les individus, sans les pénétrer de nos vues, sans les avoir fait travailler sous nos yeux, et nous n'obtenons aucun résultat » (1).

Nous croyons retrouver l'écho fidèle de la pensée intime de LÉOPOLD II au sujet des colonies pénitentiaires dans la page suivante du magistral ouvrage du baron Alphonse DE HAULLEVILLE sur les *Apptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique*:

« Une des toutes premières conditions de réussite pour l'œuvre coloniale, c'est d'exporter des capitaux, des travailleurs, des commerçants et des missionnaires, c'est-à-dire des forces vives. Jamais on ne doit commettre cette erreur consistant à se débarrasser des indigents, des vieillards, des non-valeurs en les « évacuant » vers la colonie ; ce serait tuer celle-ci à coup sûr.

» Il faut y envoyer au contraire des hommes vigoureux, intelligents et ayant, soit par eux-mêmes, soit par autrui, l'appui d'un capital. La vigueur du corps, la force du caractère et un peu d'argent sont des conditions de succès. Les corps ou les esprits minés par la misère, par la débauche, par le vice ne valent rien pour une telle entreprise. Malgré l'exemple de l'Australie, nous pensons que les colonies pénitentiaires ne sont pas recommandables, même dans une colonie à ses débuts. C'est du reste l'avis également des Australiens et des Tasmaniens qui ont obtenu, après bien des efforts, la suppression de Botany-Bay et de Van Diemen comme lieu de déportation. C'est aussi celle des habitants libres de la Nouvelle Calédonie. Au reste, la colonisation pénitentiaire est à la fois démoralisante pour la métropole et pour la colonie. Les condamnés considèrent comme une chose enviable et douce le séjour d'outre-mer ; la pénalité, loin d'être crainte, est désirée et ne constitue pas un moyen préventif. Sir Georges Arthur a constaté que plus un condamné remis à un colon — dans le système de l'*ended-ited service* — est habile, plus il continue à se corrompre lui-même et plus il corrompt ses maîtres. Marival (2), de son côté, remarque que les

(1) A. M. A. E., *Papiers STRAUCH*, n° 6.

(2) *Lectures on colonization*, lect. XII, p. 12.

anciens *convicts*, leur peine finie, se rangent dans deux catégories; celle de la classe brutale et basse, dont les habitudes sont les mêmes que celle des pires criminels, et celle de la classe des gens adroits, pour qui la fin justifie les moyens et qui n'hésitent pas à se servir de procédés contestables pour arriver à la fortune...

»La colonisation par l'exportation forcée des éléments défectueux de la société est à déconseiller» (¹).

### ARTICLE VIII

Une correspondance particulière de Bruxelles parue dans  
*Le Précurseur* du 12 septembre 1876.

Nulle part, à notre connaissance et jusqu'à présent, nous ne trouvons des données plus précises sur la nature du dessein que LÉOPOLD II poursuivit en lançant son initiative africaine en 1876, que dans un article anonyme d'un journal anversois publié le jour même de l'ouverture de la Conférence géographique de Bruxelles. Il est bien étrange que les historiens, qui ont retracé les débuts de l'entreprise africaine du Roi et qui se sont penchés sur la question de savoir le but que le Souverain se proposait alors et le plan d'action qu'il s'était tracé, l'ont singulièrement négligé. Ni DOREN, ni DE LICHTERVELDE, ni THOMSON, ni DAYE n'en font mention. Nous l'avons déjà signalé dans une étude antérieure (²). Ce témoignage est trop important pour que nous ne nous y arrêtons pas ici afin d'en déterminer la valeur et d'en analyser le contenu.

Il serait contraire au sens critique d'attribuer à un article anonyme d'un journal la valeur d'une expression authentique et exacte de la pensée du Roi si on n'en

(¹) A. DE HAULLEVILLE, *Aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique*, Bruxelles, 1898, p. 416.

(²) ROEYKENS, A., *Les réunions préparatoires de la délégation belge à la Conférence géographique de Bruxelles en 1876* (*Zaire*, VII-8, 1953, pp. 799 et 823-824).

possède pas la preuve extrinsèque indéniable. Et puisque nous ne disposons pas de pareille dans notre cas (¹), il nous faut aborder ce point avec réserve et circonspection.

Donnons d'abord les raisons qui nous portent à voir dans la correspondance particulière, datée de Bruxelles le 11 septembre 1876 et publiée le lendemain dans le journal libéral anversois *Le Précateur*, une communication officieuse émanant du proche entourage du Roi.

Tous ceux qui ont fréquenté tant soit peu les archives congolaises belges et les écrits personnels du Roi savent que LÉOPOLD II fit très souvent fournir à la presse par ses collaborateurs immédiats, soit directement, soit indirectement, sous la forme de correspondances particulières, des renseignements utiles à ses vues ou nécessaires à son action. *L'Étoile belge*, *L'Écho du Parlement*, *L'Indépendance belge*, *Le Journal de Bruxelles* furent souvent mis à contribution. Il ne négligeait pas non plus les journaux de province, et parmi ceux-ci figure *Le Précateur* de la métropole, qui était alors estimé comme une des feuilles les mieux informées du pays.

Or, la nature et la précision des informations contenues dans la correspondance bruxelloise que nous y lisons dans l'édition du 12 septembre, leur parfaite concordance avec les différents objets des discussions qui eurent lieu le 9 de ce mois entre les délégués belges au cabinet de LAMBERMONT, leur exactitude à rendre la position du Roi en face des différents points qui y furent touchés, les formules et les idées de certains passages trahissant le style et la pensée du Souverain, semblent être autant d'arguments qui nous permettent de présumer avec une quasi-certitude morale que nous sommes en présence d'une communication officieuse.

(¹) Probablement que les archives personnelles de l'un ou l'autre collaborateur immédiat du Roi nous livreront un jour un document se rapportant à cette matière.

Il était dans les habitudes du Roi de rédiger dans semblable cas une note où il indiquait non seulement les différents points à traiter, mais aussi le sens dans lequel ils devaient être développés, ainsi que certaines formules qu'on devait employer. Il en dut être ainsi en l'occurrence. Nous expliquons de cette façon le fait de retrouver son style dans certains passages de l'article du *Précureur*, dont voici le texte :

« LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE AU PALAIS DE BRUXELLES.

(Correspondance particulière. Bruxelles, le 11 septembre).

Demain, mardi 12 septembre, se réunissent au Palais de Bruxelles, sous la présidence du Roi Léopold II, des savants de tous pays du monde choisis parmi les plus célèbres voyageurs et explorateurs, parmi les sommités de la science géographique ».

Suit alors le premier paragraphe du texte que nous avons cité plus haut <sup>(1)</sup> concernant la méprise qui s'était produite, d'après laquelle la Conférence aurait été appelée à donner son avis sur la possibilité d'établir sur le sol africain une colonie pénitentiaire belge. Puis l'auteur continue en ces termes :

« On a supposé aussi, non pas dans la presse, mais dans différents cercles plus ou moins bien informés, que la conférence serait saisie d'un projet, non pas seulement de colonie pénitentiaire, mais de colonisation belge à l'intérieur de l'Afrique : un nouveau Guatemala sur le Continent des fils de Cham. Quel serait l'avenir de cette idée ? Aurait-elle quelques chances d'être bien accueillie du public et des Chambres, et après l'échec de la colonisation de Santo Thomas, se trouverait-il un ministère pour en prendre la responsabilité ? Il est assez inutile de répondre à ces questions, car rien ne prouve que pareille idée soit soumise aux délibérations de la Conférence.

» Si je suis bien informé, voici quel serait l'objet de la Conférence.

» Les explorations, dont l'Afrique centrale est depuis quelques années le but, ont révélé au cœur de ce continent des richesses innombrables qu'on soupçonnait dès longtemps, que l'on commence maintenant à

(1) Voir p. 184.

entrevoir, mais dont on est loin de pouvoir encore déterminer la nature et l'étendue. Un jour viendra sans doute où ces richesses qui jusqu'à présent ont excité seulement la curiosité des voyageurs et des savants, tenteront d'autres appétits. L'Angleterre, la France, la Hollande ont déjà le pied en Afrique. L'Allemagne n'a pas de colonies, Qui sait s'il ne lui prendra pas fantaisie de s'en procurer de ce côté, faute d'en trouver ailleurs. L'Afrique a fourni aux États-Unis une partie de leur population, maintenant émancipée légalement sinon socialement depuis la guerre de la sécession et la défaite des sudistes. Qui sait si les États-Unis ne jetteront pas leur dévolu sur un continent africain, patrie originaire de plusieurs millions de leurs confédérés ? L'Égypte a l'œil sur l'Afrique, dont elle fait partie : elle ne demanderait pas mieux que de s'étendre au Sud. Enfin l'on peut prévoir que, si l'on n'y prend garde, au lieu de porter en Afrique la civilisation, les nations civilisées y porteront la guerre.

» Préoccupé de cette éventualité, le roi Léopold II s'est demandé s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir, et plus sûrement, plus humainement, au grand avantage de tous, par une action commune, par une sorte de fédération des gouvernements et des peuples, des résultats qui seraient improbables, onéreux d'ailleurs et peut-être sanglants, si l'on ne les attendait que d'efforts isolés ou concurrents pour ne pas dire hostiles.

» Naturellement, il ne s'agit pas *hic et nunc* de convier les nations à fonder, sous le patronage de la Belgique neutre, une société internationale pour la colonisation fédérale de l'Afrique. Non. Les choses n'en sont pas là. Il s'en faut de beaucoup que la période des explorations soit close. L'œuvre de Livingstone est loin d'être achevée. Et c'est précisément l'œuvre de Livingstone qui intéresse le Roi et motive la conférence.

» Le Roi a conçu le projet d'amener les puissances à établir en Afrique des stations scientifiques, des postes d'observation et de secours, qui seraient placés sous la protection de leur Fédération, et qui serviraient aux voyageurs, aux explorateurs, de point de départ, de lieu de réfection, et de refuge en cas de nécessité.

» Il a soumis son projet aux diverses sociétés géographiques de l'univers. La plupart ont adhéré en principe et ont délégué à Bruxelles leurs présidents, hommes éminents dans la science, qui se réuniront au Palais, sous la présidence du Roi pour en délibérer. Les plus célèbres explorateurs de l'Afrique assisteront également à cette conférence qui s'ouvrira demain par un discours du Roi et dont les discussions seront secrètes, sauf publication des procès-verbaux, rédigés par le secrétaire, M. Émile Banning, archiviste aux Affaires Étrangères.

» Les membres de la Conférence dînent ce soir chez le Roi.

» Miss Burdett Coutts était au nombre des notabilités invitées à cette conférence, mais elle a décliné l'invitation. Pourquoi ? Je l'ignore. Mais chacun sait que Miss Burdett Coutts consacre chaque année une partie importante de son immense revenu à l'entretien de missions évangéliques en Afrique. Or, le Roi, avec beaucoup de raison, a dégagé son projet de toute arrière-pensée de propagande religieuse.

» Il est probable que le discours du Roi sera communiqué aux journaux <sup>(1)</sup>.

Après avoir fait allusion à la mission dont fut chargé STEVENS, l'auteur aborde ensuite la question de savoir s'il s'agit d'un projet de colonisation belge à l'intérieur de l'Afrique. Remarquons avec quelle finesse il fait la transition de l'idée d'une colonie pénitentiaire belge en Afrique à celle d'une colonie belge tout court. On en arrive à se demander si les informations lancées le 3 septembre et cette correspondance particulière du 11 ne constituent pas les deux phases d'une manœuvre savamment montée. En soi, la chose n'est pas impossible, mais nous ne sommes en possession d'aucun argument pour l'affirmer.

Le correspondant du *Précursor* admet que la presse ne s'est pas occupée de la question ; celle-ci ne fut discutée que « dans différents cercles plus ou moins bien informés ». N'est-ce pas une discrète allusion aux réunions qui avaient eu lieu chez LAMBERMONT le 16 août et le 9 septembre ?

Celui qui s'attendrait à trouver dans cette communication une dénégation catégorique de tout projet colonial, se voit, à son étonnement peut-être, placé devant une réplique très nuancée. On demande simplement quel avenir pareille idée pourrait avoir, quel accueil les Chambres lui feraient, quelle attitude le Gouvernement adopterait à son égard. Ingénieux procédé pour se

(1) Suit alors l'explication du cas de M. STEVENS, que nous avons reproduite plus haut, pp. 184-185.

dérober à une question que d'en poser une foule d'autres et de dire qu'il est assez inutile d'y répondre, « car rien ne prouve que pareille idée soit soumise aux délibérations de la Conférence ». L'auteur de la communication laisse aux milieux plus ou moins bien informés, auxquels il s'adresse, le soin de résoudre eux-mêmes le problème, et par le fait même ils n'en savent pas plus long sur les intentions véritables de l'initiateur de la Conférence. Celui-ci ne pouvait pas s'engager davantage en prenant une position nette en face de la question qu'on posait. S'il ne poursuivait pas pour le moment la fondation d'un nouveau Guatemala, s'il était inutile et trop dangereux de sonder à ce sujet l'opinion du public et des Chambres, s'il tenait à ce que son initiative ait un caractère scientifique et humanitaire tout en étant destinée à évoluer dans le domaine politique et économique en dehors de la responsabilité du Gouvernement, il n'entendait pas se prononcer dès le début sur le concours qu'un jour le Gouvernement belge serait peut-être appelé à lui prêter. Le Roi était bien décidé à présider lui-même à l'évolution de son œuvre et à y consacrer sa fortune privée ; mais les charges financières pourraient à la longue devenir trop lourdes pour ses seules ressources, la situation internationale pourrait le forcer dans l'avenir d'abandonner son système international ou personnel, d'associer le Gouvernement belge plus directement à son œuvre et de placer celle-ci sous la protection du drapeau national. C'aurait été une faute politique de ne pas prévoir cette éventualité toujours possible et de lancer un principe qui serait contraire à ces prévisions.

« Il fallait tenir compte de l'état des esprits », répondit le Roi à BANNING trop empressé de nationaliser l'entreprise africaine <sup>(1)</sup>. Nous voyons ici comment lui-même

<sup>(1)</sup> Voir : « Notes sur ma vie et mes écrits » d'Émile Banning, dans J. STENGERS,

mettait cette recommandation en pratique. En faisant allusion aux dispositions anticolonialistes de l'opinion publique et du Gouvernement, il rassurait ceux qui invoquaient cet état d'esprit pour proclamer l'inopportunité d'un essai quelconque de colonisation belge en Afrique. De cette façon il renforçait en même temps les affirmations de sa note de fin juillet (¹), les assurances que le baron LAMBERMONT avait prié ses collègues de donner aux invités étrangers (²) et celles que le Roi répétait encore une fois solennellement ce même 12 septembre dans son discours d'ouverture de la Conférence.

Certains délégués belges s'étaient attachés au côté commercial du problème africain dans leurs échanges de vues chez LAMBERMONT (³). BANNING l'avait également souligné dans ses notes (⁴). Le baron avait donné les raisons pour lesquelles cet aspect ne devait pas être abordé *ex professo* à la Conférence. On ne le perdrait cependant pas de vue. Les délégués belges s'étaient également demandé si les gouvernements étrangers et les sociétés de géographie opérant déjà en Afrique de vieille date seraient disposés à adhérer à une œuvre de caractère nettement international dont la direction leur échapperait. LAMBERMONT avait expliqué à ses collègues que l'initiative du Roi avait été précisément conçue pour faire taire toutes les divergences de vues et d'intérêts qui, sans cela, pourraient se faire jour entre les différents pays et entraîner des conflits (⁵).

Le correspondant du *Précursor* reprend et développe

Textes inédits d'Émile Banning (Bruxelles, 1955, p. 33). — Voir aussi notre étude: Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876, dans *Zaïre*, VIII-3, 1954, pp. 264-271.

(¹) Voir ROEYKENS, A., Les réunions préparatoires de la délégation belge à la Conférence géographique de Bruxelles en 1876, dans *Zaïre*, VII-8, 1953, p. 807.

(²) *Ibidem*, p. 812.

(³) *Ibidem*, pp. 813, 816.

(⁴) Voir ROEYKENS, A., Banning et la Conférence géographique de Bruxelles. dans *Zaïre*, VIII-3, 1954, p. 263.

(⁵) Voir *Zaïre*, VII-8, 1953, p. 816-817.

les considérations émises à ce double sujet par LAMBERMONT. Un journaliste anonyme et occasionnel jouit de beaucoup plus de liberté d'expression qu'un diplomate. Il peut se permettre de développer des considérations sur lesquelles l'autre reste systématiquement muet.

Il peut détailler certains aspects d'un problème que le diplomate doit couvrir sous le voile prudent de quelques généralités. C'est ainsi que parfois un article de journal peut dévoiler les arrière-pensées qui se cachent derrière des formules savamment choisies par ceux qui ont intérêt de ne pas se découvrir. C'est ainsi, également, que parfois nous y apprenons plus de détails sur des projets secrets que dans des documents authentiques. C'est le cas ici.

« Si je suis bien informé », lisons-nous dans l'article du journal anversois, « voici quel serait l'objet de la Conférence ».

L'Afrique, dont on commence à entrevoir les innombrables richesses, attire l'Angleterre, la France, la Hollande, l'Allemagne, l'Égypte et peut-être même les États-Unis d'Amérique.

« On peut prévoir que, si l'on n'y prend garde, au lieu de porter en Afrique la civilisation, les nations civilisées y porteront la guerre ».

C'est en vue de prévenir pareil malheur que le Roi a conçu son œuvre. Le correspondant bruxellois lève alors quelque peu le voile sur le dessein du Roi, ou plutôt sur la combinaison qu'il avait élaborée et qui tendait à exploiter les possibilités que lui offrirent les rivalités des grandes nations, la neutralité de la Belgique et le caractère international de l'action qu'il proposait de mener en Afrique. Au lieu de laisser chaque nation s'emparer d'une partie de ce continent par des efforts isolés ou concurrents, pour ne pas dire hostiles, LÉOPOLD II proposait un moyen d'obtenir plus sûrement, plus humainement, au grand avantage de tous, par une

action commune, par une sorte de fédération des gouvernements et des peuples, d'heureux résultats.

Est-ce que l'auteur de l'article ne nous met pas ici en présence du projet initial de l'œuvre africaine du Roi, de son plan intégral qui prévoit deux stades successifs : le premier, celui de l'établissement des stations scientifiques par une Association internationale, « des postes d'observation et de secours qui seraient placés sous la protection de la Fédération des nations » ; le deuxième, celui de la colonisation fédérale de l'Afrique par une société internationale sous le patronage de la Belgique neutre ? Pensait-il réellement donner une telle évolution à son œuvre, ou faisait-il lancer cette idée sans y attacher d'autre importance que celle de lui permettre de tenir plus facilement son véritable dessein secret ? L'état actuel de notre documentation ne nous permet pas de nous prononcer avec certitude dans l'un ou l'autre sens. L'historien toutefois ne peut se contenter de constater son impuissance. Il lui faut scruter les maigres données qu'il possède. C'est parce qu'on ne l'a pas assez fait jusqu'à présent que l'histoire des débuts de l'œuvre africaine du Roi est restée si longtemps emprisonnée dans le moule conventionnel de quelques banalités générales (<sup>1</sup>). Si nous n'arrivions qu'à nous approcher de la réalité à travers le jeu délicat et fragile d'une conjecture qui se base sur tout ce que nous savons de certain, l'effort en vaudrait la peine.

Dans sa note du 11 septembre, BANNING prévoit que l'action civilisatrice des stations scientifiques préparera de futurs débouchés au commerce et à l'industrie européennes, et que ces postes deviendront, par la force même des choses, des centres de colonisation et de commerce.

(<sup>1</sup>) Le comte L. DE LICHTERVELDE, P. DAYE et R. S. THOMSON restent aussi dans le vague quant à la détermination des projets du Roi convoquant la Conférence, précisément parce qu'ils ne tiennent pas compte des données que nous trouvons dans cette correspondance bruxelloise du *Précursor*.

L'œuvre scientifique qu'on va fonder connaîtra donc une évolution naturelle dans laquelle l'élément commercial et politique prédomineront (¹). Il semble cependant qu'il ignore le but concret que le Roi a en vue d'atteindre dans ce second stade de son œuvre. Sa Majesté veut-elle ou non acquérir des territoires ? Veut-elle ou non fonder une colonie proprement dite ? Ne trouvons-nous pas la réponse nette et vraiment « léopoldienne » à cette question dans l'article du *Précateur* ?

Dans la conclusion du rapport de son voyage effectué à Londres en novembre 1876, LAMBERMONT écrira :

« Il faut ... saisir les occasions avec prudence, si l'on veut éviter que les préoccupations politiques ne détournent l'attention du public (anglais) au moment des évolutions qu'il sera nécessaire de faire effectuer à l'œuvre pour la conduire à son but » (²).

Il avait dit, le 9 septembre, à ses collègues belges, d'engager la Conférence « à réserver cette phase (commerciale) de la question africaine pour une autre époque ». Il en donnait deux raisons : cette question ne pourrait qu'éveiller les rivalités nationales, et puis il fallait attendre le moment opportun. « La période des découvertes n'est point close », elle « n'est point assez avancée », avait-il dit dans la réunion du 16 août (³).

Nous pouvons en déduire que le Roi semble attendre que l'exploration de l'intérieur de l'Afrique soit assez avancée, que l'œuvre des stations, par le cours naturel des choses, ait créé des relations commerciales ou du moins ouvert des routes qui rendraient ces territoires

(¹) Voir ROEYKENS, A., Banning et la Conférence géographique de Bruxelles, *Zaire*, VIII-3, 1954, p. 263.

(²) ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 194. — Ce texte est des plus importants pour saisir les plans du Roi.

(³) Il est à remarquer qu'on retrouve certaines expressions identiques dans les comptes rendus des réunions préparatoires à la Conférence géographique rédigés sous la dictée de LAMBERMONT et dans la correspondance particulière du *Précateur*. Cette dernière est-elle peut-être due à la plume de LAMBERMONT ?

rentables, pour faire évoluer son œuvre initiale de façon à la conduire au but qu'il s'était proposé. Quel était ce but ? Quelle était cette évolution envisagée dès le début ? Est-ce que le correspondant particulier du *Précuseur* ne fournit pas la réponse qui s'harmonise parfaitement avec les projets antérieurs du Roi, avec le caractère international de l'œuvre des stations scientifiques et avec les combinaisons ultérieures du Souverain ?

L'Association internationale était destinée à faciliter l'exploration de l'intérieur du continent noir et en même temps à procurer au Roi des Belges une position exceptionnellement favorable et centrale dans le mouvement africain. Une fois la période des explorations close ou du moins assez avancée, une fois des stations solidement établies et tenues par des Belges, le Roi convoquerait une nouvelle conférence, créerait un nouvel organisme, ou proposerait d'élargir la compétence de l'Association africaine en vue de placer le territoire de l'Afrique équatoriale sous le régime d'une colonisation fédérale qui serait confiée à cette société avec le consentement des autres nations. Cette Association, qui comprendrait des membres de tous les pays, serait également placée sous la présidence du Roi des Belges qui, comme souverain d'un petit pays neutre comme la Belgique, garantirait les intérêts de tous.

Lorsque STANLEY lancera ses suggestions politiques à l'adresse de l'Angleterre le lendemain de son arrivée à l'embouchure du Congo, en septembre 1877, BANNING et A. RABAUD réagiront dans le sens d'une colonisation fédérale :

« Pourquoi les grandes puissances commerciales de l'ancien et du nouveau monde ne s'entendraient-elles pas pour se charger ensemble de cette mission dont parle Stanley, de protéger au nom de l'humanité, le commerce naissant des pays nouvellement découverts, et ne neutraliseraient-elles pas la grande voie fluviale qui conduit dans l'Afrique centrale ? »

écrivait RABAUD (1). BANNING proposait « l'application des principes formulés par le congrès de Vienne, en l'absence de tout État régulièrement organisé et reconnu » pour arriver à « une combinaison de souveraineté mixte ou même de neutralité » (2).

On pourrait allonger la liste des points de repère de l'idée d'une colonisation fédérale que nous retrouvons dans la genèse de l'État indépendant du Congo. Les trois exemples que nous avons produits plus haut suffisent à convaincre que cette idée était vraiment présente à l'esprit de Léopold II en 1876.

Lorsque GREINDL demande à LAMBERMONT en octobre 1876 si, à côté et sans préjudice du but scientifique et humanitaire à poursuivre, l'entreprise répond sans doute à une pensée exclusivement nationale (3), comme ce fut le cas lors du projet philippin du Roi en 1874-1875, LAMBERMONT lui répond : « Il n'y a pas de pensée exclusivement nationale... On n'a pas en vue d'acquisition coloniale, mais, avec le temps, le commerce y trouvera sans doute aussi son compte » (4), est-ce qu'il ne laisse pas entendre par là que le Roi songeait surtout à cette époque à trouver une formule qui exclurait la mainmise par une nation déterminée sur le centre de l'Afrique en plaçant ce territoire sous la domination d'une association internationale dont il serait le président ?

Tout nous porte à croire cependant que ce régime international envisagé par le Roi n'était, dans son esprit, qu'une formule transitoire et que tôt ou tard son génie était décidé à la faire évoluer vers la création d'un État indépendant dont il serait le Souverain à titre personnel, et dont il souderait ainsi les destinées à celles de

(1) *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille*, t. I, 1877, pp. 364-366. (Voir ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 291-292).

(2) BANNING, E., *La navigation du Congo par Stanley* (*Athenaeum belge*, t. I, 1, 6 janvier 1878, pp. 4-6). Voir ROEYKENS, A., *Op. cit.*, pp. 292-293.

(3) ROEYKENS, A., *Op. cit.*, p. 165.

(4) *Ibidem*, p. 167.

la Belgique. Toutefois, nous ne disposons pas encore d'assez de documents qui nous permettent de formuler une conclusion solidement fondée à ce sujet. Jusqu'à présent, celle-ci se laisse pressentir. Espérons que les archives congolaises, qui ne commencent qu'à s'ouvrir, fourniront des données intéressantes d'où ressortira à l'évidence toute la souplesse du génie diplomatique du Roi dans l'évolution qu'il a su donner à son sujet initial.

Il est intéressant d'attirer l'attention du lecteur sur le cas que le correspondant du *Précursor* semble faire du caractère international de la Conférence de Bruxelles. Dans les deux paragraphes où il expose le projet du Roi, il parle « des gouvernements, des peuples, des nations, des puissances ». Puis, il fait un petit saut : le Roi « a soumis son projet aux diverses sociétés géographiques de l'univers. La plupart ont adhéré en principe et ont délégué à Bruxelles leurs présidents... ». Voilà une ingénieuse manière pour sonder l'état d'esprit des membres étrangers de la Conférence. C'était également une façon de donner à la Conférence géographique de Bruxelles « un caractère quasi officiel, malgré l'absence de mandats publics décernés à ses membres », comme BANNING l'écrira en 1882 (¹).

La question de l'attitude à adopter par l'œuvre à l'égard des missions religieuses, et celle de présenter l'entreprise au public avaient fait l'objet des échanges de vues entre les délégués belges le 16 août et le 9 septembre (²). A ce propos aussi, le correspondant bruxellois semble donner des précisions et des assurances jugées utiles ou nécessaires par le promoteur de l'œuvre.

(¹) Un Belge, La question africaine (*Moniteur industriel*, 26 octobre 1882, p. 365. — Voir à ce propos : ROEVKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1954, p. 178).

(²) LAMBERMONT y dit, à la réunion du 16 août : « Répondant à une observation antérieurement présentée, il exprime l'avis que la mission du comité permanent ne sera point d'organiser des explorations ou des expéditions en Afrique, ce qui l'exposerait en effet à des conflits avec les Sociétés de géogra-

L'auteur de l'article nous apprend que Miss BURDETT COUTTS avait été au nombre des invités, mais qu'elle avait décliné l'invitation <sup>(1)</sup>. Rappelant que cette Anglaise très fortunée était une fervente et généreuse promotrice des missions protestantes, il note :

« Or, le Roi, avec beaucoup de raison, a dégagé son projet de toute arrière-pensée de propagande religieuse ».

phie, les sociétés qui s'occupent de missions religieuses, et peut-être même les gouvernements. Il s'agit d'établir des postes hospitaliers que les savants, les voyageurs, les commerçants, les missionnaires pourront utiliser à leurs points de vue respectifs » (voir *Zaire*, VII-8, 1953, p. 812). — A la réunion du 9 septembre, il est encore plus explicite : « Il ne semble point opportun d'insister dès maintenant pour l'adoption de mesures directement applicables aux missions religieuses et aux affaires commerciales. Ce sont là deux ordres d'idées qui peuvent faire surgir des dissidences au sein de la Conférence ? Les Anglais eux mêmes ne sont point d'accord sur l'influence des missionnaires ; différentes opinions à ce sujet sont en présence et il suffirait, semble-t-il, pour le moment, que chacun, de quelque culte qu'il soit, trouve un égal accès, une même protection auprès des postes hospitaliers » (Voir : *ibidem*, pp. 816-817). De son côté, COUVREUR émet la remarque suivante : « Seulement il recommande la plus grande circonspection dans le mode que l'on emploiera le moment venu, pour recueillir les fonds. De la manière dont on présentera l'affaire au public dépendra bien certainement le résultat de la souscription » (Voir : *ibidem*, p. 817). Cette dernière réflexion doit se comprendre, estimons-nous, comme un avertissement : il ne faut pas que l'œuvre africaine soit présentée comme devant servir au prosélytisme catholique en Afrique, sinon une grande partie de l'opinion publique s'en détrancherait. Nous trouvons l'écho de cet avertissement dans une conférence que COUVREUR donna au début de 1877 à l'Association libérale de Bruxelles et dans laquelle il disait : « Un très grand danger du projet en question serait de livrer les nègres à des controverses religieuses. Nous n'en voulons à aucun prix. Mais l'œuvre sera laïque et scientifique, ou elle ne sera pas (Les applaudissements interrompent l'orateur). Le parti clérical a bien senti cela, aussi a-t-il commencé par dénigrer l'œuvre. S'il nourrissait l'arrière-pensée d'en tirer un avantage pour ses propres intérêts, ses espérances seraient déçues, parce que l'œuvre a un caractère international et cosmopolite. Les Anglais, les Allemands hérétiques, les Russes schismatiques, les Français voltaïens y participent ; ils ne permettront pas que l'œuvre s'écarte de son programme et livre le centre de l'Afrique à toutes les jalousies de sectes chrétiennes et aux horreurs des guerres religieuses » (*L'Indépendance Belge*, 12 janvier 1877 ; *Le Précurseur*, 12 janvier 1877). Le 19 juillet 1877, *L'Indépendance Belge* écrira encore : « Il est clair qu'on ne peut soutenir que l'Association songe à opérer ou à encourager la conversion des indigènes au catholicisme ».

(1) Le motif de l'abstention de Miss BURDETT COUTTS est donné par LAMBERT-MONT dans son rapport au Roi du 30 novembre 1876 : c'est « l'hostilité du célèbre voyageur (Cameron) pour les missionnaires » (ROEKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 193).

Cette courte phrase qui, à notre avis, pourrait bien avoir été d'abord écrite de la main du Roi avant de passer dans la lettre du correspondant du journal anversois, est formulée avec grand art et mérite d'être bien pesée.

Elle fait entendre que LÉOPOLD II lui-même a pris la décision de donner pareil caractère à son initiative. La partie de l'opinion publique belge hostile au prosélytisme religieux y trouvait une garantie que l'entreprise royale resterait purement profane, tandis que les catholiques belges n'étaient pas autorisés à y voir une œuvre conçue dans le but de servir directement celle des missionnaires.

La formule évite intentionnellement de se prononcer sur les rapports qui existeront nécessairement entre les stations et les missionnaires en Afrique. Elle énonce uniquement un principe évident, logique et indispensable dans les conditions de vie moderne. Être dégagé de toute arrière-pensée de propagande religieuse veut dire ne pas avoir été conçu dans un but de prosélytisme, ni ouvertement ni secrètement. L'œuvre est profane dans son but, dans ses moyens, dans ses membres. La formule laisse intactes les questions suivantes : Quelles seront les conséquences de ce principe ? Dans quel esprit l'œuvre entreprendra-t-elle sa mission en Afrique ? Adoptera-t-elle une attitude sympathique, favorable vis-à-vis de la propagande religieuse ? Acceptera-t-elle le concours éventuel des missions dans l'œuvre civilisatrice et éducatrice indispensable au relèvement moral, social et culturel des populations indigènes ? Ou bien niera-t-elle complètement le facteur religieux dans ce travail de régénération, mettra-t-elle sur pied un système d'éducation purement laïque, areligieux ou même anti-religieux ? Entravera-t-elle ou écartera-t-elle l'activité des missionnaires ?

Autant de questions qui restent sans réponse et

auxquelles la formule employée par le correspondant du *Précursor* ne permet pas d'en donner une.

La formule est choisie de telle façon que les libres penseurs ne sauraient l'exploiter, ni les catholiques s'en offusquer. Parce que elle était dégagée de toute arrière-pensée missionnaire, l'œuvre n'était pas pour autant chargée d'une arrière-pensée antireligieuse ou maçonnique. Si elle n'entend nullement devenir un instrument de propagande religieuse, elle ne s'offre pas pour autant à devenir un instrument d'expansion maçonnique ou une arme pour combattre l'Église en Afrique. Le prétendre, ce serait faire preuve de peu de logique. D'autre part, il est normal qu'une œuvre purement profane ne désire pas se voir confondue avec quelque entreprise purement religieuse. Elle a son objectif propre et immédiat : fonder des stations scientifiques, des postes d'observation et de secours où tout voyageur bien intentionné, quels que fussent sa nationalité, son culte, l'objet spécifique de son voyage, trouvera un égal accès, une même protection. Par là l'œuvre estime contribuer efficacement à l'introduction de la civilisation en Afrique, à l'exploration de ce continent, à l'abolition de la traite.

Les sociétés missionnaires comme les institutions savantes, les associations philanthropiques a-religieuses comme les grandes compagnies commerciales, les groupements culturels comme les mouvements sociaux, tous ces organismes étaient en droit de souligner que leurs agents éventuels en Afrique pourraient retirer de l'établissement de ces stations de grands avantages : la pénétration vers le cœur du continent noir leur serait rendue plus sûre et plus facile. D'autre part, il leur était loisible de faire remarquer le précieux concours que, dans l'ordre de leur activité spécifique, ils étaient en mesure d'apporter à la réalisation du but suprême qui avait inspiré l'initiative africaine du Roi des Belges,

ainsi que l'éventuel secours qu'ils pourraient prêter à leur tour aux agents de l'Œuvre internationale ou à l'extension du réseau des stations. Enfin ils pouvaient déduire de cette double constatation qu'il était hautement convenable de voir s'établir des relations mutuelles de sympathie et d'entre aide entre eux et l'Association internationale à l'avantage des uns et des autres et au profit des populations africaines. Tout homme raisonnable et bien intentionné devait arriver à cette même conclusion.

Si le Roi, en tant qu'homme d'État, a dégagé son entreprise de toute arrière-pensée de propagande religieuse, il y a toutefois toujours attaché, dans son for intérieur d'homme privé, une valeur hautement morale, une pensée intime d'ordre religieux. La formule que nous analysons ne l'exclut nullement, la position d'homme d'État, de Roi constitutionnel de la Belgique ou la destinée purement profane de son œuvre africaine, toute sa politique en un mot, ne s'y opposent pas. Personne ne peut lui en faire un reproche, ni en déduire des conclusions contraires à la logique et aux faits historiques. LÉOPOLD II a cherché à faire œuvre non pas religieuse mais politique en Afrique ; il était conscient toutefois que son initiative constituait en elle-même une œuvre de rédemption et de libération en faveur des peuples déshérités de l'Afrique livrés encore à la barbarie et à la traite, et qu'elle était appelée à avoir pour la propagande religieuse dans ce continent une répercussion immense et favorable <sup>(1)</sup>. Une telle action a une éminente portée morale et représente un acte méritoire. Le Souverain si éclairé et le fondateur génial d'empire que fut LÉOPOLD II, n'a pas désiré pour lui-même des gains matériels ou la gloire et la satisfaction de dominer de vastes territoires, il

<sup>(1)</sup> Il ne manquera pas non plus d'employer à son tour le facteur religieux pour cimenter davantage son Congo à la Belgique (Voir notre étude : Le baron L. de Béthune et la politique religieuse de Léopold II en Afrique. *Zaire*, X, 1956).

n'a pas tant convoité la reconnaissance de ses compatriotes que le moyen de leur rendre service, et dans son for intérieur, il a recherché l'apaisement de sa conscience qui avait besoin de miséricorde.

Nous lisons dans une lettre du Cardinal LAVIGERIE, datée du 14 avril 1886, les passages suivants :

« ...Ce n'est pas en vain que Dieu vient de faire à la Belgique la gloire d'ouvrir par Son Souverain, à la civilisation et à la foi, l'intérieur de l'Afrique équatoriale.

» Cette œuvre est, en un sens, la plus grande de ce siècle. Je ne vois rien pour moi, dans notre histoire, de plus élevé que l'initiative et la persévérandce vraiment royales qui ont enfin ouvert de part en part, entre les deux océans, le continent africain.

» Je ne parle pas seulement de l'avenir économique des régions les plus admirables et peut-être les plus riches du monde. Je parle des intérêts supérieurs de la race humaine : une barrière désormais opposée à l'invasion brutale du mahométisme qui a conquis, depuis un siècle, le tiers de l'Afrique et qui allait en conquérir le reste pour l'assujettir à son joug stérile ; l'abolition prochaine de la traite et de l'esclavage terrestres, plus affreux encore que la traite maritime ; l'initiation des races aujourd'hui tristement abaissées, mais dont les enfants, nous l'avons expérimenté, sont susceptibles d'éducation et de progrès quelquefois remarquables.

» Voilà ce qui doit exciter la reconnaissance de tous et ce qui excite la même. Je ne suis pas le seul. Je reviens de Rome, en ce moment même. J'y ai entendu Léon XIII, ce grand Pape, resté toujours attaché à la Belgique, depuis qu'il l'a connue de près, exprimer devant tous les membres du Sacré Collège, sa joie profonde pour la grande œuvre que le Roi des Belges a commencée...

» Et en vérité, le Père commun des fidèles, ... avait raison de parler ainsi.

Il répondait à une parole chrétienne et royale que j'avais entendue à Bruxelles même, peu de temps après que Léopold II avait adressé un premier appel à l'élite de toutes les nations pour l'entraîner et s'associer à Lui dans cette grande et pacifique conquête. Comme je me permettais de Lui parler des difficultés, des périls, des lourdes charges d'une semblable tentative, il me dit avec un accent qui m'a touché et que la Providence devait bénir : « Je sais tout cela, mais je dois penser à mourir un jour, et lorsque je mourrai, je voudrais pouvoir, du moins, offrir à Dieu une œuvre qui sorte de l'ordinaire et qui appelle

sur moi sa miséricorde. Si je réussis, malgré les obstacles, c'est celle-là que je lui offrirai ».

» Parole vraiment belle et qui méritait d'être couronnée comme elle l'a été, même dès ce monde, par les applaudissements et le concours de toutes les nations de l'Europe...] » (1).

Le Roi tint le même langage à Mgr FERRATA, Nonce Apostolique à Bruxelles, qui nous le rapporte dans ses mémoires (2). Il s'exprimait ainsi également au Fr. ALEXIS en 1886 (3). Trois années plus tard, il confirmait à nouveau ses dires au Cardinal LAVIGERIE dans une circonstance un peu spéciale.

On pourrait croire que le Roi adopta pareil langage en considération du caractère religieux des personnalités auxquelles il s'adressa dans ces différentes circonstances. Certes, il n'aurait eu aucune raison ni aucun intérêt de s'exprimer en ces termes au grand maître de l'Orient ! On pourrait remarquer que le Souverain ne se laissait pas aller à semblables confidences sans une arrière-pensée de calcul politique. Et c'est rigoureusement vrai ; ce qui n'exclut pas que ce qu'il disait était éga-

(1) Le document doit être conservé actuellement aux archives de la maison génératrice des Pères Blancs à Rome où sont réunis tous les papiers se rapportant au Cardinal LAVIGERIE. — Le P. BRESSON, Supérieur de la maison des Pères Blancs à Woluwé, avait transmis la lettre du Cardinal au colonel STRAUCH pour lui demander son avis sur l'opportunité de la citation des paroles du Roi. Le Colonel, ayant communiqué le texte de Son Éminence à LÉOPOLD II, reçut le 16 avril 1886 de celui-ci la réponse suivante à ce sujet :

« Pour la lettre de Mgr Lavigerie, je préfère supprimer à la fin la citation de mes paroles. La main droite doit ignorer le bien que fait la gauche, enseigne l'Évangile. Je tiens à garder mon mérite aux yeux de Dieu et pour cela il me faut ne pas me montrer auprès des hommes.

« Je demande la suppression de ce que je marque au crayon. Je suis très touché de tout ce qu'a fait le Cardinal et je saurai lui prouver ma reconnaissance. Répétez cela au Père Bresson. (s.) Léopold ». (A. M. A. E. Papiers Strauch, n. 589). Réponse vraiment léopoldienne. Sous cette tournure évangélique se cachait aussi une habile tactique politique. Nous avons placé entre [ ] le passage marqué par le Roi.

(2) FERRATA (Cardinal), Mémoires (Cuggiani, 1920, t. I, pp. 312-313).

(3) CARTON DE WIART, E. (baron, secrétaire de Léopold II), L'appel missionnaire d'un grand Roi (*Bulletin de l'Union missionnaire du Clergé*, XXX, 1950, p. 42).

lement la vérité. Le Roi lui-même le fit rappeler un jour au Cardinal LAVIGERIE. Son Éminence s'étant permis d'insinuer que le Roi « n'avait entrepris le Congo qu'en vue du ciel », sans espoir fondé d'un résultat tangible sur terre, le Roi écrivait une lettre à LAMBERMONT, le 22 août 1889, que celui-ci devait passer au doyen de Sainte-Gudule pour que ce dernier la communiquât au Cardinal. Voici ce qu'y dit Sa Majesté :

« Il est certain que je suis de ceux qui croient qu'il est *politique* de se préoccuper de l'autre monde, mais il est mal au Cardinal de se servir de mes paroles pour nuire au Congo et me représenter comme doutant de son succès futur.

» Je veux augmenter la famille du Christ et je veux aussi des débouchés pour nos industries et je réussirai à l'un et à l'autre. Voilà la vérité » (1).

A l'heure où quelqu'un dresse son testament, où il se place froidement en face de l'invincible réalité de la mort qui approche, quand, en ce moment, il formule son ultime et suprême volonté sur un point qui ne regarde que ses propres intérêts dans le for intérieur le plus intime de sa conscience, il n'y est plus question de calcul politique, encore moins de feinte. Or, le 20 novembre 1907, LÉOPOLD II termina son court testament par cette invocation patriotique et chrétienne dans laquelle nous trouvons un écho de ses confidences antérieures que nous venons de citer :

« Que Dieu protège la Belgique et daigne, dans sa bonté, m'être miséricordieux ».

(1) L. O. C., document n° 903.

## ÉPILOGUE

On aimerait sans doute voir se terminer cette série d'études analytiques par une vue d'ensemble sur la genèse du dessein africain de LÉOPOLD II et les premières origines de l'empire colonial belge. Nous voudrions satisfaire ce désir ; mais nous en estimons prématurée la réalisation. L'histoire des débuts de l'entreprise africaine du Roi n'a pas encore dépassé le stade des recherches et des travaux d'approche.

Jadis les explorateurs s'engagèrent dans l'intérieur de l'Afrique et chacun en rapporta des données qui servirent de point de départ aux investigations de leurs successeurs. Les régions à explorer étaient immenses et les résultats des premières explorations avaient besoin d'être vérifiés, d'être complétés et parfois d'être corrigés. Le voile qui couvrait les vastes régions intérieures du continent noir n'a été levé que lentement et par bribes jusqu'au jour où enfin la géographie de cette partie du globe sortit entièrement des ténèbres. L'histoire des origines du Congo belge connaît un sort semblable. Quand on veut aller au fond des choses et se rendre compte en détail de l'évolution qu'a connue le dessein africain de LÉOPOLD II, quand on veut quitter le chemin battu des généralités vagues et banales, on constate combien laconiques sont les documents d'archives belges dont on dispose et combien multiples restent les points encore à éclaircir. L'historien qui s'aventure dans le labyrinthe des combinaisons enchevêtrées du fondateur de notre empire colonial se voit contraint ainsi, à chaque pas, d'avouer l'indigence de sa documentation. Faut-il pour cela qu'il renonce à la tâche d'en pénétrer le secret ?

Les intrépides voyageurs se sont-ils abstenus jadis de s'engager vers l'intérieur inconnu de l'Afrique parce qu'il leur manquait des cartes auxquelles ils pouvaient se fier, des routes tracées, des itinéraires tout faits ? Une fois revenus de leurs expéditions, se sont-ils contentés d'enregistrer uniquement les résultats certains de leurs découvertes, ou n'ont-ils pas émis des hypothèses au sujet des points restés obscurs ? Les suppositions qu'ils ont avancées n'avaient à leurs yeux rien de dogmatique : elles constituaient une façon d'énoncer des problèmes, de circonscrire concrètement des points dignes de retenir l'attention des autres explorateurs, de stimuler ainsi leur zèle tout en leur facilitant la tâche.

Nous n'avons pas eu d'autre but dans notre mémoire précédent sur les débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II comme dans ce présent travail. Les hypothèses que nous y avons émises n'ont pas d'autre valeur à nos yeux.

Le triple problème à résoudre par l'historien retracant les origines de l'œuvre africaine du Roi des Belges est de savoir ce qui a attiré l'attention de LÉOPOLD II sur l'Afrique, ce qui lui a inspiré la formule qu'il a donnée en 1876 à son entreprise et quel était l'objectif final de son initiative. Précisons quelque peu l'état actuel de nos connaissances à ce sujet.

Entre 1869 et 1873, le Roi a songé à acquérir la colonie portugaise de Mozambique. C'est ce que nous pouvons appeler son premier projet africain. Nous ne possédons que très peu de données d'archives belges à ce sujet. Sans aucun doute, l'ouverture du canal de Suez a influencé le Roi en cette affaire ; il a cru trouver dans les embarras financiers du Portugal une chance de voir le Gouvernement de Lisbonne accepter ses propositions ; il fut question de constituer une société pour l'exploitation de la culture du café et plus tard cette société aurait

également pris en mains le gouvernement de la colonie. On peut se demander si, dès cette époque, les visées du Roi ne dépassaient pas largement les frontières assez étroites de cette colonie portugaise. N'en a-t-il pas envisagé l'acquisition en vue d'obtenir ainsi la baie de Delagoa, porte maritime naturelle de la République sud-africaine, et ne rêvait-il pas de gagner ainsi le Transvaal à l'expansion et à l'influence belges ? Ce point reste à éclaircir.

Le Portugal ayant refusé de vendre sa colonie de Mozambique et l'Espagne renonçant à se défaire des îles Philippines, l'attention du Roi se porta — ou se reporta à nouveau — sur le Transvaal, lorsque après la sentence arbitrale du maréchal MAC-MAHON attribuant définitivement la baie de Delagoa au Portugal au début de 1875, le Président de la République sud-africaine vint en Europe durant l'été de cette même année pour y négocier l'établissement d'une voie ferrée reliant son pays à la baie de Delagoa. Il est un fait certain qu'à cette occasion LÉOPOLD II conçut de vastes projets d'expansion et d'émigration belges au pays des Boers. En juillet 1875 naquit ainsi son deuxième projet africain. Quels furent les rapports de cette entreprise avec le grand dessein du Roi visant les vastes contrées inexplorées de l'Afrique équatoriale ? Les documents dont dispose actuellement l'historien ne permettent pas de répondre autrement que par supposition à cette intéressante question.

Les efforts des Anglais, des Français et des Allemands pour pénétrer par l'ouest vers le centre de l'Afrique équatoriale, la mission dont le comte DE BRAZZA fut chargé en février 1875, les incidents autour de l'embouchure du Zaïre, la ferme décision des puissances coloniales de ne pas reconnaître les prétentions du Portugal sur ces parages et leur attitude de vouloir conserver le Congo comme un fleuve libre et ouvert à toutes les na-

tions, tous ces faits n'ont certainement pas laissé le Roi indifférent. Les publications de l'époque autant que les informations diplomatiques dont le Souverain disposait lui en ont sans aucun doute fourni tous les renseignements utiles et désirables durant la première moitié de 1875. Aucun document d'archives actuellement accessibles aux chercheurs en Belgique ne nous édifie sur les réactions de LÉOPOLD II. Tout porte à croire cependant que la mission du comte DE BRAZZA a retenu particulièrement son attention et que c'est à Paris que le Roi a trouvé les premiers sympathisants de son dessein africain. Tout reste encore à découvrir à ce sujet.

D'un autre côté, depuis le fameux voyage de STANLEY à la recherche de LIVINGSTONE, depuis que l'Angleterre commençait à s'intéresser plus particulièrement à l'Est africain, depuis que CAMERON s'était fixé la mission de continuer l'œuvre géographique de LIVINGSTONE et que STANLEY était retourné dans le même but en Afrique, on peut difficilement se représenter LÉOPOLD II sans tenir l'œil attentif dirigé vers ces régions de l'intérieur du continent noir. Nous ne possédons cependant aucun document datant de 1875 nous révélant les préoccupations du Roi à ce sujet.

Plus au nord, ce furent surtout les voyageurs allemands qui pénétraient au cœur du Soudan oriental ; d'autre part, l'Égypte poussait toujours plus avant au sud ses expéditions militaires avec l'idée bien avouée de s'annexer les régions équatoriales du centre de l'Afrique. L'Angleterre, qui s'était d'abord abstenu de l'entreprise du canal de Suez, venait de s'y intéresser d'une façon fort pratique en achetant les actions du Khédive. Aucun de ces faits n'échappa à coup sûr à l'attention du Roi. Nous ignorons cependant ses réactions.

Voici que la traduction française du livre de SCHWEINFURTH sur son long séjour au Soudan oriental lança en 1875 l'idée que seule la formation d'un puissant État

nègre placé sous le protectorat des nations européennes était capable d'enrayer efficacement et définitivement la traite à l'intérieur de l'Afrique. Mais pour arriver à réaliser cette idée, il fallait d'abord lever le voile de l'inconnu qui jusqu'alors couvrait encore les immenses régions où sévissait la traite. Les efforts de pénétration se firent alors sans plan général, à l'ouest même, surtout sur l'Ogooué, se manifestait entre les différentes expéditions une rivalité qui plus tard pouvait donner lieu à des conflits plus graves. Les voyageurs, s'aventurant au cœur du continent noir, s'y trouvaient dépourvus de tout soutien, de toute aide. Bien des tentatives généreuses et coûteuses avaient été entreprises sans résultat substantiel. La question fut discutée à fond au Congrès international des sciences géographiques de Paris au début d'août 1875, congrès dont LÉOPOLD II suivit avec intérêt les travaux, comme nous l'apprennent les documents.

C'est sans doute en considérant tous ces faits et en observant attentivement la position adoptée par les différentes nations européennes à l'égard de l'Afrique équatoriale que le génie de LÉOPOLD II entrevit la chance de sa vie et qu'il pressentit le moment et la façon favorables pour la tenter. C'est au mois d'août 1875 que s'échafaudait dans son esprit la vaste combinaison à multiples faces embrassant tous les points de l'Afrique où il y avait quelque chose à faire ; combinaison qui allait enfin lui permettre de réaliser le rêve de son règne. Le 22 de ce mois, *alea jacta est*, il avait fixé son plan ; il allait s'informer discrètement s'il n'y avait rien à faire en Afrique, comme il l'écrivait ce même jour à LAMBERMONT. Sans aucun doute le Transvaal et les immenses régions du centre de l'Afrique équatoriale s'offrirent alors à lui comme un vaste champ d'action. Nous ne possédons que cette seule phrase laconique de la main du Roi pour nous fixer.

Dès cette époque, LÉOPOLD II s'est livré à un vaste calcul : celui de ses chances de succès, compte tenu de tous les facteurs du problème. A quoi voulait-il arriver ? La création d'une colonie belge au sens propre du mot était exclue ; depuis longtemps, la conviction du Roi était fixée à ce sujet : le Gouvernement belge était irréductiblement opposé alors à toute politique coloniale, la Belgique ne voulait d'aucune façon d'acquisition territoriale d'outre-mer. Même LAMBERMONT, qui connaissait pourtant les secrètes aspirations de son Souverain et qui ne se lassait jamais de favoriser l'expansion commerciale et industrielle de son pays, ne semble pas avoir été partisan d'une politique coloniale ; il la jugeait sans doute préjudiciable à la neutralité belge, ne correspondant à aucun courant d'idées de l'opinion publique de la nation, surpassant les possibilités financières de la Belgique et rendue pratiquement impossible par l'absence d'une marine nationale. Jamais le Roi ne s'était laissé décourager par cette attitude abstentionniste de son Gouvernement. Il songeait à une formule lui permettant malgré tout de lier les destinées d'un domaine d'outre-mer à la Belgique ; il y avait pensé à propos des îles Philippines, ainsi que les documents nous l'apprennent ; peut-être caressait-il semblable idée par rapport au Transvaal. En tout cas dès que son regard se fixa sur le centre encore inoccupé de l'Afrique et que l'idée de la formation d'un puissant État nègre sous le protectorat de puissances européennes frappa son esprit, un seul dessein pouvait traduire les aspirations patriotiques qui jusqu'alors avaient été à la base de toutes ses tentatives d'expansion : celui de créer un État nègre pour lui et pour sa Dynastie et de lier indissolublement en sa personne et en celle de ses successeurs les destinées de cet État à celles de la Belgique <sup>(1)</sup>. Aucun document, datant de

<sup>(1)</sup> Les passages de notre mémoire précédent sur *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II* où nous parlons du dessein de doter la Belgique d'une colonie doivent être corrigés dans le sens que le Roi cherchait plutôt l'acquisition

1875 ou du début de 1876, ne nous est encore parvenu permettant de fixer ce point avec certitude. Tout nous porte à l'admettre, rien ne l'exclut.

Une fois le but suprême défini, il fallait déterminer la voie à suivre pour réaliser cet objectif. Nous connaissons le terme de l'intense travail de réflexion et d'étude du Roi ; nous pouvons en déduire comment il a su adapter magistralement son plan d'action à tous les éléments dont il fallait tenir compte et dont il pouvait tirer profit ; mais nous ignorons les phases de la gestation de ce plan, aucun document d'archives belges actuellement accessibles aux chercheurs ne nous renseignant à ce sujet. Tout reste encore à découvrir dans ce domaine. Quelques faits matériels nous sont connus : le geste du Roi en faveur de CAMERON en décembre 1875 : première manifestation publique de ce que LÉOPOLD *l'Africain* était né ; le voyage du Souverain en Angleterre en mai-juin 1876, pendant lequel il gagna à son dessein les milieux géographiques d'Outre-Manche. En juillet 1876, le programme de la Conférence géographique de Bruxelles aussi bien que celui de la future Association internationale africaine étaient déjà définitivement tracés.

Le plan général de l'entreprise comportait deux parties bien distinctes : l'une déterminait la tactique à adopter à l'égard des puissances déjà intéressées à l'Afrique pour leur faire accepter la nouvelle initiative et pour tirer en même temps le maximum de profit de leur antagonisme mutuel autant que de l'orientation particulière de leur politique coloniale. L'autre partie du plan regardait plutôt la tactique à suivre pour prendre pied en Afrique.

Quant à cette première face du plan général, nous devons y inclure surtout l'action personnelle du Roi dans le domaine de la diplomatie secrète. Comment a-t-il

d'un domaine personnel, d'un État nègre pour lui et pour sa Dynastie. Ainsi, pp. 43, 55, 64, 84, 90, 112, 116, 160, 175, 211, 216, 225, 272, 296, 312, 315, 329, 360. Il reste cependant que ce dessin était essentiellement patriotique et ne visait qu'à servir les intérêts de la Belgique.

présenté son initiative à des hommes d'État français, anglais, allemands ? Quelles combinaisons leur a-t-il suggérées pour leur faire croire qu'en soutenant son œuvre projetée ils travaillaient directement ou indirectement au profit des intérêts de leur propre pays ? Comment a-t-il fait entrer à leurs yeux son initiative dans le cadre de la politique coloniale de leur propre nation ? Nous nous trouvons encore à l'heure actuelle en plein mystère dans ce domaine. L'avenir nous réserve sans aucun doute d'intéressantes surprises à ce sujet. Les futurs historiens qui retraceront les origines de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II seront amenés à étudier bien des mystères de la diplomatie secrète des grandes puissances européennes en matière de politique coloniale des années qui ont précédé immédiatement la Conférence géographique de Bruxelles. Quant à l'attitude du Roi envers les hommes de Gouvernement de la Belgique et plus particulièrement envers son confident LAMBERMONT, bien des points restent encore à éclaircir. LÉOPOLD II a-t-il, dès le début, révélé toute sa pensée à son conseiller ? Dans l'hypothèse où la correspondance particulière bruxelloise, parue dans *Le Précurseur* du 12 septembre 1876, aurait été rédigée par LAMBERMONT, on pourrait le croire ; nous n'avons cependant pas une certitude absolue à ce sujet. D'autre part, la tentative d'expansion belge au Transvaal à laquelle le Gouvernement donnait alors tout son appui, n'avait-elle pas un rôle de catalyseur à remplir à l'égard du Gouvernement belge ?

En ce qui concerne la tactique à suivre en Afrique, le Roi avait envisagé dès le début divers stades à parcourir. Il lui fallait d'abord se procurer une position-clé dans le mouvement général en faveur de l'Afrique et prendre pied sur le continent noir ; ensuite il importait de soustraire à l'emprise des nations européennes les établissements qu'il y érigerait et de les cimenter en une confédération.

ration indépendante placée sous son patronage ou sous sa souveraineté.

Dans la première phase, son action se limiterait à créer un organisme capable de servir son dessein et à fonder des stations en Afrique. L'œuvre adopterait un objectif immédiat scientifique et humanitaire, mais en même temps, elle se proposerait un but final beaucoup plus vaste : celui de concourir à l'introduction de la civilisation en Afrique et à l'abolition de la traite à l'intérieur du continent noir. Une fois cet objectif immédiat atteint, une fois l'exploration des régions encore inconnues assez avancée, une autre phase s'ouvrirait où les préoccupations coloniales, commerciales et politiques prédomineraient. Bien avant la Conférence géographique de Bruxelles, LÉOPOLD II avait prévu ce second stade que son œuvre initiale des stations allait préparer et avancer, comme il ressort de la correspondance bruxelloise publiée par *Le Précursor* du 12 septembre 1876. Quatre facteurs devaient lui assurer un rôle dans cette seconde phase : la place qu'il se serait créée comme président de l'Association internationale, sa position de roi d'un petit pays neutre, la rivalité des grandes puissances coloniales et enfin la lutte pour l'abolition de la traite à l'intérieur de l'Afrique.

Il se peut très bien que le Roi ait songé d'abord à prendre comme base effective de sa future création politique en Afrique les stations fondées par l'Association internationale et à réaliser cette création sous le régime d'une sorte de colonisation fédérale de l'Afrique équatoriale placée sous son patronage. L'article précité du *Précursor* semble l'insinuer... Mais bientôt l'attitude de l'Angleterre l'obligera à adapter sa tactique à la nouvelle situation ainsi créée.

On peut également se demander si cette formule de colonisation fédérale ne fut parfois à ses yeux qu'un stade intermédiaire pour préparer le terrain à la constitution

d'un état nègre indépendant dont il s'assurerait la souveraineté. Mais déjà nous dépassons ici les données fournies par les sources dont nous disposons.

Une dernière question : A quelle date précise le Roi a-t-il conçu l'idée de convoquer une conférence géographique à Bruxelles et à quelle époque son programme était-il au point ? Sans aucun doute, lors de son voyage à Londres en mai-juin 1876, ce plan était déjà fixé. En décembre 1875, lorsque LÉOPOLD II s'intéressait d'une façon si particulière à l'explorateur CAMERON, l'idée avait déjà mûri dans son esprit. En avait-il déjà tracé les grandes lignes lorsqu'il s'en ouvrait pour la première fois à LAMBERTMONT, le 22 août 1875 ? L'idée lui en fut-elle inspirée par le Congrès international des sciences géographiques de Paris ? En jeta-t-il les fondements lors de son voyage à la capitale française au printemps de 1875 ? Autant de questions que les futurs historiens devront résoudre.

D'ores et déjà il est certain que les prodromes de la Conférence géographique de Bruxelles se confondent avec l'histoire de la colonisation et de l'impérialisme européens dans le monde durant les années 1850-1875 aussi bien qu'avec celle de la découverte de l'Afrique durant cette même période, et qu'on ne peut saisir la portée réelle de l'entreprise africaine de LÉOPOLD II qu'en plaçant son œuvre dans l'ensemble des différentes tentatives d'expansion et de colonisation conçues et lancées par lui depuis sa jeunesse et qu'en tenant compte de l'évolution de ses idées personnelles en cette matière. C'est seulement dans ce vaste cadre qu'on pourra reconstituer à sa véritable taille l'initiative africaine du Roi. Celui-ci n'a conçu son dessein qu'après s'être livré à l'étude de la situation du monde colonial d'alors aussi bien qu'à celle de l'Afrique en particulier. Aux historiens de reconstituer ce travail interne du génial fondateur de notre empire africain.

Nous n'avons pu, la plupart du temps, que formuler l'état de la question, qu'émettre des hypothèses, que suggérer des veines à exploiter et qu'amorcer les investigations. Nous avons cependant tout lieu de croire que l'avenir réserve encore d'intéressantes surprises aux chercheurs, la plupart des papiers personnels du Roi LÉOPOLD II se rapportant à l'origine de son œuvre africaine devant être regardés comme sauvés de l'autodafé<sup>(1)</sup>. On peut en conséquence nourrir l'espoir de voir

(1) Dans son compte rendu de notre mémoire sur le début de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II, M. W. P. DYCK (dans *De Nieuwe Gids* du 3 juillet 1955 et *De Week* du 17 juillet 1955), se déclare peu convaincu de la valeur de l'hypothèse que nous avons émise dans notre travail (*Op. cit.*, pp. 46-49) au sujet de la conservation des papiers personnels du Roi concernant les débuts de son initiative africaine. L'auteur s'appuie sur les témoignages du comte CARTON DE WIART et du 1<sup>er</sup> col. STINGLHAMBER.

L'ancien secrétaire de LÉOPOLD II a écrit ses souvenirs. Nous y lisons : « Lors de l'annexion du Congo, il (le Roi) avait ordonné une destruction massive des dossiers de l'ancien État Indépendant. Il n'avait aucun respect pour ce qu'il appelait les « vieux papiers », qu'il considérait comme fratas inutile. Dans ces autodafés ont péri, malheureusement, d'innombrables documents qui eussent été des plus intéressants pour l'histoire des premières années de la Colonie. Les archives du Cabinet du Roi ne trouvaient pas davantage grâce à ses yeux. Il me chargea, à cette époque, d'en faire disparaître beaucoup » (CARTON DE WIART, E. (baron), Léopold II. Souvenirs des dernières années. 1901-1909, Bruxelles, Goemare, 1944, pp. 216-217). Rien ne nous semble permettre de conclure de ce témoignage à la certitude de la destruction des papiers personnels du Roi relatifs aux débuts de son œuvre africaine. En effet, l'éminent auteur confirme, d'une part, que, sur l'ordre du Roi, d'innombrables documents ont péri dans les autodafés des dossiers de l'ancien État Indépendant ; il avoue, d'autre part, avoir reçu l'ordre « de faire disparaître » beaucoup d'archives du Cabinet du Roi. Mais ici s'arrête son témoignage. Rien n'est dit explicitement de la destruction effective de ces papiers. L'auteur donne ensuite un exemple montrant que le Roi se déclarait d'accord « de ne pas détruire » des documents qui avaient un intérêt historique indéniable, tout en n'approuvant pas « l'idée de livrer ces lettres à la publicité ». Il s'agissait d'une correspondance au sujet de la mort du Prince BAUDOUIN. Nous nous sommes basé sur l'argument *ex silentio* d'une part et *a pari, imo a fortiori* d'autre part pour fonder notre hypothèse.

Quant au témoignage de STINGLHAMBER, l'historien se pose la question suivante. Les quatorze malles énigmatiques qu'on avait trouvées au décès du Roi et qui étaient complètement bourrées de papiers datant de quarante-quatre ans de règne (STINGLHAMBER, Léopold II au travail, Bruxelles, 1944, pp. 51-52), ne contenaient-elles pas quelques documents qui se rapportent à la période 1875-1885 et qui traitent de l'œuvre africaine du Roi ? N'est-ce pas sur les renseignements qu'il y a pu rencontrer que cet auteur écrit : « 1875 — Le Souverain

un jour un historien être en mesure de lever le voile du mystère qui couvre encore la genèse de l'œuvre la plus considérable du siècle dernier, la plus glorieuse du règne de LÉOPOLD II et la plus belle de notre histoire nationale contemporaine aussi bien que de la colonisation européenne moderne.

tourne définitivement ses préoccupations vers l'idée coloniale ; il a trouvé son champ d'action : l'Afrique » (*Op. cit.*, p. 346) ?

## APPENDICE

A propos de la tentative de colonisation belge aux îles Philippines (¹).  
(1869-1875).

Les efforts dépensés par LÉOPOLD II durant les dix premières années de son règne en vue d'acquérir les îles Philippines méritent une étude approfondie. Ce travail intéressant et instructif nous mettrait en contact direct avec le génie du Roi déployant toutes ses ressources pour arriver à un résultat positif malgré les difficultés qui s'accumulaient à chaque pas. Nous devons nous contenter ici d'en retracer brièvement quelques épisodes et de produire certains documents qui nous aident à mieux apprécier les idées et les actions du Souverain lançant son entreprise africaine (²).

Ce fut probablement à la suite d'un article, paru dans le journal anglais *The Economist* du 14 avril 1869 que l'affaire des îles Philippines fut reprise à Bruxelles (³).

(¹) Voir plus haut, pp. 21-25, l'extrait du mémoire sur les *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient* qui s'appuie sur les documents que nous produisons ici. M. LE FEBVRE DE VIVY prépare une étude sur le concours apporté par J. LE JEUNE aux projets philippins du duc de Brabant.

(²) Par un concours malencontreux de circonstances et indépendamment de notre volonté, nous avons dû attendre six mois avant d'être en possession de la copie microfilmée de certains documents dont nous avions besoin. Ce retard — dû à des ennuis mécaniques du service du microfilmage des Archives — nous a empêché d'employer ces documents dans le cours même de notre exposé. Cet inconvénient s'ajoutant aux difficultés déjà si ingrates de s'adonner à des études historiques au Congo, nous nous efforçons de le réparer par le présent appendice.

(³) Un exemplaire de ce numéro du journal est conservé au L. O. S., V, 9. Nous n'avons parcouru que rapidement la collection des Papiers de LAMBERTON où les pièces sont classées en ordre chronologique ; nous n'y avons remarqué aucun document se rapportant directement à notre matière. Nous ignorons si d'autres dossiers contiennent des archives concernant la période 1869-1875 des tentatives de colonisation belge aux îles Philippines.

Le capitaine DONNY, officier de la maison militaire du Roi, y fut activement mêlé et servit d'intermédiaire entre le Souverain et ses collaborateurs <sup>(1)</sup>. LÉOPOLD II et LAMBERMONT mettaient alors au point les bases d'un projet de contrat en vue d'obtenir du Gouvernement de Madrid la cession totale ou partielle de ces îles. Mais cette tentative échoua <sup>(2)</sup>.

L'affaire fut reprise en 1872. Le capitaine DONNY transmit alors à LAMBERMONT l'ordre du Roi de faire sonder les papiers laissés par BLONDEEL VAN CEULEBROECK, depuis juillet 1868 envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique près le Gouvernement espagnol et décédé à Madrid le 18 septembre 1872 <sup>(3)</sup>.

« En envoyant à Madrid (en 1868) le diplomate de son père, LÉOPOLD II songeait-il, ainsi que l'affirme A. L'HOIST <sup>(4)</sup>, à lui faire négocier l'achat ou la cession à bail des îles Philippines » ?

se demande M. A. DUCHESNE <sup>(5)</sup>, qui n'ose pas se prononcer <sup>(6)</sup>. Bien sûr que BLONDEEL fut mêlé à l'affaire. M. JOORIS, chargé des affaires courantes de l'ambassade de Belgique à Madrid après le décès de BLONDEEL, fut prié par LAMBERMONT de trier les papiers laissés par son chef défunt. Il en fournissait les détails suivants dans sa

<sup>(1)</sup> Plusieurs lettres du capitaine DONNY à LAMBERMONT figurent au dossier L. O. S., V, 9. — L'historien désireux de scruter davantage l'essai philippin du Roi trouvera peut-être dans les papiers laissés éventuellement par DONNY des données fort intéressantes.

<sup>(2)</sup> L. O. S., V, 9.

<sup>(3)</sup> L. O. S., V, 9.

<sup>(4)</sup> Léopold II, diplomate africain, dans *Jass*, n° 17 (tiré à part), p. 3, cité par A. DUCHESNE.

<sup>(5)</sup> DUCHESNE, A., *A la recherche d'une colonie belge. Le consul BLONDEEL en Abyssinie (1840-1842)*. Bruxelles, 1953, p. 69. — L'auteur donne un aperçu succinct de la carrière si remplie du diplomate belge qui durant 37 ans a rendu de signalés services à son Roi et à son Gouvernement et qui s'est distingué tant par l'ampleur de ses conceptions expansionnistes que par le concours dévoué qu'il apporta à quelques-uns des projets belges dans ce domaine. Voir *Op. cit.*, pp. 41-71.

<sup>(6)</sup> L'auteur n'a pas consulté le dossier L. O. S., V, 9.

lettre au secrétaire général du Département en date du 14 octobre 1872 :

« Je vais donc passer mon hiver à Madrid où je travaillerai et vous représenterai bien. Vous recevrez par l'occasion la plus sûre et la plus rapide vos bijoux de Léopold. En examinant les papiers de Blondef qui avait la manie de conserver toutes les lettres, j'ai trouvé certaines correspondances privées relatives à des affaires d'État que j'ai jugé utile de détruire, notamment la vôtre et celle du capitaine Donny, notre ami commun, relative aux Philippines<sup>(1)</sup>. Je suis très au courant de cette affaire ; Blondef m'a tout révélé et s'est servi de moi pour prendre bien des renseignements. C'est aussi vous dire que vous pouvez compter sur ma discréption et sur mon concours. J'ai eu soin d'extraire des papiers tout ce qui appartenait aux archives, vous avez de même sans doute un projet de dépêche appartenant à la légation de Washington... Je dois encore visiter une ou deux malles contenant, m'a-t-on dit, des papiers de Constantinople. J'aurai soin d'en extraire tout ce qui est officiel et de détruire tout ce qui dans la correspondance privée serait de nature à compromettre qui que ce soit<sup>(2)</sup>. J'ai lu de bien drôles de choses, nous en causerons un jour. Vous recevrez tout ce qui devra être gardé pour une raison quelconque. Dans le paquet « décos », je mettrai des papiers relatifs aux Philippines que j'ai rencontrés et qui peuvent vous être utiles, le tout sous votre couvert... »<sup>(3)</sup>

(1) On regrettera peut-être cet autodafé qui nous prive d'une documentation des plus intéressantes. Cet acte laisse présumer que le projet philippin fut poursuivi dans le plus grand secret. Nous ignorons si oui ou non, avant 1874, le Gouvernement était au courant des négociations et des projets du Roi ; si celui-ci s'en ouvrit à FRÈRE-ORBAN, chef de Cabinet, à VANDERSTICHELEN, ministre des Affaires étrangères (jusqu'en 1870), à D'ANETHAN (1870-1871) ou au comte D'ASPREMONT-LYNDEN, ministre des Affaires étrangères du Cabinet MALOU. En 1874, il s'adressa à ce dernier (DE TRANNOY, Léopold II et Malou, Les Philippines avant le Congo, dans *Revue Générale*, 15 juin 1920, pp. 661-665).

(2) C'est peut-être une allusion à la correspondance échangée entre le Duc de Brabant et BLONDEEL après le premier voyage de celui-ci au Proche-Orient ; il se peut également qu'il s'agit des affaires auxquelles BLONDEEL fut mêlé (Voir à ce propos : A. DUCHESNE, *Op. cit.*, pp. 53-59), entre autres celle de la candidature d'un prince belge au trône de Roumanie. — M. JORIS fut chargé d'affaires de Belgique à Constantinople au départ de BLONDEEL en 1857.

(3) L. O. S., V. 9. — Nous n'avons pas retrouvé des documents de BLONDEEL dans ce dossier des Philippines. Peut-être furent-ils transmis au Roi. Les dossiers consultés par M. DUCHESNE, A. (voir *Op. cit.*, p. 7), entre autres le dossier personnel de BLONDEEL, ne semblent pas contenir des pièces relatives à notre sujet, puisque cet auteur doute que le diplomate fût mêlé à cette affaire.

Un autre diplomate, le baron GREINDL, travaillait à Paris en faveur du projet philippin du Roi <sup>(1)</sup>. L'année suivante, au mois de mai, il mène à Londres des négociations secrètes avec MM. BARING frères, grands financiers, probablement en vue d'obtenir un prêt d'argent qui servirait à mener à bien l'affaire des Iles Philippines. SOLVYNS, Ministre de Belgique à Londres, était également dans le secret. Le 19 mai 1873, GREINDL informe LAMBERMONT que, d'après un journal anglais, le *Mémorial diplomatique* de Paris venait de lancer la nouvelle que l'Allemagne négociait avec l'Espagne pour la cession des Philippines <sup>(2)</sup>. Grand émoi à Bruxelles. Le Roi insistait cependant le lendemain déjà pour que son agent continuât ses pourparlers sans se laisser arrêter par ces bruits. Il fit prendre des informations par les ambassades de Belgique auprès des chancelleries de Londres, de Paris, de Berlin et de Madrid. Il demanda la plus stricte discrétion <sup>(3)</sup>.

Le 12 juin 1873, M. JOORIS envoie de Madrid les renseignements suivants à LAMBERMONT :

« Voici ce que j'ai appris sur la question des Philippines. Je tiens ces renseignements de source certaine...

» Ce qui a donné lieu à la nouvelle publiée par le journal français, c'est l'apparition de quelques navires dans un port de cet archipel au

<sup>(1)</sup> GREINDL y fut mêlé depuis le début de 1872, d'après des lettres du Roi à LAMBERMONT en date des 28 et 30 mars 1872 (L. O. S., V, 9). — Les papiers éventuellement laissés par GREINDL peuvent contenir de très intéressantes pièces relatives à notre sujet qui compléteraient le dossier L. O. S., V, 9.

<sup>(2)</sup> L. O. S., V, 9.

<sup>(3)</sup> L. O. S., V, 9. — Le 22 mai, le Roi s'inquiète de ne pas recevoir de nouvelles de GREINDL. « Le *Journal de Cologne* du 19 mai dans un télégramme de Madrid du 18 appelle *fable* la nouvelle du *Mémorial*. Vous m'obligeriez d'envoyer à Solvyns pour Greindl cette appréciation. Veuillez, Mon Cher Baron, écrire à Greindl un petit billet par la poste de ce jour à mots couverts et dans le sens de ces lignes. Envoyez-lui l'extrait du *Journal de Cologne*. Je pars tout à l'heure pour Vienne. Vous me feriez grand plaisir de me tenir au courant. Ne m'écrivez par la poste qu'à mots couverts ; si c'est nécessaire, veuillez envoyer un courrier ou chiffrer une dépêche à De Jonghe avec la mention *particulière* », écrit-il à LAMBERMONT ce jour (L. O. S., V, 9).

moment de la proclamation de la République en Espagne ou peu après, mais c'était une coïncidence fortuite. Il y a beaucoup d'Allemands aux Philippines établis et employés dans les maisons de commerce. Il y a donc des intérêts nationaux à y protéger tout autant qu'en Chine, à Formose, et où la présence de navires de guerre allemands s'explique par les nombreux intérêts des maisons ... (illisible) qui expédient le thé en Angleterre par leurs magnifiques trois-mâts. Il faut les protéger contre les pirates. Les Allemands ont une factorerie à Formose et exploitent une mine de charbon en Chine.

» Il paraît que M. Bismarck veut une marine, mais non pas de colonies. Telle fut du moins la réponse du ministre d'Allemagne en Chine à quelqu'un qui lui désignait comme colonie le Tongkin, voisin de la Cochinchine et de la colonie française.

» Il paraît qu'il y avait songé, mais qu'il reçut la réponse que je vous communique.

» Je persiste à croire, et l'on est aussi de mon avis, que les États-Unis portent plus que l'Allemagne leurs vues de ce côté... » (1).

Revenu de Londres, GREINDL passait l'été à Spa où il s'occupait activement à rédiger des mémoires sur les tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient (2). Il se préparait ainsi à aller prendre plus tard à Madrid la succession de BLONDEEL. Le 3 juillet 1873, il écrit de Spa à LAMBERMONT :

« J'ai reçu les deux pièces à mettre dans le dossier des Philippines. J'ai reçu ici des renseignements que je communiquerai prochainement au Roi et à vous et qui me prouvent qu'il n'y a rien à faire de ce côté, au moins pour le moment, et cela refroidit beaucoup mon enthousiasme pour Madrid... » (3).

Il s'agit probablement du projet de SALAMANCA, un banquier espagnol, qui nourrissait de vastes desseins par rapport aux Iles Philippines. Le Roi, mis au courant, suivait avec attention l'évolution de cette affaire. Le 31 juillet 1873, il adressait à LAMBERMONT le billet suivant :

(1) L. O. S., V, 9.

(2) Voir plus haut, p. 16, note 3.

(3) L. O. S., V, 9.

« Cher Baron,

» Les journaux ne parlent plus de la cession du monopole du tabac des Philippines à M. Salamanca. Je suis intrigué de leur silence. La négociation avec M. Salamanca aurait-elle été rompue ? Ce dernier se serait-il trouvé impuissant à réunir les millions nécessaires ? Voilà deux questions intéressantes à élucider.

» M. Salamanca est-il à Madrid ou à Paris ? Quel est son agent à Paris et à Londres ? Vous m'obligeriez en ayant la bonté de chercher à me renseigner sur ces divers points.

» Croyez-moi, Mon Cher Ministre,

Votre très affectionné

(s) L. » (1).

M. JOORIS fut de nouveau mis à contribution. Celui-ci faisait parvenir à son chef les informations suivantes en date du 15 juillet 1873 :

SALAMANCA, qui avait déjà sous la monarchie obtenu la ferme du monopole du sel, avait fait pour la première fois, en 1871, le projet de mettre en régie ou d'affirmer à des particuliers les tabacs des Philippines. Il était revenu à la charge à plusieurs reprises, mais les Cabinets successifs de Madrid n'avaient jamais osé affronter l'impopularité d'un pareil arrangement ou n'avaient pas eu le temps de s'en occuper. JOORIS explique alors l'état des esprits en Espagne :

« Ce projet lutte : 1) avec l'amour-propre national qui y voit une ingérence cachée du capital étranger, pouvant dégénérer en intervention politique en cas de conflit et aboutir à la séparation des Philippines ; tel est le langage de la presse de quasi toute couleur ; 2) avec le crédo républicain fédéral qui, partisan de l'assimilation des colonies à la mère patrie au point de vue des droits civils et politiques, rejette avec horreur un système qui, pour être productif et dans les conditions posées par Salamanca, exigerait le développement de la culture par le travail forcé des indigènes, moyennant salaire, comme à Java ; système éminemment civilisateur et utile au point de vue même des intérêts d'une population mal éduquée pour le travail libre, et qui doit sourire aux hommes d'État doués d'un sens pratique, mais que

(1) L. O. S., V, 9.

rejettent a priori les utopistes et les hommes à principes abstraits de l'école républicaine aujourd'hui au pouvoir, puisque dans leur amour platonique pour la liberté, ils vont jusqu'à rêver l'abolition du monopole du tabac dans la péninsule, qui constitue un des meilleurs et des plus sûrs revenus de l'État...

» Le Ministère actuel trouve d'autres ressources dans la mise en gage et l'aliénation éventuelle des derniers domaines de l'État...

» Il est possible qu'après avoir épuisé ces ressources, on soit forcé plus tard de faire quelque opération sur les tabacs des Philippines... » (1).

Au début de novembre 1873, tout est prêt à Bruxelles pour une action décisive. Le Roi vint de mettre au point le projet de négociation avec Madrid :

« En suite des observations très sages et très judicieuses que vous m'avez faites, j'ai revu l'avant-projet et je l'ai simplifié »

écrivit-il à LAMBERMONT, le 7 novembre 1873 (2). M. VERHEYDEN, homme d'affaires d'Anvers, qu'il a gagné à ses vues, est à Paris. LÉOPOLD II cherche à s'entourer de toutes les chances de succès. Le général DE LA GONDARA, riche financier espagnol d'abord associé au projet de SALAMANCA, vient de se séparer de ce dernier. Peut-être pourra-t-on le gagner pour le projet belge ? Le Roi appelle d'urgence GREINDL au Palais. Il l'envoie à Paris faire des ouvertures au général espagnol et tâcher de mettre M. VERHEYDEN en relation avec lui.

Le 19 novembre suivant, le Roi recevait de bonnes nouvelles de France. Il s'en ouvrit à LAMBERMONT en ces termes :

« Mon Cher Ministre,

» Je vous envoie ci-joint une lettre du Baron Greindl que vous lirez, je n'en doute pas, avec intérêt et que vous aurez la bonté de me restituer à mon retour à Bruxelles.

(1) L. O. S., V, 9.

(2) L. O. S., V, 9. — Pour la portée du projet du Roi, voir plus loin la lettre de GREINDL à LAMBERMONT en date du 9 décembre 1873 et celle du Roi au même datée du 10 décembre de cette même année.

» J'ai répondu au Baron Greindl que sa lettre me faisait grand plaisir et que si le Général de la Gondara voulait aider M. Verheyden et aller avec lui négocier à Madrid, ce serait parfait... » <sup>(1)</sup>.

Mais voici que les affaires se compliquent. Le 12 novembre 1873, VAN DEN BOSSCHE, secrétaire de la légation de Belgique à Madrid, informe LAMBERMONT qu'une personnalité espagnole, qui veut garder l'anonymat, qui n'est pas M. SALAMANCA, et qui n'est pas en relation avec ce dernier, est venue lui demander si des capitalistes belges seraient disposés à s'intéresser à l'obtention du monopole du tabac aux Iles Philippines <sup>(2)</sup>. Le secrétaire du Département des Affaires étrangères avait également reçu des informations confidentielles de JOORIS et de SOLVYNS <sup>(3)</sup> au sujet de l'intérêt grandissant qu'on montrait un peu partout, et aussi en Allemagne, pour le tabac des Philippines. Il en écrit au Roi, qui lui répond le 22 novembre en ces termes :

« Cher Ministre,

» Je vous remercie de votre très intéressante lettre du 21 <sup>(4)</sup>.

» Vous deviez tâcher de ne pas laisser aller dans les bureaux la dépêche de Madrid <sup>(5)</sup>. Il ne me semble pas qu'il faille faire venir exprès M. Jooris, il est certain qu'il vous dira spontanément ce qu'il sait.

(1) L. O. S., V, 9. — Le mémoire sur les *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient* donne le texte subséquent de cette lettre (Voir plus haut, p. 23). Le pointillé y remplace le passage suivant : « Si vous avez une occasion pour Paris, vous m'obligeriez en écrivant quelques mots au B. GREINDL afin d'appeler son attention sur le parti qu'il peut tirer dans ses entretiens avec M. VERHEYDEN de l'incident de Cuba ».

(2) L. O. S., V, 9.

(3) Aucune trace de ces lettres dans L. O. S., V, 9. Nous estimons que les missives de ces diplomates ont été transmises au Palais.

(4) Il est à regretter que la minute d'aucune lettre de LAMBERMONT au Roi n'ait été conservée au dossier L. O. S., V, 9.

(5) Cette recommandation est encore un indice que toute l'affaire se passait entre le Palais et le Cabinet de travail de LAMBERMONT. C'est probablement parce que la lettre de M. JOORIS parlait des visées allemandes sur les Iles Philippines (voir plus loin la lettre de JOORIS du 10 juin 1875) que le Roi jugeait opportun de se la réserver. Il craignait peut-être qu'elle ne pût alarmer le Gouvernement, toujours soucieux de s'effacer dès qu'un de ses puissants voisins, garants de la neutralité belge, croisait son chemin.

» En revanche, vous ferez chose utile en communiquant à Greindl l'opinion de Solvyns relativement à Cuba et les détails que vous apprenez sur les groupes financiers qui se disputent l'affaire du tabac. Je ne dirais rien des vues ambitieuses de l'Allemagne. Je n'y crois pas <sup>(1)</sup>.

» Il serait bon que Greindl pût stimuler M. Verheyden en lui révélant combien le tabac des Philippines attire l'attention. Les dangers de Cuba doivent pousser le patriotisme espagnol à inventer un moyen de préserver les Philippines. Nous le leur offrons. Je voudrais que lorsque le Général de la Gondara sera guéri, M. Verheyden puisse par Greindl lui démontrer cette vérité.

» Je vous serre, Cher Baron, affectueusement la main.

(s) L. » <sup>(2)</sup>.

Le 25 novembre 1873, VAN DEN BOSSCHE envoie au ministre des Affaires étrangères un long et très fouillé mémoire confidentiel sur l'affaire du monopole du tabac aux Iles Philippines <sup>(3)</sup>. Dans une lettre datée du lendemain, il révèle à LAMBERMONT le nom de la personnalité espagnole qui l'avait abouché l'autre jour. C'était un certain M. PATXOT. Celui-ci se disait assuré d'obtenir du Gouvernement de Madrid la concession du monopole. Il se rendait à Paris, où il verrait M. JOORIS et s'y ouvrirait à certains banquiers, « puis il se tournera d'un autre côté si ses propositions ne sont pas accueillies. Le Gouvernement lui promet d'attendre une quinzaine de jours à dater de son arrivée à Paris avant d'écouter toute autre ouverture », mande VAN DEN BOSSCHE <sup>(4)</sup>. Le 5 décembre suivant, il revient encore sur le même sujet <sup>(5)</sup>.

La nouvelle est aussitôt transmise au Palais. Fallait-il combiner le projet belge avec celui de M. PATXOT ? Sinon, écarter ce nouveau concurrent ? Il fallait en tout

(<sup>1</sup>) N'est-ce pas pour tranquilliser son confident que LÉOPOLD II dit ne pas croire aux visées impérialistes allemandes sur les Philippines ? Le Roi connaissait certainement les soucis de LAMBERMONT d'éviter tout ce qui pouvait porter préjudice à la neutralité belge.

(<sup>2</sup>) L. O. S., V, 9.

(<sup>3</sup>) Le texte en est conservé au L. O. S., V, 9.

(<sup>4</sup>) L. O. S., V, 9.

(<sup>5</sup>) L. O. S., V, 9.

cas éviter le danger de voir PATXOT se tourner vers l'Allemagne, et prévenir toute démarche des hommes d'Outre-Rhin à Madrid après le délai fixé au financier espagnol par son Gouvernement. Le Roi conçut sans retard un ingénieux plan d'action. Il s'en explique en ces termes à LAMBERMONT le 6 décembre 1873 :

« Cher Baron,

» Je suis engagé avec M. Verheyden. Je trouve que Greindl devrait lui demander s'il veut voir M. Patxot et si oui, que les MM. Verheyden et Patxot s'abouchent ensemble. M. Verheyden entendrait M. Patxot et lui dirait : il y a des capitalistes belges qui sont disposés à entreprendre l'affaire du tabac des Philippines si on leur donne des *garanties et la liberté d'action*.

» Je ne suis pas d'avis que M. Verheyden s'ouvre avec M. Patxot au delà de cette déclaration.

» Il serait tout à fait nuisible que M. Patxot apprenne que M. Verheyden dispose des capitaux m'appartenant. Peut-être que M. Verheyden aimera aller à Madrid avec M. Patxot et chercher à y gagner tout le monde à nos vues. Ce serait un moyen de faire perdre les 15 jours d'accueil à M. Patxot et de le mettre dans l'impossibilité de parler à des Allemands. Si l'Espagne peut sans danger confier le développement de l'Archipel à une compagnie belge, il sera facile de lui démontrer qu'il n'en peut être de même pour une compagnie allemande, quelque soit du reste la rigueur des conditions qu'elle aurait *au début* acceptées. On dirait que M. Castelar le veut. Si vous avez aujourd'hui ou demain une occasion sûre, veuillez, je vous prie, envoyer au Baron Greindl mon sentiment et les deux lettres particulières ci-jointes ». S'il n'y a pas d'occasion,... (illisible) à M. Van Praet un train pour aller à Paris. J'avertis M. Van Praet de l'éventualité.

» Lorsque nous saurons les dispositions de M. Verheyden à l'égard de M. Patxot, nous verrons ce qu'il y a à répondre à M. Van den Bossche, auquel je suis reconnaissant des renseignements envoyés.

» Je vous serre la main, Cher Baron,

Votre très affectueux,

(s) L. » (1).

De Paris, GREINDL écrit le 9 décembre à LAMBERMONT la lettre suivante :

(1) L. O. S., V, 9.

« J'ai reçu hier soir, avec ses deux annexes, votre lettre du 6 que m'a apportée M. Poncelet. J'ai été ce matin chez M. Verheyden et j'ai appris qu'il sera absent jusqu'à vendredi. Je vous l'ai fait savoir par un télégramme. Je retournerai chez lui vendredi ; mais je ne puis faire aucune conjecture sur l'accueil que recevront les ouvertures que je suis chargé de lui transmettre. Nous entrons, en effet, dans un ordre d'idées tout à fait nouveau. Jusqu'à présent, le Roi ne voulait discuter l'affaire des Philippines qu'à la condition d'obtenir la délégation de tout ou partie de la puissance publique dans les îles et M. Verheyden avait pleinement adopté les vues de Sa Majesté. Dans cette hypothèse, il fallait laisser échouer les plans de MM. Salamanca, Patxot et autres de même nature avant de produire le nôtre.

» Au contraire, si l'on s'abouche avec M. Patxot, il faudra adopter plus ou moins ses idées. La question politique sera reléguée au second plan. C'est donc à un point de vue tout à fait nouveau que M. Verheyden aura à considérer l'affaire, s'il consent à s'aboucher avec M. Patxot.

» Je ne comprends pas bien, d'après votre lettre, si le Roi désire que M. Verheyden reçoive M. Patxot ou si Sa Majesté ne consulte M. Verheyden que parce qu'Elle est déjà engagée envers lui et qu'Elle veut lui laisser le choix.

» Si Sa Majesté désire que M. Verheyden s'abouche avec M. Patxot, je lui tiendrai le langage suivant :

« M. Patxot désire concerter avec des capitalistes belges pour l'exploitation du monopole du tabac des Philippines. Il a communiqué son plan à M. Van den Bossche qui l'a étudié et qui y trouve des garanties sérieuses ; mais qui n'a pas été autorisé à le faire connaître. M. Patxot se réserve de le communiquer s'il trouve des capitalistes disposés à s'associer à lui. Cependant nous savons que le projet de M. Patxot réserve sans partage la puissance politique au Gouvernement espagnol. Ce n'est pas le point de départ du projet que nous avons rédigé ensemble. Cependant il importe d'examiner les idées de M. Patxot.

» En effet, si son projet est irréalisable, rien ne sera compromis. Nous pourrons reprendre le nôtre après que le sien aura échoué.

» Si son projet est aussi bon que le pense M. Van den Bossche, M. Patxot le mettra à exécution sans nous, s'il ne peut l'accomplir avec nous. Dans ce cas, l'Espagne trouvera de l'argent ; le monopole de tabac sera aliéné et les Philippines nous échappent tout à fait. Mieux vaut y entrer par la petite porte comme administrateurs du monopole du tabac que de n'y entrer du tout ».

» Puisque l'absence de M. Verheyden me donne trois jours de repit,

veuillez me donner des instructions sur ce point. Une dépêche télégraphique en trois mots me suffira.

» Veuillez...

(s) J. GREINDL » (1).

Le temps presse. LAMBERMONT communique sans tarder la lettre de GREINDL au Roi. Celui-ci lui fait parvenir le 10 décembre le billet suivant :

« Cher Baron,

» Vous me feriez grand plaisir en passant demain matin à 9 h 1/2 au Palais de Bruxelles.

» M. Greindl ne m'a pas du tout compris. Je ne veux entrer dans aucun ordre d'idées nouveau, ni rien poursuivre que l'obtention du projet de contrat tel que nous l'avons rédigé, la concession de la délégation complète de la puissance publique dans les îles, mais ce but que nous voulons atteindre est menacé par les efforts de M. Patxot et je cherche à le déjouer, à l'empêcher de s'adresser aux Allemands.

» Si M. Patxot avait été à Paris, je pensais qu'il aurait été bon que M. Verheyden l'entende sans s'ouvrir à lui. Qu'il lui dise simplement : on pourrait trouver de l'argent belge, mais à d'autres conditions ; retournez à Madrid, j'y vais de mon côté et si j'y ai chance de voir mon plan agréé, je vous parlerai. M. Verheyden aurait exposé à M. Castellar les conditions belges, démontré qu'il est préférable de les accepter que d'appeler les Allemands. En cas de succès, il aurait eu à désintéresser M. Patxot.

» Je compte écrire demain à M. Greindl après vous avoir vu et faire partir ma lettre par un express à 2 h.

» Puisque M. Patxot n'est pas à Paris, je trouve qu'il faut que Greindl signale à M. Verheyden le danger du projet concurrent et l'engage à aller à Madrid sans retard.

» Greindl vous demandant un télégramme, ne pensez-vous pas qu'il faudrait lui dire : rien de changé à notre ordre d'idées d'octobre, vous aurez lettre demain soir.

» Toujours, Cher Baron,

Votre très affectionné,

(s) L. » (2).

(1) L. O. S., V, 9.

(2) L. O. S., V, 9.

Nous perdons alors quelque peu la trace des événements. M. VERHEYDEN ne semble pas être allé à Madrid. Il est probable que le général DE LA GONDARA y fit des démarches auprès du Gouvernement en faveur du projet belge ; mais il échoua. Le Roi, néanmoins, ne se découragea point. GREINDL, au contraire perdit confiance dans le succès de l'affaire. Il s'en ouvrit prudemment au Roi. Celui-ci adressait le billet suivant à LAMBERMONT le 1<sup>er</sup> février 1874 :

« Cher Baron,

» Ci-joint 2 lettres de Greindl à moi et à M. Verheyden. Elles sont fâcheuses.

» Si vous pouvez, sans vous déranger, passer un instant demain lundi à une heure au Palais, j'en serai charmé. Croyez-vous qu'il y aurait inconvenient à envoyer M. Bauer soit M. Coumont à Serrano pour tâcher de savoir ce qu'il propose et chercher à l'amener à vouloir de préférence un projet pareil aux nôtres ?

» M. Coumont s'est occupé de l'affaire avec M. Patxot, mais s'en retire...

» Toujours, Cher Ministre,

Votre très affectionné,

(s) L. » (1).

Ayant reçu probablement des nouvelles relatives à la situation créée en Espagne lors du récent changement de Gouvernement, le Cabinet du maréchal SERRANO ayant succédé à celui de CASTILAR, le Roi se décide donc à tenter sa chance auprès des nouveaux maîtres de Madrid. Il convient d'agir avec promptitude, puisqu'il paraît que d'autres compétiteurs entrent en lisse. LÉOPOLD II tâche de préparer la voie à M. VERHEYDEN, en faisant pressentir le maréchal SERRANO par quelque homme de sa confiance. Il décide donc à Bruxelles de faire télégraphier à GREINDL pour l'avertir qu'il aura sans délai à rejoindre M. VERHEYDEN pour lui transmettre les *desidérata* du Roi.

(1) L. O. S., V, 9.

C'est après avoir reçu cette dépêche à Paris que GREINDL adresse la lettre à LAMBERMONT datée du 3 février 1874 (¹), dans laquelle il expose franchement son opinion sur le peu de succès qu'il attend du projet du Roi, trouvant celui-ci trop compliqué et prématuré. « Est-ce à dire que je regarde l'acquisition des Philippines comme impossible ? écrit-il. Non certes... » mais il estime qu'on devrait s'y prendre d'une façon plus simple et plus sûre. Il lui semble qu'avant de pouvoir songer à acquérir la puissance publique aux Iles Philippines, il faudrait d'abord préparer patiemment et efficacement « l'opinion publique en Espagne à se résigner à la cession de ces îles devenues une charge sans profit » et faire en même temps « l'éducation du public belge dont les idées sont encore si confuses qu'il regarterait aujourd'hui l'acquisition d'une possession coloniale comme un malheur » (²).

GREINDL dut se rendre à Florence avant de trouver M. VERHEYDEN. Celui-ci vint à Bruxelles ; le Roi le reçut au Palais et se disait « très satisfait des bonnes dispositions de M. VERHEYDEN. Il est impossible d'être plus zélé et désireux d'aboutir » (³).

L'homme d'affaires anversois se rend à Paris, il revient bientôt à Bruxelles où il a une seconde audience auprès du Roi. Celui-ci écrit le même jour le billet suivant à LAMBERMONT :

« Bruxelles, le 27 février 1874.

Cher Ministre,

» J'ai eu un long entretien très confidentiel avec M. Verheyden dont je compte vous donner verbalement le résumé à notre première entrevue.

(¹) L. O. S., V, 9. — Voir les extraits les plus intéressants de cette lettre pp. 23-24.

(²) De son côté, MALOU, consulté par le Roi en 1874 au sujet de l'achat des Iles Philippines, estima, se plaçant au point de vue belge et européen, que ni une concession immédiate, ni une cession à bail n'avaient de chance d'être admise. Il engagea le Souverain à « se garder de pareille aventure ». Voir DE TRANNOY, Léopold II et Malou. Les Philippines avant le Congo, dans *Revue Générale*, 15 juin 1920, pp. 661-665.

(³) L. O. S., V, 9. Lettre du Roi à LAMBERMONT, le 17 février 1874.

» M. Verheyden part pour l'Espagne tout de suite et ne négligera aucun effort.

» Ci-joint un mot pour Greindl. Prière de le fermer après lecture et de l'expédier à Paris par la plus prochaine occasion.

» Toujours, Cher Baron, votre très affectionné,

(s) L. » (4).

M. VERHEYDEN ne réussit pas plus que le général DE LA GONDARA. Le Roi patientait. Il ne renonçait pas encore à l'espoir de voir un jour l'Espagne accepter ses propositions.

Entre-temps, M. JOORIS, que la santé délicate obligeait à faire une cure à la ville d'eau de Spa, écrivait de cet endroit le 10 juin 1875 une assez longue lettre à LAMBERT-MONT dans laquelle il l'entretenait sur la politique coloniale de l'Allemagne en Extrême-Orient. Elle mérite d'être citée en entier :

« Mon Cher Baron Lambermont,

» Vous vous souvenez que lors de mon séjour en Espagne, nous avons échangé une correspondance assez nourrie de faits et de renseignements sur les projets coloniaux de l'Allemagne en Orient, notamment aux Philippines. Je crois vous avoir adressé à ce sujet toutes les informations qu'il m'a été possible de recueillir. L'apparition d'un navire de guerre allemand dans ces parages, apparition sans nul doute accidentelle, a éveillé vers cette époque une rumeur répandue par le *Mémorial diplomatique* et que vous m'aviez fait l'honneur de signaler à mon attention. Je vous disais alors que, tout en ignorant les vues politiques de l'Allemagne, je pouvais constater que le développement de sa marine militaire indispensable à la protection de sa marine marchande, laissait entrevoir certain désir de convertir à l'occasion en colonies les nombreux établissements commerciaux qu'elle avait créés dans ces parages. En effet, comme je vous le disais alors, l'Allemagne compte un certain nombre de sujets établis aux îles Philippines et les puissantes maisons des villes hanséatiques, réunies aujourd'hui à l'Empire germanique, font un commerce important avec l'Extrême-Orient. Le hasard m'a appris, il y a peu de jours, que le développement du commerce de l'Allemagne a gagné toute la Polynésie et qu'une

(4) L. O. S., V, 9.

grande maison de commerce de Hambourg, celle de M. Godefroid et C<sup>ie</sup>, si je ne me trompe, y avait établi des relations si étendues qu'elle avait en quelque sorte monopolisé le trafic aux îles des navigateurs. On m'assurait même qu'elle possédait des biks armés pour protéger ses factoreries. Sommes-nous à la veille de voir surgir un nouveau *Handelsmaatschappij* ou une nouvelle compagnie des Indes ? Si, comme rien ne pourrait le contredire, l'Allemagne cherche à acquérir des colonies d'outre-mer pour ouvrir des marchés nouveaux à son industrie menacée par la concurrence ruineuse de l'Alsace et pour donner un vaste champ d'activité à ses populations, ce n'est que vers ces plages quasi inexplorées et non encore occupées qu'elles peut tourner ses regards. Aux Philippines, elle échouerait, comme d'autres puissances, contre la résistance quand même de l'amour-propre castillan ; dans l'archipel malais elle se verrait contrecarrée par la politique néerlandaise qui s'est refusée jadis à céder, pour ne pas même dire à permettre, la création d'un établissement italien, qui a par une acquisition volontaire exclu l'Angleterre, qui n'a fait la guerre d'Atchin (<sup>1</sup>) que pour empêcher les États-Unis d'avoir un prétexte d'intervention, — car vous n'ignorez pas que le Sultan avait offert de subir le protectorat américain, — qui aide l'Espagne même par une intervention spontanée à réprimer la piraterie du Sultan indépendant de Jola, qui a acheté Solor au Portugal et protège Timor pour empêcher le faible voisin de le céder à une autre puissance qu'elle.

» Plus bas, partout où s'étend le protectorat de la Grande-Bretagne, il lui est impossible de prendre pied, car l'Angleterre n'a fait l'acquisition des îles Fidji que pour empêcher le protectorat ou l'invasion des États-Unis. La Polynésie seule lui reste et c'est là, semblerait-il, que le commerce allemand cherche à s'enraciner. L'histoire est là qui nous prouve que dans les pays d'outre-mer où n'existe aucune force de résistance autochtone, les factoreries ont précédé de peu les colonies et que de la protection des établissements étrangers à l'expropriation des indigènes, il n'y a qu'un pas. L'Angleterre et la Hollande n'ont pas procédé jadis et ne procèdent pas encore autrement. La seule puissance qui puisse contrecarrer les projets de l'Allemagne dans ces parages est l'Angleterre, qui domine en l'Australie, dans la Nouvelle Zélande et aux îles Fidji. Ces deux derniers pays pourraient devenir un centre puissant de propagande pour l'extension du commerce anglais dans l'archipel polynésien, de manière à écarter les dangers d'une colonisation allemande. Je me borne à signaler le fait

(<sup>1</sup>) Pointe septentrionale de Sumatra.

à votre attention, sachant tout l'intérêt que vous portez à ces questions et me réservant de vous transmettre ultérieurement les renseignements plus précis qui pourraient me survenir. J'ai appris que l'ex-gouverneur des Indes néerlandaises, M. Loudon (remplacé par M. Lansberghe) se trouve à Chaudfontaine. Je tâcherai d'y aller et de le rencontrer. Je l'ai connu assez intimement jadis, quand il était gouverneur à La Haye.

» Dans mes loisirs forcés ici, je trouve parfois l'occasion d'avoir des entretiens intéressants avec le rare monde non futile que l'on voit aux villes d'eau. Si le Ciel me donnait la faveur, à laquelle j'aspire, de pouvoir travailler sous vos ordres à Bruxelles, avec quel zèle et avec quelle joie ne pourrais-je point m'occuper de ces questions, au lieu d'aller user ce qui me reste d'intelligence, d'activité et de courage dans des pays lointains où il n'y a qu'à désapprendre et à s'énerver... » (¹).

Bientôt, LÉOPOLD II dut se convaincre que l'Espagne n'était nullement disposée à vendre et qu'elle avait repoussé les avances que le Gouvernement de Berlin lui avait faites. Le rapport que le 20 août 1875 M. DE MONTENACKEN adressait à LAMBERMONT au sujet de son entretien avec une personnalité politique de la Péninsule (²), lui fit renoncer définitivement à son projet si longtemps caressé et si opiniâtrement poursuivi. Mais déjà les regards du Roi se tournaient vers l'Afrique.

Une impression générale se dégage de cet exposé. C'est vraiment dans le secret que le Roi déploie ses efforts pour acquérir les Philippines ; c'est lui qui agit sans toutefois se découvrir. S'appuyant sur les conseils sages et judicieux de LAMBERMONT — le Roi lui soumet tout — il dirige personnellement toute l'entreprise, s'in-

(¹) L. O. S., V, 9. — Ce vœu de JOORIS ne se réalisa-t-il pas ? N'est-ce pas lui que LAMBERMONT chargea par après de rédiger sous sa conduite le fameux mémoire sur les *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient* ? — En tout cas, JOORIS élaborera en 1877, différents mémoires sur les possessions européennes d'Afrique. Un d'eux est conservé aux Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, dans les Papiers Banning, Dossier n° 122.

(²) Ce long rapport figure au dossier L. O. S., V, 9. — Un extrait en est donné dans le mémoire sur les *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient*. (Voir plus haut, pp. 24-25).

forme de tout ce qui touche au projet, prend les initiatives, élabore les plans, échafaude les combinaisons, commande à ses agents et y met de sa fortune. Il n'agira pas autrement dans son œuvre africaine.

Avant de lancer l'affaire, il s'est fixé un objectif bien défini et rien ou personne ne peut l'en distraire ou le lui faire abandonner. Il le poursuit opiniâtrement, mais sans précipitation ; il prend son temps, il sait attendre l'occasion propice ; il est continuellement à l'affût des moindres circonstances qui peuvent lui être favorables, et apprécie d'un coup d'œil aussi sûr que rapide le parti qu'il pourra tirer de tout événement ou le danger qui peut en résulter pour son projet ; il y adapte sa tactique avec une promptitude et une adresse déconcertantes. Enfin, il est hardi et ose se mesurer avec de plus puissants que lui, il ose entreprendre ce qui paraît à d'autres une chimère, il base son action non sur un déploiement de forces militaires, ni sur le poids de son prestige ou de celui de sa nation, mais sur un habile calcul du jeu des intérêts chez les autres, et sur la neutralité de la petite Belgique dont il fait son meilleur atout. On peut appliquer à ses tentatives d'acquérir les Philippines ce qu'il disait en 1889 de son œuvre africaine :

« Le début des entreprises comme celles qui m'ont tant préoccupé est difficile et onéreux. J'ai tenu à en supporter les charges. Un roi, pour rendre service à son pays, ne doit pas craindre de concevoir et de poursuivre la réalisation d'une œuvre même téméraire en apparence » <sup>(1)</sup>.

S'il ne craint pas d'en courir le risque, c'est qu'il juge suffir d'oser pour réussir, mais oser après avoir minutieusement calculé ses chances de succès et en déployant toutes les ressources d'adresse, de souplesse et de pa-

<sup>(1)</sup> Le Roi à BEERNAERT, le 5 août 1889. — Voir VAN DER SMISSSEN, E., Léopold II et Beernaert, Bruxelles, 1920, t. II, p. 186.

tience dont l'esprit et la volonté d'un homme d'État, digne de ce nom, sont capables.

Ses tentatives philippines le mettent en contact avec les premières manifestations de la politique expansionniste de Bismarck. L'Allemagne semble concentrer ses aspirations coloniales en Extrême-Orient. En 1873, le Roi paraît ne pas y croire ou du moins ne pas y attacher trop d'importance ; bientôt, cependant, il doit s'en convaincre. Il lui devient nécessaire de pénétrer les secrets de cette politique, d'en suivre le mouvement pour pouvoir en tirer parti. Il le fera de main de maître en Afrique !

Enfin une dernière remarque. LÉOPOLD II trouve des collaborateurs dévoués parmi ses compatriotes et il sait gagner des étrangers à ses vues. LAMBERMONT est son bras droit, son homme de confiance, son *alter ego*. Le Roi ne semble pas avoir de secret pour son confident dans tout ce qui regarde ses projets expansionnistes. Le conseiller, de son côté, comprend son Souverain, seconde ses efforts, met au service du Roi son expérience et ses talents. Les travaux, les soucis, les talents de ces deux hommes se confondent et se complètent. Le Roi n'agit que de concert avec LAMBERMONT et celui-ci ne travaille qu'à la réalisation du dessein de son Souverain. Le Roi s'élance dans la lutte, LAMBERMONT veille à la bonne marche des affaires. Le premier poursuit avant tout un but, il voit grand, il mire haut, il s'élève hardiment au-dessus de l'immédiat et porte son regard vers l'avenir, il cherche du nouveau. Le second réfléchit, ne perd jamais de vue le présent, mesure ses aspirations à la prudence, il suit le mouvement du premier tout en le secondant, il sait modérer ses aspirations. Il en sera de même dans l'entreprise africaine.

Les autres agents, et spécialement GREINDL, puisque nous ignorons encore la part prise au début dans l'affaire par BLONDEEL VAN CEULEBROECK, exécutent les instructions du Roi et de LAMBERMONT. Ils y mettent tout leur

œur, s'y dépensent sans compter et si, parfois, ils ne saisissent pas toute la finesse de la tactique suivie par le Roi ou s'ils en conçoivent personnellement une autre qui leur semble meilleure, leur dévouement à la cause royale ne flanche jamais.

Une grande pensée hantait l'esprit du Roi depuis sa jeunesse et dirigeait ses incessants labeurs. Lui-même l'a révélée en 1889 :

« Un pays doit grandir ou décliner. Persuadé depuis longtemps de cette vérité j'ai voué mes efforts à étendre l'horizon ouvert devant mes compatriotes. Cette voie est la seule où je puisse les conduire, car l'autre mène à la misère et aux désordres politiques et sociaux auxquels toutes les nations qui se montrent incapables de supporter les charges de leur existence et de leur développement.

» ...Ni un jour ni une heure ne se sont écoulés sans que je me sois efforcé personnellement de diriger l'excès de son (la Belgique) activité en étendant la sphère de ses entreprises et de lui préparer un avenir digne de son glorieux passé.

» ...Ayant travaillé uniquement pour mon Pays, mon cœur souhaite qu'il profite de mon labeur et de mes sacrifices, non seulement pendant ma courte existence, mais de longues années après moi » (¹).

D'autres hommes d'État ont eu une semblable ambition, mais pour la réaliser, ils n'ont pas reculé de recourir à la violence et à la loi brutale du plus fort. LÉOPOLD II, au contraire, n'a jamais voulu user de tels moyens indignes d'une noble cause. Comme il l'écrivait déjà en 1863, il entend poursuivre

« ...l'extension de la patrie par des voies honnêtes, légales, dignes de notre siècle et d'une façon de faire avancer la civilisation par nos établissements nouveaux, au lieu d'arrêter sa marche par l'exécution de projets ambitieux aux dépens de nos voisins » (²).

L'unique force qu'il mettait en œuvre pour réaliser la grande pensée de sa vie, il la trouvait en lui-même et

(¹) Le Roi à BEERNAERT, le 22 septembre 1889. VAN DER SMISSSEN, E., Léopold II et Beernaert, Bruxelles, 1920, t. I, p. 425-426.

(²) Lettre du Duc de Brabant en date du 26 juillet 1863. LE FEBVE DE VIVY, Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865), Bruxelles, 1955, p. 23.

en LAMBERMONT, son dévoué collaborateur : le génie diplomatique.

Les efforts qu'ils ont déployés pendant huit ans pour acquérir les Iles Philippines à la Belgique le prouvent à l'évidence, malgré l'échec encouru.

en Belgique, M. Bérot. Les origines de l'Etat indépendant du Congo. *Bulletin de la Classe d'Historiographie* (11), et *bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1919, pp. 165-170.

## SOURCES ET RÉFÉRENCES

### I. Dépôts belges d'archives congolaises que nous avons consultés.

#### A. — Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles. (A. M. A. E.)

1. — Documents et Correspondance. Afrique. Conférence géographique de Bruxelles et Association internationale africaine. 1876-1884. (C. G. B.)
2. — Papiers laissés par le baron Lambermont :
  - a) Collection de documents classés en ordre systématique. (L. O. S.)  
Vol. V, section 8 : Projet d'établissement à la Plata, 1861.  
section 9 : Colonisation des Philippines, 1869-1875.  
section 10 : Expansion belge au Transvaal.
  - b) Notes et Mémoires (L. N. M.)
3. — Papiers Lambermont. Collection de documents classés en ordre chronologique. (L. O. C.)
4. — Papiers Strauch. (S.)
5. — Correspondance politique. Légation. Portugal (série reliée) (C. P. L. P.), vol. XI (1865-1868), XII (1869-1870), XIII (1871-1874), XIV (1875-1880).
6. — Documents et Correspondance diplomatique. Afrique Australe britannique (A. F. 5).
7. — Documents et Correspondance diplomatique. Afrique. Possessions portugaises (A. F. 9).
8. — Consulat à Prétoria (Transvaal). Personnel. Dossier Littera B n° 885 (1.174. N. A. Pers.). (C. P. T.)
9. — Traité d'amitié et de commerce conclu le 3 février 1876 entre la Belgique et la République sud-africaine (Transvaal). Dossier n° 2.759, enveloppe I (1876-1880). (T. B. T.)

#### B. — Archives générales du Royaume. Bruxelles.

1. Papiers Émile Banning. (E. B.)
2. Papiers Frère-Orban <sup>(1)</sup>. (F. O.)

<sup>(1)</sup> Nous n'avons eu le temps d'en consulter que les 19 premiers dossiers avant notre départ pour le Congo.

## II. Bibliographie.

Nous ne citons ici que les publications que nous avons employées dans ce travail.

### A. Revues et publications périodiques.

- Aequatoria.*  
*Année géographique* (Paris).  
*Athenaeum belge.*  
*Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique.*  
*Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge.*  
*Bulletin de la Société de Géographie de Marseille.*  
*Bulletin de la Société de Géographie de Paris.*  
*Bulletin de l'Union missionnaire du Clergé* (Bruxelles).  
*Congo.*  
*Journal of the Royal Geographical Society* (Londres).  
*La Nouvelle Clio.*  
*Le Moniteur industriel.*  
*Le Mouvement géographique.*  
*Le Tour du Monde.*  
*Proceedings of the Royal Geographical Society of London.*  
*Revue générale.*  
*Zaïre.*

### B. Livres et articles.

- BANNING, E., La navigation du Congo par Stanley (*Athenaeum belge*, I-1, 6 janvier 1878, pp. 4-6).  
 UN BELGE (BANNING, E. ?), La question africaine (*Le Moniteur industriel*, 20 octobre 1882).  
 E. B. (BANNING, E. ?), La Belgique doit être agrandie (Bruxelles, 1882).  
 BANNING, E., Mémoires politiques et diplomatiques (Bruxelles, 1927).  
 BEYENS, E. (Baron), La question africaine (Bruxelles, 1918).  
 BEYENS, E. (Baron), Le Baron Lambermont (*Revue générale* LV<sup>e</sup>, septembre 1922, pp. 247 et sq.).  
 CARTON DE WIART, E. (Baron), Léopold II. Souvenirs des dernières années (1901-1909) (Bruxelles, 1944).  
 CARTON DE WIART, E. (Baron), L'appel missionnaire d'un grand Roi (*Bulletin de l'Union missionnaire*, XXX, 1950, pp. 123-111).  
 \*\*\*, Congrès international pour l'étude des questions relatives au patronage des détenus et à la protection des enfants moralement abandonnés, Anvers, 1890 (Bruxelles, 1891).  
 CROKAERT, P., Brialmont. Éloge et Mémoires (Bruxelles, 1925).  
 DAYE, P., Léopold II (Paris, 1934).

- DE BORCHGRAVE, E. (Baron), Les origines de l'État indépendant du Congo (*Bulletin de la Classe des Lettres, Sciences mor. et politiq. et Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique*, 1919, pp. 169-174).
- DE HAULLEVILLE, A. (Baron), Aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique (Bruxelles, 1898).
- DE LICHTERVELDE, L. (Comte), Léopold II (Louvain, s. d.).
- DE ROBIANO, A. (Comte), Le baron Lambermont (Bruxelles, 1905).
- DESCAMPS, E. (Baron), Le duc de Brabant au Sénat de Belgique. En souvenir du cinquantième anniversaire de l'entrée au Sénat de S. M. Léopold II (Louvain, 1903).
- DE TRANNOY (Baron), Léopold II et Malou. Les Philippines avant le Congo (*Revue générale*, 15 juin 1920, pp. 661-665).
- DOREN, A., Leopold II und die Belgische Expansion bis zur Gründung des Kongostaates (Staat und Persönlichkeit, Festgabe Erich Brandenburg zum 60. Geburtstage, Leipzig, 1928, pp. 214-233).
- DUCHESNE, A., A la recherche d'une colonie. Le consul Blondeel en Abyssinie, 1840-1842 (Institut Royal Colonial Belge, *Mémoires in-8°*, Section des Sciences morales et politiques, XXX, 3, 1953).
- FERRATA (Cardinal), Mémoires (Cuggiani, 1920).
- KRUGER, P., Gedenkschriften van Paul Kruger gedicteerd aan H. C. Bredell en Piet Grobler (Anvers, 1902).
- LE FEBVE DE VIVY, L., Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold, duc de Brabant (Académie royale des Sciences coloniales, Classe des Sciences morales et politiques. *Mémoires in-8°*, Nouvelle série, Tome VII, 1 (Histoire), 1955).
- LOUWERS, O., Hommage au Roi Léopold II, Fondateur de l'empire colonial belge (Biographie Coloniale Belge. Institut Royal Colonial Belge. Bruxelles, t. I, 1948, pp. v-xxvii).
- MONTHAYE (L<sup>t</sup> col.), Notre Dynastie (Bruxelles, 1910).
- ROEYKENS, A., Les réunions préparatoires de la délégation belge à la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, VII-8, 1953, pp. 787-827).
- ROEYKENS, A., Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, VIII-3, 1954, pp. 227-271).
- ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (Académie royale des Sciences coloniales, Classe des Sciences morales et politiques. *Mémoires in-8°*, Nouvelle série, Tome I, 1 (Histoire), 1955).
- ROEYKENS, A., Le baron L. de Béthune et la politique religieuse de Léopold II en Afrique (*Zaire*, X-1 et 3, 1956, pp. 3-68, 227-281).
- ROEYKENS, A., Un précieux témoignage au sujet des débuts véridiques de l'œuvre africaine de Léopold II (*Æquatoria*, XIX, 1956, pp. 125 sq).
- SCHWEINFURTH, G., Au cœur de l'Afrique, 1861-1871. Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale, traduction française de M<sup>me</sup> H. Loreau (Paris, 1875).
- STENGERS, J., La place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation

- (*La Nouvelle Chio*, première et deuxième année, 1949-1950, n° 9, octobre 1950, pp. 515-536).
- STENGERS, J., Note sur l'histoire des finances congolaises : le « trésor » ou « fonds spécial » du Roi-Souverain (*Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXV-1, 1954, pp. 153-195).
- STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning (Académie royale des Sciences coloniales, Bruxelles, *Mémoires in-8°*, Nouvelle série, Cl. Sc. mor. et pol., Tome II, 3 (Histoire), 1955).
- STEVENS, J. B., Régime des établissements pénitentiaires. Enquête parlementaire. Déposition de M. Stevens, inspecteur des prisons de Belgique. Rapport de M. Charles Lucas à l'Académie des Sciences morales et politiques (Bruxelles, 1875).
- STEVENS, J. B., Le patronage des condamnés adultes et des jeunes libérés (Bruxelles, 1891).
- STINGLHAMBER et P. BRESSE, Léopold II au travail (Bruxelles, 1944).
- THOMSON, R. S., La fondation de l'État indépendant du Congo (Bruxelles, 1933).
- VAN DER SMISSSEN, E., Léopold II et Beernaert (Bruxelles, 1920).
- WAUTERS, A. J., Histoire politique du Congo belge (Bruxelles, 1911).

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
...-1861?	Jooris à Lambermont (1)	AF, 9	13
11- 6-1861	Duc de Brabant à Lambermont	LOS, V, 8	175
18- 5-1865	Goffinet à Lambermont	LOC, 109	17
1-12-1866	Léopold II à de Borchgrave d'Altena	LOC, 130	171
...- 4-1867	Pycke au Ministre des Af. étrang.	AF, 9	14
28- 3-1872	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	227
30- 3-1872	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	227
14-10-1872	Jooris à Lambermont	LOS, V, 9	226*
19- 5-1873	Greindl à Lambermont	LOS, V, 9	227
20- 5-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	227
22- 5-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	227*
12- 6-1873	Jooris à Lambermont	LOS, V, 9	227*
29- 6-1873	Léopold II à Frère-Orban	OF, 16	18*
3- 7-1873	Greindl à Lambermont	LOS, V, 9	228*
15- 7-1873	Jooris à Lambermont	LOS, V, 9	229*
31- 7-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	229*
7-11-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	230
12-11-1873	Van den Bossche à Lambermont	LOS, V, 9	231
19-11-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	23*
			230*
22-11-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 0	231*
25-11-1873	Van den Bossche au Ministre des Af. étr.	LOS, V, 9	232
26-11-1873	Van den Bossche à Lambermont	LOS, V, 9	232
5-12-1873	Van den Bossche à Lambermont	LOS, V, 9	232

## CHRONOLOGIE DES DOCUMENTS INÉDITS CITÉS

Les références aux dépôts d'archives sont indiquées à l'aide des abréviations annotées plus haut.

Les documents dont le texte est reproduit dans l'ouvrage sont indiqués par une astérisque à côté de la référence à la page du livre.

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
...-1861?	Jooris à Lambermont (1)	AF, 9	13
11- 6-1861	Duc de Brabant à Lambermont	LOS, V, 8	175
18- 5-1865	Goffinet à Lambermont	LOC, 109	17
1-12-1866	Léopold II à de Borchgrave d'Altena	LOC, 130	171
...- 4-1867	Pycke au Ministre des Af. étrang.	AF, 9	14
28- 3-1872	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	227
30- 3-1872	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	227
14-10-1872	Jooris à Lambermont	LOS, V, 9	226*
19- 5-1873	Greindl à Lambermont	LOS, V, 9	227
20- 5-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	227
22- 5-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	227*
12- 6-1873	Jooris à Lambermont	LOS, V, 9	227*
29- 6-1873	Léopold II à Frère-Orban	OF, 16	18*
3- 7-1873	Greindl à Lambermont	LOS, V, 9	228*
15- 7-1873	Jooris à Lambermont	LOS, V, 9	229*
31- 7-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	229*
7-11-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	230
12-11-1873	Van den Bossche à Lambermont	LOS, V, 9	231
19-11-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	23*
			230*
22-11-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 0	231*
25-11-1873	Van den Bossche au Ministre des Af. étr.	LOS, V, 9	232
26-11-1873	Van den Bossche à Lambermont	LOS, V, 9	232
5-12-1873	Van den Bossche à Lambermont	LOS, V, 9	232

(1) Erreur de notation de date apposée par une main étrangère en tête du document, comme nous l'avons pu établir récemment et comme nous le prouverons ailleurs. En réalité cette lettre doit dater d'avril-mai 1877.

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
6-12-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	233*
9-12-1873	Greindl à Lambermont	LOS, V, 9	234*
11-12-1873	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	235*
1- 2-1874	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	236*
3- 2-1874	Greindl à Lambermont	LOS, V, 9	24*
			237
17- 2-1874	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	237
27- 2-1874	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	237*
24- 1-1875	A. d'Anethan à Lambermont	CPLP, XIV	33
10- 6-1875	Jooris à Lambermont	LOS, V, 9	238*
12- 6-1875	A. d'Anethan à Lambermont	CPLP, XIV	34
9- 7-1875	Jeslein à d'Aspremont Lynden	AF, 5	34
17- 7-1875	d'Aspremont Lynden à Jeslein	AF, 5	34
20- 8-1875	de Montenacken à Lambermont	LOS, V, 9	25*
			240
22- 8-1875	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	20
			35
1-11-1875	d'Aspremont Lynden à Vander Straeten Ponthoz	AF, 5	37
5-11-1875	d'Aspremont Lynden à J. Van Praet	AF, 5	37
5-11-1875	Lambermont. Note marginale sur la lettre précédente	AF, 5	34*
6-11-1875	P. de Borchgrave à d'Aspremont Lynden	AF, 5	37
12-11-1875	Jeslein à d'Aspremont Lynden	AF, 5	38
25-11-1875	Sleburgh à Lambermont	AF, 5	38*
30-12-1875	Hamelberg à d'Aspremont Lynden	AF, 5	39*
4- 1-1876	J. Van Praet à d'Aspremont Lynden	AF, 5	40*
4- 1-1876	d'Aspremont Lynden à Hamelberg	AF, 5	40*
10- 1-1876	Burgers à d'Aspremont Lynden	TBT	40*
12- 1-1876	d'Aspremont Lynden à Léopold II	TBT	41
13- 1-1876	d'Aspremont Lynden à Burgers	TBT	41
22- 1-1876	Burgers à d'Aspremont Lynden	TBT	41*
26- 1-1876	d'Aspremont Lynden à Burgers	TBT	42
11- 2-1876	d'Aspremont Lynden à Léopold II	TBT	44
29- 2-1876	Tromp à d'Aspremont Lynden	AF, 5	53*
13- 3-1876	d'Aspremont Lynden à Léopold II	CPT	51*
16- 3-1876	Burgers à d'Aspremont Lynden	TBT	44*
16- 3-1876	Hamelberg à d'Aspremont Lynden	TBT	43*
			48
25- 3-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	TBT	55
6- 4-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	CPT	55
8- 4-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	TBT	48

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
6- 5-1876	d'Aspremont Lynden à Van der Straeten Ponthoz	TBT	48
13- 5-1876	d'Aspremont Lynden au Ministre des Pays-Bas à Bruxelles (Note verbale)	TBT	47
18- 5-1876	Barella à Bellefroid	AF, 5	57*
21- 5-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	TBT	53
23- 5-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	TBT	56
14- 6-1876	d'Estourges à d'Aspremont Lynden	AF, 5	52
15- 7-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	43
			53
23- 7-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF 5	56*
24-7-1876?	J. Devaux à Lambermont	TBT	58*
31- 7-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF 5	59
4- 8-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF 5	59
6- 9-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	AF 5	65
10- 9-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF 5	52
			60
12- 9-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	CPT	72*
18- 9-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	AF, 5	66*
22- 9-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	60*
2-10-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	60
3-10-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	AF, 5	67
12-10-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	61*
13-10-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	62*
13-10-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	AF, 5	67
18-10-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	62
24-10-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	62
26-10-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	63*
27-10-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	AF, 5	68*
27-10-1876	Léopold II à Lambermont	CGB, 47	137
7-11-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	64
12-11-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	64*
17-11-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	64*
21-11-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	AF, 5	69*
24-11-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	75*
25-11-1876	Olivier à d'Aspremont Lynden	AF, 5	79
27-11-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	79*
30-11-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	AF, 5	70*
30-11-1876	Lambermont et Greindl à Léopold II	CGB, 74	175
3-12-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	80*
4-12-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	AF 5	70*
8-12-1876	d'Aspremont Lynden à de Sélys Fanson	AF, 5	71*
12-12-1876	Biebuyck à d'Aspremont Lynden	AF, 5	88
13-12-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	81*

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
20-12-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	82*
			88
26-12-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	55
			68*
			85*
27-12-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	85
29-12-1876	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	86*
29-12-1876	Biebuyck à d'Aspremont Lynden	AF, 5	91
30-12-1876	Elton à Lord Derby	AF, 5	99*
5- 1-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	101*
11- 1-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	101*
18- 1-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	70*
19- 1-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	90
			102
24- 1-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	71*
			102
26- 1-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	87
			102*
2- 2-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	89
			103
9- 2-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	104*
16- 2-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	105*
16- 2-1877	Lambermont à Léopold II	LOS, V, 10	92*
18- 2-1877	Banning (note)	LOS, V, 10	97*
18- 2-1877	Biebuyck à Burgers	AF, 5	97
21- 2-1877	d'Aspremont Lynden à de Sélys n° 29	AF, 5	95*
	n° 30	AF, 5	95*
	n° 31	AF, 5	96*
	n° 32	AF, 5	97*
23- 2-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	109
24- 2-1877	Lambermont (note)	AF, 5	100*
27- 2-1877	Maurois à Lambermont	CGB, 115	137
6- 3-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	109*
13- 3-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	110*
26- 3-1877	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 10	105
30- 3-1877	Léopold II à Lambermont	LOS, V, 10	106*
31- 3-1877	Lambermont à Léopold II	LOS, V, 10	107*
2- 4-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	111
3- 4-1877	Burgers à Biebuyck	AF, 5	111*
10- 4-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	92
			111
17- 4-1877	Burgers à Biebuyck	AF, 5	113*
1- 5-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	113
14- 5-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	114

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
28- 5-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	117
29- 5-1877	d'Aspremont-Lynden à de Sélys Fanson	AF, 5	114
10- 6-1877	d'Estourges à Sadoine	AF, 5	52
			73*
			77*
			88
			109*
30- 6-1877	d'Aspremont Lynden à Van der Straeten Ponthoz	AF, 5	114
19- 9-1877	Van der Straeten Ponthoz à d'Aspremont Lynden	AF, 5	114*
27- 9-1877	Lambertmont à J. Devaux	AF, 5	115*
6-12-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	116*
20- 4-1878	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	116
4- 8-1878	Kruger à Frère-Orban	AF, 5	116
21-12-1878	Frère-Orban à de Sélys Fanson	AF, 5	117*
30- 7-1879	Léopold II à Strauch	S, 6	190*
14- 4-1886	Lavigerie au P. Bresson		210*
16- 4-1886	Léopold II à Strauch	S. 589	210*
22- 8-1889	Léopold II à Lambertmont	LOC, 903	211*

**Chronologie des journaux belges de l'époque,  
cités dans l'ouvrage.**

Date	Titre du journal	P. du livre
3 septembre 1876	Le Précurseur	182
3 septembre 1876	L'Écho du Parlement	182
12 septembre 1876	Le Précurseur	184 et 194
12 janvier 1877	L'Indépendance belge	205
12 janvier 1877	Le Précurseur	205
19 juillet 1877	L'Indépendance belge	205

## INDEX DES NOMS

### REMARQUES GÉNÉRALES.

1. Les noms de PERSONNES sont en PETITES CAPITALES ; ceux des auteurs cités en caractères ordinaires ; l'indication des *institutions* ou des *questions particulières* sont en caractères italiques.
2. L'index géographique a paru superflu.
3. Les chiffres ordinaires renvoient au texte du livre ; les *chiffres* en caractères italiques renvoient aux notes et références au bas des pages.

### A

- ALEXIS (Frère des Ec. chrét.), 210.  
*Allemagne*  
— et l'Afrique, 163, 179, 195, 199, 214, 215.  
— et les Iles Philippines, 227-228, 238-340, 242.  
*Angleterre*  
— et l'Afrique centrale, 137, 179, 195, 199, 202, 214, 215.  
— et l'Égypte, 163, 195, 199, 215.  
— et l'Extrême-Orient, 16, 142, 150, 239.  
— et le Transvaal, 31, 33, 50, 58, 60, 61, 65, 69, 71, 80-81, 83-84, 89, 97, 99-101, 101-105, 109-113, 117, 119.  
*Arbitrage de Mac-Mahon de la question de Delagoa Bay*, 33, 214.  
*Ateliers de la Dyle*, 43-44, 56.  
ATHERSTON, savant sud-africain, 58.

### B

- BANNING, archiviste du Ministère des Affaires Étrangères de Bruxelles, 10-12, 97, 111, 189, 195, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 204, 240.  
BARELLA, médecin belge, 57.

- BARING frères, financiers anglais, 227.  
BARKLY, H., gouverneur de la Colonie de l'Afrique du Sud, 83.  
BAUER, homme de confiance de Léopold II, 236.  
BECKER, 1<sup>er</sup>, agent de l'A. I. A. et É. I. C., 189, 190.  
BEERNAERT, chef du Gouvernement belge, 134, 241, 243.  
BELLEFROID, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur de Bruxelles, 57.  
*Association internationale africaine*, 12, 26, 116, 139, 152, 160, 165, 172, 178, 202, 204, 220.  
Beyens, E. (Baron), 3, 121-125, 135, 177.  
BIEBUYCK, Consul de Transvaal à Bruxelles, 88, 91, 92, 97, 107, 111, 113, 114, 115.  
BISMARCK, chancelier allemand, 228.  
BLONDEEL VAN CEULENBROECK, diplomate belge, 225, 226, 228, 242.  
BRAND, président de l'État libre d'Orange, 62, 70.  
BRESSON, supérieur des Pères Blancs en Belgique. 210.

BRIALMONT, A., général belge, 17, 135, 171, 175.

BROOKE, B., sultan de Sarawak, 15.

BURDETT COUTTS, philanthrope, 196, 205.

BURGERS, président du Transvaal, 31, 34, 35, 37, 38, 39-43, 43-44, 48, 50, 51, 53-56, 60, 61, 64, 65, 68, 73, 74, 76, 77, 79-87, 87-90, 92, 93, 96, 97-99, 101-105, 108, 109-113, 116.

### C

CAMERON, explorateur anglais, 148, 153-157, 161, 215, 218.

CARNARVON (Lord), homme d'État britannique, 61, 76, 83, 84, 103.

Carton de Wiart, E. (Baron), 210, 222.

CASTELAR, homme d'État espagnol, 233, 236.

*Chemin de fer central asiatique*, 18.

*Chemin de fer Lourenço Marquès-Pretoria*, 38, 39, 43, 64, 73-75, 99.

*Chemins de fer de la Colonie du Cap*, 60, 62, 65, 69.

*Colonie pénitentiaire belge en Afrique*, 63, 181-192.

*Compagnie africaine orientale*, 12-14.

*Compagnies privilégiées*, 10-12, 16.

*Confédération britannique de l'Afrique du Sud*, 58, 61, 71-72, 76-77, 80-81, 83-84, 86-87, 89, 101-102, 103.

*Conférence géographique de Bruxelles* (1876), 9, 14, 26, 62, 63, 118, 120, 121, 124, 126, 127, 128, 134, 137, 148, 151, 152, 159, 160, 165, 169, 172, 173, 177, 178, 180, 181, 192, 194-196, 204, 220, 221.

*Congrès africain de Berlin* (1885), 11, 12, 167.

*Congrès international des sciences*

*géographiques de Paris* (1875), 35, 137, 140, 148, 159, 221.

*Congrès international pour l'étude des questions relatives au Patrondage des détenus et à la protection des enfants moralement abandonnés d'Anvers* (1891), 187-189.

*Consulat de Belgique à Pretoria*, 50-51, 53-56, 56-65, 66-67, 69, 71-72, 85-86, 117.

*Convention de la Société Cockerill avec le Gouvernement de Transvaal*, 74-77, 84, 88, 90, 91-94, 100, 106-107, 111, 115.

Cosemans, A., 111.

COUMONT, homme de confiance de Léopold II, 236.

COUVREUR, homme politique belge, 205.

Crokaert, P., 17, 135, 171, 175.

CUNNINGHAM (Sir), général anglais, 58, 60, 61, 63, 70.

### D

D'ANETHAN, A. (Baron), diplomate belge, 33.

D'ANETHAN (Baron), homme d'État belge, 226.

D'ASPREMONT LYNDEN (Comte), homme d'État belge, 37, 40, 42, 43-44, 44-48, 51, 55, 56, 57-65, 65-73, 75, 91, 92, 95-97, 101, 102, 110, 114, 226.

Daye, P., 126, 127, 165, 166, 192, 200.

DE BÉTHUNE, L. (Baron), diplomate belge, 208.

DE BORCHGRAVE, E. (Baron), diplomate belge, 127, 137, 139.

DE BORCHGRAVE D'ALTENA, P. (Comte), du Cabinet du Roi, 37, 171.

DE BRAZZA (Comte), explorateur français, 35, 134, 136, 140, 148-153, 158, 214.

- DE COMPIÈGNE (Marquis), explorateur français, 136, 140.
- de Haulleville, A. (Baron), 191.
- De Jonghe, E., 147.
- DE LA GONDARA, général espagnol, 23, 24, 230, 236, 238.
- DELAPORTE, voyageur français, 142-143.
- DE LA RONCIÈRE LE NOURY, président de la Société de Géographie de Paris, 138, 139, 140.
- DE LAVELEYE, E., économiste belge, 14.
- Délégation transvalienne à Bruxelles (1877)*, 114-115 ; (1878), 116.
- DE LESSEPS, savant français, 20, 137, 139.
- de Lichtervelde, L. (Comte), 126, 146, 159, 160, 192, 200.
- Démarche du Foreign Office à Bruxelles à propos du Transvaal*, 99-101.
- DE MONTENACKEN, 24-25, 240.
- DE QUATREFAGES, savant français, 138, 139.
- DERBY (Lord), homme d'État anglais, 99, 100.
- de Robiano (Comte), 174.
- Descamps (Baron), 17.
- DE SÉLYS FANSON (Baron), Consul belge au Transvaal, 43, 48, 52, 53, 54-56, 57-65, 65-73, 75, 79-87, 89, 90, 91, 92, 95-97, 99, 100, 103, 105, 108, 111, 113, 114, 115, 116, 117.
- Desneux, 28.
- Dessein africain de Léopold II*
- et abolition de la traite, 160-164, 220.
  - et anticolonialisme belge, 132, 163, 171, 172-174, 195, 196-198, 217, 219, 237.
  - et colonisation fédérale de l'Afrique équatoriale, 163-166, 179-180, 195, 199-204, 216-220.
  - et esprit de suite du Roi, 160, 167-168, 199-204, 219-220, 241.
- et fondation d'un état personnel et non pas d'une colonie belge proprement dite, 12, 26-27, 35-36, 118-119, 121-124, 133-134, 149-153, 159-160, 170-181, 196-204, 215-221.
- et les historiens, 124-131, 172-174, 181, 192, 200
- et l'internationalisme, 23, 132, 151, 163-167, 199-204, 232.
- et la neutralité belge, 23, 172, 174-175, 179, 233.
- et le secret, 131-132, 151, 171-172, 177-180, 219, 240-241.
- DE STEURS, diplomate belge, 14.
- de Trannoy (Baron), 226, 237.
- DEVAUX, J., secrétaire du Roi, 53, 74, 114, 122.
- Devroey, E., 7.
- DE WILLEBOIS, homme d'État néerlandais, 114.
- de Witte de Haelen, 15.
- Discours coloniaux du duc de Brabant*, 171.
- DONNY, officier de la maison militaire du Roi, 225, 226.
- Doren, A., 192, 200.
- DU BOUSQUET, A., diplomate belge, 18-20.
- Duchesne, A., 225, 226.
- DU JARDIN (Baron), diplomate belge, 15-16.
- DUPONT, directeur du Musée Royal, 57.
- DUPUIS, voyageur français, 143-145.
- Du QUILLIO, contre-amiral français, 136.
- DURIEUX, homme d'affaires belge, 43, 48, 56.
- DUVEYRIER, voyageur français, 138, 139, 140, 148.
- Dyck, W. P., 222.

## E

Égypte, 29, 163, 195, 199.

ELTON, consul britannique, 99, 100.

*Émigration belge au Transvaal*, 36, 46-47, 49, 52, 55, 72, 77-79, 84, 97-98, 106.

*Espagne*, 20, 21-25, 214, 225, 227, 229, 237-240.

**ESTOURGIES**, calculateur de l'Observatoire d'Uccle, membre de la mission Cockerill au Transvaal, 52, 53, 59, 73-79, 82, 88, 109.

*Expédition de Brazza*, 134, 136, 140. — et sa relation avec l'œuvre africaine de Léopold II, 149-153, 214-215.

## F

**Ferrata** (Cardinal), 210.

**France**,

— et Extrême-Orient, 135, 141, 147, 150-152.

— et l'Afrique équatoriale, 135, 140, 149, 179, 195, 199, 214.

— et l'Algérie, 137-138.

— et l'Égypte, 29, 163, 195.

**FRÈRE-ORBAN**, homme d'État belge, 17-20, 27, 49, 116, 226.

## G

**GARNIER**, Fr., voyageur français, 144-146.

**GOFFINET** (baron), officier de la maison militaire du Roi, 17.

**GOFFINET** (fils), (baron), officier de la maison militaire du Roi, 184.

*Gouvernement belge*.

Voir :

*Chemin de fer de la Colonie du Cap*.

*Confédération britannique*.

*Consulat belge à Prétoria*.

*Délégation transvalienne*.

*Démarche du Foreign Office*.

*Dessein de Léopold II — anti-colonialisme belge — neutralité belge*.

*Émigration belge*.

*Projet d'expansion de Léopold II*.

*Société Cockerill*.

*Traité*s.

*Transvaal — dessein de Léopold II — politique du Gouvernement belge*.

**GRANDY**, voyageur anglais, 137.

**GREINDL**, J. (Baron), diplomate belge, 16, 24, 26-28, 177, 178, 180, 203, 227, 228, 230-237, 242.

**Guebels**, L., 7.

**Guenther**, 159.

**GUILLAUME** (Baron), diplomate belge, 168-181.

**GÜSSEFELDT**, voyageur allemand, 137.

## H

**HAMELBERG**, consul de l'État libre d'Orange aux Pays-Bas, 39, 40, 42, 47, 48.

**Hoist**, 225.

**HOLST**, consul de Transvaal à Amsterdam, 54, 81, 105-108.

*Hypothèses historiques, valeur*, 212-213.

## J

**JACQUEMIN**, ingénieur belge, membre de la mission Cockerill au Transvaal, 52, 53, 56, 59, 73-79, 82, 88, 90, 91, 93, 99.

**Jadot**, J. M., 6.

**JAMAERT**, professeur de l'école de Gembloux, 57.

**JESLEIN**, consul de l'État libre d'Orange à Bruxelles, 34, 37, 38.

**JOORIS**, diplomate belge, 13, 225-226, 227-232, 238-240.

**JORISSEN**, Procureur général du Transvaal, 113, 114, 115.

**JOUBERT**, P., homme d'État sud-africain, 116.

## K

- KETOCHWAYA, chef des Zulu, 75, 83.  
 KNIGHT, consul belge au Cap, 58.  
 KRUGER, P., homme d'État sud-africain, 31, 33, 85, 86, 102, 103, 104, 113, 114, 115, 116.

## L

- LAMBERMONT, A. (Baron), Ministre d'État, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères de Bruxelles, 3, 10, 12, 13, 16, 17, 20, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 34, 35, 38, 48, 49, 53, 66, 68, 72, 74, 90, 92-94, 96, 100, 105-109, 114, 115, 118, 131, 135, 137, 169, 170, 171, 174-176, 177-181, 193, 196, 198, 201, 203, 204, 205, 211, 216, 219, 221, 225, 227-237, 240, 242, 244.  
 LAVIGERIE (Cardinal), 128, 209, 210, 211.  
*Lebombo Compagnie*, 74-75.  
 Le Febve de Vivy, L., 184, 224, 243.  
 LEJEUNE, J., juriste belge, 183, 184, 224.  
 LENZ, voyageur allemand, 136, 137.  
 LÉON XIII, Souverain Pontife, 209.  
 LÉOPOLD I<sup>er</sup>, roi des Belges, 133, 175.  
 LÉOPOLD II, roi des Belges.  
 — *l'Africain, premier acte public*, 154-157.  
 — *autodafé de ses papiers personnels*, 222.  
 — *multiplicité de ses projets et combinaisons expansionnistes*, 131-132.  
 — *et la presse*, 193.  
 — *visite à Londres* (mai-juin 1876).  
 — *visite à Paris* (printemps 1875), 140-142.  
 Voir aussi :  
*Dessein africain.*  
*Discours coloniaux.*

*Emigration belge.**Expédition de Brazza.**Mission Jacquemin-Estourgies.**Mission des Chotts.**Oeuvre africaine.**Projets expansionnistes.**Société Cockerill.**Transvaal.**Liberté des cultes au Transvaal*, 46-48, 91.*LINANT DE BELLEFONDS*, officier français, 156.*LIVINGSTONE*, explorateur anglais, 195, 215.

Loreau, 158.

Louwers, O., 7, 160.

*LUMLEY*, ministre d'Angleterre à Bruxelles, 100.

## M

*MAC-MAHON*, président de la France, 33, 35, 214.*MALOU*, homme d'État belge, 226, 237.*MARCHE*, voyageur français, 136, 140.*MAUROIS*, secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, 137, 138, 148.*MILLOT*, voyageur français, 144.*Mission des Chotts du capitaine Roudaire*, 137-139.*Mission Jacquemin-Estourgies (de la Société Cockerill) au Transvaal*, 52-53, 59, 73-79, 82, 88-89, 90, 109-111.*Missions religieuses*, 204-211.Monthaye (L<sup>t</sup> col.), 176.*MOODIE*, homme d'affaires portugais, 74, 75, 82, 83, 91.

## N

*NIELLON*, général belge, 22.*NIHOUL*, ingénieur belge, 90, 113.

## O

*Oeuvre africaine de Léopold II*

- attitude à l'égard des missions religieuses, 204-208.
- portée morale que le Roi lui attribuait, 208-211.
- œuvre personnelle du Roi, 240-241.
- préparation des milieux français, 147-148, 158.
- préparation des milieux étrangers, 153, 218-219.
- relation avec des projets d'expansion en Extrême-Orient, 141-151.
- relation avec expédition de Brazza, 149-153, 214-215.
- relation avec projet transvalien, 35-37, 214, 216, 219.

Voir aussi : LÉOPOLD II.

OLIVIER, adjoint du Consul belge au Transvaal, 59, 61, 79, 91, 92.

## P

PATXOT, homme d'affaires espagnol, 232-235.

Pays-Bas, 20, 37, 38, 53-54, 195, 199.

PEACE, consul belge au natal, 59.

Pirenne, J., 146.

POLCHET, ingénieur belge, 90, 113.

PONCELET, diplomate belge, 135, 234.

Portugal, 14, 20 33, 39, 47, 82, 213, 214.

POUQUET, professeur à l'école de Gembloux, 57.

PRETORIUS, fils, président du Transvaal, 31, 80.

Projets expansionnistes de Léopold II

- à Bornéo, 15-17.
- en Extrême-Orient (Chine), 18-19, 134-135, 141-151.

- aux Iles Philippines, 20-28, 36, 172, 214, 224-244.
  - au Japon, 17-20.
  - dans les possessions portugaises de Mozambique, 13, 213-214.
  - au Transvaal, 29-119, 214.
- PYCKE (Baron), 14.

## R

RABAUD, A, président de la Société de Géographie de Marseille, 202-203.

RAWLINSON (Sir), président de la Société de Géographie de Londres, 156.

REYNTJES, homme d'affaires belge, 14.

Révolution des Cafres au Transvaal, 57, 60, 62, 64, 68, 79-80, 83-86, 101-102.

Roeykens, A., 6, 9, 10, 13, 19, 20, 26, 28, 35, 49, 118, 124, 127, 136, 139, 147, 157, 158, 159, 160, 161, 168, 169, 170, 175, 177, 178, 182, 192, 198, 201, 203, 204, 205, 218.

ROUDAIRE, officier français, 137-139.

## S

SADOINE (Baron), administrateur directeur de la Société Cockerill, 49, 69, 73, 74, 82, 84, 88, 105-108, 109.

SALAMANCA, financier espagnol, 228-231, 234.

SCHWEINFURTH, voyageur allemand, 157-163, 168, 180, 215.

SERPA PINTO, voyageur portugais, 190.

SERRANO (Maréchal), homme d'État espagnol, 24, 236.

SHEPSTONE, Th. (sir), Commissaire britannique au Transvaal, 83, 86, 101-105, 110-113.

Simar, 146.  
 SLEBURGH, consul belge à Amsterdam, 38.  
*Société Cockerill et le Transvaal*, 48-53, 56, 59, 64, 73-79, 82, 84, 88, 90, 91, 92-94, 99, 100, 105-107, 108, 110-111, 115.  
 — voir aussi : *Convention de la Société Cockerill avec le Gouvernement de Transvaal*.  
 SOCOCOENI, chef des Cafres, 75, 80, 83, 86.  
 SOLVYNS (Baron), diplomate belge, 122, 177, 231.  
 STANLEY, explorateur anglais, 17, 118, 152, 156, 202, 215.  
 Stengers, J., 10, 11, 13, 125, 133, 154, 155, 168, 169, 177, 197.  
 STINGLHAMBER, (Col.), 15-16, 156, 222.  
 STRAUCH, président du Comité d'Études du Haut-Congo, 126, 190, 191, 210.

## T

Thomson, R. S., 127-129, 153, 192, 200.  
*Traité de la Belgique avec l'État libre d'Orange* (1874), 41-42.  
*Traité de la Belgique avec la République sud-africaine* (Transvaal), (février 1876), 40-42, 44-48.  
*Traité de Zandrivier* (1852), 31.  
*Traité du Transvaal avec le Portugal* (1869), 47.  
*Transvaal*.  
 — *annexion par la Grande Bretagne*, 101-105, 109-113.  
 — *dessein de Léopold II*, 33, 34-38, 39-42, 45, 48-51, 53, 54, 56, 90, 91-94, 97-98, 99-101, 105-109, 117-119, 214, 216, 219.  
 — *politique du Gouvernement belge*, 34, 40-41, 44-48, 54, 56, 68, 70-72, 93-94, 95-97, 99-101, 107.

— *projet de se placer sous le drapeau belge*, 61, 70, 86, 89, 104.

Voir aussi :

*Arbitrage de Mac Mahon*.  
*Ateliers de la Dyle*.  
*Confédération britannique*.  
*Convention de la Société Cockerill*.  
*Consulat belge à Pretoria*.  
*Délégation transvalienne*.  
*Démarche du Foreign Office*.  
*Émigration belge*.  
*Mission Jacquemin-Estourgies*.  
*Œuvre africaine du Roi, relation avec son projet transvalien*.  
*Révolution des Cafres*.  
*Société Cockerill*.  
*Traité Belgo-Transvalien*.  
 TROMP, homme d'affaires néerlandais, 53.

## V

VAN DEN BOSSCHE, diplomate belge, 46, 231-234.  
 Vandeplas, A., 159.  
 Vander Smissen, E., 134, 241, 243.  
 VANDERSTICHELEN, homme politique belge, 226.  
 VANDER STRAETEN PONTHOZ (Baron), diplomate belge, 37, 47.  
 VAN PRAET, J., chef de Cabinet du Roi, 34, 37, 40, 41, 42, 233.  
 VAN VLissingen, homme d'affaires néerlandais, 43.  
 VAN VOLXEM, hommes d'affaires belge, 29.  
 VERHEYDEN, homme d'affaires belge, 23, 24, 230, 233-238.  
 VIVIEN DE SAINT-MARTIN, géographe français, 136, 144, 147.  
 VON SCHLICKMANN, officier allemand, 80.

## W

WALLOT, homme d'affaires belge, 43.  
 Wauters, A. J., 126, 129, 134.



Avant-propos	.....	5
CHAPITRE PREMIER.		

Quelques projets de colonisation et d'expansion de Léopold II antérieurs à son initiative africaine	.....	9
Art. I. — Les mémoires de Banning sur les Compagnies privilégiées des XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles	.....	10
Art. II. — La Compagnie africaine orientale	.....	12
Art. III. — La tentative de colonisation belge à Bornéo	.....	15
Art. IV. — Une proposition du Roi à Frère-Orban au sujet d'une tentative d'expansion belge au Japon en 1873	.....	17
Art. V. — Le projet philippin et le dessein africain de Léopold II	.....	20

CHAPITRE DEUXIÈME		
Une tentative d'expansion belge au Transvaal (1875-1878)	.....	29
Art. I. — La visite remise du président Burgers à Bruxelles (1875)	.....	34
Art. II. — Le passage du président Burgers à Bruxelles. Le traité d'amitié, d'établissement et de commerce, février 1876	.....	39
Art. III. — Le contrat de M. Burgers avec les Ateliers de la Dyle	.....	43

Art. IV. — Le traité du 3 février 1876 devant les Chambres .....	44
Art. V. — La Société Cockerill et l'expansion belge au Transvaal .....	48
Art. VI. — Le consulat rétribué de Belgique à Prétoria .....	53
Art. VII. — Le consul en route pour le Transvaal .....	56
Art. VIII. — Les soucis du Département des Affaires étrangères de Bruxelles .....	65
Art. IX. — La mission de la Société Cockerill au Transvaal .....	73
Art. X. — Le contact du consul avec le président Burgers et avec le Transvaal .....	79
Art. XI. — Une lettre du président Burgers au Roi .....	87
Art. XII. — Bruxelles discute la convention provisoire intervenue entre le Gouvernement du Transvaal et la Société Cockerill .....	91
Art. XIII. — Comment échoua l'affaire. Une démarche de la part du Foreign Office auprès de Lambermont .....	99
Art. XIV. — Les événements au Transvaal .....	101
Art. XV. — Le Roi poursuivit malgré tout son projet .....	105
Art. XVI. — Le Transvaal incorporé dans la Confédération de l'Afrique du Sud .....	109
Art. XVII. — La suite des événements vue de Bruxelles ..	113

## CHAPITRE TROISIÈME

<i>L'arrière-pensée de Léopold II lançant son initiative africaine</i> .....	120
Art. I. — Le témoignage du baron E. Beyens .....	121
Art. II. — La question de l'arrière-pensée initiale du Roi débattue par les historiens .....	126
Art. III. — L'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles et l'expédition du comte de Brazza sur l'Ogooué en 1875 .....	134
Art. IV. — L'offre généreuse du Roi en faveur de Cameron. Décembre 1875 .....	153

Art. V. — La suggestion de Schweinfurth, 1874-1875 ....	157
Art. VI. — Le témoignage du baron Guillaume, 1876 ....	168
Art. VII. — Une singulière annonce parue dans la presse belge au sujet de la future Conférence de Bruxelles, 3 septembre 1876 .....	181
Art. VIII. — Une correspondance particulière de Bruxelles parue dans <i>Le Précurseur</i> du 12 septembre 1876 .....	192
Épilogue .....	212
Appendice : A propos de la tentative de colonisation belge aux Iles Philippines (1869-1875) .....	224
Sources et références .....	245
Chronologie des documents inédits cités .....	249
Index des noms .....	254
Table des figures .....	261
Table des matières .....	262

## CHAPITRE DIXIÈME

## CHAPITRE DIXIÈME

Art. I. — La suggestion de Schweinfurth, 1874-1875 ....	157
Art. II. — Le témoignage du baron Guillaume, 1876 ....	168
Art. III. — Une singulière annonce parue dans la presse belge au sujet de la future Conférence de Bruxelles, 3 septembre 1876 .....	181
Art. IV. — Une correspondance particulière de Bruxelles parue dans <i>Le Précurseur</i> du 12 septembre 1876 .....	192
Art. V. — La suggestion de Schweinfurth, 1874-1875 ....	157
Art. VI. — Le témoignage du baron Guillaume, 1876 ....	168
Art. VII. — Une singulière annonce parue dans la presse belge au sujet de la future Conférence de Bruxelles, 3 septembre 1876 .....	181
Art. VIII. — Une correspondance particulière de Bruxelles parue dans <i>Le Précurseur</i> du 12 septembre 1876 .....	192
Épilogue .....	212
Appendice : A propos de la tentative de colonisation belge aux Iles Philippines (1869-1875) .....	224
Sources et références .....	245
Chronologie des documents inédits cités .....	249
Index des noms .....	254
Table des figures .....	261
Table des matières .....	262